F x F
18

Convulsionnaires — Gennes (R.P. Julien de). Réponse au mémoire théologique de M. Boursier contre les secours violens

S.l. et n. 1788. In-12 de XII pp. lim. et 360 pp. Reliure du temps, veau marbré, dos orné rosaces, tranches bigarrées. Parfait état.

Ouvrage rarissime, resté inconnu à Caillet, à Quérard, à Yves-Pl à Brunet, à Graesse, et à tous les bibliographes, non cité par Levot dans sa Notice sur le P. de Gennes.

Le P. de Gennes, oratorien, un des chefs des convulsionnaires, composa cette apologie des remèdes violens utilisés par les convulsionnaires parisiens en 1744. Les condamnations qui frappèrent la secte étouffèrent l'ouvrage, qui resta manuscr pendant 44 ans, et fut imprimé clandestinement à la veille de la Révolution : c'est le présent livre.

Ouvrage curieux à tous égards, surtout au point de vue médical : les moyens physiques appelés secours violents son évoqués dans le livre, notamment la fameuse Folie de la Croix

RÉPONSE
AU
MÉMOIRE THÉOLOGIQUE
DE M. BOURSIER,
CONTRE LES SECOURS VIOLENS.

Par le R. P. DE GENNES, *en* 1744.

Scrutati sunt iniquitates, defecerunt scrutantes scrutinio :

Ils cherchent à me faire trouver criminels; mais toutes leurs recherches sont vaines. *Ps.* 63, ℣. 6.

1788.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

AVIS
DE
L'ÉDITEUR.

Nos adverſaires ont donc épuiſé toute leur ſcience, toute leur érudition, toute leur ſubtilité. Confus eux-mêmes d'avoir confié la défenſe de leur cauſe à un homme dénué de talens, dont pluſieurs d'entre eux ont été forcés de déſavouer les excès, ils ont maintenant recours à d'autres armes. Ne trouvant aucun appui parmi les vivans, ils évoquent les morts en leur faveur. Après avoir répandu dans le Public une ſeconde édition du prétendu *Préſervatif* de la Boiſſiere, qui n'a pas fait fortune, ils viennent encore de nous donner un nouvel acte de leur trop évidente ſtérilité, en faiſant réimprimer l'ouvrage d'un Docteur, qui s'eſt rendu célébre à juſte titre, par la profon-

deur de ſon érudition, la pureté de ſes mœurs & ſon attachement inviolable à la cauſe de l'Appel; mais à qui une complaiſance outrée pour ſes amis avoit fait contracter des engagemens contraires aux intérêts de la vérité, qu'il avoit autrefois ſi courageuſement défendue contre les Moliniſtes & les Docteurs conſultans.

Effectivement, il faut l'avouer; ſi nos adverſaires, en faiſant réimprimer le *Mémoire Théologique* de M. Bourſier, ont décélé leur foibleſſe perſonnelle, ils ont au moins fait voir qu'il leur reſtoit encore un peu de diſcernement. On trouve dans cet écrit tout ce que l'on peut dire contre la cauſe que nous avons le bonheur de défendre. Un ton de modération qui y regne preſque partout, des queſtions étrangeres traitées avec goût, des réticences artificieuſes, des ſubtilités les plus capables d'éblouir, des ſuppoſitions du violement des regles, dont on affecte de prendre la défenſe avec un zele

religieux : tout concourt à faire illusion au Lecteur inattentif ou prévenu.

Voilà donc pour-le-coup le grand arsenal de Messieurs les Anti-secouristes épuisé ; il ne leur reste sans doute plus rien à dire. Le Public qu'ils prennent pour Juge est instruit, autant qu'il peut l'être, des motifs du parti qu'ils ont pris ; instruisons-le des nôtres. Un mort célébre plaide leur cause ; qu'un autre mort non moins illustre plaide la nôtre. Le *Mémoire Théologique*, ce chef-d'œuvre d'éloquence & d'érudition, ce trésor de science & de recherches laborieuses, qui avoit paru en 1743, & qu'on vient de reproduire au grand jour, a été pulvérisé par le P. de Gennes il y a quarante-quatre ans, dans un ouvrage qu'on n'a pas voulu publier jusqu'ici, par amour de la paix, & par des ménagemens peut-être excessifs pour un adversaire respectable, dont les nôtres n'ont hérité que les malheureuses préventions. Mais puisque les ennemis des œuvres divines font tout

ce qu'ils peuvent pour accréditer la séduction, il eſt de notre devoir d'en arrêter, autant qu'il eſt en nous, les funeſtes progrès. Puiſſent ces Editeurs infatigables & mal conſeillés, revenir enfin ſur leurs pas, examiner de ſang-froid le précipice qu'ils ſe ſont creuſé, & dans lequel ils s'efforcent de jeter leurs Freres! Que s'ils perſévérent avec obſtination dans leurs aveugles préventions, il ne nous reſtera plus qu'à en gémir devant Dieu, & à le conjurer de répandre ſa bénédiction ſur tout ce qu'il nous ſuggérera d'entreprendre pour la défenſe de ſon œuvre.

Avant d'entrer dans la réfutation du *Mémoire Théologique*, nous croyons devoir en donner une idée générale, d'après le jugement que pluſieurs perſonnes reſpectables en ont porté, auſſi-tôt qu'il parut.

Idée générale du Mémoire Théologique.

« Sous des termes doux & emmiel-

» lés, il eſt extrêmement dur & vio-
» lent pour le fond des choſes, ſoit
» par un défaut d'équité à expoſer
» les penſées de ſes adverſaires, &
» à diſſimuler les écarts des Anti-
» ſecouriſtes, ſoit par l'idée qu'il
» donne par-tout des Secouriſtes,
» comme de gens notoirement con-
» damnés & rejetés de toute l'Égliſe.
» Si l'Auteur étoit en place, notre
» excommunication *ipſo facto* ſeroit
» déja lancée.... La ſéduction de
» la fauſſe autorité y tend des piéges
» très-ſpécieux, & par-là très-pé-
» rilleux. On y dit nettement à tous
» les Fideles : Pour vous décider ſur
» tout point conteſté, miracles,
» miſſion extraordinaire, &c. il vous
» faut des Théologiens habiles dans
» la Tradition, & il n'y en a plus
» d'autres dans l'Egliſe, que nous
» Anti-ſecouriſtes. *Lettre du P. de*
» *Gennes à un ami, en* 1744.

» On trouve plus d'un paralogiſme
» dans le *Mémoire Théologique.* On
» y diſſimule conſtament l'état de la

» queſtion. On a ſoin, toutes les fois
» qu'on parle du cinquieme précepte,
» de ne jamais rien dire du beſoin &
» du ſoulagement. On y compare les
» ſecours aux épreuves. On y tire des
» conſéquences qui ne ſuivent pas
» des principes. On y attribue aux
» Secouriſtes le ſyſtême d'exception
» & de diſpenſe qu'ils ont toujours
» exclus. On omet les belles regles
» de conduite que le P. de Gennes
» a établies dans la *Réclamation.* On
» crie après des chimeres ou des abus
» qui ſe trouvent par-tout, & qu'il
» faut réformer par-tout. Dans d'au-
» tres endroits, c'eſt un foible éton-
» nant. La méthode, ordinairement
» réguliere, y eſt quelquefois fort
» défectueuſe. En général, deux faux
» principes ſont la bâſe unique de
» tout cet écrit. Le premier, que
» tout ſecours violent en ſoi eſt con-
» traire au cinquieme précepte; le
» ſecond, que les ſecours dont il
» s'agit ſont dans le cas de l'excep-
» tion & de la diſpenſe. Ces deux

» faux principes ruinés, tout l'ou-
» vrage de M. Bourſier ſe diſſipe
» en fumée ». *M. le P. Auteur des cinq Lettres à un ami de province.*

« Le *Mémoire Théologique* eſt par-
» tagé en neuf *chefs*. C'eſt le nom
» que l'Auteur donne à ſes titres ;
» celui de chapitre eſt trop vulgaire.
» Ne ſeroit-ce point-là une *illuſion*
» *faite au Public ?* Pour la rendre
» plus réelle, on ſe forge de M. de
» Montgeron un adverſaire contre
» lequel on dirige tous ſes traits, &
» pour faire voir que ce n'eſt point
» en vain qu'on l'attaque, on cite
» quelques textes du Magiſtrat ; mais
» les uns ſont viſiblement tronqués,
» les autres pris tout de travers. On
» leur donne des ſens odieux, on
» aſſure qu'ils n'en ont point d'au-
» tres ; après quoi on leur oppoſe
» d'autres textes qui préſentent des
» ſens vrais, & tout contraires aux
» mauvais ſens qu'on a injuſtement
» donnés à quelques-unes de ſes pa-
» roles. Belle méthode pour des

» Théologiens qui ſe piquent d'honneur & de Religion ! Meſſieurs les » Anti-ſecouriſtes ſe ſont tous fait » une loi de la ſuivre dans la controverſe préſente ». *M. Pin, lettre à un Religieux, du 19 Nov.* 1743.

» Ce fameux Mémoire, promis » dès le 21 Janvier 1742, parut enfin » au mois de Novembre 1743. Il » a fallu le refondre tant de fois, » qu'il n'eſt pas étonnant qu'il ſe » ſoit fait ſi long-temps attendre... » L'Auteur y change l'état de la » queſtion. Il y donne pour des principes inconteſtables, ce qui eſt » très-conteſté. Beaucoup d'éloquence, trop d'eſprit & un grand étalage d'érudition, pour prouver des » maximes que nous faiſons tous profeſſion de ſuivre, & qu'il établit » néanmoins avec tant de force & » d'affectation, qu'il ſemble vouloir » faire accroire que nous les combattons ». *Montg. tom. III, p.* 244.

TABLE
DES TITRES.

AVIS DE L'ÉDITEUR. page iij
RÉFUTATION *des premier & neuvieme Chefs, ſur la néceſſité d'examiner l'événement des convulſions ſuivant les regles de l'Ecriture & de la Tradition, & ſur l'autorité,* 1.
RÉFUTATION *du ſecond Chef, du pouvoir des Anges ſur les êtres matériels,* 22.
RÉFUTATION *du troiſieme Chef, ſur les ſecours violens,* 29.
RÉFUTATION *du quatrieme Chef, ſur le méme ſujet,* 41.
RÉFUTATION *du cinquiéme Chef, où l'on examine les ſecours violens par rapport aux premier & ſixieme Commandemens,* 133
RÉFUTATION *des ſixieme & ſeptieme Chefs, ſur l'inſtinct & la confiance par rapport aux ſecours,* 172.
PARAGRAPHE premier, *Remarques générales ſur les ſixieme & ſeptieme Chefs,* 173.
PARAGRAPHE ſecond, *Réfutation des*

faux principes répandus dans les ſixieme & ſeptieme Chefs. 204
LETTRE *du P. de Gennes au F. P., au ſujet de deux Lettres remplies de calomnies contre les Défenſeurs légitimes des ſecours*, 269.
EXTRAIT *d'un ouvrage de M. d'Etemare, intitulé: Réflexions ſur le myſtere de la Croix, opéré du temps des Apôtres & renouvelé de nos jours*, 292
PREMIERE PARTIE. *La vérité crucifiée de nouveau par une injuſte ſentence*, Ibid.
SECONDE PARTIE. *La folie de la Croix reparoît ſous de nouveaux traits dans l'œuvre des convulſions*, 301.
APPLICATION *du Chapitre XIII de Zacharie aux événemens dont nous ſommes les témoins*, 312.
TROISIEME PARTIE. *La vérité triomphante juge ceux qui l'ont crucifiée*, 340.
Poſt-ſcriptum. 355

RÉPONSE

AU MÉMOIRE THÉOLOGIQUE DE M. BOURSIER,

CONTRE LES SECOURS VIOLENS.

Par le Pere de Gennes, en 1744.

RÉFUTATION

des Ier ET IXe CHEFS (ou Chapitres).

SUR la néceſſité d'examiner l'événement des convulſions, ſuivant les regles de l'Ecriture & de la Tradition, & ſur l'autorité.

IL faut réunir ces deux chefs, parce qu'ils traitent de la même matiere. La maxime fondamentale du premier chef, eſt que *dans les faits extraordinaires, l'expérience eſt ſubordonnée dans ſon tout à*

la ſcience théologique, qui conſulte la Tradition & qui poſſède les principes . . . . que l'Egliſe, qui conſerve, par une ſucceſſion perpétuelle, le dépôt ſacré de la doctrine, a dans ſon ſein des hommes qui en ſont inſtruits, & que l'on emploie leur ſecours, pour diſtinguer dans ces cas le vrai d'avec le faux, le divin d'avec le diabolique, &c. (1).

Cette maxime bien entendue, eſt inconteſtable. Mais remarquez que cette ſcience théologique, que la fonction de ces ſavans hommes bien inſtruits des regles, conſiſte à apprendre aux fideles la Tradition, la doctrine, les regles, les principes ſur leſquels on doit juger de la nature & de la valeur des faits extraordinaires. Mais quant à la juſte application des regles & des principes, à tel & tel fait en particulier, ces hommes ſavans & inſtruits peuvent, par des préjugés de l'eſprit & du cœur, s'y tromper lourdement, tandis que des perſonnes moins inſtruites, de ſimples fideles, ne s'y tromperont pas.

M. Nicole, dans ſon explication de l'Evangile de l'Epiphanie, n°. IV, établit la même maxime. « Dieu, dit-il, (voulut que » les Mages) fuſſent obligés de s'inſtruire » du lieu où le Meſſie devoit naître, par

(1) Premier Chef, n°. 5.

» l'autorité visible de l'Eglise judaïque.....
» Il faut que toutes les lumieres soient tou-
» jours soumises à l'autorité publique de
» l'Eglise.... Que toutes les voies extraor-
» dinaires soient réglées par l'autorité ordi-
» naire ..... Il étoit donc de l'ordre de
» Dieu, que les Mages fussent assurés
» par la voix extérieure de l'Eglise, du lieu
» où ils devoient trouver *ce Roi nouvelle-*
» *ment né*».

Ainsi, dans l'Eglise judaïque il y avoit des hommes savans & instruits, de qui les Mages ont appris & dû apprendre les prophéties qui concernoient le Messie, le lieu où il devoit naître. Mais les Mages instruits de la prophétie, de la Tradition, de la doctrine de l'église judaïque par les Docteurs de la loi, en ont fait un meilleur usage & une plus juste application que tous ces Docteurs.

Or, dans la controverse présente, il ne s'agit point des regles, des principes, de la doctrine dont on convient de part & d'autre. Il ne s'agit que de l'application de ces principes. Nous convenons avec nos adversaires : qu'il n'est point permis de s'exposer témérairement au danger probable de blesser ou de tuer ; qu'il est toujours mauvais de tenter Dieu ; qu'il faut toujours préférer le certain à l'incertain, &c.

Ils doivent auſſi convenir avec nous, que Dieu, quand il lui plaît, emploie à la guériſon & au ſoulagement des corps les moyens les plus oppoſés, ou ce qui ſeroit propre à meurtrir & à briſer les membres; & que Dieu peut en certains temps donner des indices certains qu'il veut actuellement employer ces moyens contraires, & faire ces prodiges pour être un ſigne & un pronoſtic dans ſon Egliſe.

Sommes-nous aujourd'hui dans ce dernier cas? Avons-nous des indices certains de ce deſſein extraordinaire de Dieu? voilà le vrai état de la queſtion. Voilà ſur quoi des fideles, des laïcs peuvent juger plus ſainement que les hommes les mieux inſtruits de la Tradition & des principes : tout comme le gros du peuple Juif fit à la perſonne de Jeſus de Nazareth, une application plus juſte des prophéties, que les Docteurs de la loi, deſquels ce peuple avoit appris ces prophéties.

Cela poſé, *la concluſion que tirera le fidele*, des paroles de M. de Montgeron, ne ſera pas, comme on le dit (1), *de ne point conſulter ſur la matiere des convulſions, des hommes inſtruits de la Tradition;* le fidèle ſait que la ſcience théo-

(1) Ibid., n°. 6.

logique a été utile & même néceſſaire pour réfuter certains principes dogmatiques de la *conſultation*. Mais ce fidèle conclura ſeulement que les plus ſavans Théologiens peuvent être moins clair-voyans dans un deſſein de Dieu, manifeſté par des événemens récens, qu'un laïc qui a ſuivi & étudié les faits avec une attention religieuſe, ſans que ce laïc prétende pour cela être mieux inſtruit de la Tradition, ou plus verſé dans la ſcience théologique.

A ce ſujet, il eſt néceſſaire que M. de Montgeron s'explique ſur la nature & les caracteres des *vérités* qu'il prétend *découvrir à ſes peres* (*a*). Il y a des vérités dog-

(*a*) C'eſt ce que M. de Montgeron a exécuté dans la deuxieme édition de ſon ouvrage, faite en 1747, tome III, page 285, où il s'exprime ainſi : « Les vérités dont il s'agit ne ſont que » des vérités de fait, telles que les miracles & » les prodiges ..... Il n'y a point de Catho- » lique bien inſtruit, qui ne ſache que toutes » les vérités dogmatiques ont été révélées..... » Qu'elles ſont le ſacré dépôt de la foi, auquel » l'Égliſe même ne peut rien ajouter ni retran- » cher; & par conſéquent, qu'il n'y en a point, » & qu'il ne peut même y en avoir, qui ſoient » véritablement nouvelles ..... Tout mon livre » n'a proprement pour objet, du moins pour » objet principal, que des vérités de fait. C'eſt » par les miracles & les prodiges que je prouve » que Dieu canoniſe ouvertement l'appel; qu'il

matiques ; il y a des vérités de faits liées aux dogmes. Les premieres ſont toutes celles qui, révélées par Jeſus-Chriſt, ſe conſervent par la Tradition, & ſont partie du ſacré dépôt confié à l'Egliſe. Les autres ne ſont point révélées, mais conſiſtent dans des faits, des événemens qui intéreſſent l'Egliſe, parce que ces faits ont plus ou moins de rapport à la foi, à l'état de l'Egliſe, à ſes eſpérances, aux deſſeins de Jeſus-Chriſt ſur ſon peuple. Que le Pape, ſucceſſeur de Saint-Pierre, ait dans l'Egliſe la primauté de dignité & d'autorité ; voilà une vérité dogmatique. Qu'un tel, en tel temps ſoit Pape légitime : Corneille & non Novatien; Damaſe & non Urſicin; voilà une vérité de fait, mais étroitement liée au dogme, dont elle eſt l'application à tel fait, à telle perſonne. Qu'un Concile écuménique ſoit infaillible, c'eſt une vérité révélée ; mais qu'un tel concile, de Conſtance, de Florence, de Trente, ſoit vraiment écuménique ou non, c'eſt un point de fait. De quelle importance pour-

» nous fait viſiblement connoître qu'il agit ſur-
» naturellement en ſon nom dans l'œuvre des
» convulſions, & qu'il nous manifeſte que les
» ſecours les plus violens ſervent à l'exécution
» de ſes deſſeins de miſéricorde, tant dans les
» corps que dans les ames ».

tant n'eſt-il pas de ne point ſe méprendre ſur ces vérités de fait?

Appliquons cela à nos diſputes. Elie doit venir rétablir toutes choſes. Il doit être mépriſé, maltraité, rejeté par la multitude du peuple Chrétien, comme Jeſus-Chriſt l'a été par le peuple Juif. La nation Juive doit ſe convertir, à l'occaſion de l'ingratitude & de l'apoſtaſie de la gentilité chrétienne. La converſion des Juifs ſera pour le monde entier une ſource de réſurrection; ce ſont autant de vérités révélées; & c'eſt une partie de la ſcience théologique de ſavoir établir ces vérités par l'Ecriture & la Tradition. Mais, quelle eſt l'époque de la venue d'Elie & de la converſion des Juifs? Ces événemens ſont-ils plus ou moins prochains? Y a-t-il, ou y aura-t-il des choſes extraordinaires, des prodiges qui ſoient les ſignes, les annonces, les préparatifs de ces grands événemens? Par quels reſſorts connus ou inconnus de la ſageſſe divine, les eſprits de la multitude chrétienne ſe trouveront-ils diſpoſés à mépriſer & rejeter Elie? Une telle perſonne qui ſe dit Elie, l'eſt-elle en effet, ou eſt-ce un impoſteur? Toutes ces queſtions ſont purement des queſtions de fait, dont l'exacte déciſion formera autant de vérités de fait, vérités hiſtoriques & récentes, qui par con-

ſéquent ne ſont point partie de la révélation primitive, & qui pourtant ſont de la derniere importance.

Or, il ne répugne point que de ſimples fideles, avec les lumieres communes qu'ils auront reçues de l'Egliſe, faſſent un meilleur uſage, une plus juſte application de ces lumieres aux faits importans dont ils ſeront témoins, & par-là, diſcernent plus ſûrement qu'une foule de Théologiens profonds dans la connoiſſance de la Tradition, l'époque, les préparatifs, la perſonne même d'Elie. M.r Bourſier refuſera-t-il à M. de Montgeron l'avantage d'être en état de découvrir à Meſſieurs les Théologiens conſultans, bien des vérités ſur un grand événement qui intéreſſe certainement l'Egliſe? Pourquoi donc M. de Montgeron ne ſeroit-il pas auſſi en état de découvrir quelques autres vérités à un petit peloton de Théologiens antiſecouriſtes, qui ne différent des conſultans que du plus au moins?

A cette occaſion, il faut ſe plaindre avec force & avec charité, *fortiter & ſuaviter* de la conduite de ces Meſſieurs dans la feuille du 30 Septembre 1742. Le Nouvelliſte intente contre M. de Montgeron & l'Auteur des *Lettres à un ami de province*, la plus terrible accuſation, de vouloir ajouter au dépôt de nouvelles vérités, qu'on pré-

tend enſeigner à l'Egliſe, & dont on fait dépendre le ſalut. C'eſt-là, ſelon le Nouvelliſte, le venin, *le point capital de cette controverſe, que les Théologiens ne tarderont pas à expliquer.* Nos Meſſieurs, dans la *Réponſe à la reclamation*, & dans le *Mémoire theologique*, épuiſent leur ſcience théologique, ſans y dire pourtant un ſeul mot, ſur le prétendu point capital. Pas un mot pour juſtifier, ni rétracter la plus grave accuſation formée contre leurs frères. Ils péchent donc, ou contre la juſtice, en ne rétractant point l'horrible imputation du Nouvelliſte, ou contre les intérêts de la vérité, en ne réfutant point des erreurs capitales & un fanatiſme intolérable.

Il y a plus. Le Nouvelliſte commence la premiere feuille de cette année (1744), en diſant en termes équivalens, la même choſe que la propoſition, qu'il avoit ſi indignement paraphraſée dans la feuille du 30 Septembre 1742. « Les maux de l'Egliſe, » dit-il, vont toujours croiſſant .... Ceux » qui ne les voyent pas ſont expoſés à de » grands dangers, quand même ils n'auroient » pas de préventions contre la vérité & » contre ſes défenſeurs ». C'eſt dans le même ſens qu'on a dit que ceux qui ignorent l'événement des convulſions, les juſtes conſéquences qui en réſultent, les deſſeins

de Dieu dans cet événement, seront exposés à de grands dangers ; & la religion ne connoît point d'autres grands dangers que ce qui met en péril le salut éternel.

Au n°. 7 du Mémoire, on convient que *les obscurcissemens seront terribles avant la venue* du Prophete Elie, &c. Ajoutons que la personne même d'Elie sera couverte d'un voile qui le cachera à la très-grande multitude. Alors même l'Eglise dans son enseignement fournira aux cœurs droits les lumieres nécessaires pour discerner & les vérités obscurcies & la personne même d'Elie. Mais répugne-t-il à l'analogie de la foi, que ce qui se passa à l'égard de Jesus-Christ dans l'église judaïque, se renouvelle à l'égard d'Elie dans l'église chrétienne ? (C'est toujours sous ce point de vue qu'il faut proposer la question) ; c'est-à-dire que comme Jesus-Christ fut méconnu & rejeté, par ce qu'il y avoit de plus savant dans la loi, Elie le soit aussi par le gros des personnes les mieux instruites dans la Tradition de l'Eglise, non que *Dieu réprouve en eux sa propre sagesse, qu'il leur a donnée lui-même* (1) ; comme Dieu ne réprouvoit point dans les Pharisiens les excellentes connoissances qui les distinguoient des Saducéens :

(1) *S. Augustin. de civit. Dei, cap.* 7.

mais pour les punir de se glorifier en eux-mêmes des dons de Dieu, de présumer de leur grande capacité, de se croire nécessaires à Dieu & à l'exécution de ses desseins, parce qu'ils sont *versés dans la science théologique ?*

En tout temps sera vrai ce que dit M. Bossuet : « que les savans hommes bien » instruits des regles, pourvu seulement qu'ils » soient humbles, & que leur cœur soit » droit avec Dieu, sauront bien quand il » faudra ne pas juger, & jugeront aussi » quand il le faudra » (1). Mais ne peut-il pas arriver avant & au temps d'Elie, que ces savans, humbles & droits de cœur, soient à proportion aussi rares que du temps de Jesus-Christ ? « Plus les jours sont mau-» vais, plus ces hommes remplis des qua-» lités nécessaires sont rares, plus aussi, » dit-on, devons-nous nous appliquer à » les rechercher » (2). Cela est certain. Mais dans cette recherche, à quelle marque le fidele discernera-t-il le savant vraiment humble, du savant présomptueux ? Dès aujourd'hui, combien de fideles s'attachent aux Théologiens consultans, parce qu'ils les voyent remplis des qualités nécessaires ?

(1) Mém. Théol. premier Chef, n°. 7.
(2) Ibid.

Ce discernement ne sera-t-il pas encore plus difficile au temps d'Elie ? C'est donc une foible ressource pour le commun des fideles. Mais d'ailleurs, leur est-elle nécessaire en tout temps ? Bien des simples s'attacherent à la doctrine & à la personne de Jesus-Christ, par l'unique motif de ses miracles, sans le secours ni la direction des humbles savans de ce temps-là. Il en pourra être de même de ceux qui s'attacheront à Elie, au milieu des contradictions qu'il éprouvera.

Ces remarques suffisent presque pour éclaircir les équivoques & les sophismes qui regnent dans le neuvieme chef *sur l'autorité*. Il ne faut pas s'amuser à justifier le Réclamateur, mais aller au fond des choses.

1°. Tous les premiers raisonnemens de M. Bourfier aboutissent à cette maxime certaine : « le petit nombre qui, dans ce » cas (de partage), maintient la Tradition, » n'est point infaillible . . . . . Mais ce petit » nombre ayant pour lui la Tradition, est » en état de la montrer, & de faire voir » que sur le point de doctrine qu'il sou- » tient il n'a point failli . . . . . Le petit » nombre n'a point par lui-même l'au- » torité de se faire croire ; . . . . . mais quand » il a pour lui la Tradition, il a, de son côté,

» une autorité certaine qui doit être sui-
» vie, & qui est une regle sûre en vertu
» des promesses de Jesus-Christ (1).

C'est en termes équivalens, ce qu'a dit la réclamation. 1°. Que le petit nombre n'a pas l'autorité de juriſdiction, ou en genre de déciſion. 2°. Qu'il n'a que l'autorité de perſuaſion, ou en genre de croyance relative à la Tradition, parce qu'il eſt en état de montrer les bonnes raiſons tirées de la Tradition.

2°. Saint Athanaſe, ſaint Auguſtin, ſaint Thomas, Meſſieurs de P. R. en leur temps avoient une autorité certaine, qu'on peut appeler de préjugé, parce que la ſageſſe, la ſcience, la vertu, qui éclatoient en eux, formoient en leur faveur un préjugé favorable, qui diſpoſoit les eſprits à les écouter avec docilité, & à ne les pas contredire, ſans y être forcés par l'évidence des raiſons. Oppoſer cette autorité au réclamateur, c'eſt chicaner & équivoquer ſur un terme. Mais ce préjugé, fondé ſur l'eſtime & la réputation juſtement acquiſes, n'empêche point qu'on ne ſe croie permis de penſer ſur différens points, autrement

(1) Neuvieme Chef n°. 2.

que Meſſieurs de P. R., que ſaint Thomas, que ſaint Auguſtin même.

M. Bourſier, avec les meilleurs Théologiens d'aujourd'hui, abandonne Meſſieurs Arnauld, Nicole, &c. ſur la nature de la grace de l'état d'innocence, ſur la queſtion ſi Dieu eſt la lumiere univerſelle des intelligences, dans laquelle on connoît & on voit tout. Un laïc, qui ſait lire & réfléchir, peut ſe convaincre par la lecture de quelques pages de Bellarmin, que ſaint Auguſtin s'eſt écarté de l'ancienne Tradition, en donnant à la circonciſion la vertu d'effacer le péché originel. Saint Proſper, ſimple laïc, étoit un témoin plus fidele de la doctrine de l'Egliſe ſur la grace, que pluſieurs Evêques & Prêtres de nos Gaules, qui joignoient à l'autorité de leur place, une tres-grande réputation de ſcience & de vertu. La même choſe eſt arrivée en pluſieurs occaſions, en la perſonne de ſaints Solitaires, ſimples laïcs. Enfin Gerſon, dans ſon traité intitulé : *Declaratio veritatum*, &c. dit : « Quoique le droit de juger & » de prononcer ſur les articles de foi, ap- » partienne aux Evêques & aux Docteurs, » cela n'empêche pas que d'autres que les » Théologiens, ne puiſſent examiner & » prendre connoiſſance des vérités qui re-

» gardent la foi. Cela pourroit même s'é-
» tendre jusqu'aux laïcs, & quelquefois
» même avec plus de raison qu'à bien des
» ecclésiastiques » (1).

Le même Gerson, dans un autre traité, intitulé : *de Examine Doctrinarum, part. 1, consid. 5*, s'exprime ainsi : « Chacun peut
» bien juger de ce qu'il connoît; d'où il
» suit que le sentiment d'un laïc, qui n'est
» revêtu d'aucune autorité, mais qui ex-
» celle dans la science théologique, mé-
» rite plus de croyance dans les matieres
» de doctrine, que la décision du Pape.
» L'on voit par-là, quel parti nous avons
» à prendre, lorsque ce laïc nous découvre
» dans l'Evangile certaines vérités que le
» Pape ignore, ou ne veut pas reconnoître.
» Dans le cas où ce savant assisteroit à un
» Concile général, il devroit s'opposer de
» toutes ses forces au sentiment du Pape,
» s'il appercevoit que le plus grand nombre
» des Peres du Concile penche par igno-
» rance ou malice, à admettre une erreur

---

(1) Judicium & conclusiones fidei licet autoritative spectent ad Prælatos & Doctores, spectare tamen possunt ad alios quam ad Theologos, deliberatio sicut & cognitio super his quæ fidem respiciunt : ita etiam ad laïcos, hoc posset extendi, & plus aliquando quam ad multos Clericorum.

» condamnée par l'Evangile» (1).

Le savant Docteur Richer a cité ces deux passages de Gerson, *defensio libelli de eccl. & polit. potest. lib. 5, cap. 4, n. 8, tom. II, pag. 357.*

Pour être instruit de la religion, il n'est pas nécessaire d'être Prêtre, ou d'avoir étudié sur les bancs. Dans tout cas de dispute & de partage, il faut tout rapporter à l'autorité des bonnes raisons, tirées de l'Ecriture & de la Tradition, des miracles, &c.

3°. On avoit demandé dans la réclamation : si les miracles ne devoient être admis que sur l'autorité de certains Théologiens. Pour réponse, M. Bourfier prouve au long : que l'*Eglise a droit de juger si un fait est surnaturel; si c'est un surnaturel divin* .... que l'*Eglise a reçu de J. C. une autorité par*

---

(1) Eorum quæ quisque novit est bonus judex : unde staret quod aliquis simplex non autorisatus, esset tam excellenter in sanctis litteris eruditus, quod plus esset credendum in casu doctrinali suæ assertioni quam Papæ declarationi. Si doceat igitur satis erudite veritatem aliquam in Evangelio contineri, ubi & Papa nesciret, vel ultro erraret, patet cujus præferendum sit judicium; talis eruditus deberet in casu, si & dum celebraretur Concilium generale, cui & ipse præsens esset, illi se opponere, si sentiret majorem partem ad oppositum Evangelii malitiâ, vel ignorantiâ declinare.

rapport à l'interprétation des miracles (1). Qui en doute ? C'eſt évidemment éluder la queſtion. M. B. convient d'après M. de Montpellier, que *ce n'eſt point manquer à ce qu'on doit à l'Egliſe, quand, jugeant* (des miracles), *ſelon les regles qu'elle ſuivroit elle-même, on prévient ſon jugement. Il y a*, ajoute-t-il, *des effets miraculeux, dont la vérité du fait eſt ſi indubitablement établie, dont l'origine divine eſt ſi certaine, & dont la deſtination eſt ſi claire, qu'ils entraînent, pour ainſi dire, & enlevent l'acquieſcement* (2).

Le défaut du neuvieme chef eſt dans la maniere dont certaines vérités ſont tournées & préſentées au Lecteur, & dans des réticences ſur pluſieurs queſtions, propres à éclaircir la matiere.

Je demande d'abord quels ſont les Théologiens aujourd'hui dont on releve tant l'autorité ? Ce ne ſont point ſûrement les Théologiens purs Conſtitutionnaires ou Moliniſtes, ni même les accommodans ; il les faut chercher dans le corps des Appelans. Sont-ce les Conſultans, les Anti-figuriſtes ? Non, & encore moins les Secouriſtes, qu'on prétend convaincre d'*être*

(1) Neuvieme Chef, n°. 8.
(2) Ibid., n°. 9.

deſtitués de bonnes raiſons & d'une juſte autorité, c'eſt-à dire de celles qui ſe *tirent de la Tradition perpétuelle & de la doctrine univerſelle de l'Egliſe* (1). Reſte donc maintenant les Théologiens anti-ſecouriſtes, qui ſont ſeuls les organes & les interprétes de la Tradition vivante de l'Egliſe. Voyez leur éloge (2). *Théologiens éclairés & fideles à ſuivre la trace de la Tradition. Theologiens ſi éclairés, qui ont examiné la matiere dans de nombreuſes conférences. Hommes habiles, qui ont de quoi montrer avec lumiere, que c'eſt la Tradition qui leur apprend à décider comme ils font.*

Toujours M. Bourſier ſe préſente au combat, comme n'ayant affaire qu'à une troupe de ſimples fideles, ou de quelques gens dénués de la ſcience théologique. A cette premiere impreſſion ſur l'eſprit du Lecteur, joignez celle qui réſultera naturellement de cette regle : *lorſqu'il y a partage ſur certains points* (quels qu'ils ſoient), *les fideles doivent.... s'attacher à ceux qui ont de leur côté cette Tradition toujours vivante, qui la maintiennent avec ſoin, & qui la montrent par des caracteres propres*

(1) Ibid., n°. 5.
(2) Ibid., n°. 7.

à la faire reconnoître (1). Le Lecteur se trouve ainsi disposé à faire ce raisonnement : sur quelques controverses de religion que ce soit, je dois m'attacher aux Théologiens les mieux instruits de la Tradition ; or, tels sont aujourd'hui, exclusivement les Théologiens anti-secouristes, donc, &c. — Supposons maintenant qu'Elie paroisse tout-d'un-coup au milieu de nous. Sa mission & les miracles qu'il fera en preuve, seront certainement contestés. Que feront les fideles ? Ne doivent-ils pas dire, suivant l'impression qu'ils auront reçue du Mémoire théologique : Nous ne reconnoîtrons ce nouveau venu, qui se dit Elie, pour le vrai Prophete que nous attendons, qu'autant qu'il sera préalablement reconnu & autorisé par les Théologiens habiles, éclairés & fideles, auxquels nous devons nous attacher ?

On avoit proposé à ces Messieurs cette question : Si Elie devra s'unir à eux & respecter cette espece d'autorité qu'ils s'attribuent, comme il devra s'unir à l'Eglise & reconnoître son autorité. M. B., sans répondre à cette question, laisse au Lecteur à tirer des conséquences. Mais M. Poncet, dans sa *Réponse à la réclamation*, déve-

(1) Ibid., n°. 5.

loppe ces conſéquences, & répond nettement à la queſtion propoſée. Selon lui, Elie ſera Appelant, & rien de plus. M. B., qui a écrit depuis, ne contredit en rien M. Poncet. Leurs Diſciples expliqueront l'un par l'autre.

Je demande enſuite ſi les miracles mêmes reſſortiſſent tellement de ces Théologiens, que les fideles ſoient obligés de dépendre de leurs lumieres pour reconnoître des miracles, & en tirer des conſéquences, dès que la divinité de ces miracles ſera conteſtée ? Sur ce point, M. B. ſe contente de quelques maximes qui, bien entendues, ſont vraies ; mais qui, étant vagues, & ſans les reſtrictions néceſſaires, peuvent aiſément jeter dans l'illuſion. *Trois points*, dit-il (1), *à diſtinguer dans un miracle : le ſurnaturel, le divin, l'interprétation pour connoître à quelle fin il eſt deſtiné* ; & enſuite (2) *S'il faut juger de tout par les regles de la foi ? N'eſt-il pas dans l'ordre de conſulter ceux qui ſont inſtruits de la Tradition de l'Egliſe, & les plus propres à nous la montrer ? Le Concile de Trente preſcrit que l'Evêque diocéſain appellera des Théologiens, &*

(1) Ibid., n°. 8.
(2) Vers la fin.

qu'il prendra leur avis en ce qui concerne les nouveaux miracles.

Les miracles d'Elie ſeront nouveaux ; leur divinité, leur interprétation formera une difficulté, puiſque ces miracles ſeront contredits par le très-grand nombre des Evêques, des Prêtres, des Docteurs. Tout fidèle qui n'aura d'autre lumiere que la maxime vague du Mémoire, ſe doit dire à lui-même : dans la difficulté de juger des miracles du ſoi-diſant Elie, il eſt dans l'ordre que je conſulte les plus inſtruits de la Tradition, & ce ſont ſans contredit Meſſieurs les Théologiens anti-ſecouriſtes. Je m'en tiendrai donc à leur avis ſur le cas que je dois faire du nouveau faiſeur de miracles. Quel danger pour les fidèles de faire dépendre des lumieres & de l'autorité de quelques particuliers, la déciſion d'un point auſſi important que la connoiſſance & le diſcernement d'Elie !

Voilà ce qu'on appelle, après le Réclamateur, *les ſemences d'une ſéduction très-ſubtile.* Qui ſait ſi Elie, uni à l'Egliſe Catholique, s'unira d'abord ſpécialement aux Appelans, pour applaudir à leur zele & à leurs travaux, comme ſe l'imagine M. Poncet ? Qui ſait s'il ne commencera point ſon miniſtere par reprocher à tous les Membres de l'Egliſe indiſtinctement l'abus qu'ils

ont fait des dons de Dieu, ſans épargner les Appelans plus que les autres? Qui ſait s'il ne choiſira point ſes premiers Diſciples parmi les ſimples, les pauvres, *infirma mundi*, préférablement à tous ceux qui ſe diſtinguent dans le monde par leur ſageſſe, leurs lumieres & leur ſcience théologique? Tout cela ne répugne point à l'analogie de la foi, puiſque le miniſtere d'Elie doit avoir tant de reſſemblance avec celui de J. C. ſur la terre. — La Miſſion d'Elie étant clairement prédite, le ſaint Prophete, pour ſe faire croire & recevoir, n'aura beſoin que de ſes propres miracles faits dans l'unité de communion, & l'unanimité de doctrine avec l'Egliſe Catholique.

J'ai la confiance que ces ſemences de ſéduction ne produiront aucuns fruits amers dans le cœur des reſpectables Théologiens, auteurs ou partiſans des nouveaux Ecrits. Dieu, qui voit la droiture de leur intention, ou les ſouſtraira à la tentation, ou les éclairera. Mais j'en crains les ſuites pour l'avenir, & je tremble pour de trop fidèles Diſciples qui ſe feront fait une loi de ne marcher qu'à la ſuite de grands noms, & ſous l'autorité de perſonnes reſpectables par la réputation de leur érudition & de leurs vertus. Combien de gens diront: *Venez, formons des deſſeins contre* cet homme;

car nous ne laisserons pas de trouver sans lui des Prêtres qui nous instruiront de la loi, des sages qui nous feront part de leurs conseils, & des Prophetes qui nous annonceront la parole du Seigneur. (Jérém. XVIII, 18).

RÉFUTATION

DU SECOND CHEF.

Pouvoir des Anges sur les êtres matériels.

M. Boursier convient du point essentiel. — » 1°. Dit-il, ce pouvoir de na- » ture, qui est dans le démon, n'a qu'une » certaine mesure, & il y a des effets qui » surpassent visiblement sa puissance. — 2°. » Ce n'est pas seulement à raison de la » nature de l'effet, qu'il y a des miracles » certainement & indubitablement divins. » Il y en a aussi qui sont évidemment tels, » par les circonstances qui les accompa- » gnent, & par les caracteres dont ils sont » revêtus » (1).

M. de Montgeron, dans sa dissertation

(1) Second Chef, n°. 2.

& ailleurs, a déclaré qu'il n'avoit beſoin que de ces deux principes immuables pour établir la divinité de pluſieurs prodiges, & de celui des ſecours en particulier. Il peut donc ſe plaindre des procédés des Ecrivains anti-ſecouriſtes, qui lui font un grand crime de quelques expreſſions irrégulieres, tandis qu'il convient avec M. B. des maximes fondamentales qui doivent être la bâſe de la diſpute ſur les convulſions & ſur les ſecours. Il peut ſe plaindre de ce que M. Poncet, dans ſa *réponſe à la réclamation*, eſt moins exact & circonſpect que M. B.; puiſque par ſa diſtinction de pouvoir ordinaire & extraordinaire du démon, il permet de penſer que dans le détail il n'y a aucun effet qui ſurpaſſe viſiblement la puiſſance du diable; parce que, ſelon lui, ce ſeroit borner la puiſſance même de Dieu. Enfin il peut ſe plaindre de ce que M. B. le chicane ſur des choſes qui ne ſont nullement révélées, & où il eſt libre de ſuivre ſa propre penſée.

M. de Montgeron avance que, « les » Anges & les Démons, étant de purs eſ- » prits, n'ont, par leur propre nature, aucun » pouvoir de remuer les corps ». M. B. releve, p. 16, 17 & 21, cette penſée (1), com-

(1) Ibid., n°. 2 & 3.

me

me contraire à saint Augustin & à S. Thomas. C'est en effet une pure chicane, peu digne d'un grave Théologien & d'un habile Métaphysicien. Pour peu qu'on ait réfléchi, on sait que le terme de *nature* a deux sens très-différens. — 1°. Il signifie l'essence même de la chose, les propriétés sans lesquelles elle ne peut ni exister ni être connue ; ainsi l'on dit qu'il est de la nature du cercle d'avoir toutes ses parties également distantes du centre ; on dit de même qu'il est de la nature des intelligences créées de connoître & d'aimer. — 2°. Le terme de *nature* signifie l'ordre, le plan, les rapports, les fonctions que le Créateur a prescrit à chaque être, suivant le plan que sa divine sagesse s'est formé pour la conservation & le gouvernement du monde. Ainsi l'on dit qu'il est de la nature de la pierre d'être pesante ; qu'il est de la nature de nos ames d'être unies à des corps, & d'avoir le pouvoir de les remuer ; ce qui signifie qu'en conséquence des loix primitives & permanentes que Dieu a établies, il arrive infailliblement que la pierre, dès qu'elle n'est point retenue, se meut vers le centre de la terre, & que dès qu'un corps est organisé d'une certaine maniere, un esprit créé s'y trouve tellement uni, que ce corps se meut à sa volonté.

M. de Montgeron a donc raiſon de conclure, de ce que les Anges & les Démons ſont de purs eſprits, » qu'ils n'ont aucun » pouvoir de remuer les corps par leur pro» pre nature «, par leur eſſence, par le fond de leur être. La puiſſance d'agir ſur la matiere ne coule point auſſi néceſſairement de l'eſſence des Anges, n'eſt point une propriété auſſi inſéparable de leur être, que le pouvoir de penſer & d'aimer. Dieu pouvoit créer des eſprits & des corps, ſans mettre nulle dépendance entre ces deux ſubſtances. Ce n'eſt donc que'n vertu d'un décret purement arbitraire de Dieu, que les eſprits agiſſent ſur la matiere.

Dans le ſyſtême des cauſes occaſionelles dont M. B. eſt bien convaincu, cette action des eſprits ſur la matiere n'émane point d'une vertu, d'une force, d'une faculté qui ſoit intrinſeque & inhérente à la ſubſtance ſpirituelle; elle ne conſiſte qu'en ce que Dieu, ayant deſſein de lier toutes les parties de ſon ouvrage, eſt déterminé à remuer tel corps & de telle maniere par la volonté de l'Ange, du Démon, de l'ame humaine En bonne théologie comme en bonne philoſophie, nul être créé ne trouve en ſon propre fond une vertu efficace d'agir hors de ſoi ſur un être étranger; bien moins encore deux êtres de nature auſſi différente que l'eſprit & le corps.

M. B. fait une autre chicane à M. de Montgeron, sur ce que celui-ci dit : » Que » si les Chérubins n'ont aucun emploi par » rapport au gouvernement des êtres ma- » tériels, peut-être n'ont-ils aucun pouvoir » sur la matiere », &c. M. B. veut obliger tout le monde à croire fermement, que tous les Anges, indistinctement & également, ont de leur nature le pouvoir d'agir sur les corps (1). M. de Montgeron fait une supposition, que les esprits de la premiere hiérarchie n'ont aucun emploi par rapport au gouvernement des êtres matériels, & il en tire une conséquence probable, qu'ils pourroient n'avoir aucun pouvoir sur la matiere. La supposition est une décision formelle de saint Thomas : *Superiores Angeli nunquam ad exterius ministerium mittuntur* (2), & il explique aussi-tôt ce qu'il entend par le ministere extérieur. *In missionibus Angelorum aliqua dicitur exterior, quæ scilicet est ad aliquod ministerium circà corporalia exhibendum* (3). Ensorte, continue saint Thomas, que ce qui est dit dans Isaïe, qu'un Séraphin fut envoyé lui purifier les levres, ne doit pas s'entendre à la lettre d'un esprit de l'ordre

(1) Second chef, n°. 1 & 2.
(2) 1â Part. Quæst. 112, art. 2. in concl.
(3) Ibid. ad 1.

ſéraphique : mais de l'ordre des Anges inférieurs (1). Or, ſi les eſprits ſupérieurs n'exercent, ſelon ſaint Thomas, aucun miniſtere dans le gouvernement des corps, il eſt juſte d'en conclure qu'ils n'ont point reçu de Dieu le pouvoir naturel d'agir ſur les êtres matériels ; car on raiſonnera ainſi : les eſprits créés n'ayant point par eſſence & dans le fond de leur être, la puiſſance réelle & effective de mouvoir les corps, le pouvoir naturel des Anges ſur la matiere ne peut conſiſter que dans le décret ou la loi que Dieu s'eſt preſcrite d'employer les Anges au gouvernement du monde, c'eſt-à-dire, de mouvoir & déplacer les corps à l'occaſion de la volonté & des déſirs des Anges. M. B. n'en peut diſconvenir, perſuadé, comme il eſt, que les cauſes ſecondes ne ſont qu'occaſionnelles. Or, ſelon ſaint Thomas, tel eſt le décret de Dieu, telle eſt la loi conſtante de ſa providence, que les Séraphins, les Chérubins ne ſoient employés à aucun miniſtere ſur les choſes corporelles. Autrement : Dieu a réſolu dans l'inſtitution de la nature, que les volontés ſéraphiques ne ſeroient point cauſes occaſionnelles de l'arrangement des corps. Donc les Séraphins, les Chérubins n'ont de leur

(1) *Fuit de inferioribus Angelis.*

nature aucun pouvoir sur la matiere ; donc pour concilier la pensée de saint Thomas avec une exacte métaphysique, il faut dire que Dieu n'a point donné, dès le commencement & originairement aux Anges supérieurs, le pouvoir de remuer les corps, ce qui est le contraire de ce qu'avance M. B. (1), & c'est sans fondement qu'il chicane M. de Montgeron sur ce point.

RÉFUTATION DU TROISIEME CHEF.

Les secours violens.

Je ferai d'abord des remarques sur des endroits détachés, avant d'entrer dans le fond de la question des secours.

» 1°. On sait, dit M. B. (2), qu'en » 1732 & 1733, il se tint des conféren- » ces, où se trouverent des Docteurs » & autres personnes au nombre de plus de » 20. On y décida hautement que ces pré- » tendus secours n'étoient point permis ».

Dans les premieres conférences, on étoit bien une vingtaine ; mais alors plusieurs se déclarerent pour les secours. Presque

(1) Ibid. n°. 2.
(2) Troisieme chef, no. 2.

tous ceux-ci ſe retirerent des conférences, qui furent réduites à une douzaine de perſonnes, dont le plus grand nombre étoit auſſi oppoſé aux convulſions, qu'aux ſecours.

2°. Quel a été le vrai ſentiment de Meſſieurs de Montpellier & de Senez ſur les ſecours ? Ce fait, par un jugement de Dieu, s'embrouille de plus en plus, & forme une diſpute interminable (1). Ce qui eſt certain, c'eſt qu'en prenant la douzieme vérité de M. de Montpellier dans le ſens excluſif qu'y donne M. B. (2), on fait avancer à M. de Montpellier un fait notoirement faux : « Que les Théologiens » de différens ſentimens qui furent con- » ſultés, convinrent tous, ſans exception, » qu'on ne peut donner, &c. le réſul- » tat des conférences a retenti dans tout » le royaume » (3). Tout le royaume a pu également ſavoir que bon nombre de Théologiens reſpectoient dans les grands ſecours un prodige divin. Ainſi, la déciſion

(1) On peut voir dans le troiſieme volume de M. de Montgeron, dans les lettres à un ami de province, & dans les nouveaux écrits contre le Curé de V. pluſieurs témoignages déciſifs de Meſſieurs de Senez & de Montpellier, en faveur des ſecours.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

de M. de Montpellier seroit fondée sur une fausse supposition & partant ruineuse.

3o. L'érudition théologique des nos 3 & 4, est un étalage superflu. S. Augustin & les autres parlent toujours de personnes qui se donnent, ou donnent à d'autres la mort réellement & de propos délibéré : *Sanctæ feminæ in rapturum, atque necaturum se fluvium projecerunt* (1). Il faut pour cela, comme parle Gerson, *Jussio sive dispensatio taliter circonstantionata, quod de eâ dubitare non liceat* (2). La dispense suppose l'infraction actuelle & volontaire d'un précepte, & la dispense est nécessaire pour rendre cette infraction licite. Or, nul précepte ne défend de soulager des douleurs par des coups violens, dans des circonstances où l'on est sûr que ces coups soulageront en effet. Donc dans ce cas, il n'y a nul besoin de dispense. *Le cinquieme précepte*, dit M. B. *qui défend de mettre un homme à mort, défend de lui donner des coups capables d'enfoncer une muraille.* (3). Oui, dans des circonstances où il est moralement certain ou probable qu'il sera brisé par ces coups; mais non dans le cas qu'on

(1) Lib. I, de civit., c. 26.
(2) De distinct. ver. vis. à falsis, tom. 1, p. 51.
(3) Troisieme chef, n°. 3.

ſoit aſſuré de le ſoulager par ce moyen. Il eſt important de rendre palpable que le cinquieme commandement n'a nulle application au fait des ſecours. Auſſi, dans les commencemens, Meſſieurs d'Etemare & Poncet, avouoient que cette objection étoit futile & ridicule. Ne tente-t-on point Dieu, faute d'une aſſurance légitime qu'il veuille faire & continuer ce prodige ? Voilà l'unique difficulté ſérieuſe.

4o. Pluſieurs de nos amis jugent que parmi tous les raiſonnemens que M. B. emploie depuis le nº 4, juſqu'au nº 8, contre le ſyſtême méchanique de M. de Montgeron, de l'invulnérabilité & impaſſibilité des Convulſionnaires, du remede naturel d'un état ſurnaturel, il y en a qui renverſent abſolument ce ſyſtême. Mais je ne doute point que M. de Montgeron n'ait prévenu ces difficultés, en corrigeant ſon ſyſtême, pour le concilier avec les faits, & ne pas diminuer par des hypotheſes arbitraires, le merveilleux incompréhenſible de ce prodige (1). Cependant

(1) M. de Montgeron a pleinement juſtifié ſon ſyſtême de l'invulnérabilité, dans la deuxieme édition de ſon ouvrage, tome III, prop. troiſieme, où il renverſe tous les raiſonnemens de M. Bourſier, par des argumens ſans réplique.

M. Bourſier, en réfutant ce ſyſtême, tombe dans pluſieurs mépriſes plus inexcuſables.

En premier lieu, l'équité demandoit qu'on avertît que ce ſyſtême du remede naturel d'un état ſurnaturel, n'eſt point propre à M. de Montgeron, ni de ſa pure invention. Il avoit été propoſé auparavant, par un ſavant & célebre Théologien (M. le Gros, dans ſon diſcours ſur les Nouvelles Eccléſiaſtiques, ouvrage qui a été généralement applaudi par tous les appelans); en effet, cette hypotheſe peut avoir eu effectivement lieu dans pluſieurs Convulſionnaires, dont le gonflement des muſcles étoit palpable juſqu'à repouſſer l'inſtrument.

En ſecond lieu, il eſt encore moins équitable d'avancer comme choſe avouée, que *ce point capital*, que *ce nouveau ſyſtême étant une fois renverſé*, *la cauſe des ſecours violens l'eſt auſſi* (1). Quoi! une cauſe fondée ſur des miracles, ſur ſa liaiſon avec une œuvre qui eſt un tiſſu de prodiges divins, ſur le deſſein de Dieu, de mettre au milieu de ſon Egliſe un grand & éclatant ſigne, cette cauſe ſera renverſée, parce qu'on aura renverſé un ſyſtême philoſophique, dont on aura fait uſage pour répondre à une objection ſpécieuſe?

(1) Ibid. n°. 8.

Il eſt ordinaire dans les controverſes, après avoir bien établi le dogme, le fait, le myſtere controverſé par des preuves directes & intrinſéques, d'employer des méthodes philoſophiques, des hypotheſes, des conjectures mêmes, pour éclaircir la matiere & réſoudre les difficultés des contradicteurs. On n'ignore pas combien ſaint Auguſtin s'eſt appliqué à rechercher l'origine de l'ame, combien de différentes penſées il a propoſé ſur ce ſujet, pour diſſiper les objections du Pélagien contre le péché originel. — Eſt-ce donc que la cauſe de l'Egliſe a ſuccombé entre les mains de ſaint Auguſtin, parce qu'il a eu des vues défectueuſes ſur l'origine de l'ame ? M. B. donne donc le change, en confondant le fond de la cauſe des ſecours, avec le ſyſtême de M. de Montgeron, pour établir la divinité des ſecours. Nous n'avons beſoin que de deux maximes reconnues par M. B. 1°. qu'il y a des effets qui ſurpaſſent viſiblement la puiſſance du Démon; 2°. qu'il y a des miracles certainement & indubitablement divins, par les circonſtances qui les accompagnent.

Un troiſieme ſujet de plainte, c'eſt que M. B. ou ignore abſolument, ou diſſimule toujours une circonſtance eſſentielle de la preſtation des ſecours, qui eſt que toute

la violence, toute la force mouvante du coup eſt tranſmiſe dans le corps du Convulſionnaire. Cela devient palpable par les effets : le plancher, la chambre, la maiſon ſont ébranlés, tout comme ſi l'inſtrument dans l'ordre naturel frappoit ſur une enclume ; & il eſt ſenſible que cet ébranlement ne ſe communique au plancher, aux murs que par le corps du Convulſionnaire. Ajoutez le fait d'une Convulſionnaire qui ſouffre & eſt bleſſée par le pli d'une robe placé ſous une pierre de cinquante livres. (Ce fait bien préſenté répand à mon avis une grande lumiere) ; le même coup de pierre porte en même-temps & ſur la chair qui répond au pli de la robe, & ſur les parties voiſines, & il porte ſur toutes avec la même force. Cependant ſur celles-ci, nulles douleurs, & ſur la premiere, douleur à faire pouſſer des cris. Donc on ne peut ſoutenir que le Démon tempére l'impreſſion de la pierre, de ſorte qu'elle ne puiſſe être douloureuſe. Donc il y a ici ſuſpenſion & renverſement des loix naturelles. M. B. dit mieux qu'il ne veut, en s'écriant, « quel phénomene que de voir un agent » ſurnaturel garantir un corps des coups » violens d'un barreau de fer, dans le temps » qu'il ne le préſerve pas de la plus légere » piquure. Ibid n° 6 » !

Ces faits ſuffiſent pour renverſer un des ſyſtêmes que M. B. oppoſe à celui de M. de Montgeron, ſavoir : que le Démon arrête & détourne la force du coup ; car il eſt certain que toute la violence du coup ſe communiquant au corps frappé, l'effet eſt évidemment divin, puiſque nulle puiſſance créée ne peut ſuſpendre & renverſer les loix primitives, qui reglent la communication des mouvemens.

5°. M. B. fait faire fleche de tout bois. Tantôt par différens exemples tirés de l'Evangile & des Auteurs Eccléſiaſtiques, il prouve que le Démon peut empêcher « que des cailloux ou des chenets lancés » avec la plus grande violence ne bleſ» ſent » (1). Tantôt il établit par différentes autorités, que « Dieu mettant un » frein au Démon (par une préſervation » miraculeuſe), empêche que des coups » naturellement meurtriers de l'eſprit malin » ne donnent la mort » (2). Il laiſſe au choix des Lecteurs l'option entre ces deux ſyſtêmes, pourvu qu'ils conviennent que c'eſt à l'inſtigation du Démon que les ſecours violens ſont demandés & accordés.

---

(1) Ibid, n°. 5.
(2) Ibid, n°. 6.

Il ſeroit inutile de diſcuter chacun de ces paſſages, puiſqu'aucun ne frappe au but. Toutes ces ſavantes recherches prouvent moins l'érudition de M. B. que l'abus qu'en peut faire la prévention. Une ſeule remarque générale répondra à tout. C'eſt que dans tous les exemples propoſés, dans tous ces textes cités par M. B. où il s'agit d'énergumenes, dont la poſſeſſion étoit avérée & reconnue, où il s'agit de coups, d'opérations propres à bleſſer, dont l'agent inviſible n'étoit point douteux, parce que l'action de Satan s'y manifeſtoit par des caracteres indubitables ; en tous ces cas, l'unique queſtion étoit de ſavoir : quelle cauſe empêchoit que le Poſſédé de l'Evangile ne perdît la vie, quand le Démon le précipitoit tantôt dans le feu, tantôt dans l'eau ; quelle cauſe modéroit l'effet des coups de pierre ou de bâton lancés par la main inviſible de Satan. Afin donc que ces exemples puſſent être appliqués au prodige des ſecours, il faudroit, ou que nos Convulſionnaires fuſſent préalablement reconnus pour de vrais & purs énergumenes, ou que ces coups violens fuſſent portés par une main inviſible, ou que des indices palpables de l'inſtigation du Démon précédaſſent ou accompagnaſſent la demande des ſecours, ou que quelque magie, quel-

que ſortilége fuſſent employés comme dans les cas propoſés par Huygens & Suarez.

En revenir toujours à dire que *la pratique des ſecours violens eſt mauvaiſe en elle-même* (1) ; *qu'il eſt étrange qu'on oſe s'écarter de ce que dicte le cinquieme précepte du décalogue* (2) ; le dire toujours & ne le prouver jamais, c'eſt pétition de principe, c'eſt éblouir & faire illuſion, & non procéder théologiquement.

6o. Obſervons, en paſſant, que la force active du Poſſédé rompant des chaînes de fer (Marc. 5), eſt un prodige bien inférieur à celui par lequel des parties extrêmement ſenſibles reçoivent une impreſſion ſalutaire, une ſenſation agréable d'un coup violent. L'action inviſible du Démon, & l'action viſible du Poſſédé, jointes enſemble, peuvent aiſément prévaloir à la réſiſtance du fer. Mais dans le fait des ſecours, quand on accorderoit que le Démon modifie la violence du coup, il s'en communique toujours une aſſez forte impreſſion pour exciter de vives douleurs, dans des chaires auſſi délicates que le ſein, le creux de l'eſtomac, le périoſte. Donc, pour qu'il

(1) Ibid, n°. 2.
(2) Ibid, n°. 7.

n'en réſulte aucune douleur, il faut ou ſuſpendre les loix de la liaiſon du corps & de l'ame, ou employer quelque autre moyen auſſi merveilleux, auſſi impoſſible au Démon.

7°. Quant aux Rituels qui donnent pour marque de poſſeſſion des forces au-deſſus de la nature, comme auſſi de parler des langues inconnues, cela ne ſignifie point que ces effets ſurnaturels ſoient par eux-mêmes preuve de l'opération du Démon; mais qu'il y a ſûrement du ſurnaturel dans un cas où il conſte d'ailleurs que ce ſurnaturel ne peut venir que de la poſſeſſion du Démon. Au reſte, force active, force de réſiſtance ſur-humaine, juſqu'à un certain degré, ſont de la compétence du Démon. Mais dans pluſieurs prodiges des ſecours, ce n'eſt ni l'un ni l'autre : c'eſt un merveilleux d'autant plus ſurnaturel, qu'il eſt indéfiniſſable.

8°. Les violens ſecours chez les Auguſtiniſtes (1), voilà la plus grande difficulté. M. de Montgeron l'a ſans doute déja prévenue & réſolue (2). Il aura remarqué, 1°. que

(1) Ibid, n°. 5.

(2) M. de Montgeron a encore ſatisfait à cette difficulté, tome III, page 767 & ſuiv. où il fait voir, 1°. que les ſecours des Auguſtiniſtes, pro-

le nom d'Auguſtiniſtes eſt équivoque, pluſieurs ne le portant que parce qu'ils veulent innocenter le Fr Auguſtin, en ne le croyant point coupable du fanatiſme dont il eſt accuſé. — 2°. que les convulſions & les ſecours ayant commencé chez les Convulſionnaires, maintenant Auguſtiniſtes, dans le temps qu'ils ne différoient en rien des autres, l'illuſion ſurvenue depuis n'empêche point le même agent de continuer ſes opérations en eux, du moins cela ne répugne point à l'analogie de la Foi, puiſque Dieu peut faire des miracles par des méchans, par des errans, par des hérétiques mêmes, & les Auguſtiniſtes vivent dans la communion de l'Egliſe.

---

prement dits, ne ſurpaſſent pas les forces naturelles, & qu'ils ne ſont nullement comparables à ceux de Jeanne & de Gabrielle Moler, de Marguerite-Catherine Turpin, de Deniſe Régné, de Charlotte la Porte & de tant d'autres. 2°. Que pluſieurs Convulſionnaires Auguſtiniſtes avoient des convulſions qui venoient de Dieu, avant de s'être laiſſé ſéduire, & qu'il n'eſt point du tout impoſſible qu'il les leur ait continuées, quoiqu'ils ſoient tombés dans l'erreur; l'œuvre des convulſions & des ſecours étant indépendante des vertus ou des vices de l'inſtrument. Les Corinthiens n'abuſoient ils pas des dons qu'ils avoient reçus? & néanmoins Dieu continuoit de les en gratifier.

QUATRIEME ET CINQUIEME CHEFS.

Suite de la même matiere.

Le fort du Mémoire Théologique & la plus grande difficulté qu'on puiſſe former contre les ſecours, ſe trouvent renfermés dans les quatrieme & cinquieme chefs. Cette difficulté bien entendue, ſe réduit à ce raiſonnement du cinquieme chef, n° 5. « Il » faut un miracle pour empêcher que la » mort ne s'enſuive (des coups énormes), » par conſéquent l'action naturellement » meurtriere par laquelle on donne ces ſe- » cours violens, exige que Dieu faſſe un » miracle, pour n'avoir point ce funeſte » effet. Or, Dieu ne s'eſt point engagé à » faire ce miracle. La parole de la perſonne » en convulſion n'eſt point un garant aſſuré » de la volonté de Dieu, les expériences » n'en ſont point une preuve certaine, ce » ſyſtême de M. de Montgeron (des qua- » lités inhérentes d'invulnérabilité & d'im- » paſſibilité), eſt viſiblement anéanti. Par

» conſéquent c'eſt tenter Dieu, que de » donner ces ſecours énormes ».

Ainſi, dans la plus exacte préciſion, il s'agit de ſavoir ſi les ſecours violens ſe donnent dans des circonſtances, d'où il réſulte une aſſurance raiſonnable, religieuſe & pleinement ſuffiſante, que Dieu, dans ces circonſtances, veut opérer & continuer le miracle inoui de guérir des infirmités, de ſoulager ou prévenir de vives douleurs par des coups naturellement meurtriers. Donc, dans cette diſpute, il eſt eſſentiel & indiſpenſable de connoître, de péſer & apprécier, de réunir ſous un même point de vue toutes les circonſtances liées à cet étonnant phénomene, celles qui l'ont précédé & y ont préparé, celles qui l'accompagnent, celles qui l'ont ſuivi : puiſque c'eſt dans l'impreſſion que le concert de toutes ces circonſtances doit faire ſur un eſprit raiſonnable & fidele, que nous cherchons cette pleine aſſurance, que Dieu eſt l'agent immédiat du prodige des ſecours, & qu'il veut qu'on donne ces ſecours pour manifeſter ſes deſſeins, & inſtruire ſon Egliſe. *Taliter circumſtantionata quod de eâ dubitare non liceat*, comme parle Gerſon, cité pag. 31 de cet écrit.

« Pour diſcerner ce qui vient de Dieu

» ou du Démon, dit fort bien M. B. (1); » on ne se borne pas à considérer en elle-» même la nature de l'effet produit ; on » considere de plus les circonstances ; on » pese les caracteres d'une opération ex-» traordinaire ». Sur quoi je fais deux observations importantes.

La premiere, que c'est pécher contre la raison & l'équité, que d'examiner le prodige des secours en lui-même seulement dans ce qu'il a de révoltant pour les sens & l'imagination, comme une espece de fait isolé, qui ne tient à rien, auquel le hasard, le caprice des hommes, l'erreur & l'ignorance auroient donné lieu. Tel fut, en des siecles peu éclairés, l'origine de ce qu'on appela le Jugement de Dieu, où les épreuves de l'eau bouillante, du fer ardent, &c. dont on fait des applications si peu justes au phénomene des secours. C'est un reproche que mérite M. B. Qui ne connoîtra ce prodige que par son Mémoire, s'imaginera une troupe d'hommes téméraires & fanatiques, qui, à la demande d'une soi disante Convulsionnaire, lui lance les coups les plus assomans. Pas un mot sur l'origine de ce prodige, sur sa liaison à

(1) Quatrieme chef, n°. 11.

des convulſions évidemment divines, ſur d'autres prodiges de même genre qui y ont préparé, ſur les effets ſalutaires de lumiere & de grace qui ſe ſont opérés dans pluſieurs de ceux qui, voyant & adorant Dieu dans cette merveille, ont applaudi à ceux qui donnoient ces ſecours, ou en ont eux-mêmes donné.

Une ſeconde obſervation eſt que dans les matieres qui ne ſont pas ſuſceptibles de démonſtration métaphyſique ou géométrique, mais ſeulement de preuves morales, qu'on tire de la réunion de pluſieurs faits, de pluſieurs témoignages, de pluſieurs préjugés : c'eſt pécher contre la droite raiſon & l'équité naturelle, que de diſcuter ſéparément chaque fait, chaque témoignage, chaque préjugé, & de les infirmer chacun en particulier par des difficultés ſpécieuſes, ſans vouloir examiner de bonne-foi quelle impreſſion, quelle conviction réſulte du concert de toutes les choſes, de toutes les circonſtances, de tous les indices qui concourent unanimement à établir la même vérité. C'eſt ſur-tout de ce défaut & de cette omiſſion que le Mémoire eſt coupable.

Non-ſeulement M. B. paſſe ſous ſilence pluſieurs circonſtances, pluſieurs indices propres à préjuger la divinité du prodige ;

mais les circonſtances dont il fait mention, il les examine chacune ſéparément, & y oppoſe des difficultés ; miracles de guériſon, inſtincts contraires aux ſentimens naturels, confiance extraordinaire & immobile dans ceux qui donnent & reçoivent ces ſecours violens. Sur tout cela, M. B. prouve très-bien, que des miracles divins peuvent accompagner des abus, des pratiques ſuperſtitieuſes ; que des inſtincts, des confiances vives & ardentes peuvent venir de l'imagination ou d'une inſtigation diabolique : mais jamais il ne prend la peine de conſidérer tout à-la-fois les faits, les préjugés, les indices, les circonſtances dont la force & la lumiere réunies ſont l'unique moyen de décider notre queſtion, & de découvrir la vérité.

Pour éviter ces deux défauts, il faut donc 1°., connoître exactement & en détail toutes les circonſtances qui ont préparé, précédé, accompagné le prodige des ſecours. Chacune de ces circonſtances étant au moins un préjugé, un indice probable que Dieu veut aujourd'hui opérer ce grand ſigne par le miniſtere des Convulſionnaires, & de ceux qui les aſſiſtent ; 2°. enviſager ſous le même point de vue le concours de toutes ces circonſtances & la preuve qui en réſulte, pour établir que nous avons

une pleine assurance du dessein & de la volonté de Dieu, c'est-à-dire, toute l'assurance que la raison & la foi doivent exiger. Je souhaiterois que M. de Montgeron, s'il en a le temps & l'occasion, résumât toute la dispute & toutes les preuves, suivant cette méthode, qui m'a toujours paru la plus sûre & la plus propre à convaincre tous les esprits (1).

PARAGRAPHE PREMIER.

Quant aux faits & aux circonstances qui sont liés au prodige des secours, M. de Montgeron en est mieux instruit que moi. Je me contenterai d'indiquer ceux qui me sont connus.

1°. Dès l'origine de ce grand événement, on vit au tombeau non-seulement des convulsions proportionnées & assorties à la guérison, mais encore d'autres qui naturellement y étoient contraires, & plus propres à donner la mort, que du soulagement aux malades. M. de Montpellier

(1) M. de Montgeron a rempli ce juste désir du P. de Gennes, dans son troisieme volume.

a relevé ce fait, en y admirant une opération de Dieu, digne de sa sagesse, un dessein manifeste de montrer qu'il sait, quand il lui plaît, & qu'il veut aujourd'hui guérir par les moyens les plus opposés, & convertir en moyens les obstacles mêmes. « Si les convulsions, dit-il, ont contribué » à ces miracles de guérison, elles doivent » être attribuées en premier à la même » cause qui a opéré les guérisons. Si, au » contraire, les convulsions étoient pro» pres par leur nature à empêcher la gué» rison, elles la rendent plus merveilleuse, » & relevent l'opération de Dieu, loin de » l'obscurcir. C'est le jugement que nos » peres ont porté constamment, soit de » ces guérisons miraculeuses, soit des con» vulsions qui les précédoient ou accom» pagnoient, & leur jugement doit faire » notre regle ». Inst. Past. contre M. de Sens, troisieme vérité, pag. 134.

Voilà déja un premier indice que le dessein de Dieu est de faire aujourd'hui des signes & des prodiges d'un genre extraordinaire. *Immuta mirabilia*, Eccl. 36.

2°. Les guérisons miraculeuses continuant à s'opérer dans & par les convulsions, plusieurs Convulsionnaires furent fortement déterminés à aider, pour ainsi dire, l'action invisible du divin Artiste par des

coups violens qu'ils ſe donnoient ſur le membre infirme ou eſtropié. Ainſi Marie-Jeanne Fourcroix déclare dans ſa relation : Que, « dans ſes convulſions, elle avoit » des mouvemens extrêmement violens » dans ſa jambe gauche (dont le pied étoit » ankilôſé), & qu'elle la frappoit d'une » force incroyable contre tout ce qui ſe » trouvoit auprès d'elle, ſans ſe faire aucun » mal ». Mademoiſelle de Lunaque & Madame de Vitry atteſtent la même choſe, « que dans ces agitations violentes, elle » cognoit ſa jambe gauche avec tant de » force, qu'elle auroit dû naturellement ſe » la caſſer pluſieurs fois ». Dans, & par ces agitations & ces coups propres à briſer les os de la jambe & du pied, l'ankilôſe fut guérie. Or, ſuivant les maximes de M. de Montpellier, le même agent, qui a guéri le mal incurable de l'ankilôſe, a produit les agitations violentes & les mouvemens qui forçoient la malade à frapper ſi rudement ſa jambe : le même agent a préſervé les os de la jambe & du pied de toute fracture, de toute douleur ; ſecond indice du deſſein de Dieu de rétablir des os par le moyen qui devoit les rompre.

3°. En genre de moyens meurtriers employés à la guériſon, il n'y en a point de plus marqué que le miracle opéré ſur le cancer

cancer de Madeleine Durand. M. B. a l'équité de n'y point oppoſer la déciſion de M. Gendron, parce qu'il ſent bien que l'autorité d'un Medecin, qui n'a point vu le mal, doit céder à celle de pluſieurs ſavans Maîtres de l'art, qui ont vu, examiné & décidé que c'étoit un cancer incurable. Mais M. B. (1) prétend que nous n'en pouvons tirer aucune induction en faveur des ſecours : » Madeleine Durand » a fait, par ce mouvement convulſif, » ces inciſions ſur elle-même : s'enſuit-il » que je doive donner librement des coups » aſſomans » ? &c. On peut pourtant faire contre l'opération de Mad. Durand toutes les ſubtiles chicanes que M. B. fait contre les miracles qui ont accompagné quelques grands ſecours ; car je demanderois ſi les aſſiſtans, ſachant l'uſage que la Convulſionnaire vouloit faire des ciſeaux, ne devoient point lui en refuſer, & même lui lier les mains ? Sa prédiction du miracle futur, la force impétueuſe de la convulſion qui la pouſſoit, étoient-elles ce que ſaint Auguſtin appelle *divina juſſio* (quæ) *nullo nutet incerto*..... quam *Deus ſine ullis ambagibus intimat ?* Les prédictions des Convulſionnaires, leurs mouvemens convulſifs ſont-ils réglés ?

(1) 4e Chef, n° 2.

Donc les assistans, en attendant un miracle qui n'étoit pas promis évidemment, tentoient Dieu, & s'exposoient volontairement à conniver à la mort qui devoit naturellement suivre des incisions. Prétendront-ils se justifier par tous les autres prodiges des Convulsionnaires? M. B. leur soutient (1), » qu'il n'y a point de » conséquence nécessaire des uns aux au» tres »; mais que Dieu étant souverainement libre & indépendant dans ses dons, ce que Dieu a fait sur telle & telle personne, il n'est ni juste ni raisonnable d'en faire l'application aux autres. Ainsi la confiance des assistans étoit une pure illusion; & afin que Dieu fît une des plus surprenantes merveilles dont on ait entendu parler, il a fallu que tous les témoins se rendissent prévaricateurs du premier & du cinquiéme précepte.

On en doit dire autant de ceux qui, à force de bras ou de liens, n'ont point empêché Marie Fourcroy de frapper sa jambe sur le plancher, & de mille autres cas semblables. M. Poncet (Réponse à la réclam., pag. 90.) a la témérité de décider, que « dès » que les Convulsionnaires se donnerent des » coups qui ne pouvoient naturellement » que leur faire plus de mal que de bien, » il falloit les corriger & les empêcher si

(1) 4e. Chef, n° 3.

» on le pouvoit ». M. B., plus ſage & plus réſervé, n'oſe avancer une telle déciſion. Il ſait le précepte d'Horace : *Supprimit orator*, &c. Mais M. B. eſt bien tenté, & laiſſe la liberté aux autres d'attribuer le prodige de Mad. Durand au démon : « Ceux » qui font valoir cette guériſon, ont à ré- » pondre à l'uſage qu'en ont fait les Vail- » lantiſtes, dit M. B. (1). Quoiqu'il ſoit certain que Madame Durand étoit guérie, & a demeuré depuis ſa guériſon à Orléans, avant que d'avoir connu M. Vaillant; ce qui eſt atteſté, à qui veut l'entendre, par ſa propre mere encore attachée au Vaillantiſme. Il eſt intolérable de laiſſer douteuſe la divinité de deux prodiges ſupérieurs & contraires à toutes les loix de la nature, la guériſon d'un mal incurable par tous les Maîtres de l'art, & la préſervation des ſuites mortelles des inciſions, qui en ſont naturellement inſéparables.

La moindre induction qu'il nous ſera permis de tirer de ces prodiges, c'eſt qu'ils ont manifeſté un deſſein de Dieu dans l'œuvre des convulſions, qui eſt d'employer à la guériſon des corps ce qui, de ſa nature, n'eſt propre qu'à les meurtrir, les briſer & leur donner la mort. Nous ajouterons ſeulement que ſi l'on a

(1) 4e Chef, n° 2.

pu, ſans pécher, laiſſer le libre cours aux opérations naturellement meurtrieres de Marie Fourcroy & de Mad. Durand, nous ne comprénons pas pourquoi on ſe ſeroit rendu coupable en les aidant à faire plus aiſément des opérations réellement ſalutaires, ſur-tout à une troiſiéme & quatriéme repriſe.

4°. Les Convulſionnaires ne ſe ſont pas bornés à opérer ſi violemment & ſi utilement ſur leurs propres corps ; ils ont été pouſſés, par la force de la convulſion, à faire les mêmes opérations ſur des corps étrangers, pour rétablir, redreſſer, guérir des membres maléficiés. Il n'y a rien en ce genre de plus connu & de plus frappant que ce qui ſe paſſoit entre Mademoiſelle Dancogné en convulſion, & ſa petite niece, dont les membres étoient noués. Elle les manioit, les tiroit ; & appliquant l'os de la jambe contre ſon genou pour le redreſſer, le plioit avec un tel effort, que tous les os auroient dû ſe briſer avec les plus vives douleurs. Cependant la petite enfant rioit, jouoit, chantoit. Sur ce fait, je forme trois queſtions.

Premiere queſtion. Les ſpectateurs étoient-ils bien fondés à croire que ces inſtincts, ce mouvement intérieur de la convulſion, qui pouſſoit Mademoiſelle Dancogné à

faire ces opérations naturellement meurtrieres, venoient certainement de Dieu ? Il faut remarquer que la Convulsionnaire n'agissoit pas en pure automate. Elle pensoit, elle connoissoit ce qu'elle faisoit, & vouloit faire ce qu'elle n'auroit osé tenter en son état naturel. Une guérison miraculeuse d'un mal incurable, laquelle avoit été le commencement de ses convulsions ; le don surnaturel d'entendre & de parler des langues étrangeres ; plusieurs autres traits supérieurs à la nature, annonçoient en elle l'action & l'impression divine. Delà un puissant préjugé que le même principe la déterminoit, contre tous les sentimens naturels, à travailler violemment sur les membres délicats de l'enfant : & ce préjugé se changeoit bientôt en une intime persuasion, quand on voyoit que ce qui devoit blesser & briser, excitoit dans la petite patiente des sentimens de joie & de contentement. Le succès favorable décidoit que tout étoit divin dans cette merveille.

Seconde question. Les spectateurs, qui avoient été témoins une premiere fois de ce prodige, devoient-ils avoir la confiance, que le lendemain & tous les jours suivans, tous les symptômes de la convulsion étant absolument les mêmes, Dieu continueroit d'opérer le même prodige ? J'en atteste la

conſcience de toutes les perſonnes ſenſées & inſtruites en très-grand nombre, qui ont vû & admiré cette merveille (ſans peut-être même en devoir excepter M. B., qui, je crois, en a été témoin); aucun a-t-il héſité dans ſa confiance, ſous prétexte que Dieu, libre dans les effets de ſa puiſſance, n'avoit point promis ce miracle par une révélation proprement dite? Chacun ſe tenoit aſſuré du ſuccès, tant par l'expérience du paſſé, que par un ſentiment de Religion gravé dans tous les cœurs, que Dieu plaçant ſa créature dans les mêmes circonſtances, il eſt trop bon & trop ſage pour changer ſubitement de conduite, & tromper une attente qui s'appuie ſur ce qu'il a déja fait dans des cas parfaitement ſemblables. Dans l'ame de la Convulſionnaire, c'eſt une impreſſion ſupérieure à la nature, qui exclut tout doute & toute héſitation, & cette impreſſion peut s'appeler un inſtinct de confiance. Dans les ſpectateurs, c'eſt une confiance qui ne ſort point de l'ordre commun, mais qui, ſans héſiter, ſe fonde ſur les faits mêmes qui manifeſtent le deſſein de Dieu, & ſur l'idée que la raiſon & la foi donnent de ſa bonté & de ſa ſageſſe.

Ces réflexions auxquelles les deux queſtions précédentes ont donné lieu, ſont d'une

extrême importance, & elles suffiront presque pour répondre à toutes les objections de M. Bourſier.

Troiſieme queſtion. Ceux qui approchoient de la Convulſionnaire, & les autres témoins, devoient-ils être tranquilles ſpectateurs, ou prêter même librement leur miniſtere à ces violentes opérations ? Ne devoient-ils pas enlever l'enfant des mains de la Convulſionnaire, ou la mettre par force hors d'état de rien attenter ſur des chaires ſi tendres, ſur des os ſi faciles à briſer ? Oui, ils le devoient, ſuivant le raiſonnement de M. B., ſous peine d'être ſolidairement reſponſables de n'avoir pas empêché une action téméraire où Dieu étoit tenté, & où l'on couroit riſque de briſer des membres. Mais eſt-il un ſeul de nos Meſſieurs anti-ſecouriſtes qui l'aient ainſi penſé dans le temps ? Sur quoi ſe raſſuroient tant de perſonnes ſages & éclairées, ſinon ſur des indices clairs & certains qui naiſſoient de la réunion des faits, & qui manifeſtoient le deſſein de Dieu de vivifier & de rétablir, par ce qui devroit naturellement meurtrir & briſer ? Ce genre de prodige s'eſt beaucoup multiplié, & a varié dans les convulſions, & le ſuccès qu'ont toujours eu ces moyens contraires à leur effet, eſt un témoignage invincible que Dieu veut au-

jourd'hui opérer ce grand ſigne dans ſon Egliſe. Ainſi on a vu dès le commencement, des Convulſionnaires mâcher & avaler des charbons ardens pour ſe rafraîchir, & d'autres s'inonder d'eau froide, & paſſer des nuits d'hiver dans des cendres imbibées d'eau pour ſe réchauffer. Dans ces cas & autres ſemblables, a-t-on dû s'oppoſer aux prodiges & mettre les Convulſionnaires dans l'impuiſſance de ſuivre leurs inſtincts, ſous peine d'être complices du crime de tenter Dieu, & de s'expoſer à nuire conſidérablement à leur ſanté ?

5°. Les Convulſionnaires ne tarderent pas à implorer l'aide des aſſiſtans, pour ſuppléer à leurs forces, & ſe procurer un plus grand & plus prompt ſoulagement, par des preſſions plus violentes que celles qu'ils pouvoient ſe procurer à eux-mêmes. C'eſt préciſément le même ſentiment du beſoin d'une violente preſſion, qui les porta d'abord à ſe frapper rudement & de toutes leurs forces, qui les obligea enſuite de recourir à des bras étrangers. Ce ſentiment d'un beſoin ſi extraordinaire étoit tellement l'effet de la convulſion, qu'il ne naiſſoit que dans & par la convulſion, & finiſſoit toujours avec la convulſion. Donc tous les mêmes indices, qui préjugeoient l'origine divine de la convulſion, prou-

voient également le principe divin du ſentiment du beſoin qui forçoit à demander un ſecours étranger ; & ce beſoin étant manifeſté par la parole, par les cris, par les contorſions, par tous les moyens que l'homme a naturellement pour indiquer ſes beſoins & ſes douleurs, il en réſultoit dans l'eſprit & dans le cœur des aſſiſtans une impreſſion comme invincible, qu'il étoit juſte de ſecourir le patient dans ſes beſoins convulſifs, par la voie connue & pratiquée de tout temps dans les convulſions naturelles, c'eſt-à-dire, par des preſſions violentes. Entre les ſpectateurs les plus inſtruits & les plus religieux, nul, dans les premiers commencemens, ne s'eſt porté à combattre, par de ſubtiles difficultés, cette impreſſion de ſentiment qui lie les hommes entre eux, & les porte à s'entre-ſecourir. Le reſpect qu'on avoit pour l'état de Convulſionnaire confirmoit ce ſentiment naturel, parce qu'on voyoit que ces beſoins extraordinaires naiſſoient de convulſions, dont quelque guériſon miraculeuſe avoit été ou la cauſe ou l'effet. En un mot, les Convulſionnaires qui ſe frappoient, ou demandoient qu'on les frappât, étoient marqués au bon coin : leur état ſurnaturel venoit de Dieu. Or, le ſentiment d'un certain beſoin, l'impreſſion, l'inſtinct qui les

forçoit ou à se donner ou à demander des coups violens, venoient de la convulsion même, ou plutôt en faisoient partie. Jamais la nature, dans sa situation ordinaire, ne se seroit portée à désirer ou à souffrir des opérations si effrayantes. Donc ce sentiment, cet instinct extraordinaire & contre nature venoit de Dieu aussi bien que la convulsion. Or, cet instinct étoit-il donné inutilement & sans autre dessein de la part de Dieu, que d'affliger & de tourmenter le corps du Convulsionnaire ? Le prodige surnaturel par lequel Dieu excitoit un vif sentiment d'un besoin extraordinaire, & donnoit en même temps à un corps humain une force supérieure aux coups les plus violens, Dieu l'a-t-il fait ce prodige pour rester inconnu, & faire souffrir sans aucun fruit sa créature? C'est ce qu'il faudroit dire dans les principes du Mémoire, & c'est ce qui est injurieux à la sagesse divine. Concluons que l'état même des Convulsionnaires & leurs besoins sont un nouvel indice que Dieu veut aujourd'hui nous donner en signe le prodige de coups assomans changés en remedes salutaires, & que c'est se conformer à sa volonté, que de donner aux Convulsionnaires des soulagemens conformes à leurs besoins.

6°. Les Convulsionnaires, qui deman-

dent & ſupportent les grands ſecours, n'agiſſent point en purs automates, privés de toutes connoiſſances & de toutes réflexions. A l'inſtinct ſurnaturel, qui les porte à exiger les ſecours, s'unit une intime & immobile confiance qu'ils n'en recevront aucun dommage. Rien de plus commun que de les entendre reprocher le peu de foi & le défaut de confiance au ſpectateur timide que la vue de ces grands coups effraye, ou qui refuſe d'y prêter ſon miniſtere. Du cœur du Convulſionnaire, la confiance paſſe, pour ainſi dire, dans celui des perſonnes qui ſe portent ſi volontiers à donner les plus grands ſecours, que leur foi ne doute ni n'héſite nullement ſur le ſuccès favorable. D'où vient cette foi, cette confiance à laquelle il eſt promis de tout obtenir ? Inſéparablement liée dans l'ame du Convulſionnaire à l'inſtinct, au ſentiment du beſoin, elle vient certainement du même principe. (Nous refuterons dans la ſuite l'erreur du Mémoire, où l'on prétend que la foi, qui obtient un miracle, doit être préalablement fondée ſur une révélation expreſſe, faite ſpécialement à la perſonne qui l'attend.) Cette foi, dans les miniſtres des ſecours, a ſon fondement légitime & raiſonnable dans l'état même où Dieu place le Convulſionnaire, dans

tous les prodiges qui compoſent l'œuvre des convulſions, dans tous les indices que Dieu donne de ſes deſſeins : & cette foi eſt juſtifiée par l'événement, par le ſuccès uniforme, & toujours ſoutenu depuis 12 ans (1). Or, qu'on le remarque bien, c'eſt par le ſuccès que l'Egliſe juge, & peut communément juger des faits extraordinaires, qui ſont hors des regles communes. Au temps des perſécutions, des Chrétiens en très-grand nombre ſe ſont préſentés aux tyrans ; d'autres ont prévenu la main des Bourreaux pour ſe donner la mort. L'Egliſe n'a refuſé l'honneur du martyre à aucun de ceux dont la conſtance, à l'épreuve des tourmens, a perſévéré juſqu'à la fin. C'eſt par l'événement même que l'Egliſe a jugé que le mouvement qui les avoit conduits au martyre & à la mort, étoit un mouvement de foi, dont le Saint-Eſprit étoit l'auteur. Ainſi elle a jugé favorablement d'une infinité d'actions extraordinaires des Saints, & ſur-tout des Peres du déſert, parce que le ſuccès en a été avantageux pour la gloire de Dieu & la ſanctification des ames. La foi des Convulſionnaires & de leurs freres qui les aſſiſtent, juſtifiée par un ſuccès de 12 ans, eſt

(1) L'Auteur parloit ainſi en 1744. Le ſuccès a aujourd'hui une date de 56 ans.

donc un nouveau & puiſſant indice, qu'ils ſe conforment à la volonté de Dieu, & contribuent à l'exécution de ſes deſſeins.

7o. Ce ſuccès favorable & digne de Dieu, ne paroît pas ſeulement en ce que nul Convulſionnaire n'a été juſqu'ici bleſſé & léſé par les plus violens coups, qui leur ont toujours procuré quelque avantage préſent, ſoit en diſſipant, ſoit en prévenant de vives douleurs; mais bien plus par des guériſons miraculeuſes opérées dans & par les ſecours. M. B. emploie toute la ſubtilité de ſon eſprit, ſoit pour conteſter les faits, ſoit pour éluder la preuve & les inductions que nous en tirons. Ce n'eſt point ici le lieu de lui répondre en détail. Nous nous bornerons à quelques obſervations générales.

Entre les faits, ceux qu'il conteſte le moins ce ſont les guériſons de Marguerite Turpin & de Charlotte de la Porte, & ces deux faits nous ſuffiſent (Voyez le 4e chef, depuis le n° 3 juſqu'au 7e du Mémoire). L'objection que de ces deux guériſons, « l'une a commencé avant les ſe» cours, & l'autre a continué & s'eſt accrue » depuis », la ceſſation des ſecours, cette objection, dis-je, eſt une pure chicane, s'il conſte par l'événement même qu'une partie de la guériſon & la partie la plus miracu-

leuſe s'eſt opérée dans & par les ſecours. Dieu ſe ſert des ſecours quand il lui plaît pour guérir ; mais il n'eſt point lié à ce moyen. En général, M. B. ne dit rien contre la liaiſon de ces deux miracles avec les ſecours, que les Conſultans n'ayent dit ou ne puiſſent dire contre la liaiſon des premieres convulſions avec les guériſons miraculeuſes.

Voyons donc quelles inductions on peut tirer de ces miracles liés aux ſecours : les mêmes ſans doute que M. B. a tirées des guériſons miraculeuſes en faveur des convulſions : à ſavoir que le prodige des ſecours, auſſi-bien que le ſurnaturel des convulſions guériſſantes vient de Dieu, & entre dans l'ordre de ſes deſſeins. Comme les miracles liés aux convulſions ont été une preuve & un avertiſſement que Dieu vouloit faire une œuvre extraordinaire, pour être un ſigne dans ſon Egliſe : ainſi les miracles liés aux ſecours ont eu pour but d'inſpirer aux hommes une attention religieuſe pour un prodige ſi propre à ſignifier & annoncer de grands jugemens de Dieu. Comme quelques guériſons miraculeuſes opérées dans & par les convulſions, ſuffiſent pour reconnoître le doigt de Dieu dans cet événement, & lui attribuer celles-mêmes qui, n'ayant point procuré

de guériſons, ſont d'ailleurs revêtues de circonſtances toutes ſemblables, ayant la même origine, les mêmes ſymptômes, la même fin, &c. Ainſi, quelques miracles de guériſon opérés dans & par les ſecours, juſtifient non-ſeulement les ſecours particuliers qui ont contribué à ces guériſons; mais tous les autres ſecours donnés dans les mêmes circonſtances. Il nous doit ſuffire que Dieu nous ait une fois avertis & convaincus de ſon opération dans ce prodige.

Il n'en faut pas davantage pour répondre aux petites ſubtilités de M. B. « Suppoſé, » dit-il, qu'on tirât de ces guériſons une » preuve en faveur des ſecours, il faudroit » la renfermer dans les perſonnes ſur qui » des faits de ce caractere ſe ſont paſſés. » Il n'eſt ni juſte ni raiſonnable d'en faire » l'application à d'autres » (1).

Réponſe. L'application ſera juſte & raiſonnable, quand les autres ſe trouveront dans les mêmes circonſtances; parce que Dieu, par ces miracles, a manifeſté le deſſein qu'il avoit d'employer à la guériſon & au ſoulagement des corps, les coups violens auſſi-bien que les convulſions.

---

(1) 4e Chef, n° 3.

Autre ſubtilité. « Ces deux guériſons » prouvent-elles qu'on peut donner des » ſecours tout différens? ..... Juſtifie- » ront-elles tous les ſecours violens rendus » ou à rendre » (1).

Oui, tant qu'il plaira à Dieu de faire ſubſiſter au milieu de nous le même prodige, pourvu que ces ſecours ſe donnent toujours avec les mêmes précautions & dans les mêmes circonſtances.

M. Poncet, dans ſa réponſe, établit, page 22, un bon principe dont on peut ici faire uſage : « pour être aſſuré, dit-il, » que Dieu fera un prodige, il faut qu'il » l'ait promis, ſoit par une révélation gé- » générale qui regarde toutes les circonſ- » tances pareilles à celles où l'on ſe trouve, » ſoit par une révélation ſpéciale ». Diſons de même : pour être aſſuré que Dieu veut & opere immédiatement le prodige des coups violens changés en remedes, il ſuffit que ce prodige ſe trouve dans toutes les circonſtances pareilles à celles où Dieu a clairement manifeſté ſon opération & ſa volonté, par des miracles inconteſtablement divins.

Derniere ſubtilité plus ſpécieuſe. « Ce

---

(1) Ibid.

» coup violent, dit-on, par lequel on pré-
» tend que les os ſe ſont redreſſés, a été
» porté avant ce redreſſement. On n'étoit
» pas aſſuré qu'il dût arriver. Ces guériſons
» ne ſont donc point un motif préalable,
» qui ait dû légitimement déterminer à
» donner ces coups » (1).

Réponſe. Il eſt vrai qu'en adminiſtrant les ſecours qui ont précédé les guériſons, on n'étoit point pleinement aſſuré du degré de perfection où la guériſon parviendroit. Car, combien de guériſons imparfaites, quoique merveilleuſes dans leur imperfection, Dieu n'a-t-il pas fait tant par les convulſions que par les ſecours! Mais on étoit pleinement aſſuré que les coups violens étoient un moyen voulu & approuvé de Dieu, pour ſoulager & guérir plus ou moins parfaitement, les douleurs & les infirmités. Cette aſſurance étoit fondée ſur tous les effets conſtamment ſalutaires des coups violens, que les Convulſionnaires s'étoient donnés, ou avoient reçus d'une main étrangere; effets qui, par un enchaînement indiſſoluble, remontoient juſqu'à la premiere origine des convulſions. Ici ſe découvre le vice de la fauſſe méthode de M. B. dont

(1) Ibid., n°. 5.

nous nous plaignions d'abord. Il discute les deux guérisons de Marguerite Turpin & de Charlotte de la Porte, comme faits isolés, comme s'ils ne tenoient à rien. Remarquez une autre finesse de l'Auteur. Jamais il n'accorde que ces deux guérisons s'étoient faites par les secours, ensorte que les coups violens ayent été la cause instrumentale, la cause seconde efficiente de la guérison, de la même maniere que ce qu'on appelle les convulsions guérissantes du tombeau. Il se contente de supposer que ces guérisons se sont *opérées au milieu des secours* (1). Jamais, d'une autre part, il n'entre dans l'examen & la discussion de ce fait si important, si décisif; & cette omission est intolérable. Car si l'on démontre, comme on l'a fait effectivement, par le simple exposé des choses, que les coups ont réellement influé dans les guérisons, dans les redressemens d'os, &c. tout autant que les premieres convulsions dans les guérisons miraculeuses, il est évident que le prodige des secours, comme celui des convulsions, doit avoir le même agent principal & immédiat que les miracles mêmes de guérison.

---

(1) Ibid.

Par-là on ſent tout-d'un-coup combien eſt futile & étrangere au ſujet, l'objection ſi ſouvent rebattue dans le Mémoire: les dons ſurnaturels de l'Egliſe de Corinthe n'autoriſoient pas les abus dont ſe plaint ſaint Paul : les miracles qui ſe faiſoient quelquefois à l'occaſion des épreuves, n'autoriſoient point l'uſage ſuperſtitieux & réprouvé de ces épreuves. Donc, *à pari*, les miracles opérés au milieu des ſecours n'autoriſent point cette pratique.

La différence eſt palpable. On ne s'aviſera jamais de penſer que les abus que faiſoient les Corinthiens du don des langues, influaſſent dans l'origine, la conſervation, l'exercice de ce don, comme la cauſe ſeconde influe dans ſon effet. Il ne ſeroit pas moins ridicule de dire que la ſentence téméraire du Juge ignorant, qui ordonnoit l'épreuve du fer ardent, influât comme cauſe inſtrumentale dans le miracle que Dieu accordoit à la foi d'un innocent injuſtement accuſé. Au contraire, il eſt évident que les inciſions meurtrieres que Madeleine Durand faiſoit dans ſon cancer, ont contribué à la guériſon de ce mal naturellement incurable, & de même à proportion des autres guériſons opérées par les ſecours.

Pour le dire en paſſant, on ne doit pas oublier que Meſſieurs les Conſultans ont,

les premiers employé l'exemple des épreuves, comme un argument victorieux contre les convulsions, & leur liaison avec les miracles; mais avec tout aussi peu de succès que Messieurs les Anti-secouristes, qui devroient se souvenir des réponses qu'ils ont faites aux Consultans.

Résumons la preuve péremptoire qui résulte des guérisons miraculeuses en faveur des secours. Si la pratique des coups violens, dans les circonstances où ils se donnent, étoit mauvaise en elle-même; si elle étoit réprouvée de Dieu & de l'Eglise universelle, comme contraire au premier, au cinquiemé & au sixieme Commandemens, jamais Dieu ne pourroit employer ces secours comme moyen, comme cause seconde & instrumentale de guérison merveilleuse, dont il est l'Auteur. Or, des opérations naturellement meurtrieres, les coups les plus énormes ont été dans les mains de Dieu un moyen, un instrument dont il s'est servi pour opérer des guérisons miraculeuses, à-peu-près comme Jesus-Christ se servit de la boue pour guérir l'aveugle-né. Donc, loin que la pratique des secours violens soit rejetée de Dieu comme mauvaise de sa nature, Dieu l'autorise par un témoignage céleste, comme chose qu'il veut, qu'il approuve dans les

circonſtances où ces coups s'adminiſtrent.

Autre raiſonnement non moins déciſif. On n'a pu méconnoître l'origine céleſte & la cauſe divine des convulſions ſur le tombeau, quand on a vu leur liaiſon avec des guériſons miraculeuſes, & qu'on a jugé par-là, qu'il plaiſoit à Dieu d'uſer de ce moyen pour opérer ſes merveilles. Or, la liaiſon des ſecours avec des guériſons miraculeuſes, n'eſt pas moins ſenſible, & les ſecours ont eu ſur les corps infirmes, les mêmes effets que les convulſions, tantôt pour appaiſer de vives douleurs, tantôt pour opérer des guériſons, plus ou moins promptes, plus ou moins parfaites. Donc, les mêmes motifs obligent de reconnoître que le prodige des ſecours entre dans le plan & les deſſeins de Dieu, comme les autres prodiges de ce qu'on nomme convulſion, & qu'ils ſont partie de l'œuvre extraordinaire dont Dieu eſt l'Auteur, & qu'il donne en ſigne à ſon Egliſe.

Sur quoi j'obſerve que toutes les convulſions reconnues pour divines, n'ont pas eu le même effet, n'ont pas conduit à une guériſon parfaite & à un miracle du premier ordre. Cela n'a point empêché de les attribuer à Dieu, parce qu'elles étoient d'ailleurs revêtues des mêmes circonſtances; qu'elles avoient la même origine, & qu'elles

étoient liées à l'œuvre que Dieu avoit commencée sur le tombeau du saint Diacre. J'en dis autant des secours. Tous n'ont pas contribué à des guérisons évidemment miraculeuses. Mais les miracles où Dieu a employé les secours, justifient tous ceux qui se donnent dans des circonstances absolument pareilles, & qui ont les mêmes rapports avec l'œuvre totale.

8°. Aux miracles de guérison qui attestent la divinité du prodige des secours, se joignent d'autres merveilles d'un ordre inférieur, mais qui, par leur nature, sont si propres à annoncer la présence de l'opération divine, que la Religion se porte d'abord à les attribuer à Dieu. J'en omets plusieurs, pour ne parler que du prodige si surprenant & si souvent réitéré des images de Jesus-Christ crucifié, d'où l'on voit subitement couler du sang à grosses gouttes ; ce qu'on appelle, pour abréger : le prodige des Christs ensanglantés. Cette merveille s'est extrêmement multipliée. On a pris contre la supercherie toutes les précautions imaginables que la prudence humaine peut suggérer, ensorte que cette merveille est désormais, en genre de certitude, au-dessus de toutes les chicanes de l'incrédulité. Quel spectacle pour une piété tendre & éclairée, de voir peindre sous

* ... Christs ensanglantés. —

ſes yeux en caracteres ſurnaturels, le mémorial de ſon Sauveur répandant ſon ſang ſur la croix ! *Ante quorum oculos Jeſus Chriſtus præſcriptus eſt, in vobis crucifixus* (1). Quoi de plus efficace pour lui rappeler le ſouvenir, ſoit du crime du Juif incrédule, ſoit de la bonté exceſſive d'un Dieu devenu victime pour les pécheurs ? Le fidèle, dans un prodige où ſe renouvelle, pour ainſi dire, le myſtere de la croix, peut-il s'empêcher d'y voir, d'un côté, l'annonce des plus terribles châtimens ſur le Gentil, *crucifiant de nouveau le Fils de Dieu, & l'expoſant à l'ignominie* (2) ; & de l'autre, la plus douce eſpérance que la piété va ſe renouveler ſur la terre, comme par une nouvelle application du ſang de Jeſus-Chriſt, par une nouvelle & plus abondante effuſion de l'eſprit de vie ? On ſait avec quel zele M. Bourſier applaudit à ce prodige, combien il lui parut digne de Dieu, lorſqu'il commença de s'opérer au milieu des convulſions. Un cœur auſſi chrétien que le ſien pouvoit-il n'y être pas infiniment ſenſible ? Qu'en penſe-t-il maintenant ? Je l'ignore. Mais nous en ap-

---

(1) Gal. III, 1.
(2) Hebr. VI, 6.

pelerons toujours à ſes premiers ſentimens. Le fait eſt, & la choſe eſt remarquable, que ce prodige ſi touchant, ſi inſtructif, ſi bien frappé au coin de la Religion, s'opère depuis quelques années, principalement & peut-être uniquement, entre les mains des Convulſionnaires qui demandent & reçoivent les plus violens ſecours, qui les demandent en pleine liberté & dans l'intime perſuaſion qu'elles ſuivent l'ordre de Dieu.

Convient-il à ſa ſageſſe de prendre pour inſtrument du ſigne rémémoratif de ſon amour, des perſonnes qui perſévérent habituellement, obſtinément & de gaîté de cœur dans des pratiques manifeſtement oppoſées, ſelon M. Bourſier, au Décalogue, & qui prétendent en cela même être ſous la main de Dieu? ou bien oſera-t-on dire que Dieu a livré entiérement à la puiſſance de Satan ce grand & reſpectable prodige, & qu'il eſt aujourd'hui permis au Démon, pour tromper les hommes, de ſe jouer de la croix, dont le ſigne le met en fuite, en lui rappelant ſa défaite (1)?

---

(1) M. de Montgeron fait voir que cette merveille des Chriſts enſanglantés, ne peut rai-

Il

Il n'eſt pas néceſſaire d'examiner ſubtilement ſi ce prodige, en ce qu'il a de ſurnaturel, eſt ſupérieur ou proportionné aux forces de l'eſprit malin. On ne peut du moins conteſter que le merveilleux des plaies de J. C. rouvertes, pour ainſi dire,

---

ſonnablement être révoquée en doute, & qu'elle porte un caractere de ſainteté qui rappele à Dieu. (Tom. II, Obſ. ſur les conv. 1 part. pag. 127, & tom. III, pag. 671-672).

Voici ce qu'en dit M. d'Etemare, dans une Lettre du 20 Mars 1760, adreſſée à M. Guidi, Payeur des rentes. « On vous a parlé, Monſieur, » d'un fait ſurprenant, & l'on m'a cité en té- » moignage de ce fait. Il s'agit d'un Crucifix » de bronze, qui a verſé du ſang en ma pré- » ſence, quoique j'euſſe pris les plus grandes » précautions, pour n'être point la dupe de quel- » que artifice. Il y a beaucoup de vrai dans » ce récit; il y auroit même beaucoup à ajouter, » ſi je voulois raconter tout ce que j'ai vu de » mes yeux, par rapport à ces Crucifix enſan- » glantés; car il y a eu plus d'une Convulſion- » naire, par rapport à qui il a été queſtion d'un » tel prodige. Celle que j'ai eu occaſion de » ſuivre le plus long-temps, en m'informant » ſoigneuſement de toutes les circonſtances, étoit » du village d'Ecouën. J'y allois ſouvent, feue » Mademoiſelle Guittaud d'Epoiſſes y ayant une » maiſon, où j'ai vu ſouvent cette Convulſion- » naire, & beaucoup plus ſouvent le Crucifix » enſanglanté, juſques là même qu'un jour on en » remplit une petite bouteille, nageant même

& dégoutantes de ſang, ne porte en ſoi un caractere de ſainteté, qui rappelle d'abord à Dieu. Cette premiere impreſſion forme dans les eſprits un puiſſant préjugé d'une opération divine : & ce préjugé eſt ſi touchant & ſi efficace, qu'il ne peut être contrebalancé ou détruit que par des preuves plus claires que le jour d'une opération diabolique.

» dans un ſang frais & vermeil, ce qui obli-
» geoit de dépoſer le Chriſt, qui pouvoit avoir
» cinq à ſix pouces de longueur, dans un deſſus
» de boîte de ſapin. J'ai vu ce même phéno-
» mene par rapport à la même Convulſionnaire,
» en diverſes années & ailleurs qu'à Ecouën. Tous
» ceux qui ont eu quelque rapport avec Ecouën,
» ſavent à quel point le Curé, qui eſt mort de-
» puis, en étoit frappé d'admiration . . . Quant
» aux précautions pour n'être pas la dupe de
» quelque artifice, non pas ſeulement moi, mais
» Mademoiſelle d'Epoiſſes, & pluſieurs amis que
» nous rencontrions chez elle, nous y avons été
» très-attentifs, & il eſt vrai qu'elles ne pouvoient
» être plus grandes. Comme il s'agit de faits,
» vous comprenez, Monſieur, juſqu'où cela peut
» porter la conviction. Mais je ſens que je ne
» puis la tranſmettre à d'autres, faute d'avoir
» vu naître de mes yeux, le ſang ſur le Cru-
» cifix ». (M. d'Etemare avoit d'abord caché le Chriſt ſous une ſoucoupe, enſuite dans le tiroir d'une commode fermée à clef; ainſi il n'a pu voir naître le ſang).

Trouvera-t-on dans la Tradition qu'on nous oppoſe ſi fiérement un ſeul exemple où l'Ange de ténebres ſe ſoit transformé en Ange de lumiere, juſqu'à faire pendant pluſieurs années, dans le ſein même de l'Égliſe Catholique, un prodige réel & ſubſiſtant, un prodige qui ſe ſoit multiplié & réitéré preſque tous les jours, un prodige dont le ſurnaturel ait retracé le plus ſaint myſtere de la Religion? Or, ce qui préjuge la divinité des Chriſts enſanglantés, préjuge en même-temps en faveur du prodige des grands ſecours. Ces deux prodiges ſont déſormais étroitement unis non-ſeulement dans les mêmes Convulſionnaires, mais dans la même convulſion; & la Convulſionnaire eſt auſſi vivement perſuadée qu'elle eſt ſous la main de Dieu, quand ſon corps ſupporte ſans nulle lézion les coups les plus aſſomans, que lorſque les Crucifixs s'enſanglantent à ſa priere & comme entre ſes mains; nouvel indice, nouveau préjugé de la divinité des ſecours.

9°. Revenons aux effets ſalutaires des ſecours. Le ſoulagement, la guériſon des coups eſt peu de choſe, en comparaiſon des avantages ſpirituels auxquels ce prodige a donné lieu. Qu'on interroge bon nombre de perſonnes, dont le cœur eſt touché, &

qui travaillent à leur salut ; qu'on leur demande en quel endroit, en quelle occasion les premieres touches de la grace & de la componction se sont fait sentir à elles ; comment elles ont appris à s'intéresser à la cause de l'appel & aux vérités que la Bulle flétrit ; ce qui les a déterminées à chercher parmi les Appelans des guides sûrs, & à se soumettre aux épreuves & aux rigueurs de la pénitence ? Elles vous répondront, dans l'effusion d'un cœur reconnoissant, qu'elles sont redevables de ces premieres graces au spectacle des grands secours où la providence les avoit conduites ; que la vue de ces prodiges les avoit d'abord salutairement effrayées ; qu'elles en avoient conclu que Dieu étoit au milieu des Appelans ; que cette premiere impression leur avoit ouvert le cœur aux bons avis, aux exhortations, aux saintes vérités qu'elles avoient entendues de la bouche de ces personnes, sur lesquelles Dieu agissoit si sensiblement, & qu'il mettoit dans un état si extraordinaire ; qu'enfin le spectacle même de corps infirmes & délicats, qui se fortifioient sous les coups les plus terribles, les avoient instruites que c'étoit dans les épreuves, dans les contradictions & les adversités, que l'ame recouvroit sa santé & sa force. En vain entreprendroit-

on de les ébranler par les ſubtils & vains raiſonnemens des Théologiens anti-ſecouriſtes. Elles n'ont qu'une réponſe, mais péremptoire : que leur heureux changement eſt la preuve parlante de la divinité du prodige, qui a été pour elles la ſource de tant de bénédictions.

Le Nouvelliſte a tâché d'éluder cette preuve, en diſant que Dieu ſe ſert de tout pour toucher & convertir, quand il veut, & quelquefois même des actions & des diſcours des poſſédés & des autres inſtrumens du Démon. C'eſt ce que le Conſultant avoit déja répondu aux converſions opérées par les convulſions. On a fermé la bouche à l'un & à l'autre, en faiſant remarquer que tout homme converti à l'occaſion des preſtiges du Démon & de ſes opérations ſur les poſſédés, n'a jamais été tenté de prendre ces preſtiges pour une œuvre divine, & d'en faire honneur à Dieu. Au lieu que toutes les perſonnes converties au ſpectacle des convulſions & des ſecours, ont tellement reconnu & adoré Dieu dans ces prodiges, qu'elles s'y ſont religieuſement attachées, comme à des ſources de lumieres & de graces.

M. Poncet, abandonnant la réponſe du Nouvelliſte, en emprunte une autre de

quelque Conſultant, & décide (1), de ſa pleine autorité, que les converſions faites au ſpectacle des ſecours ſont ſuſpectes ; qu'elles *ſe terminent à rendre ſecouriſtes ceux qui y ſont touchés, & que c'eſt à peu-près tout le fruit qu'ils en retirent.* Quelle témérité ! S'il eſt ainſi permis à chacun, ſelon ſes préventions, de juger de ſes freres & des impreſſions de la grace dans les cœurs, quelle vertu, quelle piété ſera à couvert des ſoupçons humains ? M. P. ne compte-il pour rien l'avantage de connoître & goûter les vérités ſanctifiantes que l'appel revendique, d'être préſervé de la ſéduction de la Bulle, d'être ſous la conduite de Miniſtres éclairés & inſtruits des regles ? L'Auteur du Mémoire, plus circonſpect, ſe tire d'affaire, en ne diſant pas un mot des converſions dont le ſpectacle des ſecours a été le moyen. Il eſt trop ſage pour ſe rendre complice du jugement téméraire de M. Poncet. Il eſt trop éclairé pour adopter le faux-fuyant du Nouvelliſte. Il paſſe la choſe ſous ſilence, ſoit par prudence, ſoit par un pur oubli & inattention de ſa part.

---

(1) Rép. pag. 98 & 99.

Quoi qu'il en ſoit, ce n'eſt pas l'unique caractere favorable aux ſecours dont il ne faſſe point de mention. On lui demandera, ſi c'eſt procéder théologiquement, dans l'examen d'un événement extraordinaire, que d'éblouir les Lecteurs par le grand nombre de citations & de traits d'érudition étrangers à la queſtion, & qui n'ont nulle juſte application au fait dont il s'agit; tandis qu'on décharne, pour ainſi dire, l'événement, en le dépouillant des circonſtances les plus propres à caractériſer ſa nature & ſon origine? Les meilleurs effets de lumiere & de grace qu'a produit le ſpectacle des ſecours, méritent aſſurément une religieuſe attention; & ils ſont un indice, mais bien frappant; un préjugé, mais des plus perſuaſifs, que Dieu veut & opère le prodige des ſecours pour des fins dignes de lui; & qu'il autoriſe par conſéquent la pratique de donner ces ſecours, puiſque le prodige ne ſubſiſte ou ne ſe manifeſte qu'en les donnant.

10°. Pour achever le détail des circonſtances liées à ce prodige, nous obſerverons qu'au commencement, les ſecours n'avoient rien que de ſimple, rien qui parût excéder l'ordre naturel.

De la part de ceux qui les donnoient, nul autre deſſein, nulle autre penſée que

de procurer un soulagement actuel, contre des douleurs excitées par les mouvemen convulsifs, en employant le moyen qu'on sait par expérience être efficace dans les convulsions ordinaires. Nul désir, nulle demande, nulle prévoyance du prodige qui, par degrés, a formé le spectacle le plus varié, le plus multiplié, le plus étonnant qui se soit peut-être jamais vu. Souvent la force des coups n'excédoit pas les forces naturelles des corps frappés; du moins elle n'excédoit pas les forces extraordinaires que donnent aux corps humains les convulsions naturelles. C'est ce qui donna lieu à l'Auteur des examens, à M. Héquet, à quelques autres Physiciens & Théologiens, de soutenir que dans le phénoméne des convulsions & des secours, il n'y avoit rien qui sortît de la sphere de la nature, parce qu'ils n'examinoient que l'effet sensible & non la cause secrete qui spasmodioit les membres, en leur imprimant des mouvemens convulsifs qui n'avoient aucun principe dans la nature. Sur cela, j'établis deux réflexions.

La premiere que l'origine des secours est absolument justifiée du crime de tenter Dieu. La droite raison force M. Poncet d'avouer dans sa Réponse à la réclamation, page 6, que « le système de M. de He-

» quet eſt favorable aux ſecours, parce » qu'il les feroit recevoir comme un re- » mede naturel, qu'on peut employer » ſans tenter Dieu ». Il va encore plus loin, page 29. « Quand les Convulſion- » naires, dit-il, éprouveront le même » beſoin réel, qu'on éprouve dans les » maladies naturelles, il ſera permis, » ſelon la regle.... adoptée par M. de » Montpellier, de leur donner les ſecours » qu'on donne dans ces mêmes maladies ». Or, qui ne ſait à quels excès effrayans on porte la violence des preſſions, pour remédier aux mouvemens convulſifs ? M. B. ſans faire préciſément les mêmes aveux, en ſuppoſe la vérité. Car s'il fait tant d'efforts & employe de ſi longs diſcours pour combattre la maxime de M. de Montgeron, que les ſecours ſont le remede naturel d'un mal ſurnaturel, c'eſt parce qu'il ſuppoſe que dans ce cas, la pratique des ſecours ſeroit irrépréhenſible. Vouloir nier que les Convulſionnaires, dans le commencement, éprouvaſſent les mêmes beſoins réels qu'on éprouve dans les convulſions naturelles, c'eſt contredire le témoignage des ſens, confirmé par l'expérience qui s'en faiſoit chaque jour & à toute heure; & on ne

doit pas plus disputer avec ceux qui nient les faits palpables, qu'avec ceux qui nient les premiers principes. C'est donc une chose évidente & sensible, que ceux qui ont commencé à administrer les secours, ont agi purement dans l'ordre naturel; & qu'ils n'ont fait à l'égard des Convulsionnaires, que ce qu'ils eussent fait & dû faire à l'égard de toute autre personne affligée de douleurs convulsives. La seule attention qu'ils dussent avoir, étoit de proportionner le secours au besoin réel, & il n'y a que la personne affligée qui puisse juger du besoin, parce qu'elle seule éprouve le soulagement & le bon effet d'une premiere pression; ce qui lui sert d'indication qu'une plus forte pression la soulagera davantage. Aussi la regle a toujours été d'augmenter par degrés les pressions, selon l'exigence du malade & en conséquence de leurs effets précédens.

En remontant donc à la premiere origine du phénomene, les Secouristes sont bien lavés & pleinement justifiés du crime d'avoir tenté Dieu. Leur conduite est aussi pure & aussi innocente que leurs intentions. Dira-t-on qu'ils sont irrépréhensibles, tandis qu'ils ont agi dans l'ordre naturel; mais qu'ils ont dû s'arrêter &

refuſer leur miniſtere, quand le ſecours demandé étoit ſupérieur aux forces de la nature?

Ceux qui parlent ainſi, montrent qu'ils n'ont jamais réfléchi ſur la difficulté qu'il y a de diſcerner entre naturel & ſurnaturel en bien des choſes Le thermométre marque avec préciſion les degrés du froid & du chaud, & le paſſage de l'un à l'autre. Mais l'eſprit humain n'a ni inſtrument ni regle, pour marquer ce qui eſt en deçà ou ce qui eſt au-delà de l'efficace des cauſes ſecondes. Un coup qui ne fait que chatouiller un corps formé & robuſte, pourroit tuer un petit enfant. Dans la même perſonne, un coup qui, porté à la tempe, la tueroit, l'incommodera légérement, s'il eſt reçu ſur les épaules. Une preſſion qui la meurtriroit cruellement & l'écraſeroit peut-être en état de ſanté, la ſoulagera dans l'accès d'une violente convulſion. Ainſi, en genre de coups & de preſſions employés pour ſoulager, on n'a point d'autre regle, que de regarder comme naturel ce qui eſt dans une juſte proportion avec les beſoins réels & les forces actuelles du malade; & cette proportion ne ſe peut connoître que par l'épreuve & l'expérience.

Les Secouriſtes, dès l'origine des con-

vulsions, ont-ils dû se faire accompagner toujours d'un habile Physicien, qui leur marquât le degré précis, où l'opération passeroit de l'ordre naturel au surnaturel? & cet habile Physicien où l'auroient-ils trouvé? A la place du Physicien, faisons les accompagner par un savant Théologien. Sur les principes établis par M. Poncet, & tacitement avoués par M. Bourfier, il auroit loué leur zele compatissant, tandis que le secours auroit été le remede naturel des besoins réels du Convulsionnaire, & proportionné à ses forces présentes, sans examiner la cause de ces besoins & de cette force extraordinaire.

Qu'il soit donc bien attentif pour avertir les Secouristes du moment où les coups, dont ils augmentent la force par une progression suivie & uniforme, entreroient subitement dans l'ordre surnaturel. Si au moment A, un coup de cent degrés de force est encore permis, parce qu'il est proportionné à la résistance du corps frappé; qu'il leur dise si au moment B, il seroit défendu de donner un nouveau coup de cent deux degrés; & si la différence de deux degrés métamorphosera une action légitime & louable au moment A, dans une action criminelle au mo-

nient B, & criminelle jusqu'à le rendre prévaricateur des premier & cinquieme préceptes ? Si cent deux degrés ne sont pas encore surnaturels, cent quatre le seront-ils ? Sur quel principe le Théologien pourroit-il décider en cette matiere ? Il sera donc forcé de laisser aux Secouristes la liberté de continuer leurs opérations avec la même simplicité qu'ils les ont commencées, dans la vue de soulager leur prochain. Ils n'examinent point s'il y a du miracle, ni en quoi il consiste ; & ils s'en tiennent dans la pratique à la regle de M. de Montgeron, expliquée par M. Poncet, de donner aux Convulsionnaires, dans les besoins qu'ils éprouvent, les secours qu'on donne dans les convulsions naturelles.

C'est ainsi certainement que la chose s'est passée d'abord, & qu'on s'est familiarisé avec les secours. Si, dans la suite, le surnaturel s'est rendu palpable ; si l'énorme violence des coups a fait sentir aux plus stupides, qu'ils excédoient toute la résistance imaginable du corps humain, & sur-tout des parties, qui, n'étant pas composées de fibres charnues, ne sont pas susceptibles d'un gonflement spasmodique, comme le sein & les os : c'est la Providence seule qui a préparé & ménagé

les événemens pour la manifeſtation de cette étonnante & incompréhenſible merveille. Il eſt bon & même néceſſaire de remonter ainſi à l'origine du phénomene, pour mieux ſentir combien on a été éloigné de tenter Dieu, ou de s'expoſer témérairement à tuer ou à bleſſer.

A quoi ſert donc, dans le Mémoire, le pompeux étalage de grandes regles dont tout le monde convient ? C'eſt une profuſion théologique en pure perte.

Une ſeconde réflexion qui coule de la précédente, c'eſt que le ſyſtême phyſique de M. de Montgeron, quand il eſt bien entendu & appliqué aux différens phénomenes du prodige, a ſa vérité & ſa ſolidité. M. B. s'applaudit beaucoup en pluſieurs endroits, de l'avoir pulvériſé & anéanti. Voyons ſi ce triomphe ne ſeroit pas un pur mal entendu. Le ſyſtême ſe réduit à deux propoſitions : l'une, que les grands ſecours ſont le remede naturel d'un beſoin ſurnaturel ; l'autre, que Dieu, dans ce prodige, agit en Créateur, en imprimant aux corps des Convulſionnaires des qualités ſupérieures à leur nature, l'invulnérabilité & l'impaſſibilité.

La premiere propoſition eſt inconteſtable, quand on ne conſidere que les premiers ſecours, & la maniere dont ils ſe

donnoient. La convulsion avoit une cause surnaturelle, puisqu'elle n'étoit point l'effet de la maladie & de l'intempérie des humeurs. Mais la convulsion, surnaturelle dans son principe, produisoit le même effet que les convulsions naturelles, à savoir, un prodigieux gonflement des muscles, par l'affluence précipitée & abondante des esprits animaux. Ce gonflement se faisoit sentir au toucher, & par la résistance qui repoussoit la main & tout autre instrument dont on frappoit le membre spasmodié. Or, tout le monde sait que le remede naturel d'un gonflement contre nature & convulsif, est une pression violente qui fasse refluer le liquide, & rétablisse les fibres musculaires dans leur ressort naturel. Donc le secours proportionné à la tension des fibres & à leur résistance, étoit le remede naturel de la convulsion & des douleurs qu'elle occasionnoit. Donc la merveille ne consistoit point dans la violence du coup, dans la force du secours, mais dans la violente tension des fibres musculaires, qui n'avoit aucune cause dans la nature ; donc le grand secours ne faisoit que manifester un miracle déja subsistant. D'où M. de Montgeron conclut fort bien, que de donner, ce grand secours, n'étoit point

tenter Dieu en exigeant de lui un miracle.

Cette explication philoſophique a été propoſée par le célebre M. le Gros, & développée avec toute la clarté & la préciſion poſſible dans le diſcours & les Lettres ſur les Nouvelles Eccléſiaſtiques. Ce n'eſt point un ſyſtême d'imagination. Il eſt fondé ſur la nature & l'analogie des faits. Il a une juſte application à tous les beſoins, à toutes les douleurs des Convulſionnaires, qui naiſſent d'un gonflement ſpaſmodique des muſcles, & il explique parfaitement tout ce qui s'eſt paſſé dans l'origine des ſecours. Tout le défaut de ce ſyſtême, c'eſt de n'être pas général, & de ne pouvoir ſervir à expliquer par quel méchaniſme des coups énormes ne briſent pas les côtes & les autres os, & n'écraſent pas des parties purement glanduleuſes comme le ſein, ou pourquoi des pointes de fer ou d'acier ne pénétrent pas les chairs. Ainſi, le prodige des ſecours eſt devenu dans ſes progrès, incompréhenſible. Ce qui nous force de dire de ce prodige, ce que M. de Montpellier a dit des convulſions en général : «que Dieu » avoit dans cette œuvre un deſſein plus » profond & plus étendu que la ſimple » guériſon des corps ».

La deuxieme propoſition de M. de Montgeron, que Dieu crée dans le corps des Convulſionnaires deux qualités des corps glorieux, l'invulnérabilité & l'impaſſibilité, a quelque choſe de hardi, qui ſurprend les uns & choque les autres, en fourniſſant matiere à la critique des eſprits pointilleux. Il faut diſtinguer dans cette propoſition, les expreſſions de l'Orateur de la penſée du Philoſophe. Pour frapper l'imagination & rendre attentif à la grandeur du miracle, M. de Montgeron emploie toute l'emphaſe & l'énergie du langage, toute la hardieſſe de la métaphore; mais la ſimplicité & la préciſion d'une exacte métaphore. Sa penſée conſiſte à dire : Que dans le prodige des ſecours, Dieu fait, pour des momens paſſagers, un miracle du même genre & du même ordre, que ce qu'il doit opérer perſévéramment dans les corps glorieux, en les rendant invulnérables & impaſſibles, & qu'il y agit par conſéquent en Créateur. Or, cette propoſition eſt vraie & ſolide; & pour s'en convaincre, il ſuffit d'établir quelques lemmes qu'on ne puiſſe conteſter.

Lemme premier.

La vulnérabilité du corps humain con-

ſiſte dans le dérangement de ſes parties, qui trouble l'ordre & l'harmonie que le Créateur a mis entre les ſolides & les liquides. Dans l'état préſent, que nous appelons l'ordre de la nature, le corps humain eſt très-vulnérable, parce qu'il eſt expoſé au choc d'autres corps ; & qu'en conſéquence des loix établies par le Créateur pour la communication du mouvement, ce choc ſupérieur à ſa réſiſtance, dérange quelques ſolides, & interrompt le cours de quelque fluide. La paſſibilité du corps humain conſiſte en ce que Dieu, pour unir la ſubſtance ſpirituelle à la matérielle, a établi des Loix en vertu deſquelles l'ame eſt avertie, par une ſenſation déſagréable, par un ſentiment de douleur, du dérangement ſurvenu au corps auquel elle eſt unie.

Lemme ſecond.

Le corps humain, en quelqu'état qu'on le conçoive, ne peut être invulnérable par une propriété intrinſeque à ſon être, par une qualité inhérente. Un corps glorieux étant compoſé de chair & d'os, a des parties ; & ces parties ſont néceſſairement & eſſentiellement diviſibles, elles peuvent être dérangées & déplacées. Donc l'invulnérabilité permanente, qui ſera le privilége des

corps reſſuſcités, ne ſera que l'effet de la pure volonté du Créateur, qui, gouvernant la matiere & l'action réciproque des corps ſur d'autres loix, fera que nul choc, nul mouvement étranger ne puiſſe interrompre l'harmonie du corps glorieux. — L'homme conſéquemment ſera impaſſible, parce que nul dérangement n'occaſionnera une ſenſation douloureuſe, ou parce que Dieu réglera ſur un autre plan la maniere dont l'ame veillera à la conſervation de ſon corps.

Lemme troiſieme.

Dans le prodige des ſecours, toute la force mouvante du coup ſe communique à la partie frappée, au corps du Convulſionnaire. C'eſt un fait que M. de Montgeron ſuppoſe, & ſur lequel il fonde ſes raiſonnemens & ſes inductions, parce que les ſens en convainquent les ſpectateurs. Ainſi une pierre, un chenet choque l'os, la chair d'un corps délicat avec toute la force mouvante qui ſuffit pour percer un mur de pierre; & ſuivant les loix du mouvement, ce choc doit diviſer, déchirer, briſer en mille parcelles la chair & les os, & cauſer à l'ame la ſenſation pénétrante de la plus vive douleur. Rien de tel n'arrive ſous ce choc énorme. Le corps ſe réta-

blit & ſe refait de quelque dérangement, qui ſe faiſoit ſentir à l'ame par quelque douleur, quelque inquiétude ; & l'ame trouve dans cette opération une affection de joie & de contentement qu'elle n'avoit point auparavant. C'eſt en quoi conſiſte le prodige des grands ſecours.

Or, ſur ces trois lemmes, il eſt facile d'établir la démonſtration de la propoſition de M. de Montgeron. La vulnérabilité & l'invulnérabilité, la paſſibilité & l'impaſſibilité ne peuvent jamais être dans l'homme des qualités abſolues & inhérentes. Ce ſont des choſes accidentelles & purement relatives à la volonté du Créateur, aux différens états où il place le corps, au plan & aux loix ſur leſquelles il lui plaît de conſerver la matiere, de gouverner & mouvoir ſes parties, enfin aux rapports & aux dépendances mutuelles qu'il veut mettre entre les différens corps, & entre l'ame & le corps humain. Donc les corps glorieux ne ſeront invulnérables & impaſſibles que par un pur effet de la volonté du Créateur, du Moteur ſuprême qui les conſervera, les fera agir & mouvoir ſur un plan différent de ce qu'on appelle la nature, ſur des loix différentes de celles qui reglent préſentement la communication du mouvement, & l'action réciproque des corps qui s'entre-

choquent. Donc ſi le Créateur, ſi le ſuprême Moteur de la matiere, s'élevant au deſſus des loix naturelles du mouvement, agit de telle ſorte ſur des corps humains, qu'ils ne reçoivent ni bleſſure ni douleur du choc & de la rencontre d'autres corps violemment agités, qui devroient naturellement les écraſer avec les plus cuiſantes douleurs; cet effet de la toute-puiſſance divine eſt dans le même genre & le même ordre que l'action par laquelle il préſerve les corps glorieux de toute lézion, de toute altération. Or, c'eſt ce qui ſe paſſe dans le prodige des ſecours. L'inſtrument dont le corps eſt frappé, outre la force motrice de ſa propre peſanteur, en reçoit une augmentation conſidérable, du mouvement du bras qui l'agite. C'eſt avec tous les degrés de force de ces deux cauſes réunies, que l'inſtrument rencontre & choque le corps humain dans des parties très-déliées, très-altérables, très-diviſibles.

Que le Moteur ſuprême agiſſe dans le moment ſuivant ſelon les loix communes, le corps ſera infailliblement briſé & détruit. Mais afin que le corps, ſous l'énorme choc de l'inſtrument, conſerve ſon intégrité & reçoive même une plus parfaite température, il faut néceſſaire-

ment que le Conſervateur agiſſe dans ce moment ſur un plan nouveau & bien élevé au deſſus des loix communes ; en un mot, ſur le plan même qu'il ſuivra dans la conſervation des corps reſſuſcités. Donc, dans le prodige des ſecours, le corps des Convulſionnaires participe réellement à l'invulnérabilité & à l'impaſſibilité du corps glorieux ; avec cette différence, qui n'affecte point le fond de la choſe ni la maniere dont Dieu agit, avec cette unique différence : que les corps reſſuſcités ſeront habituellement, permanemment, univerſellement invulnérables ; au lieu que dans le cas préſent, l'invulnérabilité eſt paſſagere & comme momentanée ; qu'elle eſt renfermée dans la partie du corps où porte le coup ; & que dans cette partie même, elle eſt purement relative au coup violent & naturellement meurtrier.

Le ſyſtême de M. de Montgeron développé eſt à couvert de toutes les objections de M. Bourſier : & il eſt même d'uſage, pour répandre la lumiere ſur différens prodiges des grands ſecours. — La premiere propoſition, que le ſecours eſt un remede naturel d'un beſoin ſurnaturel, a une très-juſte application à tout beſoin convulſif, produit par le gon-

flement des muſcles, à tout ſecours proportionné à la force, à la réſiſtance de ce gonflement ſurnaturel. — La ſeconde propoſition, que Dieu agit en Créateur, en rendant le corps paſſagérement & relativement invulnérable & impaſſible, ſe vérifie dans tous les cas où le gonflement ne peut avoir lieu, & dans tous ceux où l'énorme violence du ſecours ſurpaſſe toute réſiſtance imaginable du corps humain. Ces miracles du premier ordre, & qui exigent une action divine équipollente à la création, ſont un dernier indice que Dieu agit en Tout-Puiſſant dans le phenomene des ſecours; & qu'il veut par conſéquent le moyen ſans lequel le miracle ne ſe feroit point, ou ne ſeroit point manifeſté.

PARAGRAPHE SECOND.

Tant de circonſtances favorables liées au prodige des ſecours (& peut-être ne les avons-nous pas toutes détaillées); tant d'indices ſenſibles que Dieu y opere par ſa toute-puiſſance, pour des fins dignes de ſa ſageſſe & de ſa bonté; tant de puiſſans préjugés que Dieu veut & au-

toriſe la pratique des ſecours, ſans quoi les miracles de ſa puiſſance ne ſe manifeſteroient point : quelle force invincible n'ont-ils pas pour perſuader & entraîner le conſentement, lorſqu'on les conſidere d'un même coup-d'œil, dans leur point de réunion ?

Rappelons l'état de la queſtion. Il s'agit de ſavoir : ſi la pratique des grands ſecours, dans les circonſtances où ils s'adminiſtrent, eſt louable & irrépréhenſible ; louable, en tant qu'on s'y conforme à une volonté divine ſuffiſamment connue par des indications certaines ; irrépréhenſible, en tant qu'on n'y tente point Dieu, en s'expoſant témérairement au danger de bleſſer & de tuer ſon prochain, puiſqu'on ne fait que prêter ſon miniſtere au plan de Dieu & au deſſein qu'il a manifeſté, de faire au milieu de nous l'étonnante merveille de préſerver les corps ſous les coups les plus violens, & de leur procurer même, par ce moyen, le ſoulagement & la ſanté. Or, nous ſoutenons que tant d'indices de la volonté de Dieu ſuffiſent pour nous en donner une pleine aſſurance, & juſtifier la pratique des ſecours.

A la premiere naiſſance du prodige, un grand nombre de perſonnes d'un bon eſprit,

eſprit, d'un cœur droit, d'une foi ſimple, ſans parler d'une multitude de laïcs de toutes conditions, furent entiérement convaincus de la volonté & de l'opération divine : & leur perſuaſion ſe fondoit ſur la liaiſon de ce phénomene avec celui des convulſions, & conſéquemment avec les miracles qui illuſtroient le tombeau du Bx. Diacre ; ſur l'analogie de ce phénomene, avec d'autres ſymptômes des convulſions où Dieu produiſoit des effets ſurnaturels, par des moyens naturellement contraires ; ſur les beſoins preſſans des Convulſionnaires, beſoins dont la cauſe n'étoit point dans la nature, mais beſoins pourtant qui n'exigeoient que le remede toujours uſité dans les convulſions naturelles ; ſur le mouvement de la compaſſion & de la charité, qui ſe porte d'elle-même à ſoulager le prochain dans ſes beſoins par tous les moyens poſſibles ; ſur les effets toujours ſalutaires dans les corps, & les fruits ſpirituels qu'ils produiſoient dans les ames.

Quelques autres perſonnes reſpectables, mais trop peu en garde contre la tentation propre aux Savans de devenir plus difficultueux, plus ſubtils & plus féconds en objections, ſe laiſſerent d'abord prévenir contre ce phénomene par des rela-

tions peu exactes, par des baſſeſſes & quelques indécences apparentes qui bleſſent la ſageſſe humaine, & ſe hâterent de prendre leur parti.

En vain on leur conſeilloit de ſuivre le prudent avis de Gamaliel, de prendre, avant de ſe décider, le temps néceſſaire pour examiner l'origine, la nature, les ſuites d'un événement qui paroiſſoit lié à une œuvre toute miraculeuſe; & au reſte, d'attendre du bénéfice du temps l'éclairciſſement de leurs difficultés. Ils crurent n'avoir beſoin, pour ſe décider, que de leur ſcience théologique & de l'étude qu'ils avoient faite de la Tradition. Ils n'avoient point lu dans ſaint Auguſtin & les autres Peres, le prodige des ſecours violens; & ſe fiant trop à leurs lumieres acquiſes, ils ſe déterminerent promptement à les rejeter comme une œuvre de ténébres.

Cependant le prodige alloit toujours prenant de nouveaux accroiſſemens. Il ſe multiplioit, il ſe varioit à l'infini. Des guériſons miraculeuſes s'opéroient dans & par les ſecours. D'autres merveilles s'y uniſſoient, & des merveilles propres à marquer la préſence de Dieu. Enfin le prodige, depuis douze ans qu'il continue, loin de ſe ralentir, en eſt venu à un

point ſi étonnant, qu'il eſt viſible qu'un corps humain ne peut être préſervé ſous des coups de cette violence, que par celui qui, Créateur des êtres matériels, en regle, comme il lui plaît, la force & l'inertie.

Dans un tel état des choſes, on eſt ſurpris & affligé que nos Savans perſéverent dans leurs préventions, & qu'elles ne ſe diſſipent pas à la lumiere de tant de circonſtances & de préjugés favorables, dont le concert démontre que Dieu veut & autoriſe la pratique des ſecours. Ce qui ne ſurprend pas moins, c'eſt que d'auſſi bons eſprits uſent d'une méthode dont ils ſentiroient parfaitement le faux & le périlleux dans tout autre ſujet : mille beaux traits d'érudition, pour établir ce qui n'eſt point controverſé ; que dans des cas pareils à celui d'Abraham & du Prophete qui ſe fait bleſſer au front, dans tout cas d'une infraction actuelle & réelle d'un précepte, il faut une diſpenſe divine & perſonnelle auſſi claire que le précepte ; que des miracles divins peuvent ſe trouver au milieu d'abus ſuperſtitieux ; que des inſtincts extraordinaires & contre nature peuvent venir de l'imagination & de l'eſprit de ténébres ; que le ſuccès favorable d'une épreuve ne conclut point pour le moment

ſuivant, &c. toutes choſes qu'un médiocre Théologien n'ignore pas, & qui ne nous touchent point, puiſque ce n'eſt ni ſur une diſpenſe, ni ſur les miracles ſeuls, ni ſur les ſeuls inſtincts des Convulſionnaires, ni ſur le ſeul ſuccès des épreuves réitérées, que nous établiſſons la divinité du prodige, mais ſur le concours de toutes les circonſtances avantageuſes qui compoſent l'événement; circonſtances qui ſe prêtent une force mutuelle, & dont l'aſſemblage forme un ſigne non-équivoque du deſſein de Dieu & de ſon opération toute-puiſſante.

Voici une propoſition bien ſimple que nous prenons la liberté de faire à ces Meſſieurs : ils ſe donnent dans leurs écrits pour des hommes profonds dans la Tradition, dépoſitaires de tous ſes tréſors, pour ceux à qui ſur tout point de religion il faut principalement recourir, pour reconnoître ſûrement la Tradition & la Doctrine de l'Egliſe : eh bien ! qu'ils nous citent dans la Tradition des ſiecles paſſés, un ſeul exemple d'un événement que nos peres aient pris pour une œuvre de ténébres, & qui ait réuni autant de circonſtances favorables & dignes de Dieu, que le prodige des ſecours. Que s'ils ſont dans l'impuiſſance de le

faire, qu'ils ſe repentent donc de la ſentence meurtriere, du terrible anathême qu'ils prononcent contre nous de leur autorité privée, en décidant que *la pratique des ſecours*, dont nous ſommes les défenſeurs, eſt évidemment *réprouvée par les regles générales & en vertu de l'autorité d'une Tradition perpétuelle, & en vertu de l'autorité de la Doctrine univerſelle de l'Egliſe* (1), ce qui ſignifie en d'autres termes, qu'en autoriſant les ſecours, nous portons ſur le front notre condamnation, en caracteres auſſi liſibles que Luther & Calvin; puiſque comme ces Héréſiarques, nous contrediſons évidemment la Doctrine notoire, publique, univerſelle de l'Egliſe Catholique.

Qui eſt-ce qui a pu inſpirer à des hommes ſavans & vertueux cet eſprit de ſchiſme, & un ſi rigoureux jugement contre leurs freres & leurs amis? Quel charme leur ferme les yeux à la lumiere de tant de traits réunis, qui manifeſtent la volonté divine? C'eſt principalement, ſi je ne me trompe, un faux principe de théologie dont ils ſe

(1) Mémoire Théologique, neuvieme Chef, n°. 5.

ſont laiſſés prévenir : que Dieu n'a point d'autre moyen de notifier aux hommes un deſſein extraordinaire & ſupérieur aux regles communes de ſa providence, que ce qu'on appelle une révélation expreſſe & formelle.

Les Conſultans ont méconnu Dieu dans les convulſions, parce qu'ils ſe ſont imaginés que tout ce qui n'appartenoit pas au don excellent qui forme les Prophêtes du premier Ordre, ne pouvoit être une opération ſurnaturellement divine. D'où ils ont conclu que ce qui ſe diſoit en extaſe & dans l'aliénation des ſens, n'étoit jamais de Dieu, & que le moindre mélange d'erreur & de ténébres dans une prédiction, dans un diſcours de religion, décéloit un Agent faillible & trompeur, auquel il falloit adjuger toute la prédiction & tout le diſcours. Ces Théologiens inattentifs à la variété infinie des voies & des effets de la ſageſſe, *ſpiritus ſapientiæ multiplex*, n'apperçoivent pas un intervalle immenſe entre le plus bas degré d'une illuſtration divine, d'une impreſſion ſurnaturelle ſur l'ame humaine, & le degré ſuréminent de l'inſpiration & de la prophétie proprement dite.

Nos Théologiens Antiſecouriſtes don-

nent dans la même mépriſe, en bornant les voies de la ſuprême ſageſſe; & ils méconnoiſſent ſes conſeils & ſes opérations dans le prodige des ſecours, parce que nous ne pouvons leur montrer une révélation qui nous autoriſe de même genre que celles qu'ont eu Abraham, Judith, Oſée, &c. comme ſi Dieu n'avoit que cette unique voie pour faire connoître ce qu'il veut faire d'extraordinaire par le miniſtere de ſa créature.

Il réſulte des écrits de ces Meſſieurs, que pour ſe réſoudre à donner un grand ſecours, ils exigeroient abſolument, qu'un Ange deſcendu du Ciel le leur ordonnât, après avoir prouvé par un miracle du premier Ordre, qu'il n'eſt point un eſprit de ténébres transformé en Ange de lumiere; ou qu'un Prophete, dont la miſſion céleſte fût authentique par les plus grandes merveilles, leur intimât le commandement du Seigneur Dieu; ou qu'ils y fuſſent déterminés par une voie extérieure & intelligible, à laquelle ſe joignit encore le don ſurnaturel du diſcernement des eſprits. Cette révélation ſeroit néceſſaire pour en donner un ſecond, un troiſieme, &c. à moins que le nombre ne fût clairement & expreſſément fixé par la premiere révélation.

Si un caractere ſi difficile, ſi pointilleux avec Dieu, ſi défiant de ſa providence, fait le mérite du Théologien, bien des gens y renonceroient volontiers, & demanderoient à la place une foi ſimple qui ſe contente de la lumiere que Dieu veut donner, & qui s'y prête ſans réſiſtance.

Qu'on parcoure les actes des Martyrs, les vies des Saints de tous les ſiecles, ſur-tout des Peres du déſert, on trouvera dans ces hommes admirables une foule d'actions contraires ou ſupérieures aux regles communes, auxquelles ils ſe déterminoient, tantôt par la ſeule impulſion d'une confiance non chancelante, tantôt par la ſeule vue des circonſtances où la providence les plaçoit.

Remontons plus haut. Quelle a été la racine amere de l'indocile incrédulité des Iſraélites dans le déſert? Ils ont ſouvent tenté & irrité Dieu en murmurant contre ſa conduite, en voulant l'obliger de ſe conformer aux déſirs déréglés de leur cœur, en exigeant des prodiges qui n'entroient point dans l'ordre de ſes deſſeins. Ils ne l'ont pas moins fréquemment tenté & irrité, en ſe défiant de ſa bonté toute-puiſſante, & demandant toujours de nouveaux ſignes de ſa pré-

ſence au milieu d'eux & de ſon attention à leurs beſoins ; enfin en ne comptant point par une foi immobile ſur des miracles extraordinaires, quand ces miracles tenoient à un deſſein de Dieu qui leur devoit être connu, & qu'ils étoient liés aux circonſtances où Dieu les avoit placés.

Des exemples développeront ce point qui eſt d'une grande importance. Les enfans d'Iſraël ſont conduits par une ſuite de prodiges étonnans dans un déſert aride, où ne ſe trouvoit rien de ce qui eſt néceſſaire à la vie. Mais ils ne pouvoient ignorer que le deſſein de Dieu étoit de les mener par ce déſert à la terre promiſe, terme de leur voyage. Ils arrivent à *Sin* (1), le pain leur manque, & oubliant tout ce que Dieu avoit fait pour eux en les tirant de l'Egypte, ils tournent leurs murmures contre Moyſe & Aaron, qui pleins de foi s'adreſſent à Dieu, & Dieu fait pleuvoir un pain du Ciel. *Vous ſerez raſſaſiés de pain*, dit *le Seigneur, & vous ſaurez que je ſuis le Seigneur votre Dieu* (1), c'eſt-à-dire,

(1) Exode XVI.
(2) Ibid. 12.

vous ſaurez que je ſuis le Tout-Puiſſant, que ma bonté veille ſur vous, que vous deviez vous repoſer ſur elle, & attendre de moi votre nourriture, par des voies extraordinaires, puiſque ma providence vous avoit mis dans des conjonctures où les moyens ordinaires vous manquoient.

Ce peuple d'une tête toujours dure ne profite point de ce premier événement. Il décampe de *Sin*, & vient camper à *Raphidim*, où il ne trouve point d'eau à boire. Il s'en prend à Moyſe, diſant: « donnez-nous de l'eau pour boire. » Moyſe leur répondit: d'où vient que » vous vous attaquez à moi, & que vous » tentez le Seigneur même. Car les en- » fans d'Iſraël avoient tenté le Seigneur » en diſant: le Seigneur eſt-il au milieu » de nous? ou n'y eſt-il point »? Moyſe par ordre du Seigneur frappa le rocher, & il en ſortit de l'eau (1).

En ces deux cas, quel fut le crime des Iſraélites? & comment tenterent-ils le Seigneur? « C'eſt, répond M. Pon- » cet (2), que ſe trouvant dans un déſert où

(1) Ibid, XVII.
(2) Rép. à la Récl. pag. 13.

» il n'y avoit point d'eau, ils avoient ſommé » Moyſe & Aaron de leur en donner » par miracle ». Mais cette interprétation eſt démentie par les faits, & contredit le texte ſacré. Les Iſraélites tenterent Dieu, parce que diſant en eux-mêmes : le Seigneur eſt-il au milieu de nous, & veille-t-il à nos beſoins, ils ne ſe fiérent point pleinement à lui dans leur détreſſe. Le deſſein de Dieu ſur eux leur étoit connu. Ils n'avoient pas pu oublier par combien de miracles ils avoient été délivrés de détreſſes encore plus grandes. Ces miracles précédens leur devoient être un sûr garant, que la main bienfaiſante de Dieu ne ſe retireroit point de deſſus eux. Ils en devoient attendre ſans nulle héſitation le pain & l'eau qui leur étoient néceſſaires, dans l'intime perſuaſion que les moyens de leur en procurer ne manqueroient pas au Tout-Puiſſant.

Auſſi Dieu leur reproche-t-il par le Prophete-Roi : qu'ils n'ont pas cru en lui ni eſpéré en ſon aſſiſtance ſalutaire ; qu'ils ne ceſſoient de pécher, en ne s'appuyant point ſur les merveilles paſſées pour en attendre de nouvelles dans les mêmes circonſtances (1) ; que ſans ceſſe

(1)) Quia non crediderunt Deo, nec ſpera-

dans le déſert ils ont recommencé à tenter Dieu, en mettant par leur défiance des bornes au pouvoir du ſaint d'Iſraël (1), ce qui fait dire à S. Auguſtin, que l'Iſraélite ſe rappelant le ſouvenir des merveilles paſſées, devoit préſumer par une foi inébranlable, *fideliter præſumerent*, que la même puiſſance qu'il avoit déja éprouvée renouvelleroit en ſa faveur la même protection miraculeuſe (2).

Les Ecrivains Antiſecouriſtes ſemblent ne connoître qu'une ſeule maniere de tenter Dieu, par la témérité qui attend un miracle, lorſqu'il n'a point été promis par une révélation ſpéciale & perſonnelle. Mais, ſelon les écritures, on ne tente pas moins Dieu par la défiance & l'incrédulité qui ne compte pas ſur un miracle, lorſque les épreuves paſſées & les circonſtances préſentes ſont

---

verunt in ſalutari ejus . . . in omnibus his peccaverunt adhuc & non crediderunt in mirabilibus ejus. *Pſ.* 77.

(1) Ibid., ℣. 46, ſuivant l'Hébreu.

(2) Opus erat memoriâ ut quæ temporaliter mirabilia facta ſunt non obliviſcerentur, fideliter que præſumerent quod eâdem poteſtate quam fuerant jam experti, Deus illos ab inimicorum perſecutione liberaret, *In Pſ.* 105, ℣. 7.

connoître que ce miracle entre dans le deſſein de Dieu & dans l'ordre de ſa ſageſſe.

Les Iſraélites furent coupables, en demandant à Dieu ſans néceſſité & par pure gourmandiſe de la chair à manger dans le déſert. Mais ils ne furent pas moins coupables de ne point attendre de Dieu par une voie miraculeuſe de quoi ſe nourrir & ſe déſaltérer, dans un lieu où les moyens ordinaires manquoient. Ils devoient, ſelon S. Auguſtin, préſumer par une confiance immobile, que la même puiſſance qu'ils avoient déja éprouvée, viendroit à leur ſecours. *Fideliter præſumerent*, &c.

En vain quelque Iſraélite plus ſubtil & plus habile que les autres auroit prétendu : que le miracle n'étant ni promis ni révélé, il étoit téméraire de l'attendre ; que les miracles précédens n'en étoient pas un gage aſſuré, puiſque Dieu eſt toujours *ſouverainement libre* & indépendant *dans* ſes dons & *ſes opérations* (1) ; qu'il étoit mal & inutile de murmurer contre Moyſe, qui n'étoit

(1) Mémoire Théologique, quatrieme Chef, n°. 4.

pas reſponſable de la détreſſe du peuple ; mais qu'il falloit prendre promptement la voie naturelle de s'en délivrer, ſoit en allant chercher des proviſions dans les terres voiſines, ſoit en prenant de concert une route mieux fournie pour achever le voyage ; qu'à la vérité c'étoit par l'ordre de Dieu qu'ils étoient venus dans cette affreuſe ſolitude, mais que l'extrême diſette où ils ſe trouvoient, étoit déſormais un avertiſſement, que Dieu vouloit les conduire par un autre chemin, puiſqu'après tout le plus grand danger pour eux, & le plus grand crime qu'ils pourroient commettre ſeroit de tenter Dieu, en comptant ſur un miracle ni promis, ni néceſſaire, & de s'expoſer témérairement à l'éminent péril de devenir homicides d'eux-mêmes.

Ces ſpécieux raiſonnemens, où il eſt facile de reconnoître ceux de nos Théologiens, ne peuvent juſtifier l'incrédule défiance des enfans d'Iſraël, & le Saint-Eſprit les déclare coupables d'avoir réellement tenté le Seigneur, parce qu'ils ne ſe ſont pas fiés à Dieu, & qu'ils n'ont pas eſpéré ſon aſſiſtance ſalutaire dans une conjoncture, où le concours de circonſtances paſſées & préſentes ſuffiſoient pour les convaincre qu'il étoit du deſ-

ſein de Dieu de les préſerver de la faim, de la ſoif, de toute autre angoiſſe, par des voies ſurnaturelles : *non crediderunt in Deo, nec ſperaverunt in ſalutari ejus* (1).

Ce grand trait de l'hiſtoire Sainte répand une vive lumiere ſur notre diſpute. Nous n'entendons pas comparer le prodige des ſecours avec la multitude des merveilles qui conduiſirent le peuple d'Iſraël de l'Egypte en Canaan ; mais il eſt permis, ou plutôt néceſſaire, d'étudier dans l'Ecriture les ſecrets de la ſageſſe divine, les regles, les principes ſur leſquels on peut juger de ſes deſſeins & de ſa conduite dans les cas extraordinaires. — Or, de ce que nous découvrons à la lumiere des livres Saints, nous devons conclure deux maximes importantes :

1°. Que pour compter ſur un miracle, & même ſur une continuité de miracles réitérés, il n'eſt pas toujours néceſſaire d'avoir une révélation expreſſe, ſpéciale & perſonnelle, ſur tous & chacun de ces miracles ; mais qu'il ſuffit d'avoir une aſſurance légitime & raiſonnable, de quelque maniere que ce ſoit, que ces miracles tiennent à un deſſein extraordinaire de la providence. -- 2°. Que

(1) Pſ. 77.

les expériences & les épreuves précédentes, les circonſtances paſſées & préſentes, en un mot, la réunion de tout ce qui eſt lié à un événement, ſuffit quelquefois pour manifeſter & certifier un deſſein extraordinaire de la ſageſſe divine.

C'eſt par ces deux maximes que nous prétendons juſtifier la pratique des ſecours, & prouver la divinité de ce prodige. Voici notre preuve réſumée en deux mots : la pratique des ſecours avec les conditions requiſes ne tente point Dieu; elle eſt louable & irrépréhenſible, ſi elle eſt néceſſaire à l'exécution d'un deſſein extraordinaire de Dieu, qui veut aujourd'hui donner en ſigne au peuple Chrétien, l'étonnant prodige de corps invulnérables aux coups les plus violens, & qui, par ce moyen le plus contraire à leur nature recouvrent les forces & la ſanté. Or, que tel ſoit aujourd'hui le deſſein de Dieu, c'eſt ce qui ſe découvre & ſe vérifie par toutes les circonſtances qui ont conduit & préparé à la preſtation des ſecours, par celles qui l'accompagnent, & celles qui l'ont ſuivie. Quand même chacune priſe ſéparément ne ſeroit qu'un indice & un préjugé de la volonté divine, on ne ſauroit du

moins raisonnablement résister à la force persuasive de l'assemblage de toutes ces circonstances, qui concourent unanimement à établir & à manifester les conseils de la divine sagesse & les opérations de sa toute-puissance. Donc la pratique des secours est non-seulement exempte du crime de tenter Dieu & irrépréhensible en elle-même; mais elle est louable & conforme à la volonté de Dieu, & a des vues dignes de lui.

PARAGRAPHE TROISIEME.

Après ces éclaircissemens, toutes les objections du mémoire tombent d'elles-mêmes; & il suffit de les parcourir légérement, pour y appliquer les principes préétablis.

1°. M. Boursier *ne conteste pas que le chenet s'enfonce si avant dans l'estomac; qu'il paroît pénétrer jusqu'au dos; on en dira sans doute autant du caillou* (1). M. Poncet avoue que *la peau, les nerfs &*

(1) Mémoire Théologique, troisieme Chef, n°. 6.

les chairs cédent à l'impreſſion des épées qui enfoncent toutes ces parties, juſqu'à coller preſque l'eſtomac avec le dos (1). Ces faits non-conteſtés ſuffiſent pour établir une opération divine. Le Démon ne peut ſuſpendre les loix primitives de la nature, c'eſt-à-dire, celles ſur leſquelles Dieu gouverne le corps de l'homme, ſur leſquelles il regle la communication du mouvement, la dépendance & l'action mutuelle de l'ame ſur le corps & du corps ſur l'ame. Donc le Démon ne peut par exemple empêcher que les nerfs, qui ſont le principe des ſenſations, étant violemment agités & froiſſés, ne communiquent à l'ame un vif ſentiment de douleur. Or, de l'aveu de ces Meſſieurs, les coups de chenet, de caillou, d'épée, agiſſent ſi violemment ſur les nerfs de la peau & des chairs, que l'eſtomac eſt précipitamment repouſſé juſqu'à l'épine du dos; ce qui ne ſe peut faire ſans une violente ſecouſſe des nerfs, ſans froiſſure des parties; & cependant la Convulſionnaire n'en reſſent pas la moindre douleur, & éprouve au contraire un de ces ſentimens agréables, qui avertiſſent l'ame de la bonne température du corps.

(1) Rép. à la Récl. pag. 15.

On ne peut point dire que tout le merveilleux consiste, en ce que le Démon empêche que la secousse des nerfs ne se communique au cerveau & au siége de l'ame, puisque la Convulsionnaire n'est point dans l'aliénation des sens, & qu'elle sent si réellement ce qui se passe dans ses chairs & dans son estomac, qu'elle éprouve sensiblement que le coup lui fait du bien. Donc cette espece d'impassibilité passagere & relative ne peut venir que du souverain Maître des Loix de la nature. (Il faut joindre cet article à ce qu'on a dit plus haut de l'invulnérabilité & de l'impassibilité).

2°. Voici une autre objection. « Si » les secours, dit M. Bourfier, étoient » le remede naturel d'un état surnaturel, » ils ne parviendroient que par degrés à » relâcher la tension des muscles, &c. » Au contraire, nul intervalle entre ce » degré de force inconcevable, & la ces- » sation subite de cette force », &c. (1). — Cette objection très-spécieuse prouve seulement, que la cause de la tension excessive des muscles n'est pas une cause naturelle, mais un Agent libre, qui sus-

(1) Mémoire Théologique, ibid, n°. 7.

pend ſon action, dès qu'il lui plaît, & qui la ſuſpend ſubitement, pour convaincre les ſpectateurs, que la convulſion n'eſt pas dans l'ordre naturel. Mais l'effet de la convulſion n'en eſt pas moins ſemblable aux effets des convulſions naturelles; puiſque dans les deux cas, c'eſt une tenſion exceſſive des muſcles, dont l'effet nuiſible au corps eſt arrêté par une forte preſſion. Au reſte, il faut ſouvent avertir, que la cauſe & l'apologie des ſecours eſt indépendante de tout ſyſtême phyſique.

3°. « Je commence, dit M. Bourſier, » par mettre à l'écart la guériſon de » Marie-Jeanne Fourcroi », &c. (2). — Il eſt important de la révendiquer. Le témoignage du Chirurgien prouve ſeulement, que le redreſſement de l'épine du dos n'eſt pas auſſi parfait que M. de Montg. l'avoit cru. Mais il ſuffit d'avoir vu Marie Fourcroi avant ſa guériſon, & de la voir maintenant, pour juger par ſa ſeule figure, que les boſſes ſont réformées, & les os de l'épaule rétablis; en un mot, qu'il s'eſt fait en

(2) Mémoire Théologique, quatrieme Chef, n°. 1.

elle, *sous & par les secours*, un changement plus considérable & plus surnaturel, que dans l'Abbé Bescherand & plusieurs autres infirmes.

4°. Sur les 2e, 3e & 4e observations (1), il faut remarquer en général, que quelques guérisons miraculeuses ne prouvent pas directement que tout secours donné à tout Convulsionnaire soit légitime; mais ces guérisons, jointes aux autres indices précédens, démontrent clairement & certainement le dessein de Dieu, de donner aujourd'hui en signe le prodige de la préservation des corps sous d'énormes coups. Et de ce dessein, l'on conclut très-certainement, qu'il est légitime de donner des secours à tout Convulsionnaire qui se trouve dans les mêmes circonstances par lesquelles le dessein de Dieu s'est manifesté. Ainsi le passage de la mer Rouge ne prouvoit pas directement que Dieu dût nourrir miraculeusement l'Israélite dans le désert; mais ce passage miraculeux manifestant le dessein de Dieu, de conduire le peuple d'Israël sain & sauf en la terre promise, l'Israélite devoit avoir la ferme

(1) Ibid, n°s 2, 3 & 4.

confiance que Dieu feroit un miracle pour le délivrer de toute extrêmité, au défaut des moyens naturels & ordinaires.

5°. Sur ce qui eſt dit au n°. 5 du Mémoire, obſervez d'abord une maxime qui mérite une grande attention, & que M. Bourſier expoſe très-bien. Parlant des aſſemblées de Corinthe, il dit : « d'un » côté ces abus ſont certainement répré» henſibles, & S. Paul les condamne » avec force. D'un autre côté les mira» cles ſont conſtans. C'eſt au milieu » même de ces abus qu'ils s'opérent ; » ni les abus ne préjudicient aux mira» cles, ni les miracles n'autoriſent les » abus ». Concluez de-là, que les abus qui ſe ſont gliſſés dans la pratique des ſecours ; ſoit de la part des Convulſionnaires, qui faute de bonne conduite, ſe donnent ou trop ſouvent ou ſans précaution en ſpectacle ; ſoit de la part des Freres Sécourans, qui perdent trop de temps, ou ne prennent pas aſſez de meſures pour les bienſéances : que ces abus, dis-je, ne préjudicient point à la ſainteté du prodige.

Obſervez en ſecond lieu, combien eſt diſparate l'application que fait M. Bourſier, des abus de Corinthe au prodige

préſent. Il ſe fait lui-même l'objection que « les abus dont parle S. Paul, n'a-» voient aucune connexion néceſſaire » avec le don reçu : au lieu qu'ici, in-» terdire les ſecours (ſans nulle excep-» tion à tout Convulſionnaire), c'eſt s'op-» poſer à la manifeſtation d'un prodige, » par lequel Dieu veut montrer ſa puiſ-» ſance ». Il y répond par un miſérable ſubterfuge : « que cela ſuppoſeroit que » le miracle eſt déja fait, & que le » ſecours ſert à le manifeſter. C'eſt le » ſyſtême de M. de Montg., mais un » ſyſtême anéanti ». Comme ſi notre raiſonnement n'avoit pas toute ſa force, indépendamment de tout ſyſtême phyſique.

Les abus de Corinthe, diſons-nous, n'avoient aucune connexion avec les dons ſurnaturels. Au lieu qu'ici, il eſt certain par les faits : 1°. que c'eſt un grand prodige de voir des corps ſains & ſaufs ſous des coups énormes, 2°. Que ce prodige ne ſe feroit point, ſi les coups énormes n'étoient point portés. Donc il y a entre les coups & le prodige la même connexion qu'entre la cauſe & l'effet. D'où nous concluons, que Dieu voulant montrer ſa puiſſance par ce pro-

dige, il veut & approuve la prestation des secours.

6°. Sur le n°. 6, on ne peut trop faire sentir l'étrange procédé des Ecrivains Antisécouristes. Ils raisonnent toujours contre nous, comme si nous étions convaincus de faire autant de meurtres ou autant de blessures cruelles qu'il se donne de grands secours. Au lieu que par un succès uniforme & toujours soutenu depuis douze ans, les secours soulagent bien loin de nuire. Si ces Messieurs n'entendent pas l'état de la question, pour quoi disputent-ils? S'ils l'entendent, pourquoi nous rendent-ils si odieux, par des déclamations éblouissantes sur les préceptes ou les dispenses, choses dont il ne s'agit pas? Il n'y a qu'une question à nous faire. Si nous ne tuons ni ne blessons, du moins ne sommes-nous pas coupables de tenter Dieu, en nous exposant témérairement, & de gaieté de cœur au péril si prochain de tuer ou de blesser considérablement? Ce malheur ne seroit-il pas inévitable, s'il n'étoit détourné par une voie miraculeuse? A cette question très-sensée, nous répondons simplement, que nous ne tentons point le Seigneur, & qu'il n'y a rien de téméraire

raire dans notre conduite, parce que nous ne faiſons que ſuivre la voie que Dieu nous a tracée, par une ſuite de prodiges & d'événemens, qui nous aſſurent des deſſeins du Tout-Puiſſant. Ainſi, quand on prend bien la queſtion, il ne s'agit que de deux choſes : 1°. de conſtater & de peſer les faits que nous donnons pour indice des volontés divines. 2°. D'examiner ſi ces indices réunis ſont une aſſurance pleine & ſuffiſante que ce ſigne, ce prodige entre dans les deſſeins de la providence. Une bonne théologie priſe pour l'étude & la ſcience de l'Antiquité, eſt très-utile à cet examen, mais elle n'y eſt pas abſolument néceſſaire. Qu'il eſt donc déraiſonnable de nous demander ſans ceſſe, ſi nous avons « des » diſpenſes de la Loi, telles que celles » qu'on voit dans les Iſraélites, qui dé- » pouillerent les Egyptiens; dans Abra- » ham, à qui Dieu ordonna d'immoler » ſon Fils; dans ce Prophete, qui dit à » ſon compagnon de le frapper; & dans » le Prophete Oſée » (1).

7°. Sur l'exemple des épreuves qu'on

(1) Mémoire Théologique, troiſieme Chef, n°. 4.

nous oppoſe (1), il faut s'en tenir à des remarques générales, qui faſſent ſentir la diſparité. — 1°. L'origine de ces épreuves, appelées le Jugement de Dieu, eſt plus que ſuſpecte, puiſque l'ignorance & la ſuperſtition des peuples barbares y ont donné naiſſance; rien de ſemblable ne s'étoit pratiqué chez les peuples policés. — Au contraire, les hommes n'ont aucune part à l'origine du prodige des ſecours. Des Convulſionnaires de bon aloy, dont les convulſions avoient été la cauſe ou la ſuite de guériſons miracu-

(1) Ibid, quatrieme Chef, nº. 8. M. Poncet, qui fait cauſe commune avec M. Bourſier, va répondre lui-même à l'objection tirée de l'exemple des épreuves; voici comme il s'exprime dans ſa treizieme Lettre, page 23 & 25. « Il faut » que les préventions faſſent enviſager une même » choſe bien différemment; car pour moi, je » ne trouve point de preuve plus déciſive, pour » prouver la réalité du mélange, que celle qu'on » peut tirer de ces épreuves. Je ne me ſerois pas » cependant ſervi de cet exemple, ſi on ne l'avoit » pas allégué, parce qu'il n'a pas une applica- » tion tout-à-fait juſte au ſujet dont il s'agit. Ceux » qui faiſoient les épreuves n'étoient pas dans un » état ſurnaturel..... Les épreuves ont été dé- » fendues; quelle application peut-on faire de » cette défenſe aux convulſions? ..... L'Auteur » des problêmes n'auroit dû ſe ſervir de cet exem-

leuſes, ont commencé à ſe frapper ſalutairement, & ont enſuite demandé le bras d'autrui au défaut du leur. Perſonne ne s'eſt aviſé de dire : voyons ſi ces Convulſionnaires ſeroient invulnérables à nos coups ? On s'eſt prêté au beſoin, & voilà tout dans l'origine. — 2°. Il eſt clair, comme nous l'avons déja dit, que la ſentence téméraire du Juge n'influoit, ni ne pouvoit influer en aucune maniere dans les miracles que Dieu, en quelques cas rares, accordoit à la foi de l'innocent accuſé ; que l'ignorance du Juge & l'inſulte de l'accuſateur forçoient

---

» ple, que pour arrêter les abus auxquels les » convulſions peuvent donner occaſion. Cet exem- » ple peut ſervir à prouver que, quelque ſurpre- » nans que ſoient les effets qui les accompagnent, » ils ne peuvent jamais autoriſer le violement » des regles.... C'eſt tout l'avantage que l'Au- » teur en pourroit tirer, ſi c'en eſt un que de » prouver ce dont tout le monde convient..... » C'eſt ainſi que les épreuves forment un argu- » ment déciſif en faveur des convulſions, en deux » manieres. 1°. Elles levent la difficulté qu'on » auroit à reconnoître une opération de Dieu au » milieu de pluſieurs choſes qui ne viendroient » pas de lui. 2°. Elles montrent que Dieu ne » les auroient pas réunies avec des miracles, » s'il n'y avoit rien qui vînt de lui, & qu'il les » réprouvât tout entieres ».

à ces épreuves. Il n'y avoit rien que de louable dans la conduite, les intentions & la foi de l'innocent accusé, & cette foi obtenoit le miracle. — Mais ici il s'agit de secours qui influent dans le miracle de guérison, tout autant que les convulsions guérissantes. Il s'agit d'un moyen employé par l'Auteur même de la guérison. — 3°. Ces rares miracles arrivés à l'occasion des épreuves, à quoi se réduisoient-ils ? à préserver le corps du fer rouge, de l'eau bouillante, &c. signes équivoques en eux-mêmes que le Démon peut faire, puisque des Charlatans, avec certains préparatifs, marchent pieds nuds sur des barres de fer ardent. — Mais ici c'est un étonnant prodige persévérant depuis douze ans, qui dans certaines circonstances, est supérieur au pouvoir du Démon : & ce prodige est soutenu par plusieurs autres merveilles, par plusieurs effets très-dignes de Dieu, dont le concours établit la volonté & l'approbation divine. — 4°. Ce qui rendoit le crime de tenter Dieu toujours inséparable de la sentence téméraire du Juge statuant l'épreuve, c'est qu'il n'avoit nul moyen, ni naturel ni surnaturel, de connoître que Dieu voulût par cette voie découvrir les choses

cachées. — Ici, au contraire, nous avons grand nombre d'indices qui manifestent que Dieu veut donner le prodige des secours comme celui des convulsions, en signe à son Eglise.

Au reste, M. de Montg. fera bien de corriger en sa seconde édition certaines phrases, quelques expressions que M. B. critique. Comme (pag. 62, *l'Eglise a décidé... les épreuves ont été approuvées par les Conciles...*; Et ensuite *toutes les fois que*, &c. Item, pag. 53, ce qu'on a dit de S. Pierre); il faut ou supprimer cet endroit, ou le tourner autrement. En général, il faut éviter les questions incidentes. Enfin, pag. 64, 65, changer ces expressions indécises : *semblent faire, semblent autoriser, paroissent*, &c. (1).

8°. M. de Mongt. ne manquera pas de rétablir le fait de Scholastique de sainte

(1) M. de Montgeron a profité de cet avis du Pere de Gennes; ces expressions inexactes ont disparu dans la seconde édition, & l'on trouve au tom. III, pag. 825 & suiv. une réfutation complete de toutes les chicanes que les Anti-secouristes ont pu imaginer au sujet de l'histoire des épreuves.

Foy, ſuivant les Mémoires qu'il a reçus (1). « Une maladie qu'avoit depuis long-» temps cette Convulſionnaire, a pu croî-» tre & augmenter par la malice du » Démon : & le Démon a pu ceſſer » de bleſſer dans la ſuite ». C'eſt le jugement de M. Bourſier (2), & il devoit ajouter que non-ſeulement le Démon aura ceſſé d'augmenter l'ancien mal, mais qu'il lui en aura même *procuré la guériſon.*

Qu'il ſoit abſolument poſſible, ſi l'on veut, non-ſeulement que le Démon, ceſſant de bleſſer, paroiſſe guérir l'augmentation du mal qu'il avoit cauſée, mais qu'il procure même la guériſon de l'ancien mal dont il n'étoit point auteur : cette réponſe ſeroit de miſe pour des faits évidemment mauvais de leur nature, évidemment réprouvés de Dieu. Il eſt vrai que tels ſont les ſecours dans la penſée

(1) C'eſt ce que M. de Montgeron a fidélement exécuté, tom. III, pag. 623 & ſuiv. où il réſout d'une maniere triomphante, toutes les difficultés des Anti-ſecouriſtes, contre ce miracle & les inductions qu'on en peut tirer en faveur des ſecours.

(2) Quatrieme Chef, n°. 10.

de M. B. Mais c'eſt ſuppoſer certain ce qui eſt en queſtion : & ce ſophiſme, de pétition de principe, regne dans ſon écrit depuis un bout juſqu'à l'autre. Sa réponſe auroit encore ſa vraiſemblance, ſi le fait de ſœur Scholaſtique étoit le ſeul favorable aux ſecours. Mais le rapprochant de tous les autres, & peſant toutes les circonſtances, il confirme de plus en plus que Dieu veut & autoriſe les ſecours.

L'indécence du fait eſt un nouveau motif pour M. B. de le donner au Démon. « Qu'appelleroit-on ſecours indécens, ſi celui-ci n'en étoit un (1) ? C'eſt celui de faire précipiter ſa tête ſur le carreau à différentes repriſes. Ou ce ſecours eſt intrinſéquement vicié par une indécence criminelle, ou il n'eſt indécent que par la circonſtance d'être donné par des hommes ; alors cette indécence apparente n'eſt que d'opinion, d'autant que la choſe eſt extraordinaire, & propre à rebuter & révolter les imaginations foibles.

Dans le premier cas, il faudroit dire,

(1) Ibid.

que quand même le ſecours ſeroit donné par d'autres femmes, il ſeroit toujours vicieux & criminel. Que c'eſt un péché en ſoi d'avoir les pieds en haut (les jupes bien liées), & de ſe faire frapper la tête ſur le carreau. Déciſion ridicule & extravagante.

Dans le ſecond cas, je dis que quand même il ſeroit contre l'ordre & la bienſéance que ce ſecours fût donné par des hommes, pouvant l'être par d'autres perſonnes du ſexe, cette circonſtance blâmable n'empêcheroit point que le ſecours ne fût voulu de Dieu, & que Dieu ne fût l'auteur du prodige. Je le prouve par l'exemple même cité par M. B. (1). L'Apôtre réprouve comme oppoſé à la bienſéance, l'action d'une femme qui prophétiſe n'ayant pas la tête couverte d'un voile, ou d'une autre qui parle dans l'Egliſe. Or, l'Apôtre réprouvant ces circonſtances meſſéantes, n'en conclud point que ces femmes prophétiſaſſent par l'impreſſion du mauvais eſprit. Il fait entendre le contraire, & au même endroit, il reconnoît que le don des langues étoit

---

(1) Mémoire Théologique, ibid.

un don de l'Esprit Saint, dans ceux mêmes qui en usoient contre l'ordre & la bienséance.

C'est donc une maxime Apostolique (dont on peut & doit faire un grand usage dans l'examen du cinquieme chef du Mémoire), qu'il ne faut pas juger de la nature & du principe d'un effet surnaturel, par des indécences, des abus, des circonstances vicieuses, qui n'affectent point le fond du prodige, qui lui sont extrinséques & étrangeres. « Ni les » abus ne préjudicient aux miracles, ni » les miracles n'autorisent ces abus, dit » M. B. » (1). Que les hommes aient mal fait, si l'on veut, de donner à la sœur Scholastique le secours demandé, cela n'empêcheroit point qu'elle n'eût pu le demander par un mouvement divin. Mais s'il est tel, qu'il n'ait pu être administré que par des hommes avec les précautions requises, je conclus que l'indécence qui choque M. B. n'est que d'opinion, & l'effet d'une imagination qui se noircit & s'effarouche trop aisément (2). Ajoutez

(1) Ibid. nº. 5.

(2) Voici un fait qui prouve jusqu'où M. Boucher, dès 1732, portoit la délicatesse sur les con-

qu'il y a des choſes qui ne ſont indécentes que relativement au temps, aux lieux, aux perſonnes. Il étoit indécent, ſelon ſaint Paul, que des femmes prophétiſaſſent à l'Egliſe, & encore plus ſans voile ſur la tête ; mais ces prophéteſſes ne pouvoient-elles pas prophétiſer dans l'intérieur de leur domeſtique & même ſans voile, en préſence de leur mari, de leurs enfans, &c. ſinon, le don de prophétie leur auroit été donné inutilement ? Le ſpectacle des convulſions ſeroit très-indécent dans nos Egliſes (1). L'eſt-il également par-tout ailleurs ? Cette réflexion

---

vulſions. Dans l'une des conférences, M. d'Etemare racontant ce qu'il avoit vu, dit entre autres choſes, qu'une Convulſionnaire lui avoit préſenté la main en ſigne d'union de ſentiment, & qu'il n'avoit fait aucune difficulté de mettre la ſienne ſous celle de la Convulſionnaire. M. Bourſier s'écria : *Je n'aurois pas fait cela, moi.* Rien ne put l'appaiſer, & en ſortant de l'aſſemblée, il dit encore, afin qu'on ne l'oubliât pas : *Je n'aurois pas fait cela, moi.* Doit-on être étonné après cela, des exclamations ſi ſouvent répétées dans le Mémoire contre les prétendues indécences des ſecours ?

(1) A moins que, forcé par un inſtinct bien éprouvé, l'on ne prit alors toutes les précautions néceſſaires pour empêcher que le bon ordre ne ſoit troublé.

ſuffit pour éclaircir tout ce qui regarde les indécences. Il faut paſſer condamnation ſur tout ce qui pourroit ſe retrancher. Mais on peut mettre en theſe une propoſition importante : que Dieu, ſans préjudicier à ſa ſainteté & à ſa ſageſſe, peut donner en ſigne à ſon peuple des choſes ou des actions, dont l'indécence apparente eſt capable de révolter & de ſcandaliſer la ſageſſe humaine & les faux dehors de la modeſtie. Iſaïe allant nud, Judith chez Holopherne, &c. Je me ſouviens d'avoir lu dans l'Ezéchiel du grand Saci de belles choſes ſur cet article (1).

---

(1) On lit ce qui ſuit dans la Bible de Saci, au chap. IV d'Ezéchiel, ℣. 4, 5 & 6. *Vous dormirez auſſi ſur le côté gauche*, &c. « A con-» ſidérer ces choſes ſelon la premiere vue qui ſe » préſente à l'eſprit, elles pourroient nous paroître » puériles. Mais ſouvenons-nous que c'eſt Dieu » qui parle, & plus le langage dont il ſe ſert » nous ſemble bas, plus élevons nos eſprits, pour » en comprendre le ſens véritable. Car nous ne » pouvons douter qu'il ne traçât aux yeux de ſon » peuple de grandes choſes ſous ces figures ſi » baſſes en apparence; & l'on peut bien dire » même, que des hommes qui avoient ſi fort » dégénérés, & qui s'étoient, pour parler ainſi, » dégradés de telle ſorte, en ſe proſtituant là-

Si on avançoit cette theſe, il faudroit la traiter avec une grande réſerve, avertiſſant qu'on ne prétend point faire de comparaiſon, mais prouver en général, que toute indécence n'eſt pas un motif d'enlever à Dieu un effet extraordinaire.

» chement à mille crimes, méritoient bien que » Dieu les traitât ſelon qu'ils l'avoient traités, & » qu'il ne leur parlât plus que d'une maniere qui » pouvoit effectivement les expoſer à la raillerie » de tous les peuples..... Les Juifs étoient té- » moins de la maniere dont (Ezéchiel) agiſſoit; » & tout ce que Dieu lui commandoit de faire » étoit expoſé devant leurs yeux : ce qui pou- » voit bien en étonner quelques-uns, quoique la » plupart s'en railloient ſans doute, & s'en mo- » quoient comme de choſes extravagantes, qui » leur donnoient lieu de regarder effectivement » Ezéchiel comme un fou & un fanatique; mais » ils reconnurent dans la ſuite, qu'il étoit du » nombre de ces perſonnes qui ne paſſent pour » des foux qu'aux yeux du monde, & qui ſont » très-ſages aux yeux de Dieu ».

RÉFUTATION

DU CINQUIEME CHEF,

Où l'on examine les ſecours violens par rapport au premier & au ſixieme Commandemens.

M. Bourſier a bien compris que l'objection, que fourniſſent contre les grands ſecours certaines indécences apparentes, eſt la plus propre à frapper une multitude de perſonnes. Tout le monde n'eſt pas capable de diſcuſſions théologiques; mais tous ceux qui ſe piquent de religion & même d'honneur & de probité ſont extrêmement attentifs à tous les dehors de la pudeur. Et ceux mêmes dont le cœur n'eſt pas fermé à toute atteinte de l'eſprit impur, ſont quelquefois les plus délicats & les plus ſcrupuleux ſur les apparences extérieures. M. B. connoît cette diſpoſition des eſprits, & il en profite. Il emploie tous ſes talens, les traits les plus forts, les plus vives couleurs pour peindre les ſecours ſous l'image d'un ſpectacle, où la pudeur & les mœurs

ſont dans un danger éminent & continuel. C'eſt ce que les Romains appeloient, *oratio popularis*, des diſcours où l'Orateur ne cherche point à convaincre & à éclairer par la juſteſſe des raiſonnemens & des preuves, mais à éblouir la multitude par des lieux communs qui l'émeuvent & l'entraînent.

M. B. joint enſemble l'*indécent & le dangereux pour les mœurs*, *le danger & l'indécence révoltante* (1). Selon lui, *la religion*, *la pudeur*, *la vue des effroyables dangers réclament hautement*, *en voyant des hommes adminiſtrer ce qu'on appelle des ſecours à de jeunes filles*, & voici ſur ce point la propoſition qu'il avance : *un inconvénient radical & un abus foncier*, *eſt que des filles ſe trouvent entre les mains des hommes pour recevoir ces ſecours* (2).

Obſervez, en paſſant, que c'eſt le même inconvénient que des hommes ſe trouvent entre les mains des filles. Et voilà par cette déciſion, la condamnation bien formelle de tous les hôpitaux

---

(1) Mémoire Théologique, cinquieme Chef n°. 1.

(2) Ibid, n°. 2, dans la note.

conduits par les perſonnes du ſexe. Qui dit *un inconvénient radical*, *un abus foncier*, dit un vice intrinſéque qui affecte le fond de la choſe, qui en eſt inſéparable, & qui ne peut être excuſé ni réparé par aucune circonſtance.

Fixons le point de la difficulté. Il s'agit de ſecours qui, *vu la force qu'ils exigent*, *ne peuvent être rendus que par des hommes* (1), car M. de Montgeron & les autres, ont toujours *déſiré que les Convulſionnaires ne ſe fiſſent rendre les petits ſecours que par des perſonnes du ſexe* (2). Or ſur ces grands ſecours, dont la force demande un bras robuſte, on prononce que, *ſi ces ſecours ne peuvent ſe rendre que par des hommes à l'égard des perſonnes de l'autre ſexe*, *le mouvement & l'inſtinct qui les fait demander eſt tout au moins ſuſpect* (3), le lecteur entend à demi-mot ce qu'on n'exprime pas. Pourquoi cet inſtinct eſt-il au moins ſuſpect? C'eſt, ajoute-t-on, qu'il *porte à demander ce qui n'eſt pas ſelon la bienſéance*, *& ce qui expoſe à un*

(1) Ibid, n°. 2.
(2) Ibid, n°. 3.
(3) Ibid, n°. 4.

danger visible. Assurément un instinct, contre lequel la religion & la pudeur réclament hautement, qui expose à un danger visible & effroyable, ne peut venir de Dieu. *Intentator malorum est, ipse neminem tentat* (1). Cet instinct ne peut venir que d'un mauvais principe, que de l'esprit impur.

Pour plus grand éclaircissement, prenons un exemple de ces grands secours. En voici un, auquel le Mémoire renvoie plus d'une fois : « un homme se met à » genoux, près d'une Convulsionnaire » couchée sur le plancher. Il éleve un » caillou de plus de vingt livres, à peu » près aussi haut qu'il peut; après quel- » ques légeres épreuves, il le précipite » de toutes ses forces sur la poitrine » de cette Convulsionnaire, & lui en » donne ainsi cent coups de suite. C'est » sur quoi M. B. s'écrie : peut-on nier » que ce secours ne soit indécent & dan- » gereux pour les mœurs » (2)?

La question désormais est très-claire.

---

(1) S. Jacques I, 13.

(2) Mémoire Théologique, cinquieme Chef, n°. 1.

Un ſecours, tel qu'on vient de le décrire, eſt-il *radicalement indécent* & *foncierement abuſif?* Expoſe-t-il viſiblement à des *dangers effroyables* pour les mœurs & pour la pudeur? Et conſéquemment faut-il juger, que l'inſtinct qui fait demander ce ſecours vient de l'eſprit impur, & que l'homme qui le donne eſt *ipſo facto* prévaricateur du ſixieme commandement? M. B. prend l'affirmative ſur tout cela du ton le plus ferme & le plus tranchant. Quelques obſervations nous mettront en état de décider cette queſtion.

1°. Perſonne n'ignore qu'en genre de mœurs, ce qui eſt dangereux pour une perſonne eu égard à ſon tempéramment, à ſes diſpoſitions, à ſes habitudes paſſées & préſentes, ne l'eſt pas également pour toute autre : que ce qui eſt occaſion prochaine pour quelqu'un, n'en eſt pas même une éloignée pour le plus grand nombre. C'eſt ſur ces diſpoſitions perſonnelles, ſur ces dangers relatifs, qu'un ſage directeur regle ſes conſeils. L'art de la Chirurgie, les miniſteres des femmes dans les Hôtels-Dieu, mille ſervices que les deux ſexes ſe rendent mutuellement, ſont choſes bonnes en ſoi, qu'on ne peut regarder comme *radica-*

lement indécentes & fonciérement abuſives, quoiqu'elles doivent être interdites à tous ceux pour qui elles ſeroient trop périlleuſes. Tout Convulſionnaire, tout homme attaché à l'événement des convulſions doit s'examiner ſérieuſement ſur l'uſage qu'il en fait, & en conférer avec un guide éclairé, qui ne manquera pas d'interdire toute demande, toute preſtation de ſecours à toute perſonne pour qui ce ſeroit un danger viſible.

2°. Il faut ſe reſſouvenir que le reproche d'indécence & de danger pour les mœurs, qu'on fait au prodige des ſecours, a été fait dès l'origine à celui des convulſions, & ſur des prétextes auſſi ſpécieux en apparence. Non ſeulement les malades du ſexe qu'on mettoit ſur la tombe éprouvoient des *agitations violentes.. d'où ſuivoient naturellement des ſituations de corps peu décentes, dont on ſeroit juſtement bleſſé dans des perſonnes qui ſeroient entiérement à elles*, comme parle l'Auteur de l'examen de la conſultation (1); non-ſeulement de jeunes filles, de jeunes femmes en cet état ſe donnoient journellement en ſpectacle à

(1) 1. part. pag. 9.

une multitude d'hommes ; mais dès-lors, tant pour empêcher qu'elles ne ſe bleſſaſſent, que pour ſe précautionner contre des indécences trop groſſieres, le ſecours des hommes fut employé : des hommes les tenoient & les arrêtoient à force de bras dans la violence de leurs agitations. Perſonne d'abord ne s'en formaliſa, que l'aveugle Conſtitutionnaire, qui avoit intérêt de décrier tout ce qui appartenoit au tombeau du ſaint Appelant. M. l'Archévêque de Sens voyoit & vouloit faire voir aux autres dans les convulſions *un caractere violent & meurtrier*, *un caractere infâme & impur* (1). C'eſt auſſi en deux mots tout le plan du Mémoire Théologique ſur les ſecours.

La conſultation n'a pas manqué de même de relever ce qu'elle appelle *culbutes indécentes*, *attitudes malhonnêtes*, en preuve que Dieu ne pouvoit être auteur des convulſions ; & l'examen de la conſultation (2) reproche à bon droit à Meſſieurs les Conſultans, qu'ils *n'ont que trop imité des traits dont la mali-*

(1) Voyez l'Inſtruction Paſtorale de M. Colbert, de 1736, n°. 106.

(2) 1. part. pag. 69.

gnité ſeule a ſu remplir certains écrits des Conſtitutionnaires. Ainſi Meſſieurs les Anti-ſecouriſtes ne ſont aujourd'hui que les échos du Conſtitutionnaire & du Conſultant. C'eſt qu'en effet Dieu ayant voulu que le plus grand nombre des Convulſionnaires fût des perſonnes du ſexe, il a été inévitable, dès le commencement, que les filles ſe trouvaſſent en la main des hommes.

3°. Pour juger ſainement du danger de ces indécences apparentes, il faut ou avoir vu ſoi-même ſans prévention le ſpectacle des convulſions & des ſecours, ou s'en faire une juſte idée ſur des relations exactes. Qui ne connoîtra ce phénomene que par le *Mémoire Théologique*, ou d'autres écrits ſemblables, s'imaginera un cercle, où de jeunes gens paſſent une partie de leur temps auprès de jeunes perſonnes, tantôt les tenant entre les mains, tantôt les frappant. Ce n'eſt point ici un ſpectacle où la légéreté, la curioſité, le plaiſir, raſſemblent les deux ſexes; c'eſt un ſpectacle où la piété préſide, où tout le temps de la convulſion s'emploie en prieres, en diſcours édifians; où l'incrédule & le pécheur ſont ſouvent éclairés & attendris. Le mélange des deux ſexes à

Egliſe, a ſes dangers pour quelques-uns. On ne dira pas pour cela que ce ſoit *un inconvenient radical & un abus foncier.* Le lieu & le motif qui y conduit, tournent l'attention à ce qui peut édifier. Il en eſt de même à-peu-près des aſſemblées qui ſe forment auprès des Convulſionnaires. Les exercices de piété, les merveilles qui s'y paſſent fixent les yeux de l'ame & les détournent de ce qui pourroit nuire. Ajoutez que l'habillement de la Convulſionnaire & tout ſon extérieur eſt moins propre à flatter les ſens qu'à les rebuter & à dégoûter. Au reſte tout le monde n'eſt pas obligé de donner les ſecours. Chacun doit s'examiner & n'agir qu'avec bon conſeil.

4°. Plus on eſt attentif au prodige, mieux on comprend que ce grand ſigne perdroit tout ce qu'il a d'étonnant & de frappant, ſi tous les ſecours étoient donnés par des perſonnes du ſexe. Le prodigieux, le ſurnaturel inconteſtable réſulte de la combinaiſon de la force énorme des coups avec la foibleſſe du corps qui les reçoit. Une main féminine laiſſera toujours lieu de douter ſi le coup ſurpaſſe la force d'une convulſion ordinaire. Mais qu'un bras mâle &

robuſte joigne ſa force à celle d'un peſant caillou pour frapper un corps que le ſexe, l'âge & l'infirmité rendent extrêmement délicat, le plus incrédule eſt forcé de reconnoître du ſurnaturel dans cet événement.

Donc, s'il ne répugne point que Dieu ait voulu donner cet événement ſurnaturel en ſigne à ſon Egliſe, ç'a été une ſuite néceſſaire de ſon deſſein, que tout ce qu'on appelle ſecours violens fût adminiſtré par des hommes; & qu'en même-temps ces hommes dans une foi ſimple & un cœur pur, ne prêtaſſent leur miniſtere qu'à la néceſſité, avec toutes les précautions qu'elle rend poſſibles.

Ces obſervations nous ont conduits au point de vue déciſif. Il n'y a point ici de milieu. Ou il faut établir en maxime inconteſtable, générale & ſans exception, qu'il répugne à la ſainteté de Dieu de vouloir & d'opérer le prodige des grands ſecours pour être un ſigne inſtructif & pronoſtic à ſon Egliſe; ou l'on n'eſt point recevable à combattre la divinité du prodige, par le prétendu inconvénient des indécences apparentes, qui ſont une ſuite néceſſaire du deſſein de Dieu : d'autant

moins que ce n'eſt pas une choſe en ſoi & foncièrement mauvaiſe, en tout cas, qu'un homme porte un grand coup ſur une perſonne du ſexe. Or il ſeroit ſouverainement téméraire de décider ſans reſtriction, que Dieu ſe renonceroit ſoi-même, renonceroit ſa propre ſainteté, s'il vouloit & opéroit au milieu de ſon peuple, le ſigne des ſecours violens; puiſque l'Ecriture nous préſente d'autres ſignes voulus & commandés de Dieu, moins conformes en apparence aux bienſéances communes. Et déſormais il doit être certain que Dieu veut aujourd'hui ce ſigne, comme nous l'avons démontré par tous les faits qui manifeſtent ſon deſſein. Donc l'argument des indécences eſt un diſcours populaire, qui n'eſt bon quà effaroucher les eſprits ſans les éclairer, & à les détourner du vrai, en les éblouiſſant.

A prendre à la lettre les déciſions & les expreſſions du Mémoire, on jugeroit que Monſieur B. penſe en effet, qu'il eſt impoſſible à la ſageſſe divine de vouloir & d'opérer immédiatement le prodige des ſecours par le miniſtere des hommes. Car très-certainement Dieu ne peut jamais vouloir ce qui eſt *radicalement* & *foncièrement abuſif*, ce qui eſt *viſi-*

blement & *effroyablement dangereux*, ce contre quoi *la religion & la pudeur réclament.* Mais rendons-lui juſtice. Il eſt attaché aux regles, il reſpecte tendrement la pudeur : qualités bien eſtimables. Une trop forte attention aux regles communes des bienſéances a tellement rempli la capacité de ſon ame, qu'elle ne lui a pas permis de réfléchir ſur un autre chef, ni de peſer la force de ſes termes.

Il ſait pourtant auſſi bien que nous, que l'action d'Iſaie allant tout nud, & certaines démarches de Judith ſont moins conformes aux regles ordinaires, que l'action d'un homme qui donne cent coups de caillou ſur la poitrine d'une Convulſionnaire. En tout cela, l'unique queſtion eſt : Dieu le veut-il, & ſon deſſein eſt-il manifeſtement connu?

Nous mettons au même rang des penſées non-réfléchies, cet autre endroit du Mémoire, où M. B. veut infirmer par les meſſéances la preuve que nous tirons des miracles de guériſon : « que » prétend-on, dit-il, (1) que cette voix

(1) Mémoire Théologique, cinquieme Chef, n° 2.

» (des

» (des guériſons miraculeuſes) nous an-
» nonce ? Veut-on que Dieu nous diſe
» par là, qu'il eſt dans l'ordre & ſans
» danger, qu'un homme ſe mette à
» genoux près d'une fille, & qu'il pré-
» cipite un caillou peſant ſur ſa poitrine,
» dont il lui donne 100 coups de ſuite,
» &c. Oui, Dieu nous dit par les mira-
cles joints aux autres indices, dont le con-
cert manifeſte ſes deſſeins, qu'il veut
par le miniſtere des hommes faire un
grand ſigne. Mais que celui pour qui
c'eſt un danger, ſache qu'il doit laiſſer
ce miniſtere à un autre.

» Veut-on, continue M. B., que Dieu
» nous diſe que c'eſt ſa volonté que des
» hommes ſe trouvent aſſiduement au-
» près des filles » ? *Aſſiduement* eſt un
terme odieux. On pourroit de même
décrier l'œuvre des convulſions, puiſque
les hommes faiſant toujours le plus grand
nombre des ſpectateurs, on diroit auſſi,
que des hommes ſe trouvent *aſſiduement*
auprès des filles. Dieu veut que des hom-
mes aſſiſtent des filles dans la néceſſité,
& voilà tout. Nous condamnons avec
M. B. l'abus de ceux qui perdent trop
de temps auprès des Convulſionnaires,
auprès des mêmes, voyant toujours les
mêmes choſes, ſans un nouveau profit,

Les Convulſionnaires & ceux qui ſe trouvent auprès d'elles doivent être bien perſuadés avec M. B. que Dieu n'a point promis qu'ils *ſeroient tous miraculeuſement préſervés des dangers*. Mais M. B. doit auſſi avoir bonne opinion de ſon prochain, pour ſe perſuader que bien des Convulſionnaires, des acteurs & des ſpectateurs des ſecours n'y trouvent nul péril, & y trouvent même de quoi édifier leur foi & nourrir leur piété.

» Veut-on, demande-t-il enfin, que » Dieu nous diſe que dans cet événe- » ment, il diſpenſe de garder les regles » de la bienſéance, quoiqu'il les ait tant » recommandées par la bouche de ſaint » Paul » ? Comme nulle regle des mœurs n'eſt enfreinte, nul beſoin de diſpenſe. C'eſt une regle commune & reçue de tout temps, que les perſonnes du ſexe reçoivent des hommes les ſecours que d'autres femmes ne peuvent leur donner : & c'eſt ce qui détermina d'abord à ſecourir les Convulſionnaires, parce qu'on étoit ſûr que leurs beſoins étoient auſſi réels que la convulſion même qui les cauſoit. Dans la ſuite qu'on a mieux connu le deſſein de Dieu de faire en ſigne un grand prodige, on s'eſt prêté à des opérations plus violentes, ſans

bleſſer aucunes regles des mœurs; puiſqu'on ne peut dire que l'action de donner 100 coups de caillou ſur la poitrine d'une fille ſoit *radicalement abuſive*, *foncierement dangereuſe*, inſéparable en un mot de la convoitiſe de la chair. Tout ce qu'on peut objecter, c'eſt que ces opérations ne ſont pas dans l'ordre commun des ſecours uſités : mais auſſi ne les emploie-t-on que ſur des perſonnes qui ſont dans un état extraordinaire.

On nous renvoie ſans ceſſe à ſaint Paul; c'eſt l'argument favori de l'Auteur: & il ſe trouve que cet argument ne prouve rien contre nous, & prouve même pour nous.

10. Saint Paul réglant l'uſage des dons ſurnaturels, défend deux choſes aux femmes, même Prophéteſſes; l'une de prier Dieu ſans avoir un voile ſur la tête (1). Sur quoi Eſtius remarque que l'Apôtre ne défend pas aux femmes de prophétiſer ſans avoir un voile ſur la tête, mais ſeulement de prier; parce qu'il ne leur eſt pas permis de prophé-

(1) Vos ipſi judicate : decet mulierem non velatam orare Deum? I Cor. XI, 13.

tiſer dans l'Egliſe, même ayant un voile (1), l'autre de parler dans l'Egliſe quand même elles y recevroient quelqu'inſpiration de l'eſprit prophétique (2).

Sur quoi je demande en premier lieu, ſi ſaint Paul prétend interdire aux femmes qui avoient le don de prophétie, le don de ſageſſe & de ſcience, tout uſage de ce don, en leur défendant abſolument d'enſeigner en quelque lieu, en quelque circonſtance que ce fût ? Non, répond ſaint Thomas. L'Apôtre veut ſeulement qu'elles n'enſeignent point dans les aſſemblées publiques ; ſans trouver mauvais qu'elles uſent de leur don en particulier pour l'utilité de leurs enfans, de leurs domeſtiques, de quelques perſonnes qui pourroient s'en édifier (3) :

---

(1) Non addit nunc Apoſtolus prophetare, ſed ſolam orationem nominat, quia nec, ſi velata ſit mulier, prophetare ei licet in Eccleſiâ, quemadmodum infrà docetur. *Eſt. in Epiſt. ad Cor.*

(2) Mulieres in Eccleſiâ taceant, non enim permittitur eis loqui . . . turpe eſt enim mulieri loqui in Eccleſiâ *1 Cor. XIV*, 34 & 35.

(3) Sermone poteſt aliquis uti dupliciter : uno modo privatim, ad unum vel paucos familiariter colloquendo, & quantum ad hoc gratia ſermonis poteſt competere mulieribus ; alio modo publicè alloquendo totam Eccleſiam, & hoc mulieri non conceditur. 2. 2. *q.* 177. *a.* 2, *in concl.*

donc ſaint Paul ordonnant (1) que *tout ſe faſſe avec bienſéance & avec ordre*, n'entendoit parler dans ce premier cas que des bienſéances relatives au lieu, à l'Egliſe, à l'aſſemblée publique. *Il eſt honteux*, dit-il, *aux femmes de parler dans l'Egliſe*. Or tout ce qu'on en peut conclure, c'eſt que ce ſeroit une indécence intolérable d'interrompre l'ordre des offices publics, pour donner en ſpectacle dans l'Egliſe, des Convulſionnaires de l'un & l'autre ſexe.

Je demande en ſecond lieu, ſi l'Apôtre ordonnant à *toute femme qui prie ou qui prophétiſe, d'avoir ſur la tête un voile* qui lui couvre le viſage (2), étend ce commandement à tout endroit, toute circonſtance, où la femme pourroit prier & prophétiſer; enſorte que le ſeul défaut de cette attention dût rendre *tout au moins ſuſpect* l'inſtinct qui la feroit prophétiſer? Non, ſans doute. Et jamais ſaint Paul ne penſa à défendre à une femme de prier, de prophétiſer dans ſa maiſon, le viſage à découvert

(1) I Cor. XIV, 40.
(2) Ibid. XI, 5.

en préſence de ſes enfans & de ſes domeſtiques. Je conclus donc, comme dans le premier cas, que ſaint Paul n'a eu en vue que l'ordre & la bienſéance des aſſemblées publiques, ce qui paroît par le verſet 10, où il dit que *la femme doit être voilée à cauſe des Anges*, c'eſt-à-dire par reſpect pour les miniſtres publics de l'Egliſe. Car ſi cela s'entendoit des eſprits céleſtes, il faudroit, dit Eſtius, que les femmes euſſent, en tout temps & en tout lieu, le viſage voilé (1).

Une autre obſervation, c'eſt que l'Apôtre au même endroit compare l'indécence de prier ſans voile à celle d'avoir les cheveux coupés (2) : inférera-t-on de là, que c'eſt pour une femme une choſe radicalement honteuſe, mauvaiſe & défendue de ſe faire couper les cheveux ? Condamnera-t-on auſſi les femmes chrétiennes, qui en France & ailleurs,

---

(1) Oporteret hac ratione mulieres non in Eccleſiâ tantùm & in publico, ſed ubique & ſemper habere caput obvelatum. *Eſtius in hunc locum.*

(2) Si non velatur mulier, tondeatur; ſi verò turpe eſt mulieri tonderi, velet caput ſuum. *Ibid.* ℣. 6.

paroiſſent à l'Egliſe le viſage découvert, comme coupables d'indécences réelles? Non aſſurément. Il eſt donc évident que l'Apôtre, dans les deux chapitres 11 & 14, ne penſe qu'à régler le bon ordre des aſſemblées publiques de religion, & à inculquer aux femmes de Corinthe la louable coutume des femmes Juives, de ne paroître à l'Egliſe que le viſage voilé. Ce qu'il appelle *indécent* & *honteux* ne l'eſt point *abſolument* & *foncièrement*, mais relativement aux lieux, aux perſonnes, aux uſages communément pratiqués de ſon temps.

Quel rapport, quelle application tout cela peut-il avoir au phénomene des ſecours? Qu'on en conclue qu'il ſeroit meſſéant de prier à l'Egliſe dans la même poſture, avec les mêmes geſtes & attitudes qui accompagnent les prieres de nos Convulſionnaires, à la bonne heure. Qu'on en conclue encore que les Convulſionnaires mêmes doivent être extrêmement attentives à toutes les bienſéances de leur ſexe, en tout ce qui dépend d'elles, la conſéquence eſt juſte & importante. Du reſte, je ne m'imagine point que la vue des grands ſecours puiſſe être, pour une perſonne du ſexe, une tentation de ſe mettre entre les mains des hommes pour

en être traitée comme nos Convulſionnaires. Mais qu'il ſoit *radicalement indécent, foncièrement dangereux* & mauvais, qu'une fille, dans un état extraordinaire, reçoive d'un homme cent coups de cailloux ſur la poitrine, qui ſoulagent réellement & manifeſtent un grand prodige; c'eſt ce qui ne ſe peut inférer ni directement ni indirectement de la doctrine de ſaint Paul, ſur le bon ordre & la bienſéance des aſſemblées de Religion. Tout l'uſage fréquent & pathétique que le *Mémoire théologique* en fait contre les grands ſecours, n'eſt qu'une vaine déclamation.

2°. Voyons à notre tour, ſi la doctrine de ſaint Paul, ſur le bon & le mauvais uſage des dons ſurnaturels, n'eſt pas à l'avantage de notre cauſe. L'Apôtre releve & réprime pluſieurs abus qui s'étoient gliſſés chez les Corinthiens dans l'uſage des dons ſpirituels. Ceux qui *recevoient du Saint-Eſprit le don de parler diverſes langues* (1), faiſoient trop de cas de ce don, & le préféroient même au don de ſageſſe & de prophétie. De ce faux jugement naiſſoit une vanité ſecrete qui les portoit à faire valoir leur don en toute occaſion :

(1) I Cor. XII, 10.

moins attentifs à l'édification & à l'utilité commune, qu'à manifeſter l'opération de Dieu en eux. Par une ſuite de cette mauvaiſe diſpoſition, chacun ſe prétendoit en droit de parler ſa langue inconnue dans les aſſemblées publiques, dont le bon ordre & l'édification étoient troublés, tant parce qu'ils parloient pluſieurs à la fois, que parce que, faute d'interprete, *les myſteres qu'ils prononçoient par le Saint-Eſprit* n'étant point entendus, les autres n'en étoient ni inſtruits ni édifiés (1). Un autre abus dont nous parlions tout-à-l'heure, c'eſt que des femmes, pouſſées par un mouvement ſurnaturel, parloient, prioient, prophétiſoient publiquement dans l'Egliſe, ſans même avoir de voile ſur la tête.

Voilà ſans doute des déſordres réels, des indécences inexcuſables. L'Apôtre s'en plaint, & c'eſt à cette occaſion qu'il prononce la regle que M. B. ne ceſſe de nous oppoſer : *Que tout ſe faſſe dans la bienſéance & avec ordre.* Mais raiſonne-t-il comme M. B., & conclut-il de ce renverſement d'ordre & de bienſéance, que c'eſt *un inconvénient radical* & *un abus*

(1) Ibid. XIV, 2.

foncier, qui rend tout au moins *ſuſpecte* l'opération ſurnaturelle qui leur fait parler une langue inconnue aux autres & à eux-mêmes ? Au contraire, en blâmant l'uſage déſordonné & meſſéant que l'ignorance & la vanité faiſoient faire à quelques Corinthiens du prodige des langues, il n'y reconnoît pas moins une *opération divine*, un mouvement du Saint-Eſprit, & il déclare qu'ils prononçoient, par le Saint-Eſprit, des paroles pleines de myſteres. De-là deux conſéquences.

La premiere, qu'il ne faut pas juger du caractere & du principe d'un prodige inconteſtablement ſurnaturel, par les diſpoſitions de ceux en qui il ſe paſſe, par le mauvais uſage qu'ils en font, par les choſes déréglées & indécentes dont ils l'accompagnent, lorſque ces abus n'affectent point le fond du prodige, qu'ils en ſont ſéparables, & qu'ils ne doivent être imputés qu'à l'ignorance & à la malice de l'homme. Ce principe ſuffit pour réfuter une foule de mauvais raiſonnemens qu'ont fait de graves Théologiens contre le prodige des convulſions & des ſecours ; & il devroit les corriger de la pente trop marquée qu'ils ont à écouter, à croire & à débiter mille faits odieux, ſouvent faux, preſque toujours ou défigurés ou exagé-

rés, lesquels, quand ils seroient vrais, ne prouveroient rien contre la divinité des prodiges.

Une autre conséquence plus importante, & qui n'en est pas moins vraie, pour être bien élevée au dessus des pensées humaines, c'est que Dieu quelquefois livre, pour ainsi dire, ses opérations surnaturelles à la volonté & aux caprices des hommes.

Ces Chrétiens de Corinthe, hommes & femmes, pouvoient à leur choix parler ou se taire dans les assemblées publiques. La légéreté, la vanité, les déterminoient à parler, & l'Esprit-Saint, loin de se retirer d'eux, leur inspiroit, en langue étrangere, un Psaume, un Cantique, un discours prophétique. Il y a plus : Dieu permet même au Démon d'opérer comme à côté de lui, & l'Esprit-Saint semble se prêter aux instigations de l'esprit de ténebres.

Le Démon disoit intérieurement à ce Corinthien imparfait : Le don des langues vaut bien celui de prophétie, & il frappe même davantage la multitude. Usez-en donc dans toutes les assemblées, & ne cedes la parole à personne. Si tu n'es pas entendu, tu seras du moins admiré. Le Démon disoit à l'oreille intérieure de

cette femme : le don de prophétie t'égale aux hommes les plus éminens, & te releve au deſſus de tous les autres. Pourquoi n'aurois-tu pas droit comme eux de parler dans l'Egliſe & même ſans voile, pour être plus aiſément entendue ? Le Démon étoit écouté, & l'Eſprit-Saint faiſoit prononcer à cet homme, à cette femme, des paroles pleines de myſteres ; tant les voies de Dieu, dans ſes opérations ſurnaturelles, ſont profondes & incompréhenſibles. Il laiſſe quelquefois ſes dons excellens à la diſpoſition de l'homme qui en abuſe, & du Démon qui en forme des piéges, parce qu'il ſait tirer ſa gloire de la corruption de l'homme & de la malice du Démon.

Cette réflexion eſt d'une extrême conſéquence, ſoit pour juger ſainement de bien des faits qui ſurprennent dans l'œuvre des convulſions, ſoit pour régler dans la pratique la conduite des Convulſionnaires & de ceux qui les approchent.

1°. On eſt ſurpris de voir fréquemment que les convulſions ſoient comme à commandement. En telles circonſtances & faiſant telles prieres, telles pratiques de dévotion qu'on connoît, on eſt moralement ſûr que la perſonne entrera en convulſion, & en un état extatique. Quelquefois la

légéreté, la curioſité, la vanité déterminera la Convulſionnaire, ou les perſonnes préſentes, à appeler la convulſion, & la convulſion vient. Cet abus ne décide point (par le principe préétabli) que la convulſion & les prodiges qui s'y font, ne ſoient pas des opérations divines.

2°. Il peut arriver, & la choſe n'eſt pas ſans exemple, que dans les grands ſecours, & la perſonne qui les reçoit, & celui qui les adminiſtre, y trouvent l'occaſion de faire de grandes fautes, qui ne doivent être imputées qu'à leur témérité & à leurs mauvaiſes diſpoſitions.

Meſſieurs les Anti-ſecouriſtes ne manquent pas de conclure de ces triſtes exemples, que l'inſtinct qui fait demander les ſecours, & le prodige qui en réſulte, ne viennent pas de Dieu. — Fauſſe conſéquence & démentie par la doctrine de ſaint Paul, qui nous montre des opérations divines dont le démon ſe ſert pour tenter l'homme, & dont l'homme abuſe par ſa faute. Il arrive auſſi que la Convulſionnaire, ſoit par caprice, ſoit par une inſtigation ſecrete du tentateur, dont elle ne connoît point encore le danger, s'aviſe de vouloir que le ſecours ſoit donné par un tel, & non par un autre. C'eſt Dieu néanmoins qui veut que le ſecours ſoit

demandé pour opérer un prodige qui entre dans ſes deſſeins ; & c'eſt la Convulſionnaire qui mêle ſes caprices déréglés aux mouvemens divins.

3°. Ces abus trop fréquens ont porté quelques Théologiens à reconnoître l'impulſion & l'opération divine dans tous les grands ſecours qui ont été ſalutaires au corps & à l'ame, où tout s'eſt paſſé dans l'ordre : mais à donner au Démon tout le ſurnaturel d'autres ſecours, qui n'ont pas été demandés & donnés avec des vues aſſez pures, & qui ont occaſionné de funeſtes effets. Cette diſtinction, quand elle auroit ſes fondemens d'ailleurs, n'en peut du moins trouver de ſolides dans la diverſité des effets bons ou mauvais : puiſque cette diverſité ne vient que de la volonté humaine bien ou mal diſpoſée, & qu'elle n'affecte point le fond du prodige. L'Apôtre ne dit pas : quand une femme prophétiſe publiquement à l'Egliſe & ſurtout ſans voile, jugez par-là qu'elle ne parle que par le mauvais eſprit ; mais, ſi elle prophétiſe dans l'ordre & la bienſéance convénables à ſon ſexe, reconnoiſſez en elle l'eſprit de Dieu. Il ne dit point : ſi pluſieurs, confuſément & tous à la fois, parlent des langues inconnues, ou ſi un ſeul parle ſans interprete, con-

cluez que le prodigé eſt l'œuvre de Satan. Saint Paul condamne l'abus qui vient de l'homme, & rend gloire à Dieu de ſes opérations ſpirituelles.

4°. Cette doctrine du grand Apôtre répand de merveilleuſes lumieres ſur les regles-pratiques qu'il faut ſuivre ; & d'abord elle réprime le zele peu éclairé de ceux qui ne ſe raſſaſient jamais de prodiges ; qui croyant glorifier Dieu en multipliant les convulſions, font de cette occupation leur principale affaire ; ſemblables à ces Corinthiens, qui trop grands admirateurs du don des langues, vouloient en faire uſage en toute occaſion & ſans réſerve. Il y a un juſte milieu en toutes choſes, dans les voies ſurnaturelles comme dans les communes. Par la même raiſon, il faut improuver la témérité des Convulſionnaires qui ſe donnent en ſpectacle ſans diſcernement, & ſe livrent à l'indiſcrétion des premiers venus, pour ſe procurer des convulſions, ſous prétexte que ce qui ſe paſſe en elles eſt divin. Mais c'eſt ce divin même dont elles ne peuvent trop craindre l'abus ; & combien eſt-il facile d'en abuſer ! ce ſont les piéges qu'il eſt permis au Démon de tendre, à côté de l'œuvre de Dieu, qu'elles ne peuvent trop redouter.

5°. S'il m'eſt permis de parler des Miniſtres qui conduiſent les Convulſionnaires & ceux qui les aſſiſtent, ils comprendront parfaitement par la doctrine de ſaint Paul, que le motif de manifeſter le prodige du Très-Haut, & de contribuer à l'édification des ſpectateurs, ne peut jamais être une raiſon légitime de permettre ou de tolérer ce qui ſeroit perſonnellement dangereux, ce qui, eu égard aux diſpoſitions connues, nuiroit probablement. L'Apôtre veut que, dans l'uſage des dons ſurnaturels, tout ſe faſſe pour *l'utilité* & *l'édification de l'Egliſe* (1). Mais en vain ſe flatteroit-on de procurer l'édification & l'utilité d'autrui, ſi c'étoit aux dépens de ſa conſcience. Terrible miniſtere de guérir les autres en ſe bleſſant ſoi-même! Combien de Convulſionnaires, ſur-tout au commencement, ſe ſont expoſés à périr, faute de docilité à un guide éclairé.

On voit maintenant, ſi je ne me trompe, que la doctrine de l'Apôtre, ſur l'ordre & la bienſéance qui doit régler l'uſage des dons ſpirituels, eſt toute pour nous. Avec lui nous condamnons tout

---

(1) I Cor. XII, 7, & XIV, 5.

abus, tout désordre, toute indécence, que l'homme ou le Démon mêle aux opérations divines ; avec lui nous révérons, au travers des abus & des déréglemens de la créature, tout ce que Dieu opere selon les conseils de sa sainteté & de sa sagesse.

C'en est assez sur le cinquieme chef du Mémoire, qui n'est au fond qu'une véhémente déclamation sur le lieu commun des indécences, pour faire illusion aux lecteurs, en alarmant les sentimens de la pudeur.

Terminons la matiere par les belles réflexions que fait saint Ambroise dans sa lettre 30 (vet. edit.) (1), sur l'action de David, sautant de toutes ses forces devant l'arche, jusqu'à oublier les bienséances de la royauté ; & sur celle d'Isaïe, marchant tout nud par ordre de Dieu.

« David ne rougissoit pas en dansant » devant l'Arche du Seigneur, en pré- » sence de tout son peuple. Qu'y a-t-il » cependant de plus honteux, que de se » donner en spectacle, en imitant les » gestes d'un baladin, & en donnant à » ses membres une attitude efféminée ?

(1) Epist. 58, edit. Bened.

» Cette action considérée simplement à » l'extérieur, nous représente David au » milieu d'une troupe de femmes, battant » des mains, & applaudissant honteuse- » ment à un bruit confus, ainsi qu'il est » dit dans Ezéchiel : *frappez de la main* » *& battez du pied* (1).

On ne peut mieux peindre les sauts, les gestes, les transports de quelques Convulsionnaires, qui ont tant blessé la gravité de quelques Théologiens. Ce que Dieu fit autrefois par une impulsion surnaturelle en la personne de David & d'Ezéchiel, il ne répugne point qu'il le fasse encore aujourd'hui.

» Mais cette action, qui paroît si hon- » teuse aux yeux de la chair, devient res- » pectable, lorsqu'on la considere avec » les yeux de la foi ; & ceux qui la trou- » vent condamnable, se précipitent eux-

---

(1) Non confusus est David qui ante Arcam testimonii coram omni populo saltavit..... quid utique tam difforme visibili spectaculo, quam histrionicos sinuare gestus, & fœmineo usu mollire membra ?... Nempe si corporalia consideremus, tanquam muliebribus intermixtum choreis putamus cum concrepare manibus & turpi sono plaudere. Nam & de Ezechiel dictum est : *plaude manu & percute pede* (*Ezech. VI*, 11).

» mêmes dans les filets de la condam-
» nation (1); ce qu'il prouve par la punition que Dieu fit des mépris de la ſuperbe Michol.

Il juſtifie enſuite ces ſauts de David, ſi honteux aux yeux de la chair, parce qu'ils étoient le ſigne & le ſymbole d'un grand myſtere. « Le ſerviteur du Sei-
» gneur ſautoit en ſa préſence, & cette
» action le rendit plus agréable à ſes
» yeux. Le Fils de Dieu dit lui-même :
» nous vous avons joué des airs gais,
» & vous n'avez pas danſé. Auſſi les
» Juifs ont-ils été rejetés, pour ne s'ê-
» tre pas réjouis, & n'avoir pas battu
» des mains (à l'arrivée du Meſſie); les
» Gentils leur ont été ſubrogés, parce
» qu'ils ont applaudi ſpirituellement à ſa
» préſence... cette danſe de David a
» donc été un acte de ſageſſe qui l'a cou-
» vert de gloire, & l'a élevé juſqu'au
» trône de Jeſus-Chriſt par un tranſport
» ſpirituel, où il a vu & entendu le *Sei-*

---

(1) Sed hæc quæ corporeo aſpectu fiunt turpia, ſacroſanctæ Religionis contemplatione reverenda ſunt; ut qui iſta reprehendunt, ipſi in laqueos reprehenſionis animas ſuas inducant.

» *gneur* qui *a dit à ſon Seigneur : aſſeyez-*
» *vous à ma droite* (Pſ. 109) (1).

Cet exemple de David eſt parfaitement aſſorti à notre queſtion. 1°. C'eſt un puiſſant Roi, qui en préſence de ſes ſujets, oublie ſa dignité, & ſe livrant à une eſpece de fureur, ſaute & s'agite avec une indécence dont rougiroit tout homme qui a quelqu'éducation. Auſſi s'attire-t-il ce reproche de Michol : que le Roi d'Iſraël a eu aujourd'hui de gloire en ſe découvrant aux yeux des ſervantes de ſes ſujets (2) ! Quoi de plus difforme, dit ſaint Ambroiſe, quoi de plus honteux aux yeux

---

(1) Ludebat Domino puer ſuus, & ideò amplius placuit... dixit Dei Filius : *cantavimu vobis & non ſaltaſtis* (Matth. XI, 17). Derelicti ſunt itaque Judæi, qui non ſaltaverunt, qui neſcierunt manibus ſuis plaudere : adſcitæ ſunt gentes quæ ſpiritalem Deo plauſum dederunt... hæc glorioſa ſapientis ſaltatio quam ſaltavit David ; & ideò uſque ad ſedem Chriſti ſublimitate ſpiritalis ſaltationis aſcendit, ut videret & dicentem audiret *Dominum Domino ſuo* : *ſede à dextris meis.* (Pſ. 109.)

(2) Quam glorioſus fuit hodie Rex Iſraël, diſcooperiens ſe ante ancillas ſervorum ſuorum ! (II Reg. VI, 20.)

de la ſageſſe humaine ? 2°. David en cela ne faiſoit que ſuivre le mouvement intérieur & ſurnaturel de l'eſprit prophétique dont il étoit ſaiſi : 3°. Cette action, toute choquante qu'elle eſt, hors des regles communes de la bienſéance qui convient à l'homme dans ſon état ordinaire, cette action en ſoi n'eſt point *foncièrement abuſive*, *radicalement indécente & dangereuſe*. Elle n'avoit pas beſoin d'une diſpenſe expreſſe du ſixieme commandement. 4°. Cette action, quoique difforme & honteuſe aux yeux de la chair, étoit dans l'intention du Saint-Eſprit, le ſigne prophétique de grands myſteres. Elle ſignifioit les tranſports de joie de l'humble gentilité, lorſque la grace du ſalut a été tranſférée chez elle au refus du ſuperbe Juif, qui n'a pas voulu s'humilier devant Jeſus-Chriſt & ſe réjouir en ſa préſence. Elle ſignifie encore, ſelon ſaint Ambroiſe, les vifs tranſports d'une ame que l'eſprit de ſoi enleve juſqu'au Ciel, pour y adorer Jeſus-Chriſt aſſis à la droite de ſon Pere. Donc Dieu, pour donner un ſigne frappant de ſes deſſeins, de ſes menaces & de ſes promeſſes, peut, dans l'ordre ſurnaturel, vouloir & inſpirer

une action difforme & meſſéante en apparence, & en être le moteur immédiat : ce qui eſt préciſément notre théſe.

Saint Ambroiſe continue & fait des réflexions également ſolides ſur l'action d'Iſaïe allant nud par l'ordre de Dieu. Examinez avec moi ce que fit Iſaïe, & vous verrez qu'en " ſe préſentant nud aux » paſſans il mérita plutôt la louange que » le blâme, parce qu'il ne faiſoit qu'exé- » cuter ce que le Seigneur lui avoit ex- » preſſément commandé. Quelqu'un dira » peut-être : n'y avoit-il pas de l'indé- » cence à un homme de marcher nud » en public & en préſence des hommes » & des femmes qu'il pouvoit rencon- » trer ? Ce ſpectacle ne devoit-il pas » choquer les yeux de tous & ſur-tout » ceux des femmes ? J'en conviens ; » mais faites attention à ce que cette » action repréſentoit, & quel étoit le » deſſein du Prophete. Il vouloit figurer » la nudité des enfans & des Vierges » de Juda qui devoient être emmenés cap- » tifs, comme mon ſerviteur Iſaïe, dit » le Seigneur a marché nud & ſans ſou- » liers (Pſ. XX, 3). Dieu pouvoit » à la vérité faire annoncer cette me-

» nace par le ſimple diſcours de ſon Pro-
» phete ; mais il a mieux aimé la repré-
» ſenter à ſon peuple par un ſpectacle
» frappant, afin que l'ayant ſous les yeux,
» il en conçût une plus grande horreur,
» & que cette horreur lui fît appréhen-
» der de voir réaliſer en lui ce que le
» Prophete figuroit à l'extérieur. Mais
» le Prophete ne ſe couvroit-il pas d'op-
» probre par cette action ? Aucunement ;
» car il ne s'arrêtoit pas à ce qui ſe paſ-
» ſoit à l'extérieur, mais à ce que cette
» nudité figuroit. Adam avant ſon péché
» étoit nud, mais il ne s'en appercevoit
» pas, parce qu'il étoit revêtu de Juſtice...
» Noë ne rougiſſoit pas non plus de
» ſa nudité, parce qu'il étoit remoli
» d'une joie ſpirituelle.. De même Iſaïe
» ne faiſoit pas attention à ſa nudité,
» mais il ſe regardoit comme l'inſtrument
» de l'oracle divin qu'il lui étoit ordonné
» d'énoncer par cette action.. Peut-on
» avoir honte de faire ce que Dieu com-
» mande? Abraham eſt loué pour avoir
» cru faire un acte de piété en ſe diſ-
» poſant à immoler ſon fils, ſuivant le
» précepte du Seigneur. Comment donc
» regarderoit-on comme honteuſe une
» action du Prophete, qui repréſentoit

» toute autre choſe que ce qui paroiſ-
» ſoit au-dehors (1) ?

---

(1) De Iſaiâ mecum recenſeas, illum non ludibrioſè ſed glorioſiſſimè denudatum eſſe, in conſpectu populorum occurrentium, utpote qui oracula Domini ore proprio reſultabat. Sed fortè aliquis dicet : non igitur erat turpe, ut vir nudus per omnia iret per populos, cum ei & virilis ſexus & muliebris occurreret ? Non ipſa ſpecies offendebat oculos omnium, & maximè mulierum ?.... adquieſco & ego, ſed conſidera quæ figura ſit facti hujus, quidve prætendat ſpecies hujusmodi ; eo quod ita nudi ambulabunt pueri Judæorum & virgines in captivitatem deducti : *ſicut puer, inquit, meus Iſaïas vadit nudus & diſcalceatus* (Is. XX, 3). Potuit quidem hoc & ſermone exprimere, ſed exemplo acerbare maluit, ut ſpecies ipſa plus incuteret horroris, & quod in corpore Prophetæ averſabantur, in ſe pertimenſerent quid ſi in prophetico corpore nihil opprobrii... Ille enim corporalibus non intendebat, ſed ſpiritualibus..... Adam ante peccatum nudus erat, ſed nudum ſe neſciebat quia erat indutus virtutibus Noe nudatus erat, ſed non erubeſcebat, quia erat plenus jucunditatis & ſpiritalis lætitiæ... Iſaïas nudum ſe non conſpicabatur, ſed divinæ vocis organum ſe præbebat, ut promeret quod in eo loquebatur Deus.... Poterat turpe arbitrari quod imperabat Deus ? Abraham laudatus... quia jubente Deo piè poſſe fieri credidit etiam parricidium. Hìc igitur quid verecundiæ eſſet Prophetæ, ubi aliud gerebatur & aliud figurabatur, &c. ?

Pour

Pour recueillir le fruit de ce beau paſſage, joignons-y quelques remarques.

1°. Nous ſommes bien éloignés de comparer l'action d'Iſaïe avec rien de ce qui ſe paſſe dans les convulſions ou dans les ſecours. L'action d'Iſaïe avoit beſoin d'une diſpenſe formelle de ce qui eſt renfermé dans le ſixieme précepte du Décalogue ; & c'eſt pourquoi ſaint Ambroiſe l'a comparé à l'action d'Abraham qui ſe détermine & ſe prépare à immoler ſon fils. L'un & l'autre ont eu beſoin d'un ordre exprès de Dieu, connu par une révélation évidente ; d'une juſſion divine ſi clairement intimée, qu'elle exclut toute incertitude : *juſſio divina nullo nutet incerto*, comme parle ſaint Auguſtin (1).

Mais dans l'événement des convulſions (ce qu'on ne peut trop remarquer par rapport ſoit aux Convulſionnaires, ſoit à ceux qui les approchent), il n'y a nul lieu à aucune diſpenſe des préceptes, & même il ne peut y en avoir, tant que nos Convulſionnaires ſeront dans le même état. Ils ne ſont rien moins que Prophetes en titre. Ils n'ont pas même

(1) De Civit. Dei, lib. 1, cap. 26.

le don surnaturel du discernement des esprits, & ils sont parconséquent dans l'impuissance de discerner par ces deux voies entre des instigations de Satan & une révélation ou jussion divine qui exclut toute incertitude. On ne peut donc leur interdire avec trop de sévérité tout ce qui est défendu par quelque précepte de la loi (1).

« La Religion Chrétienne, dit encore le » Pere de Gennes, en écrivant à un de ses amis » en 1744, est en possession d'adorer le Dieu » de pureté, sans qu'on puisse citer un seul exem- » ple, où, par une dispense clairement intimée, » il ait ordonné un acte extérieur d'un crime » d'impureté..... Le cas d'Osée n'a nul rap- » port à ceci, puisqu'il lui est simplement ordonné » de prendre pour sa légitime épouse une femme » de mauvaise vie; ce qui peut être une humi- » liation devant les hommes, mais non une chose « extérieurement contraire à la lettre de la loi. » On ne peut objecter que la nudité d'Isaïe; mais » remarquez, s'il vous plaît, que les mœurs de » ce temps là & en général des pays chauds, & » nos mœurs sont très-différentes; que l'usage » fréquent du bain accoutumoit les anciens à » voir sans danger des nudités qui chez nous ré- » volteroient la pudeur; que du côté d'Isaïe sa » nudité n'excitoit point nécessairement en lui » les impressions d'une cupidité déréglée; que du » côté des spectateurs, la premiere impression » de la vue d'une personne nue, est une impression

2°. Tout l'usage que nous prétendons faire de l'exemple d'Isaïe & des réfle-

» d'horreur qui préserve les cœurs purs & rend » inexcusables les ames impures.... Vous com- » prenez la différence essentielle qu'il y a entre » le fait d'Isaïe & les actions directement dé- » fendues par le sixieme Commandement.

» Sans entrer dans une question purement mé- » taphysique de ce que Dieu pourroit absolument » faire, cette possession où nous sommes d'adorer » un Dieu qui n'a jamais dispensé de la lettre » du sixieme précepte, forme un préjugé si » puissant & si persuasif, qu'il ne peut être dé- » truit que par des miracles notoires & incon- » testablement divins. En vain me feroit-on va- » loir des instincts. Pour me convaincre que ces » instincts viennent de Dieu, il faudroit que Dieu » me notifiât sa volonté & son opération extraor- » dinaire par des prodiges du premier ordre; sans » cela, je dois attribuer ces instincts au Démon, » n'y pas conniver & m'y opposer, en vertu de » la doctrine dont le Christianisme me met en » possession ».

Ajoutons encore qu'il y a une différence extrême par rapport à la dispense, entre le sixieme précepte qui défend l'impudicité, & les cinquieme & septieme qui défendent l'homicide & le larcin. Car on comprend sans peine que Dieu étant le souverain maître de la vie & des biens des hommes, peut ordonner à qui il lui plaît de les leur ravir; & en cela il ne fait rien qui ne convienne à sa souveraine équité. Mais conçoit-on de même qu'étant la souveraine pureté, il ne fasse rien de contraire à cette perfection divine, en ordonnant l'impudicité? Croit-on déroger à sa toute-

xions de saint Ambroise, c'est d'en tirer des inductions & des conséquences du plus au moins. Si Dieu, pour dénoncer ses châtimens à son peuple, a pu employer un signe de cette nature par une dispense spéciale, combien plus peut-il aujourd'hui nous parler & nous instruire par le prodige des secours ? Ce prodige est des plus propres à frapper les sens, & il ne suppose point de dispense, puisqu'il ne s'écarte point des regles primitives & foncieres de l'honnê-

---

puissance, & y mettre des bornes, en disant qu'il ne peut permettre ni inspirer le mensonge, l'orgueil, l'ambition, l'avarice? non assurément. Il en doit être de même de tous les actes défendus par le sixieme précepte, parce qu'ils ne sont pas moins contraires à la loi éternelle, que l'orgueil, le mensonge, l'ambition, l'avarice

Mais, dit-on, Dieu ne dispense de sa loi que pour *figurer* les crimes actuels de la gentilité. Eh quoi ! ces prostitutions de la Gentilité, ont-elles donc besoin d'être *figurées* par un moyen aussi étrange, plus propre à autoriser le crime qu'à toucher le cœur du coupable ? Ne sont-elles pas déja assez palpables ? N'ont elles pas été suffisamment annoncées & représentées par les Prophetes de l'Ancien Testament, & par saint Jean dans l'Apocalypse, qui en contient une peinture si fidelle & si frappante ? A quoi peuvent donc conduire ces systêmes impies de *figures* & de *possibilités*, si ce n'est à des méprises dangereuses & à des illusions déplorables ?

teté. Par la même raiſon, il n'exige point de révélation prophétique. C'eſt aſſez qu'il entre dans un deſſein de Dieu notifié par des indices certains que donnent les faits auxquels le prodige eſt lié dans l'ordre de la providence.

3°. Mais Dieu ne pouvoit-il pas, s'objecte ſaint Ambroiſe, intimer ſes menaces par la voix même de ſon Prophete, ſans employer un moyen qui révolte la nature? Il le pouvoit, repond le ſaint Docteur. Mais il a mieux aimé effrayer ſon peuple par un ſpectacle qui lui inſpirât de l'horreur, afin que cette horreur le fît rentrer en lui-même, & ſe tournât contre les péchés dont on lui annonçoit la punition : *potuit quidem & hoc ſermone exprimere, ſed exemplo acerbare maluit, ut ſpecies ipſa plus inculeret horroris.* Il en eſt de même aujourd'hui. Le prodige des Chriſts enſanglantés, que ne dit-il pas? Dieu pouvoit nous le dire dans des diſcours, où le ſurnaturel ſeroit inconteſtable. Le prodige des ſecours a auſſi ſon langage, & il n'eſt pas difficile d'entendre cette parabole, ſinon en tout, du moins en partie : *conſidera quæ ſit figura facti hujus.* Le langage des choſes eſt plus expreſſif & plus perſuaſif que la parole. Ce qui

entre dans l'esprit par les yeux fait une impression plus forte & plus durable, que ce qui entre par les oreilles : *ut quod in corpore Prophetæ aversabantur in se pertimescerent.*

RÉFUTATION DES SIXIEME ET SEPTIEME CHEFS.

Sur l'instinct & la confiance par rapport aux secours.

Parmi les indices & préjugés qui nous assurent que Dieu veut en ce temps opérer le prodige des secours, j'en ai oublié un très-important ; ce sont les miracles de guérison qui se sont faits par le ministere des Convulsionnaires à secours. M. de Montgeron doit être bien au fait, & je desirerois qu'il en exposât quelques-uns bien circonstanciés, des plus connus & des plus inconteſtables (1).

(1) C'est ce que le respectable Captif a parfaitement bien exécuté dans plusieurs endroits de

PARAGRAPHE PREMIER.

Remarques genérales ſur les ſixieme & ſeptieme chefs.

1°. Nous admettons tout ce que dit M. Bourſier dans les numeros 1, 2, & 3, du ſixieme chef ſur la prophétie & ſur l'inſtinct. Mais nous nous plaignons de ce qu'un Théologien auſſi judicieux affecte tant de ſavantes digreſſions ſur des points étrangers à la queſtion des ſecours. Ce qui fait penſer à bien des lecteurs, que nous ignorons ou que nous combattons des choſes très-connues & très-certaines. Nous avouons auſſi la conſéquence qu'en tire le Mémoire (1) « que le mouve-

---

ſon troiſieme volume, & ſur-tout dans la premiere des VII propoſitions qui le terminent. Il y donne des preuves ſenſibles des faveurs du Seigneur, obtenues par le moyen des plus violens ſecours, & de la futilité des objections de nos Adverſaires. On peut encore conſulter les pages 30, 107, 224, 513, 724 du même tome. Tout Lecteur impartial ſera convaincu, que des ſecours qui opérent des merveilles ſi multipliées & ſi bienfaiſantes, ne peuvent avoir que Dieu pour Auteur.

(1) Sixieme chef, n°. 4.

» ment qui fait demander aux Convulſion-
»naires des ſecours violens n'emporte
» point *en lui-même* une certitude entie-
»» re & ſurnaturelle que cette demande
„ vienne de Dieu „. — Remarquez ces termes *en lui-même*. Toujours on raiſonne ſur chaque indice, ſur chaque trait du prodige ſéparément & comme s'il étoit ſeul. Jamais on n'entre dans le vrai état de la queſtion, parce que jamais on ne conſidére tout enſemble & d'une même vue, tous les traits, toutes les circonſtances du phénomene. Jamais on ne diſcute de bonne-foi ce qui réſulte de leur réunion.

" Inutilement, continue M. B., pour „ trouver cette certitude, joindroit-on „ à cet inſtinct le ſyſtême de l'impaſſi- „ bilité „. — Il ne l'a pourtant combattu ce ſyſtême, que par de fauſſes ſuppoſitions & parce qu'il étoit mal énoncé.

" En vain y voudroit-on joindre auſſi „ des inductions tirées de quelques gué- „ riſons ſurnaturelles „. — Il ne les a combattues ces inductions, que par une miſérable pétition de principes : " que les ſecours étoient auſſi foncié- „ ment mauvais que les anciennes épreu- „ ves „, & par la réticence d'un fait déciſif, que les ſecours avoient influés

comme cauſe ſeconde & inſtrumentale, dans les guériſons ſurnaturelles.

" Nous avons, conclut-il, enlevé tous „ ces retranchemens „. — Cela eſt fier. Mais fût-il vrai, il reſteroit au conquérant à nous enlever bien d'autres retranchemens, c'eſt-à-dire, bien d'autres préjugés de divinité, qu'il a diſſimulés. Il reſteroit à examiner l'impreſſion raiſonnable que doit faire ſur tout eſprit impartial le concert de tous ces préjugés.

2°. Nous diſons enfin avec le Mémoire (1) qu'il " eſt juſte de conſidérer „ à quelles déplorables ſuites on ſeroit „ conduit, ſi, ſur des indices vraiſem- „ blables, ſur des conjectures, ſur des „ fondemens probables, on s'écartoit „ de ce que dictent des commandemens „ certains; en prétendant que Dieu nous „ diſpenſe, qu'il nous met dans des cas „ d'exception, & ſi l'on vouloit là-deſ- „ ſus diriger nos actions ou celles d'au- „ trui „. — Mais nous ajoutons qu'il eſt très-injuſte & extrêmement déraiſonnable de nous reprocher à chaque page „ que nous nous écartons des commandemens certains, que nous ſommes dans

(1) Ibid.

le cas d'exception tel que celui d'Abraham : tandis qu'il eſt manifeſte, par les faits mêmes, que nous procurons des effets ſalutaires aux corps & aux ames, ce qui eſt l'abrégé des commandemens de la deuxieme table, par un moyen extraordinaire, que la volonté divine nous a fait connoître. S'il y a donc des *indices* certains, des *fondemens* ſolides & inébranlables, que Dieu veut aujourd'hui faire le prodige des ſecours, & parconſéquent qu'il n'en réſultera rien qui s'écarte des commandemens, puiſque l'effet en a été, en eſt encore, & en ſera toujours ſalutaire dans les mêmes circonſtances ; il eſt très-juſte & très-raiſonnable de diriger ſur ces indices & ſur ces fondemens nos actions & celles d'autrui. Il ne s'agit plus que de ſavoir quand & à qui il faut donner ces ſecours. On ne les donnera pas ſans doute au premier venu, ni à ceux même des Convulſionnaires qui ne les demandent point. Mais quiconque les demande en convulſion, eſt-on ſûr qu'il le fait par un mouvement qui vienne de Dieu, par un inſtinct divin ?

En premier lieu, on eſt ſûr, en général, qu'une demande, d'un côté ſi contraire à tous les ſentimens naturels, & de

l'autre ſi multipliée & ſi perſévérante, ne peut venir en tant de perſonnes du pur caprice, de la vanité, de l'intérêt ; qu'elle ne peut être l'effet de la maladie dans les perſonnes qui ne ſont ni en délire ni dans le tranſport ; & que par conſéquent, l'inſtinct qui fait demander les ſecours, doit avoir dans ſa premiere origine & dans la multitude des Convulſionnaires, une cauſe ſurnaturelle, ſoit un bon, ſoit un mauvais agent. M. B. paroît en convenir dans l'endroit qu'on vient de citer.

En ſecond lieu, nous ſoutenons que le concours des plus forts préjugés perſuade que cet inſtinct eſt divin dans ſon principe, & que ces préjugés deviennent abſolument déciſifs & victorieux, dès que la bonté de l'inſtinct eſt juſtifiée par un ſuccès toujours avantageux, par des expériences toujours favorables. C'eſt ce que nous prouverons après quelques autres remarques générales ſur le ſixieme chef du Mémoire.

3°. Le Mémoire exagere & releve d'une maniere odieuſe un partage parmi les défenſeurs des ſecours violens (1). M. de Montgeron eſt d'avis, avant de donner aux Convulſionnaires les terribles ſecours,

(1) Sixieme Chef, n° 5.

d'eſſayer d'abord, par des coups très-foibles, ſi leurs membres ſont en état d'en ſoutenir la violence (1), & c'eſt ſans doute, comme il le dit, le parti le plus prudent. Mais il eſt vrai, ajoute-t-il, que « plu-» ſieurs perſonnes ne prennent point toutes » ces précautions, & qu'elles ſe portent, » dès le premier moment, à leur donner » les coups les plus énormes ». Sur cela, M. Bourſier triomphe & s'écrie : « Que » ceci eſt remarquable ! Le ſyſtême qui » paroît à M. de Montgeron ſi clair, ſi » certain, & dont il fait la bâſe de ſes pré-» tentions, eſt au fond ſi peu ſoutenable, » qu'il eſt regardé comme une fauſſe idée, » même par d'autres partiſans des ſe-» cours » (2). Vain triomphe, fauſſe imputation. Ni ceux qui, comme M. de Montgeron, veulent qu'on eſſaie & qu'on ſonde l'état préſent du Convulſionnaire, ni ceux qui ſont *moins prudens & plus hardis*, ne font point, de quelque ſyſtême méchanique que ce ſoit, la principale bâſe de leurs prétentions & de leur conduite. Tous ſe fondent, tant ſur les indices cer-

(1) Obſerv. 4e part. 1e édit. & tom. III, pag. 532, 791, &c. 2e édit.

(2) Sixieme chef, no. 5.

tains qui manifeſtent le deſſein de Dieu, voulant & opérant ce grand prodige, que ſur les expériences conſtantes & uniformes du bon ſuccès dans les mêmes circonſtances. Ceux qui prêtent leurs bras aux grands ſecours, ne ſont rien moins que de ſubtiles raiſonneurs & de curieux Phyſiciens. Ils ſuivent ſimplement les impreſſions de leur foi, qui n'eſt pas toujours également éclairée. Il eſt pourtant bon d'avertir ces preſtateurs de ſecours, trop peu précautionnés, qu'ils pourroient ſe rendre coupables devant Dieu de grandes imprudences, quoique Dieu, agiſſant toujours conformément à ſon plan, en arrête tous les effets fâcheux : de la même maniere, à peu près, que les Corinthiens péchoient, en déterminant l'eſprit de Dieu à les faire prophétiſer, & à leur faire parler des langues inconnues, contre les regles de l'humilité, de la prudence & du bon ordre.

4°. A ce ſujet, M. de Montgeron rapporte (1) des faits très-certains qui méritent une ſinguliere attention, parce qu'ils répandent une grande lumiere ſur le deſſein uniforme de Dieu dans le prodige

(1) Tome III, page 813.

des ſecours. Ces faits ſont « que Dieu n'a » pas permis qu'il ſoit jamais arrivé aucun » accident (du défaut de certaines précau- » tions) , du moins lorſque les ſecours » ont été donnés aux endroits du corps » indiqués par le Convulſionnaire ; que » lors même que des mal-adroits, des im- » prudens, ou des gens de mauvaiſe vo- » lonté ont frappé violemment des Con- » vulſionnaires en quelques endroits de » leurs corps , où l'inſtinct de leur con- » vulſion ne le demandoit pas, ou bien » ont continué de les frapper après qu'ils » ont été avertis de ne le plus faire , ſi ces » Convulſionnaires en ont été bleſſés , ils » ont toujours été guéris de ces bleſſures » preſque ſur-le-champ (& communé- » ment par un nouveau ſecours violent) , » ou du moins de quelqu'autre maniere » viſiblement miraculeuſe ».

» J'en pourrois prendre à témoin (M. » Poncet) l'Avocat même des Anti-ſe- » couriſtes , ajoute M. de Montgeron. » Voici par exemple un fait qu'il a mandé » à M. le Gros , en l'aſſurant qu'*il eſt* „ *certain qu'il n'a oui dire d'aucun* Con- „ vulſionnaire , *qu'il ait été bleſſé* par les „ ſecours : Je dis plus ; il y a une petite „ Convulſionnaire à qui on rompit une „ côte en lui rendant un ſecours extrê-

„ ment violent, parce qu'on ne l'enten-
„ dit pas, lorſqu'elle dit : *C'eſt aſſez.* Tout
„ le monde fut conſterné, comme vous
„ pouvez croire ; car elle étoit bleſſée.
„ Un quart d'heure après, elle rede-
„ manda le même ſecours ; on le lui
„ rendit, & elle fut parfaitement réta-
„ blie (1) „.

Que ces faits ſont propres à montrer un agent toujours bon, toujours ſage, toujours uniforme dans l'exécution de ſon plan, ſans être détourné par le défaut des inſtrumens qu'il emploie ! Mais ce qui tourne à la gloire de Dieu n'excuſe ni les imprudens, ni moins encore la mauvaiſe volonté des autres.

5°. Ces faits nous donnent lieu de parler d'un autre fait d'un genre différent, dont on prétend faire un grand uſage contre nous, & qui, au fond, favoriſe notre cauſe. Une Convulſionnaire a confeſſé, dit-on, qu'uniquement pouſſée par le déteſtable motif de ſe faire admirer, ſans nul reſſentiment de beſoin, ſans nul inſtinct de convulſion, elle s'étoit déterminé à demander des ſecours, & que ſon déſir

(1) Lettre de M. Poncet à M. le Gros, du 22 Août 1738.

criminel avoit été accompli, juſqu'à recevoir les plus violens coups ſans nulle léſion.

Que ceci eſt remarquable, ne manquent pas de dire nos Meſſieurs Antiſecouriſtes. Ce fait ne prouve-t-il pas évidemment que le Démon, inſtigateur de la déteſtable vanité qui a porté cette fille à s'expoſer à la mort, eſt auſſi l'auteur du prodige; qu'il ne l'en a préſervé, que pour l'enfoncer de plus en plus dans l'illuſion, & avec elle pluſieurs acteurs & ſpectateurs des ſecours? Aſſurément, ſi ce fait étoit abſolument iſolé, & l'unique exemple de ſecours prodigieux, nous ſerions portés à prononcer le même jugement; mais quand on a ſuivi avec une attention religieuſe cette ſuite & cet enchaînement de prodiges, qui continuent depuis plus de douze ans, on eſt d'abord fondé à ſuſpecter la confeſſion de la Convulſionnaire. Des faits anciens & récens nous apprennent qu'un des piéges tendus par le Démon aux Convulſionnaires, eſt de les porter non-ſeulement à ſe dégoûter de leur état, mais même à révoquer en doute le ſurnaturel de ce qui s'eſt paſſé en eux, & enfin à ſe perſuader que le tout a été ou imagination, ou feinte, ou fourberie. Suppoſons pourtant que la

Convulſionnaire ſe ſoit effectivement livrée à la fureur de l'eſprit de vanité, juſqu'à courir volontairement le riſque de coups aſſomans ; s'enſuit-il néceſſairement que le prodige qui l'a rendu invulnérable, vienne du même eſprit infernal ? Nullement ; & tout engage à croire que Dieu, conſtant dans l'ordre de ſes deſſeins, n'a pas voulu fruſtrer la droiture & la ſimplicité de la foi des freres ſecourans, d'autant plus qu'on ne dit point qu'ils n'ayent pas eſſayé d'abord, par des coups légers, l'état de la Convulſionnaire. L'Ecriture nous fournit un exemple tout ſemblable, qui doit nous inſtruire à ne pas livrer témérairement au Démon tout ſurnaturel qui bleſſe la raiſon.

Saül, dans un excès de fureur inſpirée par l'eſprit malin qui l'obſédoit, envoie ſes gardes pour ſe ſaiſir de David ; & ces gardes, en arrivant au lieu où étoient Samuël & David, ſont ſubitement ſaiſis de l'eſprit du Seigneur, de l'eſprit prophétique, qui leur fait oublier la criminelle commiſſion dont ils s'étoient chargés. Saül impatient, & toujours pouſſé par l'eſprit infernal qui l'agitoit, ſe met en chemin pour exécuter lui-même ſon deſſein meurtrier. Il fut ſaiſi lui-même de l'eſprit du Seigneur ; il prophétiſa avec

les autres devant Samuël, ce qui donna lieu à ce proverbe : *Saül eſt-il donc auſſi devenu Prophete* (1) ?

Les Théologiens ſavent les ſolides & profondes réflexions qu'a fait S. Auguſtin ſur cet événement dans ſes queſtions à Simplicien (2), & la conſéquence qu'il tire des alternatives ſubites & conſécutives des opérations ſurnaturelles, tantôt du bon eſprit, & tantôt de l'eſprit malin, ſur une même perſonne, ſans que ces alternatives répugnent à la ſainteté de Dieu. Pourquoi donc répugneroit-il davantage, qu'une Convulſionnaire, ou pouſſée par l'eſprit d'orgueil, ou prenant une ſuggeſtion du Démon pour un véritable inſtinct de convulſion, demandât témérairement des ſecours, & que cependant Dieu, ſuivant ſon plan, fît dans cette Convulſionnaire le prodige de la rendre invulnérable, dans des circonſtances où nulle prudence humaine ne pourroit découvrir les mouvemens ſecrets de cette perſonne ?

6°. Afin d'éclaircir ce point important, il faut remonter à un principe ſupérieur

---

(1) I Reg 19.
(2) Ad Simplic. lib. 2, c. 1.

dont tout le monde convient. L'Egliſe poſſede toujours indéfectiblement l'eſprit de foi qui obtient les miracles, comme elle poſſede les autres dons ſpirituels qu'elle a reçus dès ſa naiſſance. C'eſt l'Egliſe elle-même qui fait uſage de cet eſprit de foi, dans & par ceux de ſes enfans en qui il opere. Un malade demande une guériſon miraculeuſe, & quelquefois ſa foi ſeule ſeroit trop foible pour l'obtenir, ſi elle n'étoit ſoutenue par celle de ſes freres, qui s'intéreſſent à ſa demande. C'eſt le même eſprit, l'eſprit de Jeſus-Chriſt, l'eſprit de l'Egliſe qui forme en tous l'attente du miracle, ſelon la meſure de foi & de confiance qui lui eſt départie. Ainſi, dans le cas préſent, l'inſtinct naturel qui fait demander un violent ſecours, & qu'on peut appeler un inſtinct de beſoin, eſt communément joint dans les Convulſionnaires à l'inſtinct d'une ferme & immobile confiance, que le ſecours ſera ſalutaire. Ce même ſentiment de confiance ſe communique au gros des acteurs & des ſpectateurs, qui n'héſitent point dans leur foi. C'eſt en eux, comme dans les Convulſionnaires, une intime perſuaſion de confiance qui ne chancelle & ne doute point. C'eſt une attente inébranlable du prodige, fondée ſur la con-

noiſſance du deſſein de Dieu, qui veut l'opérer aujourd'hui pour ſa gloire. Mais on comprend auſſi que cette vive confiance des acteurs & des ſpectateurs pourroit ſuppléer quelquefois à l'imperfection de la foi, & à des diſpoſitions encore plus mauvaiſes de la part des Convulſionnaires : comme la foi des Convulſionnaires & de ceux qui participent à leurs ſentimens, ſupplée ſouvent à ce qui manque de la part de ceux que la légéreté, la curioſité, la mauvaiſe volonté, attirent à ce ſpectacle. C'eſt ce qui ſe développera davantage dans la ſuite.

7°. Revenons à la maxime, que le prodige & l'heureux ſuccès n'excuſent point les imprudences. Mais remarquons que *ces défenſeurs plus hardis des ſecours* ne ſont pas auſſi blâmables que le prétend M. Bourſier (1) ; car il ne faut pas s'imaginer que ceux qui *ſe portent dès le premier moment à donner les coups les plus énormes*, en agiſſent ainſi à l'égard du premier venu, dont l'état ne ſeroit ni connu, ni préalablement éprouvé. S'ils accordent à la premiere demande les plus violens ſecours, ce n'eſt qu'à d'anciens

(1) Sixieme chef, n°. 6.

Convulſionnaires qu'on ſait, par la ſuite de leurs convulſions, être du nombre de ceux en qui le prodige s'opere, & ce n'eſt que des ſecours uſités & ſuffiſamment éprouvés. Ils ſe fondent ſur une multitude d'expériences qui leur apprennent que le prodige ſe fait toujours de la même maniere dans les mêmes circonſtances. Je ne ſache point qu'il s'en trouve d'aſſez hardis pour ſe prêter tout d'un-coup à la premiere demande d'une perſonne inconnue qui ſe diroit Convulſionnaire; mais s'il y en avoit qui fuſſent dans cette diſpoſition, il ne faudroit pas balancer, non-ſeulement à les blâmer, mais à les condamner comme coupables de vouloir tenter Dieu.

8°. M. B. eſt trop habile & trop ſubtil controverſiſte pour ne pas tirer tout l'avantage poſſible d'un aveu de M. de Montgeron; " qu'il n'y a pas une im-
" poſſibilité abſolue, que quelque Con-
" vulſionnaire, accoutumé à recevoir des
" ſecours, ne puiſſe prendre pour un inſ-
" tinct de ſa convulſion, une ſuggeſtion
" de Satan, qui lui feroit demander les
" coups les plus aſſomans dans le temps
" que ſon corps ne ſeroit point en état
" d'en ſupporter le poids. Cet aveu, dit
" M. B,, eſt de la derniere importance,

„ On déclare qu'une perſonne en convul-
„ ſion peut ſe tromper. On n'a point de
„ regle aſſurée pour diſcerner quand elle
„ ſe trompe, ou quand elle ne ſe trompe
„ point..... Si ceux qui, à l'avenir, de-
„ manderont ces ſecours, prennent une
„ ſuggeſtion du Démon pour un véri-
„ table inſtinct de leur convulſion.....
„ Dieu s'eſt-il engagé à empêcher qu'il
„ n'en arrive jamais aucun accident? Se-
„ roit-ce reſpecter la majeſté de Dieu,
„ que de ſuppoſer au hazard qu'il y a un
„ tel engagement? „

Ce que nous avons dit ci-deſſus d'une juſte confiance, répond à toutes ces interrogations. Le cas que ſuppoſe M. de Montgeron eſt un cas d'exception, un cas rare & extraordinaire. C'eſt une ſuppoſition d'une ſimple poſſibilité abſolue. Il s'agit d'une Convulſionnaire accoutumée de longue main à recevoir des ſecours violens, mais qui, dans une occaſion, prendroit une ſuggeſtion de Satan pour l'inſtinct de la bonne convulſion. On ſuppoſe certainement dans ce cas, que la ſuggeſtion eſt ſi intérieure & ſi cachée, qu'elle ne peut ſe diſcerner au dehors du

(1) Ibid.

bon inſtinct par aucun ſigne ſenſible. En de telles circonſtances, il ne faut pas douter que Dieu n'accordât la continuation du prodige à la foi des ſpectateurs & des acteurs ; puiſqu'étant dans l'impoſſibilité de connoître ce qui ſe paſſe dans l'ame de la Convulſionnaire, ils continuent à marcher d'une foi ſimple dans la voie que Dieu lui-même leur a tracée par une multitude d'indices de ſa volonté. Y a-t-il donc ſur cela un engagement & une garantie de la part de Dieu ? Oui, & cette garantie eſt contenue dans les ſignes manifeſtes qu'il nous a donnés de ſon deſſein, & dans la foi qu'il inſpire en conſéquence, à ceux qui, par l'impreſſion de cette foi, n'agiſſent que pour ſa gloire. Ce ſeroit faire injure à la majeſté de Dieu & à ſa ſageſſe, que de craindre que, pour montrer ſon indépendance, il ne changeât ſubitement de deſſein, & qu'il ne ceſsât à l'improviſte d'empêcher tout accident dans les mêmes circonſtances, où il a conſtamment rendu les ſecours ſalutaires.

9°. Tout le mal-entendu de M. B. vient de ſon faux principe de la néceſſité d'une révélation expreſſe & prophétique, pour connoître la volonté de Dieu dans les voies

extraordinaires. Mais avant de réfuter cette fauſſe idée, faiſons encore quelques remarques générales ſur le ſeptieme chef du Mémoire.

M. de Montgeron avoit dit (1), « que » c'eſt une fauſſe maxime qu'il faille toujours » préférer le certain à l'incertain, dans les » choſes qui dépendent d'une volonté de » Dieu purement arbitraire ». Et il eſt évident par les termes mêmes, qu'il ne vouloit point parler de la regle des mœurs, puiſqu'on ne s'eſt jamais aviſé de penſer que la regle ſuprême de nos devoirs fût choſe dépendante d'une volonté de Dieu purement gratuite. Il s'explique lui-même par l'exemple qu'il donne : « la grace effi- » cace, dit-il, eſt néceſſaire pour toute » bonne action. Mais comme elle dépend » d'une volonté de Dieu entiérement li- » bre, on ne peut dire que perſonne ne » doive entreprendre une bonne œuvre, » à moins qu'il n'ait certitude que Dieu » lui donnera une grace efficace pour ac- » complir cette œuvre comme il faut ». Avec gens qui ne cherchent point à chicaner, il n'y avoit rien à reprendre dans

(1) Obſerv. 4e part. pag. 65, 1e édit.

le

le fond de la penſée. Mais comme elle étoit énoncée d'une maniere défectueuſe & mal-ſonante, pour rectifier cet endroit des obſervations, on a fait un carton, ſuivant l'intention de l'Auteur, où on lui fait dire ſimplement : « que c'eſt » abuſer de la maxime qu'il faut toujours » préférer le certain à l'incertain, que de » l'appliquer aux choſes qui dépendent » d'une volonté de Dieu purement gra- » tuite » (1).

---

(1) Voici comme s'exprime M. de Montgeron à ce ſujet, dans la ſeconde édition de ſon ouvrage. « Il eſt bien vrai que par rapport à ce » qui concerne la regle des mœurs, on doit tou- » jours préférer le certain à l'incertain, & dans le » doute prendre le parti le plus ſûr..... En gé- » néral, c'eſt abuſer de cette maxime, que d'en » faire l'application aux ſuites que peut avoir une » bonne œuvre, & qui dépendent d'une volonté » purement gratuite de Dieu..... Combien de » conſeils évangéliques ſeroient rendus inutiles, » s'il n'étoit permis de les ſuivre, que lorſqu'on » ſeroit ſûr du ſuccès! Voilà ce qui m'a fait dire » dans ma premiere édition, que c'eſt une très- » fauſſe maxime qu'il faille toujours préférer le » certain à l'incertain dans les choſes qui dépen- » dent d'une volonté de Dieu purement gratuite... » Il eſt évident par les termes mêmes dans leſ- » quels cette phraſe eſt conçue, que mon inten- » tion n'étoit point du tout d'y parler de la regle

M. Bouſier (1) continue de former mille ſubtiles difficultés contre ce nouvel expoſé. Pour écarter tout hors d'œuvre, & ce qui eſt étranger à la queſtion des ſecours, il ſuffit de remarquer que M. de Montgeron & l'Auteur de la lettre ſur ſon ſecond tome, n'ont voulu dire autre choſe, que ce que M. B. dit lui-même en d'autres termes : "que l'on doit diſ-
„ tinguer avec ſoin ces deux choſes. 1°. Se
„ déterminer à telle ou à telle bonne
„ œuvre. 2°. Se confier que Dieu nous
„ donnera ſon ſecours pour faire celle
„ qu'il eſt dans l'ordre d'entreprendre....
„ La premiere de ces deux choſes regarde
„ la regle de nos actions & les raiſons
„ d'agir. La ſeconde appartient à la con-
„ fiance théologale avec laquelle on ob-
„ tient, en priant comme il faut, le ſe-
„ cours néceſſaire pour bien choiſir &

» des mœurs, mais uniquement de la ſuite des » bonnes actions, puiſqu'il ſeroit abſurde de dire » que la regle ſuprême de nos devoirs eſſentiels » ſoit une choſe dépendante d'une volonté de » Dieu purement gratuite. D'ailleurs, ma penſée » étoit très-ſuffiſamment expliquée, non-ſeule- » ment par la fin de ma phraſe, mais auſſi par » toutes les preuves ſur leſquelles je l'appuyois ». *Tome III, page* 808 & 810.

(1) Septieme chef, nos 1 & 2.

„ bien agir „ (1). C'eſt ce qu'avoit dit „ auſſi M. Poncet en d'autres termes (2). „ Deux queſtions fort différentes ; la pre- „ miere ſi l'action que l'on va faire eſt „ licite. La ſeconde, ſi l'on réuſſira dans „ ce que l'on ſe propoſe en la faiſant „. — Quant au premier chef, c'eſt-à-dire, à la regle de nos actions, & à la queſtion ſi l'action eſt licite : c'eſt une maxime conſtante qu'on péche quand on préfére l'incertain au certain. Mais quant au ſecond chef, c'eſt-à-dire, qui appartient à la confiance théologale, & à la queſtion ſi l'on réuſſira dans ce que l'on ſe propoſe : La certitude qui convient à la regle des mœurs n'a plus lieu, & on n'en a point d'autre aſſurance que celle qui naît de la confiance même, laquelle ſi elle eſt *ferme*, eſt *infailliblement ſuivie de ſon effet* (3).

10°. Il y a donc une grande différence entre la certitude qui naît de l'évidence ou d'une révélation expreſſe, & l'aſſurance qui naît de la confiance. La certitude d'évi-

(1) Ibid. n°. 2.
(2) Rép. à la Récl. pag. 17.
(3) Mémoire Théologique, ibid.

dence ou de révélation divine, eſt une lumiere qui éclaire l'eſprit, convainc la raiſon & force l'intelligence humaine à conſentir, ſi elle n'abuſe du ſens commun. La confiance n'eſt point ſuſceptible d'une pareille certitude; mais elle a ſon aſſurance & ſa perſuaſion, à proportion qu'elle eſt plus ferme & immobile; perſuaſion non de l'eſprit & de l'entendement, mais du cœur & de la volonté; perſuaſion qui produit un repos tranquille des affections de l'ame en la bonté toute-puiſſante de Dieu, de qui elle attend infailliblement ce qu'elle deſire, ſi la confiance n'eſt point défectueuſe.

Embraſſer la retraite & le célibat, c'eſt une action non-ſeulement licite, mais louable & plus parfaite. Voilà une vérité certaine à l'eſprit, d'une certitude d'évidence, & encore plus d'une certitude de révélation. Paul & Antoine reçevront-ils du Ciel à chaque inſtant la grace néceſſaire pour perſévérer dans l'amour de la continence & de la retraite? Voilà ſur quoi il n'y a ni certitude d'évidence, ni certitude de révélation dans le cours ordinaire. Cependant Paul & Antoine peuvent-ils avoir une ferme aſſurance, une intime perſuaſion de cœur, qu'ils garderont juſ-

qu'à la fin la retraite & la continence ? Oui, pourvu qu'ils conſervent juſqu'à la fin cette confiance à laquelle Jeſus-Chriſt promet tout, laquelle ne chancelle point & exclut toute héſitation du cœur. *Non hæſitaverit in corde ſuo* (1).

Il eſt donc inconteſtable que la certitude qui convainc l'eſprit n'a point lieu dans les choſes qui, appartenant à la confiance, dépendent d'une volonté de Dieu, purement gratuite ; & par conſéquent, que la maxime qu'il faut préférer le certain à l'incertain, n'a point de juſte application à ces ſortes de choſes. C'eſt tout ce qu'ont prétendu M. de Montgeron & l'Auteur de la Lettre.

11°. Ce ſeroit en effet ſe tromper dangereuſement dans une matiere de grande importance, que de prendre la *perſuaſion de confiance* pour une perſuaſion de l'eſprit & de l'entendement, & de la confondre avec le *jugement* & l'acquieſcement de la raiſon. Qu'il nous ſoit permis de réveiller l'attention des Théologiens ſur ce point. Certainement ce ſeroit une erreur d'une extrême conſéquence, de prétendre que l'appropriation de Jeſus-Chriſt formée dans

(1) S. Marc, XI, 23.

l'ame par la confiance ſe faſſe, & par une perſuaſion de l'eſprit & par un amour du cœur ; enſorte que notre entendement y concoure par une perſuaſion de confiance, & notre volonté ſeulement par un humble amour. Dans un tel partage, où l'on donneroit à l'entendement tout ce qui appartient à la perſuaſion de confiance, & où l'on ne réſerveroit à la volonté que l'amour du bien eſpéré, il ſeroit clair que l'eſpérance ou confiance, ſeconde vertu théologale, ne ſeroit point une vertu du cœur, mais une qualité de l'eſprit ; ce ne ſeroit point un mouvement, une affection de la volonté, mais un jugement de l'entendement, un ſimple acquieſcement de la raiſon. L'acte par lequel le cœur aime le bien eſpéré, l'amour par lequel la volonté s'y attache, eſt l'acte propre de la charité, troiſieme vertu théologale. Il ne reſtera donc plus à l'eſpérance d'acte ſpécifique qui lui ſoit propre ; que la ſeule perſuaſion de l'entendement ; que le jugement de l'eſprit.

Quand S. Paul dit que la charité eſpere tout, il nous enſeigne que l'homme attend par l'eſpérance le bien qu'il aime par la charité, & qu'il ſe perſuade par la confiance, qu'il obtiendra l'objet auquel il eſt déja uni en partie par la ſainte di-

lection. C'eſt donc l'attente & la perſuaſion de confiance qui ſpécifie & caractériſe l'eſpérance & la diſtingue de la charité ; & conſéquemment, ſi cette attente n'eſt qu'un jugement, ſi cette perſuaſion de confiance n'eſt qu'une perſuaſion de l'eſprit, une conviction de l'entendement, l'eſpérance, dans le fond de ſon être, ne ſera plus qu'une bonne qualité de la raiſon & un jugement droit, mais non une vertu du cœur.

Ce n'eſt pas ainſi que l'Ecriture nous la repréſente. Parle-t-elle de la perſuaſion de confiance ? Elle la place immédiatement dans le cœur. « C'eſt par-là (par „ l'amour du prochain) dit S. Jean, que „ nous connoiſſons que nous ſommes enfans „ de la vérité, & que nous en *perſuaderons* „ notre *cœur* en la préſence de Dieu„ (1). Parle-t-elle du défaut d'une confiance foible & chancelante ? C'eſt au cœur directement qu'elle impute cette héſitation défectueuſe, & non à un jugement douteux & vacillant. " Ayez de la foi en Dieu, dit „ Jeſus-Chriſt, car je vous dis en vérité, „ que quiconque dira à cette montagne :

(1) I Joa. III, 19.

„ Otes-toi de-là, & te jettes dans la mer,
„ & cela ſans héſiter dans ſon cœur ; mais
„ croyant fermement que ce qu'il a dit
„ va arriver, il le verra en effet arriver.
„ C'eſt pourquoi je vous le dis, quoi que ce
„ ſoit que vous demandiez dans la priere,
„ croyez que vous l'obtiendrez, & il vous
„ ſera accordé „ (1). Selon l'Ecriture, c'eſt le cœur foible en confiance, qui héſite & ne s'appuie ſur Dieu que d'une maniere chancelante ; c'eſt le cœur fort en confiance qui s'approprie fermement Jeſus-Chriſt, & ſe perſuade que Dieu lui ſera propice par Jeſus-Chriſt.

Ainſi l'a compris le célébre M. Duguet. " Parmi ceux qui prient, dit-il, y en „ a-t-il beaucoup à qui on puiſſe appli- „ quer ce que dit S. Jean : qu'ils *per-* „ *ſuadent leur cœur en la préſence de Dieu*, „ c'eſt-à-dire qu'ils trouvent dans leur „ *cœur* une *perſuaſion* intime que Dieu „ les écoute ? .... C'eſt néanmoins cette „ intime perſuaſion, qui vient de la fer- „ meté & de l'immobilité de la foi, que „ Jeſus-Chriſt lui-même recommande ſi „ fort dans l'Evangile. Ayez, dit-il à ſes

(1) S. Marc, XI, 22, 23, 24.

„ Apôtres, une foi digne de Dieu : *ha-*
„ *bete fidem Dei.* Car quiconque dira à cette
„ montagne : Otes-toi de-là & te jettes
„ dans la mer, & cela sans hésiter dans
„ son cœur ; mais croyant fermement que
„ ce qu'il dit arrivera, il le verra en effet
„ arriver. C'est pourquoi je vous le dis,
„ quoi que ce soit que vous demanderez
„ dans la priere, croyez que vous l'ob-
„ tiendrez, & il vous sera accordé. Le
„ Fils de Dieu parle ainsi à l'occasion du
„ miracle qu'il avoit fait en faisant sécher
„ jusques dans ses racines le figuier qu'il
„ avoit maudit ; & il paroît confondre
„ la foi nécessaire pour les miracles avec
„ la foi commune qui doit accompagner
„ nos prieres, parce que l'une & l'autre
„ doivent être fermes & exclure toute
„ hésitation sur l'événement & le suc-
„ cès „ (1).

12°. Donnons quelqu'attention à cette derniere réflexion de M. Duguet : " que
„ Jesus Christ paroît confondre la foi né-
„ cessaire pour les miracles avec la foi
„ commune qui doit accompagner nos

(1) Duguet, explication de la passion, part. 4, chap. 6 & 9.

„ prieres „. Rien en effet n'eſt plus commun dans les Livres ſaints, que la comparaiſon de la confiance à laquelle les miracles ſenſibles étoient accordés, avec la confiance qui obtient la grace, la juſtice, la perſévérance. Comme Jeſus-Chriſt diſoit ſouvent aux malades qu'il guériſſoit : " qu'il vous ſoit fait ſelon votre foi ; ayez „ confiance; votre foi vous a guéris, allez „ en paix „ (1). Ainſi il dit à la femme pécheresſe : " votre foi vous a ſauvée, „ allez en paix (2) ". C'eſt en promettant la réſurrection de Lazare, que Jeſus-Chriſt dit à Marthe : " Je ſuis la réſurrection „ & la vie ; quand celui qui croit en „ moi ſeroit mort, il vivra, & quicon„ que vit & croit en moi ne mourra ja„ mais „ (3). S. Paul de même, donne aux Romains pour modele de la foi juſtifiante ou de la confiance qui obtient la juſtice, la foi d'Abraham qui crut à celui qui ranime les morts, ... qui, ſans conſidérer ſa vieilleſſe, ni l'âge avancé & la ſtérilité naturelle de Sara n'héſita

(1) S. Luc, VIII, 48.
(2) Ibid, VII, 50.
(3) S. Jean, XI, 25, 26.

point, & crut qu'il deviendroit par Isaac le pere de plusieurs nations (1).

M. de Montgeron & l'auteur de la lettre ont donc été bien fondés à comparer la confiance nécessaire pour les miracles avec la confiance commune qui doit accompagner nos prieres. Mais on ne sait à qui en veut le Mémoire, quand il emploie une page à prouver : « Que la confiance d'obtenir le salut se trouve dans » tous les justes, ... mais qu'ils n'ont pas » tous ce mouvement particulier qui obtient un miracle ; ... qu'il seroit absurde de s'imaginer que tous ceux qui » ont la confiance théologale, qui est dans » tous les justes, n'ont qu'à vouloir faire » des miracles pour en faire infailliblement, &c. » (2). Combien de Lecteurs se persuaderont, en lisant cette longue & sérieuse réfutation, d'une pareille absurdité, qu'il faut qu'il y en ait parmi nous d'assez extravagans pour la soutenir ? C'est un défaut d'équité que nous n'imputons point au cœur de l'Auteur du Mémoire, mais à quelque inattention, ou peut-être à un certain goût de digressions scien-

(1) Rom. IV, 17, 18, 19.
(2) Septieme Chef, n°. 3.

tifiques qu'on prend sur les bancs. Le Mémoire Théologique, à le bien définir, n'a rien de vraiment théologique, que bon nombre de questions étrangeres au sujet, sur lesquelles on amasse force raisonnemens, force beaux passages, pour établir ce qui n'est point controversé entre nous, ni révoqué en doute par personne. C'est ce qu'on appeloit dans les theses de l'ancienne faculté de Louvain : *Primum impertinens. Secundum impertinens*, &c.

PARAGRAPHE SECOND.

Réfutation des faux principes répandus dans les sixieme & septieme Chefs.

Après nous être débarrassés de quelques petits procès que nous fait le Mémoire, il est temps d'exposer & de refuter certains mauvais principes qui répandent d'épais nuages sur la question des secours, & causent tout le mal-entendu de notre dispute.

Nous avons déja remarqué que M. B. dans son Mémoire, aussi bien que M. Poncet dans la Réponse, ne paroissent point connoître d'autre moyen par lequel

Dieu puiſſe notifier ſes volontés dans les voies extraordinaires, qu'une révélation expreſſe & prophétique. M. de Montgeron avoit dit (1) que « , c'eſt un faux » principe d'avancer qu'il faille toujours » une révélation expreſſe pour pouvoir ſe » diſpenſer des regles ordinaires, & que » Dieu eſt aſſez puiſſant pour faire ſentir » clairement, ou par un ſimple inſtinct, » ou par quelqu'autre maniere que ce ſoit, » que c'eſt lui qui commande d'agir, ſans » qu'il ſoit obligé de faire toujours une » révélation expreſſe ».

M. B. releve cet endroit, & prétend qu'une « juſſion expreſſe de Dieu, eſt une » révélation expreſſe, & que cette juſſion » expreſſe doit être ſi pleinement certaine, » que ſa certitude ne chancelle par aucun » endroit ; .... qu'à l'égard de l'inſtinct, » il ne renferme point par lui-même une » certitude ; ..... & que dire que Dieu » peut nous faire ſentir clairement par un » ſimple inſtinct, que c'eſt lui qui com- » mande, ce ſeroit dans la vérité, comme

(1) Obſerv. 4e part. pag 62, 1e édit Voyez l'*Eſſai de diſſertation ſur les inſtincts divins*, dans le 3e vol. de M. de Montgeron, pag. 355 & ſuiv.

» ſi l'on diſoit que Dieu peut nous rendre » certains ſans certitude » (1).

Le Mémoire fait un grand uſage de cette maxime, & en tire diverſes conſéquences. — La premiere, qu'on ne peut faire aucun fond ſur les inſtincts des Convulſionnaires. « Ou la Convulſionnaire, » dit M. B. (2), a reçu de Dieu une cer» titude qui lui feroit juger que ce mou» vement (cet inſtinct) vient de Dieu, » ou elle n'auroit point de certitude: » ſi elle a reçu de Dieu cette certitude, » c'eſt une prophétie proprement dite, » & la voila érigée en Prophéteſſe; ſi » elle n'a point reçu de Dieu cette cer» titude; ſi elle eſt perſuadée qu'elle peut » ſe tromper ſur cet inſtinct, que déci» deroient ces Directeurs? Prononce» roient-ils qu'il faut ſe régler par cet » inſtinct incertain, plutôt que par la lu» miere des préceptes certains? Ce ſeroit » un principe fanatique ».

Une ſeconde conſéquence, c'eſt qu'on ne peut faire non plus aucun fond ſur l'inſtinct & la perſuaſion du cœur, ſur la ferme aſſurance qui nait d'une confiance

(1) Sixieme Chef, n°. 6.
(2) Ibid, n°. 5.

immobile. « Ceux qui reçoivent & ceux » qui donnent les secours violens, dit-il, » connoissent certainement qu'ils ont cette » confiance, ou ils ne le connoissent pas. » S'ils connoissent certainement qu'ils ont » cette confiance; s'ils savent indubitable- » ment que celle qu'ils sentent n'est point » un tour d'imagination, une confiance pré- » somptueuse, un sentiment étranger; alors » ils ont reçu de Dieu le discernement des » esprits; ils ont sur ce point une lumiere » prophétique; ils ont proprement le don » de prophétie : .... S'ils ne sont point » assurés d'avoir la véritable confiance, » donneront-ils des secours dans cette in- » certitude ? (1) — On ne peut point » alléguer pour la défense des secours, » que tous ceux qui, avec la confiance » théologale, donneroient ou recevroient » des secours, auroient une assurance tirée » de cette confiance même, d'obtenir à » point nommé tant de miracles qu'ils le » voudroient. On ne peut soutenir non » plus que tous ont une lumiere extraor- » dinaire, lumiere qui leur annoncât avec » une certitude complete une préserva-

(1) Septieme Chef, n°. 2.

» tion miraculeuſe au milieu des coups » aſſomans, lumiere qui, étant une cer- » titude entiere, ſeroit proprement un » don de prophétie » (1).

1°. Il réſulte clairement de tous ces textes, que M. B. ne connoît point en Dieu d'autre moyen d'apprendre aux hommes ce qu'il demande d'eux dans les voies extraordinaires « qu'une lumiere » prophétique, qui ſoit proprement un » don de prophétie ; qu'une perſuaſion de » l'eſprit » qui naiſſe de cette lumiere ſurnaturelle, & forme dans l'entendement un jugement d'une certitude entiere & complete, & partant que perſonne ne peut compter avec une pleine aſſurance ſur un prodige, ni rien entreprendre qui ſorte des voies communes, à moins que cette perſonne n'ait ſur ce point le don de prophétie proprement dite, à moins qu'elle ne ſoit érigée en prophéteſſe.

2°. Deux choſes ont contribué à la mépriſe du ſavant Auteur. 1°. Il paroît n'admettre dans l'ame humaine d'autre perſuaſion que celle de l'eſprit, que cette conviction de l'entendement, la-

(1) Ibid, n°. 3.

quelle naît de la lumiere naturelle qu'on appele évidence, ou d'une lumiere ſurnaturelle qu'on appele révélation prophétique. Il ignore, ou raiſonne toujours comme s'il ignoroit *cette intime perſuaſion du cœur*, dont M. Duguet nous parloit tout-à l'heure, & qui, étant ferme & immobile, exclut du cœur toute héſitation ſur l'événement & le ſuccès. Par une ſuite néceſſaire, il ne diſtingue jamais la *certitude complette & entiere* produite par une *lumiere* qui éclaire l'eſprit & convainc l'entendement, de l'aſſurance pleine, ferme & immobile, que produit la perſuaſion d'un cœur qui attend inébranlablement un effet extraordinaire de la bonté de Dieu. — En ſecond lieu, le reſpectable Auteur paroît ne connoître d'autre inſtinct ſurnaturel que celui dont parle Gerſon & le Cardinal Bona, d'après S. Thomas, & celui-ci d'après S. Grégoire le-Grand, qu'ils appelent un *inſtint prophétique*, ou *quelque choſe d'imparfait* en genre de prophétie & ſujet à l'erreur. S. Grégoire en donne pour exemple la réponſe de Nathan, qui, par un inſtinct prophétique, approuva le deſſein qu'avoit David, d'élever un temple au Seigneur. " Dire que Dieu peut faire *ſentir claire-*
" *ment* par un ſimple inſtinct que c'eſt

„ lui qui commande ; ce ſeroit, ſelon „ le Mémoire, comme ſi l'on diſoit „ que Dieu peut nous rendre *certains* „ *ſans certitude* (1) » ; c'eſt que l'Auteur n'a fait aucune attention à une autre eſpece d'inſtinct très-différent du prophétique, en ce qu'il n'appartient point proprement au don de prophétie ; inſtinct néanmoins par lequel Dieu intime ſi ſûrement ce qu'il commande, que le cœur de l'homme en eſt tout autant perſuadé, que ſi ſon eſprit étoit éclairé d'une lumiere prophétique ou d'une révélation expreſſe. Cet inſtinct ſurnaturel, & qui exclut de l'ame toute héſitation, eſt ce que l'Apôtre, détaillant les dons gratuits & ſpirituels, appelle le *don de la foi*, & qu'il diſtingue expreſſément du don de prophétie : *un autre reçoit la foi par le méme eſprit... un autre le don de prophétie* (1) c'eſt de cet *inſtinct de foi* dont le ſavant M. Boſſuet parle en termes magnifiques " : la foi „ & la priere, dit-il, ſont toute-puiſ-

---

(1) Sixieme chef, nº. 6.

(2) Alteri datur fides in eodem ſpiritu .... alii Prophetia. *I Cor. XII*, 9, 10.

„ ſantes & revêtent l'homme de la toute-
„ puiſſance de Dieu. *Si vous pouvez croire*,
„ dit le Sauveur, *tout eſt poſſible à ce-*
„ *lui qui croit.* La difficulté n'eſt pas de
„ faire des miracles, mais de croire par-
„ faitement & ſans héſiter... ainſi le
„ grand miracle de Jeſus-Chriſt n'eſt pas
„ de nous faire des hommes tout-puiſ-
„ ſants, c'eſt de nous faire de courageux
„ & fideles croyans, qui oſent tout eſ-
„ pérer de Dieu, quand il s'agit de ſa
„ gloire. Il faut donc entendre que cette
„ foi qui peut tout nous eſt inſpirée pour
„ oſer faire cet acte de foi qui peut tout.
„ Il faut que Dieu nous en donne le mou-
„ vement. Et le fruit de ces préceptes
„ de l'Evangile... c'eſt de nous abandon-
„ ner à ce *mouvement divin qui nous fait*
„ *ſentir* que Dieu veut de nous quelque
„ choſe. Quelque grand qu'il ſoit, il
„ faut oſer, & n'héſiter pas un ſeul mo-
„ ment (1) ».

Voila le plus beau & le plus ſolide commentaire de la parole de Jeſus-Chriſt *omnia poſſibilia ſunt credenti*; & de celle de ſaint Paul, *alteri fides in eodem ſpiri-*

(1) Médit Evang. tom. 1, pag. 328.

tu. — 1°. Cette courageuſe & fidelle croyance eſt un *mouvement*, un inſtinct, une *impulſion* de l'ame qui lui fait *ſentir* que Dieu veut d'elle quelque choſe de grand. — 2°. C'eſt un mouvement divin qui eſt *inſpiré* à l'ame, parce que, ſelon ſaint Paul, le même eſprit opére dans les uns le don de prophétie, de ſageſſe, de ſcience &c. Et dans les autres le don de cette foi qui peut tout, *dividens ſingulis prout vult.* — 3°. Cette foi eſt inſéparable de la confiance qui oſe tout eſpérer de Dieu, & qui l'eſpére ſans héſiter un ſeul moment. — 4°. Il faut s'abandonner à ce mouvement divin, qui nous fait ſentir ce que Dieu veut de nous, parce que ce mouvement, ce ſentiment porte avec ſoi ſa pleine aſſurance, & imprime au cœur une immobile perſuaſion de ce que Dieu demande pour ſa *gloire.* Rien dans tous ces admirables caracteres, qui reſſemble au don de *prophétie proprement dite*, au don du *diſcernement des eſprits*, ſans leſquels, tout eſt pour M. B. incertain & chancelant.

3°. Nous ne pouvons mieux éclaircir cette matiere, que par une réflexion d'un grand homme, qu'on peut appeler le pere & le maître de P. R. & des Ap-

pelans. M. de Saint-Cyran parlant de la conduite extraordinaire de Dieu sur M. Bernard, qui étoit entré dans la prêtrise, après s'être souillé dans le commerce de la cour & du monde, dit " : que Jesus-
„ Christ est le maître de tous ses ordres
„ & de toutes ses loix, comme il est le
„ Seigneur du Sabbat; & que c'est une
„ impiété de l'y vouloir astreindre... on
„ feroit, ajoute-t-il, un livre de ces coups
„ particuliers que Dieu a frappés contre
„ les loix communes, & dans l'ordre de
„ la nature & dans celui de la grace. Ce-
„ lui qui entreprendroit de marcher sur
„ les eaux, parce que saint Pierre y a
„ marché, se trouveroit bientôt payé de
„ sa témérité par les eaux mêmes qui l'en-
„ gloutiroient, comme elles engloutirent
„ l'armée de Pharaon, parce qu'il avoit
„ voulu suivre & imiter les enfans d'I-
„ sraël... Si tout ce peuple a marché à tra-
„ vers la mer, & saint Pierre sur le cou-
„ rant même des eaux, c'est par une vo-
„ cation particuliere de Dieu, ce qui n'em-
„ pêche pas que ceux qui passent la mer
„ & les rivieres ne doivent se servir des
„ moyens ordinaires que Dieu a institués,
„ qui sont les navires & les bateaux. Et
„ il n'y a que ceux que Dieu fait agir au-
„ trement par un ordre & une grace ex-

„ traordinaires, qui en ſoient diſpenſés ;
„ comme pluſieurs Saints qui ont paſſé la
„ mer ſur leurs manteaux, dont ils ſe
„ ſervoient comme de plancher & de
„ voiles. Ils ont été en cela différens du
„ peuple Juif & de ſaint Pierre, qui
„ *l'ont fait ſans avoir oui aucune voix ex-*
„ *térieure de Dieu, mais par le ſimple mou-*
„ *vement de leur foi* qui les y a conduits
„ & portés avec *autant de ſûreté*, que s'ils
„ euſſent oüi ſenſiblement la voix & le
„ commandement de Dieu. C'eſt par un
„ pareil *mouvement* de Dieu, que le ſaint
„ Prêtre (M. Bernard) a été appelé à la
„ prêtriſe : & *il a ſuivi ce mouvement auſſi*
„ *ſûrement* que s'il lui eût commandé
„ de vive voix comme aux Iſraëlites &
„ à ſaint Pierre (1).

Ce paſſage eſt long ; mais il contient une doctrine ſi précieuſe & ſi pleine de lumiere, qu'il eſt important de la bien entendre. — 1°. M. de Saint-Cyran qui joignoit à une profonde ſcience eccléſiaſtique une grande expérience dans les voies de Dieu, obſerve que les coups que Dieu frappe, contre les loix communes, dans l'ordre de la nature & dans celui de la

(1) Lettre à M. Guillebert, pag. 88, 89.

grace, ſont plus communs que ne s'imaginent bien des gens qui ſe piquent de ſageſſe & même d'érudition théologique. Combien de Martyrs en effet dans les temps de perſécution ſe ſont préſentés eux-mêmes au tyran contre la défenſe de l'Egliſe, & que l'Egliſe néanmoins honore comme ſes protecteurs ! Combien de Saints dans tous les ſiecles ſe ſont cachés dans les déſerts, renonçant à tout commerce avec les hommes, & ſe privant volontairement de tous les ſecours extérieurs de la religion, auxquels Jeſus-Chriſt attache ſa grace dans l'ordre commun ? Ce ſeroit tout brouiller, que d'ériger tous ces ſaints perſonnages en autant de *Prophetes*, & de prétendre qu'ils n'ont agi que par une *lumiere qui ſoit proprement un don de prophétie.* — M. de Saint-Cyran en ſecond lieu diſtingue diſertement deux moyens *différens*, par leſquels Dieu *diſpenſe* des loix *communes.* L'un eſt la révélation expreſſe & proprement dite, l'autre eſt le *ſimple mouvement de la foi ;* il oppoſe l'un à l'autre. Selon lui “, tout le peuple d'Iſraël marche à travers la mer, & ſaint Pierre „ ſur le courant des eaux, en conſéquence „ d'une voix extérieure de Dieu, d'une „ révélation expreſſe & prophétique. Mais

„ plusieurs Saints ont passé la mer sur leurs „ manteaux » & fait bien d'autres choses contre l'ordre commun de la nature & de la grace " par le simple mouvement de „ leur foi qui les a conduits „. S'il ne parle nommément que de *voix extérieure de Dieu*, de *voix ouie sensiblement*, ce n'est pas qu'il confonde les mouvemens de la foi avec les révélations intérieures ; c'est que cette voix sensible s'est trouvée dans les exemples des Israëlites & de saint Pierre, dont il faisoit usage. Et la preuve décisive qu'il oppose le mouvement de la foi à toute révélation prophétique, soit extérieure soit intérieure, c'est que le but de toutes ses réflexions est de les appliquer à la vocation extraordinaire de M. Bernard à la prêtrise, contre les loix de l'Eglise qui interdisent le sacerdoce à ceux qui se sont souillés dans le commerce du monde. Or personne n'a dit ni pensé que M. Bernard eût eu une révélation expresse, une jussion divine qui fût proprement un don de prophétie. « C'est par un mouvement de Dieu, „ par le simple mouvement de la foi, que „ ce saint Prêtre a été appelé à la prê- „ trise „.

Enfin M. de Saint-Cyran décide que ce *simple mouvement* de la foi conduit dans

dans les voies extraordinaires avec *autant de ſûreté*, que ſi le commandement de Dieu étoit notifié par une révélation prophétique; qu'on ſuit ce *mouvement* de Dieu auſſi *ſûrement* que s'il commandoit de vive voix, comme aux Iſraëlites & à ſaint Pierre. Que cette déciſion eſt différente de celle de M. Bourſier, qui prétend que pour ſavoir indubitablement " que la confiance qu'on ſent eſt un mou-„ vement de Dieu, pour être aſſuré d'a-„ voir la véritable confiance, il faut avoir „ reçu le diſcernement des eſprits & une „ lumiere prophétique qui ſoit propre-„ ment le don de prophétie» (1)!

Ce n'eſt point par des petites ſubtilités de dialectique qu'on entre dans l'intelligence des voies de Dieu; c'eſt en jugeant de ce que Dieu peut faire aujourd'hui par ce qu'il a fait autrefois en une infinité d'occaſions. S'il ne s'agit que de ſubtiliſer, tout deviendra douteux & incertain. Dans les ſciences naturelles, il n'y a nul principe ſupérieur à l'évidence. On demandera pourtant à celui qui aſſure une choſe ſur l'évidence qu'il en a, comment il ſait indubitablement

(1) Septieme chef, n°. 2.

qu'il a l'évidence, puiſque bien des gens ſe trompent en ce qu'ils s'imaginent comprendre évidemment.

Dans l'ordre de la religion, on demandera de même à celui qui ſe prétendra éclairé d'une lumiere prophétique, par où il eſt aſſuré de la révélation divine; puiſque bien des gens ſe ſont trompés, en ſe croyant illuminés du Ciel. S'il répond qu'il a reçu le *diſcernement* des eſprits, on continuera de lui demander par quel moyen il *ſait indubitablement* qu'il a ce don ſpirituel, puiſque bien des gens ont pris pour un diſcernement ſurnaturel le jugement de leur propre eſprit, ou une illuſion de l'eſprit de ténébres. Il faudra apparemment une ſeconde évidence pour s'aſſurer de la premiere; une ſeconde lumiere prophétique pour s'aſſurer de la précédente, & un ſecond diſcernement des eſprits pour s'aſſurer du premier, & enſuite un troiſieme pour conſtater le ſecond & ainſi à l'infini. Vaines & miſérables pointilleries, qui réduiroient l'homme à l'impoſſible d'être ſûre de rien indubitablement, dans l'ordre de la nature comme dans celui de la religion. Laiſſons donc le Mémoire avec ſes ſubtiles dilemmes, & tenons-nous-en au vrai. Comme l'é-

vidence ſe prouve par elle-même & porte avec ſoi ſa conviction & ſa certitude ; ainſi la lumiere prophétique ſe ſuffit à elle-même pour convaincre indubitablement l'eſprit humain de ce que Dieu lui révéle ou lui commande. Or il en eſt de même du *ſimple mouvement* de la foi, ſelon M. de Saint-Cyran ; & il *conduit avec autant de ſûreté* dans les voies extraordinaires, que ſi Dieu parloit & commandoit par une révélation expreſſe & par le don de prophétie proprement dite.

4°. Ce principe lumineux ſert à fixer le ſens de ce texte *ſolemnel* de ſaint Auguſtin, que le Mémoire ne ceſſe de nous oppoſer, & toujours d'un ton triomphant. Quoique le ſaint Docteur ne parle que du cas particulier, où Dieu diſpenſeroit du précepte qui défend de ſe tuer ſoi-même, il faut étendre ſa Doctrine à toutes les diſpenſes que Dieu peut donner dans l'ordre de la nature & dans celui de la grace. La regle inconteſtable de ſaint Auguſtin, eſt que dans les voies extraordinaires, il faut une juſſion expreſſe de la part de Dieu, *expreſſâ juſſione*, & un commandement divin qui ne chancelle par aucune incertitude, *divina juſſio nullo nutet incerto.* Il faut en

un mot que Dieu commande, & qu'il nous intime, ſans aucun nuage, que c'eſt lui-même qui commande : *cùm Deus jubet, ſeque jubere ſine ullis ambagibus intimat* (1).

Mais *quels ſont les moyens* par leſquels Dieu intime ſans aucun nuage & ſans aucune difficulté ce qu'il commande ? C'eſt ce que ſaint Auguſtin n'examine point : & c'eſt ce que le Mémoire *reſtreint* par-tout à l'unique moyen de la révélation expreſſe & prophétique. Fauſſe maxime que M. B. prête à ſaint Auguſtin. Dieu, dans mille occaſions, a intimé à pluſieurs de ſes ſerviteurs, indubitablement & ſans nulle héſitation ce qu'il leur commandoit par l'inſtinct & le mouvement de cette foi ſurnaturelle, que ſaint Paul diſtingue du don de prophétie proprement dite. Dieu, quand il lui plaît, donne & inſpire, ſelon M. Boſſuet, " le mouvement de cette foi qui peut „ tout, qui n'héſite pas un ſeul moment, „ & qui nous fait ſentir que Dieu veut „ de nous quelque choſe de grand, quand „ il s'agit de ſa gloire „. Dieu parle aux hommes, ſelon M. Duguet, en impri-

(1) Lib. 1, de Civit. Dei, cap. 26.

mant " dans leur cœur une perſuaſion
„ intime qui vient de la fermeté & de
„ l'immobilité de la foi, & qui exclut
„ toute héſitation ſur l'évenement & le
„ ſuccès „. Enfin " pluſieurs Saints, ſe-
„ lon M. de Saint-Cyran, par le ſimple
„ mouvement de leur foi, ont été con-
„ duits & portés avec *autant* de ſûreté,
„ que s'ils euſſent oui le commandement
„ de Dieu par une révélation expreſſe „.

En effet, on ne peut reſtreindre la *juſſion expreſſe* de Dieu qu'exige ſaint Auguſtin, à une *lumiere prophétique*, qui ſoit *proprement le don de prophétie*, ſans mettre ce ſaint Docteur en contradiction avec ſon maître ſaint Ambroiſe. Celui-ci, dans ſon troiſieme livre *de virginibus*, examine préciſément le même cas qu'on propoſoit à ſaint Auguſtin, au ſujet de ces femmes qui, pour échapper à la fureur impudique de leurs perſécuteurs, ſe jeterent dans un fleuve, où elles ſe noyerent. Saint Ambroiſe, pour juſtifier leur conduite, n'a point recours à une révélation prophétique. Il trouve dans la vivacité de leur foi, la raiſon & l'apologie d'une action contraire extérieurement au précepte de la loi; il cite pour exemple ſainte Pélagie d'Antioche. Cette jeune Vierge, âgée ſeulement de quinze ans, ſe voyant

arrêtée par ordre du Gouverneur, qui avoit conçu pour elle une paſſion criminelle, crut que Dieu lui permettoit de ſe donner la mort, pour éviter la violence du tyran. Au moment d'exécuter cette réſolution généreuſe, ſaint Ambroiſe lui met dans la bouche ces paroles, qu'elle s'adreſſe à elle-même, en s'exprimant, tantôt au ſingulier, tantôt au plurier, comme une perſonne vivement agitée : Que faiſons-nous, ſi vous ne prévoyez pas l'avenir, ô vous qui avez fait vœu de virginité ?... Mourons, s'ils le veulent; mourons même malgré eux. Dieu ne s'offenſe pas du remede que l'on prend pour éviter les bleſſures ; la foi qui fait agir, fait diſparoître le crime.... Par cette action, je préſerverai mon corps de toute ſouillure; je ne craindrai pas d'être épargnée par le glaive; nous pouvons mourir de nos propres mains, nous n'avons pas beſoin de bourreau pour périr (1).

(1) Quid agimus, niſi proſpicias captiva virginitatis ? Moriamur, ſi licet; vel ſi nolunt licere, moriamur. Deus remedio non offenditur, & facinus fides ablevat. . . . Nullum peccatum carni relinquam. Non verebor ne deſit gladius; poſſumus mori noſtris armis, poſſumus mori ſine carnificis beneficio. *Lib. III, de virginibus, cap. 7, n°. 33, edit. Bened.*

Après ce discours, elle s'échappe avec adresse des mains des soldats qui l'avoient saisie, monte au plus vîte jusqu'au toit de sa maison, d'où, *fortifiée par le mouvement que Jesus-Christ formoit dans son cœur*, dit M. de Tillemont d'après saint Chrysostôme, elle se jette sur le pavé, & se tue tout d'un-coup.

Qu'on parcoure les monumens ecclésiastiques, où nous lisons les combats & les victoires de tant de Martyrs, qui se sont présentés d'eux-mêmes, ou qui ont prévenu la sentence des Juges, on trouvera très-peu d'exemples, où il soit parlé de révélation particuliere & de lumiere prophétique. C'est communément à la grandeur de leur foi qu'on attribue une action dont l'apparence est contraire aux regles.

Eusébe fait une mention spéciale (1) des saints Prisque, Malch & Alexandre, qui demeuroient ensemble à la campagne. Apprenant les combats de leurs freres, ils s'accuserent de lâcheté de ce qu'ils négligeoient l'occasion si belle d'aquérir la couronne de l'immortalité; ils prirent leur résolution sur cela, & s'en allerent ensemble à Césarée; ils se pré-

(1) Lib. 7, Hist. cap. 12.

ſenterent directement au Juge, de qui ils obtinrent facilement ce qu'ils ſouhaitoient. Sur quoi M. Baillet, au 28 Mars, fait cette réflexion : « Ce zele pour la » gloire du martyre, qui prévient le ju» gement des hommes, & ſouvent même » les ordres de Dieu, a été pour l'ordi» naire blâmé & condamné dans l'Egliſe ; » mais elle l'a regardé dans nos trois ſaints » Martyrs, de même que dans ſainte Apol» line, ſainte Pélagie & quelques autres, » comme un *mouvement* de la grace du » Saint-Eſprit ». Ce mouvement particulier de la grace qui perſuade le cœur, & lui fait ſentir ſans nulle héſitation ce que Dieu veut, c'eſt ce que nous appelons l'inſtinct & le mouvement de la foi. Voyez l'homélie de ſaint Baſile ſur le Martyr ſaint Gorde, tom. 2, nouv. édit., pag. 144, & les homélies de ſaint Chryſoſtôme ſur ſainte Dominine & ſainte Pélagie.

L'Eſpagne fournit un bon nombre d'exemples ſemblables au neuvieme ſiecle, dans la perſécution des Maures. Saint Euloge, Martyr lui-même, a fait l'hiſtoire & l'apologie de pluſieurs Chrétiens des deux ſexes, qui alloient affronter la mort au tribunal des Juges. « C'eſt ſur ſes con» ſeils, que pluſieurs d'entre eux avoient

» agi ; & il avoit intérêt de faire voir ;
» qu'il ne les avoit point trompés, en les
» envoyant au martyre. L'Egliſe s'eſt ren-
» due aux raiſons d'un Saint, qui ſuivie
» de bien près dans la même carriere ceux
» dont il avoit été le maître & le dé-
» fenſeur (1) ». Euloge paroît pourtant convenir que leur confeſſion & leur mort n'avoient été accompagnées ni ſuivies d'aucun miracle (2). Il ne rapporte que très-peu de révélations, & il repréſente la plupart de ces Martyrs, comme portés & conduits par le ſimple mouvement de leur foi (3).

5°. Une autre mépriſe du Mémoire, qui eſt commune à M. Bourſier avec M. Poncet, c'eſt de prétendre, que pour attendre indubitablement un miracle, il faut une certitude prophétique & une révélation expreſſe, telle qu'elle s'eſt trouvée dans Elie & les anciens Prophetes.

---

(1) Baillet, diſcours ſur l'Hiſtoire des Saints, n°. 81.

(2) Ibid, n°. 82.

(3) On peut voir dans M. de Montgeron, tome III, pages 430 & ſuivantes, une multitude d'actions irrégulieres, que pluſieurs Saints ont faites par un ſimple mouvement de l'eſprit de Dieu, ſans aucune révélation prophétique.

« Quand Dieu veut, il donne une cer-
» titude extraordinaire & prophétique,
» qu'il accordera tel miracle, & qu'il
» veut qu'on le lui demande. C'eſt ce qu'on
» voit dans le miracle ſi éclatant du Pro-
» phete Elie. Il y a auſſi un inſtinct dans
» certaines perſonnes, qui les porte à
» avoir une certaine perſuaſion, une con-
» fiance qu'elles ſeront miraculeuſement
» guéries ; inſtinct qui n'imprime point
» certitude » (1). Ainſi parle M. Bourſier, & M. Poncet s'explique encore plus clairement (2). " Il remarque trois degrés
» dans la foi qui obtient les miracles. 1°.
» dit-il, elle produit une aſſurance con-
» ditionnelle : Seigneur, ſi vous le vou-
» lez, diſoit un lépreux à notre Sauveur,
» vous pouvez me rendre pur..... La
» foi produit en ſecond lieu une vive con-
» fiance, qui ſouvent eſt appelée foi,
» parce qu'elle ſe fie pleinement à celui
» dont elle ſait que la bonté n'eſt pas
» moins infinie que ſa puiſſance » ; il en donne pour exemple l'hémorroïſſe. «Enfin
» la foi produit quelquefois une aſſurance

(1) Mémoire Théologique, ſeptieme Chef, n°. 3.

(2) Rép. à la réclam. pag. 21 & 22.

„ entiere que le miracle ſera accordé.
„ C'eſt ainſi qu'Elie, &c.... Ce dernier
„ effet de la foi ſuppoſe que Dieu a parlé ;
„ car la foi vient de l'ouie. Elle ſuppoſe
„ la révélation ; & pour être aſſuré que
„ Dieu fera un prodige, il faut qu'il l'ait
„ promis, ſoit par une révélation géné-
„ rale qui regarde toutes les circonſtances
„ pareilles à celles où l'on ſe trouve, ſoit
„ par une révélation ſpéciale „. — Ces deux Théologiens prétendent donc que, ſans une révélation expreſſe & prophétique, le ſimple inſtinct de foi, ou la ſeule perſuaſion de confiance ne peut produire une aſſurance entiere que le miracle ſera accordé.

Avant que de refuter cette fauſſe maxime, faiſons-nous des idées claires. Ce que M. Poncet appelle une *aſſurance conditionelle*, n'eſt au fond qu'un acte de foi ; premiere vertu théologale. Cette propoſition : Si Dieu veut, il peut faire un tel miracle, eſt une vérité de foi ; & la croyance de cette vérité peut être en l'ame dans le degré le plus éminent, ſans nulle confiance que le miracle ſe fera. Ce qu'il appelle une *aſſurance entiere*, ſur une *révélation ſpéciale*, rentre encore dans la foi-croyance. Auſſi M. Poncet y applique-t-il la parole de ſaint Paul, que

la foi vient de l'ouie. En effet, toute certitude qui a pour fondement, que Dieu a parlé, que Dieu a promis, par une révélation expreſſe, qu'il fera un prodige, eſt une certitude de foi, établie ſur l'immuable & infaillible vérité de Dieu. L'acte par lequel un Prophete acquieſce à une claire révélation, eſt un acte de foi, tout ſemblable à celui par lequel nous croyons & attendons indubitablement la future réſurrection des corps.

Ainſi ce que l'Apôtre appelle le don de la foi qui obtient les miracles, doit ſe reſtreindre au ſecond degré de M. Poncet, c'eſt-à-dire, à la *confiance*, qui ſouvent " eſt appelée foi, parce qu'elle „ ſe fie à la bonté & à la puiſſance infinie „ de Dieu „. Mais cette foi-confiance eſt parfaite ou imparfaite. Elle eſt imparfaite, ſelon les Ecritures, quand le *cœur héſite* ſur l'événement. Telle étoit la foi du pere de l'enfant lunatique (1), mais " ſi vous „ y pouvez quelque choſe, diſoit-il à „ Jeſus-Chriſt, ayez pitié de nous, & „ nous ſecourez. Jeſus lui répondit : Cela „ ſe peut, ſi vous pouvez croire ; tout eſt „ poſſible pour celui qui croit. Auſſi-tôt

(1) S. Marc, IX, 21, 22, 23.

„ le pere de l'enfant s'écriant, lui dit avec „ larmes : Seigneur, je crois, aidez la „ foibleſſe de ma foi „. Une foi chancellante ne peut produire une aſſurance pleine d'être exaucé.

Au contraire, cette foi eſt parfaite, ſelon les Ecritures, quand elle exclut du cœur toute héſitation, *non hæſitaverit in corde ſuo*. Telle étoit la foi de l'hémorroïſſe, qui diſoit en elle-même : " Dès „ que j'aurai ſeulement touché ſon vête- „ ment, je ſerai guérie ; ſur quoi Jeſus „ lui dit : Ma fille, ayez confiance, votre „ foi vous a guérie (1) „. Or, une telle foi qui exclut du cœur toute héſitation, ou, pour parler comme M. Poncet, cette vive confiance qui ſe fie pleinement à la bonté toute puiſſante de Dieu, ſuffit ſeule, & ſans le ſecours de la révélation, pour produire non la *certitude d'eſprit*, qui nait d'une *lumiere prophétique* & révélée, mais une *aſſurance entiere*, & une immobile perſuaſion *du cœur*, que le miracle ſera accordé. Voilà ce que les ſaintes Ecritures définiſſent contre M. Bourſier & M. Poncet.

6°. L'infaillible ſuccès de cette vive &

(1) S. Matth. IX, 21, 22.

pleine confiance a un appui tellement inébranlable dans la parole authentique de Jesus-Christ, qu'il est incompréhensible, que d'habiles Théologiens ayent pu se méprendre sur cet article. Tout est possible à celui qui croit, *omnia possibilia sunt credenti*, dit le Sauveur, & cela sans restriction, & sans nulle condition qu'une généreuse & fidele croyance. « La difficulté n'est donc pas de faire des miracles; la difficulté est de croire, ... » mais croire parfaitement, & sans hésiter.... Le grand miracle de Jesus-Christ n'est pas de nous faire des hommes » tout-puissans, c'est de nous faire de courageux & de fideles croyans, qui osent » tout espérer de Dieu, quand il s'agit » de sa gloire ». Ce sont les belles paroles de M. Bossuet (1). Comment M. Boursier, immédiatement après les avoir citées, a-t-il pu avancer qu'il falloit une *certitude extraordinaire & prophétique que Dieu accordera tel miracle* (2)? Combien seroit-il absurde de faire dire au grand Bossuet, que *le grand miracle de Jesus-Christ*, le *miracle des miracles*, est de faire

(1) Médit. sur l'Evangile, tome 1, page 328.
(2) Septieme chef, n°. 3.

aquiescer un esprit raisonnable à une révélation claire & expresse ? Mais le *miracle des miracles* est d'inspirer cette foi qui peut tout, qui se fie à Dieu *parfaitement & sans hésiter*, & qui, sans exiger de certitude prophétique, *ose tout espérer de Dieu.*

C'est à cette courageuse croyance, à cette parfaite confiance que Jesus-Christ s'est solemnellement engagé de tout accorder : « Ayez, dit-il, de la foi en Dieu », c'est-à-dire, ayez une foi digne de Dieu, & fiez-vous pleinement en lui. « Je vous » le dis en vérité, quiconque dira à cette „ montagne, Otes-toi de-là, & te jettes » dans la mer, & cela sans hésiter dans » son cœur ; mais croyant fermement que » tout ce qu'il aura dit va arriver, il le » verra en effet arriver (1) „. Cette magnifique promesse de Jesus-Christ, combien est-elle affoiblie & dégradée dans la pensée de nos Théologiens ? Ils la réduisent à ce simple avertissement, d'attendre avec certitude un miracle, quand il plaît à Dieu de révéler, par une lumiere prophétique, qu'il a résolu de le faire. C'est un devoir sans doute, mais

(1) S. Marc, XI, 22, 23.

devoir qui n'eſt pas différent de l'obligation générale, de ſoumettre ſon entendement à toute révélation divine. Ici, ce n'eſt point un devoir que Jeſus-Chriſt preſcrit, c'eſt une promeſſe qu'il fait d'accorder les plus grands prodiges à la confiance, & de partager ſa toute-puiſſance avec ceux qui, ſans nulle héſitation de cœur, oſeront tout attendre de ſa bonté. Une telle confiance ſe ſuffit à elle-même, & produit ſans nulle condition préalable, une pleine & entiere aſſurance du ſuccès. Vouloir encore y joindre la certitude prophétique de la révélation, c'eſt contredire ſaint Paul, qui diſtingue le don de prophétie du don de la foi qui tranſporte les montagnes : " Quand j'aurois le don „ de prophétie, que je pénétrerois tous „ les myſteres.... Quand j'aurois encore „ toute la foi poſſible, juſqu'à tranſporter „ les montagnes, ſi je n'ai point la cha„ rité, je ne ſuis rien (1).

L'Evangile nous donne dans la Cananée un exemple mémorable de cette foi en genre de miracles, à laquelle rien n'eſt refuſé (2). Jeſus-Chriſt a paru au dehors

(1) I Cor. XIV, 2.
(2) S. Matth. XV.

admirer cette foi, pour nous engager à l'admirer nous-mêmes : *O femme, votre foi eſt grande !* Cette foi ſi admirable s'appuyoit-elle donc ſur une révélation ſecrete ? Au contraire, Jeſus-Chriſt, loin de lui révéler les deſſeins de ſa bonté, affecte, pour ainſi dire, de les lui cacher, & de rejeter ſa demande, d'abord par un ſilence effrayant, enſuite par ces dures paroles : " Je n'ai été envoyé qu'aux brebis „ de la maiſon d'Iſraël. Il n'eſt pas juſte „ de prendre le pain des enfans, & de „ le jeter aux chiens „. Quoi de plus capable de glacer un cœur qui eût héſité dans ſa foi, ou qui eût attendu pour croire immobilement une certitude de révélation ? Quel ſera donc le ſuccès de cette eſpece de combat entre les rebuts apparens de Jeſus-Chriſt, & la foi de cette femme, qui oſe eſpérer contre toute eſpérance ? " O femme ! lui dit enfin „ Jeſus-Chriſt, votre foi eſt grande, qu'il „ vous ſoit fait comme vous le déſirez, „ & ſa fille fut guérie à l'heure même „. Combien une révélation intérieure auroit-elle diminué le prix & l'excellence de cette foi ferme & immobile, qui ſemble enlever à Jeſus-Chriſt un miracle contre le plan de ſon miniſtere ?

Saint Cyprien, un des Peres qui a mieux

connu & relevé le prix, les prérogatives de la foi dont nous parlons, ne lui a jamais donné pour appui une révélation ſpéciale & perſonelle. Il ſavoit qu'elle trouvoit en elle-même ſon fondement inébranlable. Poſé le beſoin d'une lumiere prophétique pour donner à la confiance une aſſurance entiere, on ne dira point que la foi puiſſe tout par elle-même ; & ce ſera même un devoir de ſe roidir contre l'illuſion d'un cœur qui, ſans nulle héſitation, oſeroit tout eſpérer avant une révélation expreſſe. Ce n'eſt pas aſſurément l'idée qu'en avoit ſaint Cyprien, lorſqu'il diſoit : « La foi obtient tout, » notre pouvoir eſt proportionné à notre » foi.... Il eſt dit en ſaint Matthieu (XVII » 19.) : Si vous aviez de la foi gros » comme un grain de ſénevé, vous diriez » à cette montagne : Tranſportes-toi d'ici » là, & elle s'y tranſporteroit ; & rien » ne vous ſeroit impoſſible. Il eſt dit auſſi » en S. Marc (XI 24.) : Quoi que ce ſoit » que vous demandiez dans la priere, » croyez que vous l'obtiendrez, & il vous » ſera accordé. Et encore (IX 22.) : Tout » eſt poſſible pour celui qui croit » (1).

(1) Fidem in totum prodeſſe, & tantum nos poſſe quantum credimus.... in evangelio juxtà

« Que le ſecours divin fortifie la foi, » dit encore le ſaint Martyr, puiſque cha- » cun doit être ſecouru à proportion de » ſa foi, ſuivant la promeſſe du Seigneur ; » & que ſi ſa foi ne chancelle point, il » n'y a rien qu'il ne puiſſe obtenir du » Tout-Puiſſant » (1).

Le ſaint Docteur ne dit pas : Attendez avec certitude ce que Dieu aura préalablement révélé vouloir faire en vous & par vous. Mais il dit : La foi peut tout ; & ſi votre foi ne chancelle & n'héſite point, il n'y a rien que vous n'obteniez du Tout-Puiſſant.

Concluons donc contre Meſſieurs Bourſier & Poncet, que l'inſtinct ou le mou-

---

Matthæum, ſi habueritis fidem quaſi granum ſinapis, dicetis monti huic, Tranſi hinc illò, & tranſibit, & nihil impoſſibile erit vobis. Item juxtà Marcum, Omnia quæcumque oratis & petitis, credite quia accipietis & erunt vobis. Item illic, Omnia poſſibilia ſunt credenti. *S. Cypr. lib.* 3, *teſtimoniorum*, *cap.* 42.

(1) Corroboret fidem divina protectio, quando unusquiſque ſecundùm dominica promiſſa & fidei ſuæ merita, tantum accipiat de Dei ope, quantum ſe credat accipere, nec ſit quod Omnipotens præſtare non poſſit, niſi ſi accipientis fides caduca defecerit. *Epiſt. ad Fortunatum de exhortatione martyrii*, *cap.* 10.

vement de la foi, que la perſuaſion de confiance, cette perſuaſion du cœur, qui en exclut toute héſitation, eſt auſſi propre à former dans le cœur une aſſurance entiere, ferme & immobile, que la lumiere prophétique d'une révélation eſt propre à former dans l'eſprit une pleine certitude & une conviction inébranlable.

7°. Il reſte encore une difficulté qui forme une nouvelle queſtion. L'inſtinct ſurnaturel que ſaint Paul appelle le don de la foi, c'eſt-à-dire, la perſuaſion de confiance ſuffit pour attendre un miracle avec une entiere aſſurance : mais eſt-il permis de ſuivre l'inſtinct d'autrui, à moins qu'on n'ait ſoi-même une parfaite certitude de la réalité & de la divinité de cet inſtinct ? & peut-on connoître certainement ce qui ſe paſſe intérieurement dans une autre perſonne, ſans une lumiere prophétique, c'eſt-à-dire, ſans une révélation expreſſe, ou ſans le don ſurnaturel du diſcernement des eſprits? Que le Convulſionnaire, dira-t-on, ait toute la foi poſſible, que le ſecours violent n'aura qu'un bon effet : reſte à ſavoir ſi les ſpectateurs peuvent agir en conſéquence, & lui donner les coups qu'il demande ; car ou ceux qui donnent les ſecours connoiſſent certainement que la confiance

du Convulſionnaire n'eſt pas un tour d'imagination, mais une impreſſion divine, ou ils ne le ſavent pas indubitablement. « S'ils le connoiſſent certainement, alors » ils ont reçu de Dieu le diſcernement » des eſprits; ils ont ſur ce point une » lumiere prophétique; ils ont propre- » ment le don de prophétie. S'ils n'en ſont » point aſſurés, donneront-ils des ſecours » dans cette incertitude (1)? C'eſt la grande objection du Mémoire & le dilemme favori, qu'on y répéte en bien des façons. Mais c'eſt un pur ſophiſme, parce qu'on raiſonne toujours ſur la fauſſe maxime, qu'en genre de voies extraordinaires, il n'y a qu'un unique moyen de connoître ſûrement la volonté de Dieu, & que cet unique moyen eſt la lumiere prophétique : *ils ont proprement le don de prophétie.*

Ce ſophiſme eſt tout ſemblable à celui de quelques Théologiens, qui, pour établir l'infaillibilité de l'Egliſe dans la condamnation des erreurs & la déciſion des dogmes, prétendent qu'elle doit être auſſi infaillible dans l'intelligence des textes, & dans tout ce qui eſt du reſſort de la

(1) Septieme chef, n°. 2.

critique & de la grammaire. En conſéquence, il faudroit dire, que la foi venant de l'ouie, *fides ex auditu*, avant de croire ce qu'un Prophete ou un Apôtre m'annonce, je dois attendre une révélation & une lumiere prophétique pour diſcerner, ſi le ſon que je m'imagine entendre n'eſt point une illuſion ou un rêve, & ſi j'ai bien entendu & bien compris le ſens des paroles de ce Prophete ou de cet Apôtre. Ces Théologiens, auſſi bien que M. Bourſier, ſe trompent, en ne faiſant pas attention que, dans l'ordre de la révélation, il ſe fait une combinaiſon du naturel & du ſurnaturel, des moyens humains & des opérations divines. C'eſt par les moyens humains de la certitude humaine, que l'Egliſe & chaque particulier s'aſſure de la vérité d'un miracle, du vrai ſens des paroles qu'on lit des yeux, & qu'on entend des oreilles. De même, il y a des moyens humains par leſquels la prudence humaine diſcerne ce qu'elle doit faire, même dans les voies extraordinaires : & ces moyens, comme nous l'avons ſouvent obſervé, conſiſtent dans toutes les circonſtances extérieures d'un événement, leſquelles, par leur concert, forment un préjugé déciſif & une lumiere ſuffiſante pour ſe déterminer,

8°. Mais répondons directement à la difficulté proposée. Il y a plusieurs réponses à faire. — La premiere, que les Freres Secourans peuvent avoir & ont communément une confiance toute semblable à celle du Convulsionnaire. Ils ont dans le cœur l'intime & l'immobile persuasion qu'il ne résultera rien que d'avantageux des secours les plus violens. Or, nous avons vû que la foi des miracles, comme les autres dons surnaturels, porte avec soi sa lumiere & la conviction de son origine céleste, & qu'il seroit aussi absurde d'exiger une lumiere prophétique pour connoître qu'on a reçu le don de la foi, que d'exiger une seconde révélation pour discerner la premiere, & une troisieme pour juger sûrement de la seconde, & ainsi à l'infini; ce qui réduiroit l'homme à l'impossible de connoître indubitablement les opérations de Dieu dans son ame. Les Freres Secourans, de concert avec le Convulsionnaire, agissent donc avec cette pleine assurance qui naît d'une foi non-hésitante. Cette confiance n'est ni aveugle ni présomptueuse. Elle ne prévient point Dieu, pour lui demander ou lui prescrire un miracle par caprice & sans nécessité; mais elle ne fait que suivre la voie que Dieu a tracée dans d'autres

prodiges des convulſions. Elle ne fixe point le temps, le ſujet, la durée du prodige : mais elle n'agit que dans les circonſtances où elle ſait par une expérience toujours uniforme, que Dieu veut faire cette merveille. Enfin, ce qui eſt ſelon M. Boſſuet le grand caractere de la foi des miracles, elle oſe tout eſpérer de Dieu, quand il s'agit de ſa gloire, & elle ſait qu'il s'agit de la gloire de Dieu dans le cas préſent : puiſque Dieu lui a manifeſté, par de grands indices, qu'il vouloit aujourd'hui, pour ranimer nos eſpérances, faire le prodige inoui de fortifier & de rétablir, par ce qui devroit naturellement briſer & détruire.

Un homme ainſi diſpoſé ſeroit-il ébranlé par cette difficulté apparente ? Que ſavez-vous, lui dit-on, ſi la main inviſible qui a ſuſpendu l'effet meurtrier du premier & du ſecond coup, continuera la même protection pour le troiſieme, le quatrieme, &c ? Quelle garantie avez-vous, que cet agent libre fera perſévéramment un miracle auquel il ne s'eſt pas engagé ? — Cet homme plein de foi repouſſera avec une eſpece d'indignation une ſi miſérable chicane. Quoi ! dira-t-il, vous voulez que je me défie de mon Dieu, & que je le ſoupçonne d'une

d'une conduite bizarre & capricieuſe ? C'eſt ſur des indices certains de ſon deſſein, que j'ai donné les premiers coups que ſa puiſſance a rendu ſalutaires : & placé préciſément dans toutes les mêmes circonſtances au cinquieme, au dixieme coup, je lui ferois l'injure de craindre qu'il ne retirât ſubitement ſa main bienfaiſante, par l'unique motif de montrer ſa liberté & ſon indépendance. Ma foi n'héſite pas un ſeul moment, d'attendre la continuation du prodige, dans les mêmes conjonctures, où il a plu à Dieu de le commencer. Je ſais qu'on tente Dieu, quand, par fantaiſie & vanité, on prétend extorquer de ſa puiſſance un miracle inutile ; comme fit ce ſolitaire qui, par un ſot orgueil & à propos de rien, s'aviſa de dire à ſaint Pacôme & à ſaint Palemon : ſi l'un de vous deux a de la foi, qu'il ſe tienne debout ſur ces charbons. Mais je ſais auſſi qu'on tente Dieu d'une maniere ni moins injurieuſe ni moins criminelle, quand, à l'exemple de l'incrédule Iſraëlite & de l'impie Achaz, on ne ſe fie pas à Dieu, pour en attendre un miracle qui entre dans l'ordre de ſes deſſeins, lorſque ſon plan nous eſt connu, ſoit par une révélation prophétique, ſoit

par des moyens de l'ordre commun, mais suffisans pour convaincre un esprit raisonnable.

Mais " comment dit-on, objecte M. „ Poncet (1), que nos maux sont à leur „ comble, si le don des miracles & la „ foi qui les obtient se répandent sans „ choix sur tous ceux à qui les Con- „ vulsionnaires demandent des secours „ violens ?

M. Poncet n'y pense pas. Car il ne peut ignorer qu'au temps de Jesus-Christ la foi qui obtient les miracles étoit encore plus commune que parmi nous. Ce qui n'empêchoit pas que le peuple de Dieu ne fût alors une *génération perverse & incrédule, une race de viperes.* La foi d'un petit nombre de personnes, Convulsionnaires ou autres, outre qu'elle ne justifie pas, n'est pas un remede aux maux extrêmes dont l'Eglise gémit, quoiqu'elle puisse être un signe & un pronostic de sa prochaine délivrance.

M. Boursier fait une autre objection plus subtile, & par-là même, moins digne d'un théologien aussi judicieux. Il nous demande (2) si ces divers motifs,

(1) Rép. à la réclam. pag. 21.
(2) Septieme chef, n°. 4.

(ſavoir, l'inſtinct qui fait demander les ſecours, les prudentes épreuves qui font connoître l'état actuel du Convulſionnaire, les expériences réitérées du bon ſuccès des ſecours) ſi ces divers motifs produiſent certitude indépendamment de la confiance? " Si l'expérience toute ſeule, „ dit-il, prouve qu'on ſera certainement „ préſervé dans les ſecours, pourquoi „ avoir recours à une confiance qui ob- „ tienne cette préſervation?... On doit „ en dire autant, ſoit de l'inſtinct, ſoit „ des eſſais... ces épreuves jointes même „ à l'inſtinct convainquent-elles légiti- „ mement & certainement que Dieu „ continuera à opérer cette prétendue „ invulnérabilité, tant qu'on donnera les „ ſecours que la perſonne demande en „ convulſion? Si ces deux choſes ſuffi- „ ſent par elles-mêmes pour opérer une „ telle certitude, pourquoi nous parler „ d'une confiance qui vienne obtenir la „ continuation de l'opération miracu- „ leuſe „?

Simplifions ce qu'un excès de ſubtilité tâche d'embrouiller. Nous diſons 1°. Que tous les prodiges du tombeau, auxquels celui des ſecours eſt intimement lié; que le double inſtinct des Convul-

ſionnaires, l'un que nous appelons inſtinct de beſoin, qui leur fait déſirer contre tous les ſentimens naturels & demander des coups violens ; l'autre que nous nommons l'inſtinct de foi, qui les perſuade que ces coups, plus ou moins réitérés, ſeront ſalutaires : que les eſſais & les épreuves préalables pour s'aſſurer que l'inſtinct n'eſt point illuſoire & d'imagination : que les expériences multipliées & uniformes, d'où il réſulte que les ſecours ont toujours, dans les mêmes circonſtances, un effet avantageux : que tous ces traits réunis forment une vive lumiere, capable de convaincre tout eſprit impartial, que l'agent libre & inviſible, qui préſerve les Convulſionnaires contre le premier & le ſecond coup énorme, continuera de les préſerver conſécutivement contre tous les autres, dont les Convulſionnaires ſentiront le beſoin.

Nous ne ceſſerons de rejeter & de condamner la dangereuſe méthode de diſcuter *l'expérience toute ſeule*, & enſuite les *eſſais* & *inſtincts en eux-mêmes*, & ſéparément de ce qui les précéde & les accompagne Nous ne ceſſerons de répéter que c'eſt la réunion de tous

ces traits, qui manifeſte le deſſein de Dieu & *opére* la certitude que nous avons.

Nous diſons 2°. Que tous ces grands traits, tous ces indices du deſſein de Dieu ſont le fondement d'une légitime confiance, que dans la preſtation des ſecours, Dieu *continuera l'opération miraculeuſe*, qui préſerve le Convulſionnaire ſous d'énormes coups. Notre penſée n'eſt pas, comme M. B. le fait entendre, qu'un mouvement de foi dans quelques perſonnes ait primitivement & originairement obtenu ce grand prodige, comme la foi d'un malade obtient le miracle de ſa guériſon. C'eſt Dieu en premier, qui dans l'œuvre des convulſions a donné des ſignes ſenſibles du deſſein qu'il avoit de rendre des corps invulnérables à des coups aſſomans. Mais voulant employer à ce prodige des inſtrumens raiſonnables, il leur a inſpiré des diſpoſitions qui répondiſſent à ſon œuvre, en leur donnant une foi qui ſe confie pleinement à ſa bonté toute-puiſſante. Cette foi, tant du Convulſionnaire qui demande ces ſecours, que du commun de ceux qui les rendent, vient donc s'unir aux autres traits qui montrent la préſence

de Dieu & ſon opération dans le prodige ; & elle devient un nouveau garant, une nouvelle aſſurance de la continuation de l'opération miraculeuſe. Elle ſeule ſuffiroit pour l'obtenir, s'il étoit permis de ſéparer ce que Dieu a réuni.

Nous diſons enfin, que la foi du miniſtre des ſecours n'eſt pas abſolument néceſſaire à la certitude du prodige. Il n'y en a eu que trop apparemment, qui ſe ſont portés à donner des ſecours plus par légéreté d'eſprit, par une curioſité toute humaine, par un goût naturel du merveilleux, que par les ſentimens de foi & de religion qui ſe trouvent dans le plus grand nombre. Mais ſi cette foi, de la part des ſecourans, n'eſt pas toujours néceſſaire, elle n'eſt pas néanmoins inutile ; puiſqu'en certains cas, elle peut ſuppléer à ce qui manqueroit de la part du Convulſionnaire. Dans le cas par exemple, dont nous avons déja parlé, d'un Convulſionnaire, qui, ſéduit par ſon orgueil, s'expoſeroit aux coups les plus violens, ſans nul inſtinct ſurnaturel. Alors le charitable ſecourant agira dans la droiture de ſon cœur & la ſimplicité de ſa foi. Ignorant invinciblement la malice

du Convulſionnaire, il attendra avec une immobile confiance le prodige accoutumé; & ſa confiance ne ſera point fruſtrée de ſon effet, parce que d'ailleurs, toutes les autres circonſtances qui accompagnent le prodige ſe trouvent être les mêmes. C'eſt ainſi que toutes les parties, &, pour ainſi dire, tous les reſſorts qui entrent dans le prodige, ſelon le plan de la ſageſſe divine, ſe concertent parfaitement & forment une merveilleuſe harmonie.

Les ſubtilités du Mémoire ne ſont pas épuiſées. En voici une autre encore moins tolérable “. La preuve, dit-on „ (1) qu'on a prétendu tirer des gué„ riſons extraordinaires ..... n'eſt „ plus qu'une preuve caduque. Comment cela ? Le voici. « Ces guériſons qui „ ont paru, il y a tant d'années, conti„ nue-t-on, forment-elles une certitude „ complette, qu'aujourd'hui & dans la „ ſuite, il n'arrivera aucun mal à toute „ perſonne qui demandera en convul„ ſion les plus terribles ſecours? Si cela „ eſt ainſi, qu'a-t-on affaire de nous je„ ter ſur une aſſurance de confiance?...

(1) Septieme chef, n°. 4.

„ Ces guériſons extraordinaires ne prou-
„ vent donc qu'autant qu'on les joint
„ à la confiance : & dès-lors voilà la
„ preuve qu'on en tire devenue inu-
„ tile „.

La réponſe ſera courte & ſimple, conformément à ce que nous venons de dire. — 1°. Les guériſons miraculeuſes opérées dans & par les ſecours ſont un jugement de Dieu clair & précis en faveur des ſecours. — 2°. Ces miracles de guériſon ne ſont pas l'unique preuve de la divinité du prodige des ſecours. Avant même que les ſecours euſſent été un moyen de guériſons miraculeuſes, il y avoit des preuves très-ſuffiſantes qu'ils étoient approuvés de Dieu, & que le prodige étoit une œuvre de ſa droite. — 3°. La foi des Adminiſtrateurs des ſecours trouve un nouvel appui dans ces miracles ; non un appui unique & abſolument néceſſaire, mais néanmoins très-puiſſant, pour ſoutenir la confiance qu'ils ont du ſuccès perſévéramment ſalutaire, des ſecours donnés avec les conditions convenables. -- 4°. Cette foi des ſecourans ſe réunit à tous les autres indices de la divinité du prodige. Elle leur donne un nouveau luſtre, & leur imprime un dernier degré de certitude.

Tout cela eſt fondé ſur un principe important, c'eſt qu'il n'en eſt pas de la preuve des faits, comme d'une démonſtration géométrique. La certitude des faits ne conſiſte pas dans un point indiviſible : mais elle eſt ſuſceptible de plus & de moins. Un certain nombre de témoignages ſuffira pour avérer un événement extraordinaire : mais l'addition de pluſieurs autres témoignages le rendra plus indiſputable, & convaincra d'une plus grande déraiſon ceux qui le conteſteront. — Ainſi l'accompliſſement des prophéties ſuffit tout ſeul & par lui-même pour établir la vérité de la religion chrétienne. Les miracles ſeuls ſuffiſent encore pour en convaincre. Mais ces deux choſes réunies, combien ont-elles plus de force pour aſſujétir toute intelligence?

9°. Revenons à la difficulté propoſée ci-deſſus n°. 7, ſur l'uſage qu'on peut faire d'un inſtinct étranger. Une autre réponſe plus tranchante à cette difficulté, c'eſt qu'elle n'eſt fondée que ſur une maxime abſolument fauſſe, ſavoir qu'il n'eſt jamais permis de ſuivre l'inſtinct d'autrui, & d'agir en conſéquence, à moins qu'on n'ait ſoi-même une lumiere prophétique, une révélation pro-

prement dite, ou le diſcernement des eſprits. Cette maxime, dont M. Bourſier fait la bâſe de tous ſes raiſonnemens contre les ſecours, eſt démentie par une multitude de faits, dont une perſonne de mérite a fait un recueil très-nombreux, tiré de l'hiſtoire Eccléſiaſtique & des vies de Saints (1). Je me bornerai à quelques exemples de la ſainte Ecriture.

Je n'inſiſterai point ſur l'exemple de Jacob qui paroît n'agir qu'à la perſuaſion de ſa mere, lorſqu'il ſe prépare à tromper Iſaac, pour ſupplanter ſon frere. On conviendra du moins qu'il ne paroît aucune trace d'une lumiere prophétique dans la queſtion ſi naïve qu'il fait à Rebecca « : Vous ſavez que mon frere » Eſaü a le corps velu, & que je n'ai » point de poil. Si mon pere me tou- » che avec la main, il me regardera » comme un inſigne impoſteur, & j'at- » tirerai ſur moi ſa malédiction au lieu » de ſa bénédiction (2) ». A quoi Rebecca ſe contente de répondre « : Mon

(1) M. de Montgeron rapporte quelques-uns de ces faits, tom. III, pag. 481 & ſuiv.

(2) Gen. XXVII, 11, 12.

» fils, je me charge de la malédiction » que vous craignez ; faites seulement » ce que je vous ordonne (1) ». Il le fit en effet sans autre examen.

Je ne décide pas que Jacob n'eut point dès-lors une lumiere prophétique, comme Rebecca. Mais j'ose avancer qu'elle ne lui étoit point nécessaire, & qu'il pouvoit légitimement, eu égard aux circonstances, agir sur la simple autorité de sa mere : parce que sachant d'un côté, que le droit d'aîneſſe lui étoit promis de Dieu, & connoissant de l'autre la vertu éminente de Rebecca, & les communications intimes qu'elle avoit avec Dieu, il avoit un motif très-suffisant & très-raisonnable de préjuger que sa mere ne lui commandoit rien qui ne fût conforme à l'ordre de Dieu.

Mais dira-t-on que l'Ecuyer de Jonathas avoit une lumiere prophétique & une impulsion divine comme son maître, lorsqu'à la proposition d'aller eux deux seuls attaquer l'armée entiere des Philistins, il répondit : *faites tout ce qui vous plaira, je vous suivrai par-*

(1) Ibid, 13.

tout (1) ? Ne ſuffiſoit-il pas à l'Ecuyer de juger très-raiſonnablement, que Jonathas étoit trop ſage pour former une entrepriſe ſi contraire à la prudence humaine, s'il n'avoit été pouſſé par un mouvement divin ?

Combien de réflexions pourroit-on faire ſur ce qui eſt rapporté au troiſieme livre des Rois (2) ? « Un des enfans des Prophetes dit de la part de » Dieu à un de ſes compagnons : Frappez-moi ; & comme il ne voulut pas » le frapper, il lui dit : Parce que vous » n'avez pas voulu me frapper, auſſi-» tôt que vous m'aurez quitté, un lion » vous tuera. Lorſqu'il fut un peu éloigné de lui, un lion le trouva & le » tua. Ayant rencontré un autre homme, » il lui dit : Frappez-moi. Cet homme » le frappa & le bleſſa ». — L'Hiſtorien ſacré ne dit point, ni que le Prophete ait fait un miracle en preuve qu'il parloit de la part du Seigneur, ni que celui qui refuſa de le frapper, ait été coupable d'avoir réſiſté à une lumiere

(1) I Reg. XIV, 7.
(2) III Reg. XX, 35, 36 & 37.

prophétique & perſonnelle, par laquelle Dieu lui révéloit & lui intimoit l'ordre exprès de frapper ſon compagnon. On ſait d'ailleurs que ceux qui étoient reconnus pour vrais Prophetes du Seigneur n'agiſſoient pas toujours en Prophetes, & qu'ils n'étoient pas toujours impeccables & infaillibles. Témoin le vieux Prophete de Bethel qui trompa par un menſonge le Prophete de Juda. Je ne vois donc pas d'autre dénouement à ce fait extraordinaire, qu'en diſant que l'ordre intimé par le Prophete de le frapper, fut accompagné de circonſtances qui ſuffiſoient pour prouver qu'il parloit de la part de Dieu. Il eſt donc permis de ſuivre l'inſtinct d'autrui, & d'agir en conſéquence, quand les circonſtances fourniſſent un motif légitime de juger que cet inſtinct vient du Seigneur.

L'Hiſtoire de Judith en eſt une preuve encore plus ſenſible. L'Eſprit de Dieu lui inſpire le deſſein le plus contraire, ſelon les apparences humaines, à toutes les bienſéances de ſon ſexe. Elle ne fait aucun miracle pour prouver qu'elle eſt extraordinairement ſuſcitée de Dieu. Elle cache même ce que Dieu lui a mis dans le cœur, à Ozias & aux autres An-

ciens de Béthulie; & elle va juſqu'à leur dire « : Comme vous reconnoiſſez » que ce que je vous ai pu dire vient » de Dieu, aſſurez vous de même, que » ce que j'ai réſolu de faire vient de lui... » Je ne veux point que vous vous mettiez en peine de ſavoir ce que j'ai deſſein de faire » (1).

Imaginons qu'il ſe ſoit trouvé dans Béthulie quelqu'Ancien dans les principes de MM. Bourſier & Poncet; avec quelle force auroit-il repréſenté qu'il ne leur étoit pas permis de conniver, contre toutes les regles, à l'entrepriſe de Judith; mais qu'ils devoient s'y oppoſer en toutes manieres. Car enfin, auroit-il pu dire, ou nous connoiſſons certainement qu'elle eſt extraordinairement pouſſée par l'Eſprit de Dieu, ou nous ne le connoiſſons pas. Pour connoître certainement qu'elle eſt divinement inſpirée; pour ſavoir indubitablement que ce qui la meut n'eſt point un tour d'imagination, une confiance préſomptueuſe, un ſentiment étranger, il faudroit que nous euſſions reçu de Dieu le diſcernement des eſprits; que nous

(1) Judith. VIII, 30, 31, 33.

euſſions proprement le don de prophétie : or perſonne d'entre nous ne s'attribuera une ſi haute prérogative. Si nous ne ſommes pas aſſurés du principe qui la fait agir, y donnerons-nous les mains dans cette incertitude (1) ?

Encore ſi nous ſavions ſon but & les meſures qu'elle compte prendre. Mais elle nous diſſimule tout, & nous donne pour toute aſſurance le diſcours qu'elle nous a tenu ; ce diſcours, il eſt vrai, reſpire les plus purs ſentimens de la religion : mais après tout, il ne contient aucune vérité qui exige une lumiere ſurnaturelle & prophétique, rien que n'eût pu dire un enfant d'Abraham, inſtruit à l'école d'un vrai Iſraélite ſelon l'eſprit. Je conclus donc, que dans ce défaut de pleine certitude & dans cette obſcurité, notre devoir eſt d'employer la force & l'autorité, pour empêcher cette femme auſſi belle & auſſi jeune de s'expoſer volontairement à la brutalité d'une armée impie.

Il ne ſe trouva perſonne à Béthulie qui raiſonna ainſi. Ozias & les Anciens,

---

(1) Mémoire Théologique, ſeptieme Chef, n°. 2.

qui attendoient Judith à la porte de la ville, la laiſſerent paſſer, en lui diſant : « Que le Dieu de nos peres.. affermiſſe » par ſa force toutes les réſolutions de » votre cœur » (1). Non-ſeulement ils ne s'oppoſent point à ſes réſolutions, comme ils le pouvoient, ils y applaudiſſent même & prêtent leur miniſtere en ce qui dépend d'eux. Ils étoient donc bien perſuadés que le deſſein venoit de Dieu. Et comment en étoient-ils perſuadés, ſinon par une attention religieuſe aux qualités de la perſonne & aux autres circonſtances qui avoient précédés & qui accompagnoient ſa démarche ?

Mais le cas de la ſervante de Judith étoit encore plus délicat. Tout Docteur de la loi, imbu des maximes du Mémoire, n'eût pas manqué de décider qu'elle ne pouvoit en conſcience ſuivre ſa maitreſſe dans le camp des Aſſyriens ; que la loi de l'eſclavage devoit céder en ce cas à la loi de Dieu & à la loi naturelle, leſquelles défendent abſolument d'expoſer ſon honneur & ſa vie à un péril naturellement inévitable : que Judith pouvoit être inſpirée, mais

(1) Judith. X, 8.

qu'elle, qui n'avoit ni lumiere prophétique ni diſcernement des eſprits, ne pouvoit connoître certainement ce qui ſe paſſoit dans l'ame de ſa maitreſſe; qu'elle devoit donc s'en tenir exactement au précepte, dont elle n'avoit point reçu de diſpenſe qui exclut toute incertitude, puiſqu'une telle diſpenſe ne peut s'intimer que par une révélation du premier ordre.

La ſervante ne conſulta pas apparemment de tels Docteurs, & elle ſe laiſſa conduire, ſans tant raiſonner, à l'intime perſuaſion, qu'elle ne pouvoit mal faire, en ſuivant une perſonne dont l'éminente vertu lui étoit connue. Tant il eſt vrai qu'il eſt quelquefois permis de ſuivre l'inſtinct d'autrui, & de s'y conformer dans la pratique, lorſqu'un cœur ſimple & droit voit dans la réunion des circonſtances extérieures aſſez de lumiere pour ſe convaincre de la divinité de l'inſtinct.

Il eſt facile d'appliquer au prodige des ſecours la maxime que nous venons d'établir. Nos Convulſionnaires ont un double inſtinct: l'un de beſoin, qui les pouſſe à demander pour ſoulagement de violens coups; l'autre de foi, qui les per-

ſuade que ces coups par la protection divine auront un effet ſalutaire. Or toutes les circonſtances ſenſibles qui précédent & accompagnent ces inſtincts, peuvent convaincre tout eſprit imprévenu, qu'ils ſont imprimés par le doigt de Dieu, & qu'ils ont une origine divine. Nous l'avons déja prouvé, par le détail de toutes ces circonſtances que nous répéterons bientôt en abregé. Donc il eſt permis d'écouter ces inſtincts & de s'y conformer dans la pratique, ſans qu'il ſoit beſoin d'une révélation ou d'autre don ſurnaturel.

10°. Sans recourir à la lumiere prophétique & au diſcernement des eſprits, il y a encore un autre moyen de connoître la vérité & le principe d'un inſtinct extraordinaire; c'eſt d'en juger par l'événement : & c'eſt la derniere réponſe à la queſtion que nous examinons.

« Si vous dites ſecrétement en vous-» mêmes, diſoit Moyſe aux Iſraëlites, » comment pourrons-nous diſtinguer ce » que le Seigneur n'aura point révélé ? » Voici le ſigne que vous aurez pour » le connoître : ſi ce que le Prophete a » prédit au nom du Seigneur n'arrive

» point, c'eſt une marque que ce n'eſt » pas le Seigneur qui l'avoit dit (1) ». — Mais ſi la choſe prédite arrive, la regle générale eſt d'en conclure que c'eſt le Seigneur qui a parlé. Hananias ſe donne pour Prophete, & contredit les prédictions de Jérémie. Le Prophete Jérémie lui répond « : Ecoutez ce que » je vais dire en préſence de tout le » peuple. Les Prophetes qui ont été.. » avant moi & avant vous, ont prédit » à de vaſtes provinces & à de grands » Royaumes les guerres, la déſolation & » la peſte. Si donc un Prophete prédit » la paix; lorſque ſa prédiction ſera ac- » complie, on reconnoîtra que c'eſt vé- » ritablement le Seigneur qui l'a en- » voyé (2) ».

En vain oppoſeroit-on à cette regle la prédiction de Jonas ſur la ruine de Ninive, où le cas marqué dans le Deutéronome, chapitre 13. Quelques exceptions très-rares & marquées à des caracteres qu'il eſt facile de connoître, n'empêchent point la vérité, & du prin-

(1) Deuter. XVIII, 21, 22, 23.
(2) Jerem. XXVIII, 7, 8, 9.

cipe des révélations & des instincts extraordinaires : le gros des Israélites de l'armée de Saül, apprenant l'étonnante hardiesse de Jonathas & de son Ecuyer, purent suspendre leur jugement, dans l'attente du succès. Mais, dès qu'ils surent le grand prodige qui étoit arrivé; que l'effroi avoit saisi l'armée des Philistins, & qu'ils s'étoient percés l'un l'autre de leurs épées : qui put douter que Dieu n'eût poussé surnaturellement Jonathas, soit par une révélation, soit par l'instinct de cette foi à qui tout est possible ? J'en dis autant de Judith. Est-ce son propre esprit, est-ce celui du Seigneur, qui lui a inspiré une démarche aussi contraire aux regles communes ? Ceux à qui sa personne & les circonstances de son action étoient moins connues, purent d'abord rester en suspens; mais tout sujet de doute fut ôté, quand on vit Judith revenir en triomphe, portant la tête d'Holopherne à la main.

L'événement favorable, l'heureux succès est donc une bonne regle, pour discerner le principe des actions qui s'écartent des loix ordinaires. C'est en effet sur cette regle, que l'Eglise s'est déterminée à proposer au culte public bon nombre

de Martyrs qui, contre ſes défenſes, ſe ſont eux-mêmes préſentés aux tyrans. Il y en a eu dans toutes les perſécutions. Mais celles des Sarrazins au neuvieme ſiecle en préſente une foule de tout ſexe & de toute condition, dont l'Egliſe a conſacré les noms dans ſes faſtes. » Le Roi des Sarrazins & ſes miniſtres prétendoient éteindre les reſtes de la Religion Chrétienne, & faire régner celle de Mahomet. On vit à cette épreuve, combien Dieu avoit encore de ſerviteurs fideles & zélés, dans un pays qui gémiſſoit d'ailleurs ſous la domination des Infideles. Pluſieurs accoururent tant de la ville que de la campagne au Tribunal des Juges, pour confeſſer hautement la foi de Jeſus-Chriſt, & tâcher de profiter d'une occaſion ſi favorable pour la défendre & la ſceller de leur ſang (1) ».

Eſt-ce ſur une lumiere prophétique, ſur des révélations, ou par le don du diſcernement des eſprits, en un mot par quelque voie ſurnaturelle, que l'Egliſe a jugé que tous ces Martyrs avoient agi par un mouvement de l'Eſprit Saint,

(1) M. Baillet, au 7 Juin.

ſupérieur à ſes loix ? qui le prétendroit, ſeroit obligé d'en adminiſtrer les preuves poſitives & de fait, & de montrer en détail ſur chacun de ces ſaints Martyrs, que l'Egliſe a reçu du Ciel des indices ſurnaturels de leur ſainteté. C'eſt ce que perſonne n'entreprendra de prouver, ou il échouera ſûrement dans ſon entrepriſe.

Dira-t-on que l'Egliſe n'honore la mémoire que de ceux dont Dieu a juſtifié la conduite par des miracles ? Mais nous avons déja vu, que ſaint Euloge l'apologiſte des Martyrs volontaires d'Eſpagne, ne nie pas que leur confeſſion & leur mort n'avoient été accompagnées ni ſuivies d'aucun miracle. Reſte donc à dire que l'Egliſe a jugé de l'arbre par les fruits, & du motif d'une action extraordinaire par le ſuccès favorable qu'elle a eu. L'Egliſe eſt perſuadée qu'on doit attribuer à l'inſpiration toute-puiſſante de l'eſprit de grace un zele ardent, qui a prévenu les pourſuites du tyran, lorſque ce zele eſt perſévéramment ſoutenu juſqu'à la mort, par une confeſſion glorieuſe du nom de Jeſus-Chriſt, & par une foi invincible aux plus cruels tourmens. Or ſi l'événement eſt une bonne regle pour diſcerner les inſtincts, comment ne pas

reconnoître la vérité & l'origine céleſte de l'inſtinct de nos Convulſionnaires, qui depuis plus de douze ans eſt perſévéramment ſuivi d'un ſuccès avantageux ? Tous les jours, depuis tant d'années, il eſt éprouvé par mille expériences réitérées, & il en réſulte toujours des effets ſalutaires dans les corps & dans les cœurs, ſoit pour prévenir ou ſoulager des douleurs, ſoit pour diſſiper des langueurs & des infirmités, ſoit pour réformer des membres viciés, ſoit pour convaincre des incrédules, ſoit pour ouvrir les yeux de l'ame à des vérités qu'on ignoroit ou qu'on combattoit, ſoit pour rendre les eſprits attentifs aux promeſſes & aux menaces, dont tant de ſignes & de prodiges ſont les avant-coureurs & les pronoſtics.

11°. Mais combien la divinité de cet inſtinct devient-elle plus manifeſte & plus inconteſtable, quand on conſidere tout-à-la-fois & ſous un même point de vue tout ce qui parle en ſa faveur ? Une expérience non-interrompue depuis pluſieurs années le juſtifie par un ſuccès toujours favorable. La réunion de toutes les circonſtances liées au prodige des ſecours, fait ſentir que c'eſt Dieu qui imprime dans l'ame des Convulſionnaires l'inſtinct

du beſoin ou le ſentiment prévenant & involontaire, qui leur fait déſirer & demander des coups violens dont ils ſont en effet ſoulagés. Ce prodige eſt indiſſolublement lié à un tombeau illuſtré par une multitude de miracles du premier ordre, ou plutôt il eſt né ſur ce tombeau même au milieu des convulſions les plus certainement divines. C'eſt dans ces convulſions que Dieu a, dès le commencement, annoncé le deſſein qu'il avoit aujourd'hui de guérir & de rétablir par ce qui devoit naturellement bleſſer & détruire; c'eſt par les ſecours, comme par les convulſions, que Dieu a fait des guériſons miraculeuſes; c'eſt des ſecours comme des convulſions, que Dieu s'eſt ſervi pour éclairer les eſprits & toucher les cœurs. En un mot, la liaiſon des ſecours aux convulſions & au tombeau eſt ſi palpable, qu'on oſe avancer deux faits bien remarquables: l'un qu'il n'eſt pas un ſeul bon Convulſionnaire qui ne ſoit favorable aux ſecours, & qui ne reſpecte en ce prodige la main du Tout-Puiſſant; l'autre, que ceux qui combattent tous les ſecours, Théologiens ou autres, ou rejetent également les convulſions, ou ne ſavent plus par où ils tiennent à ce phénomene, étant dans l'impuiſſance de fixer le point précis, qui

les

les différentie des Conſultans, de ceux du moins qui ſont attachés de cœur & d'eſprit à l'appel & aux miracles.

Enfin l'inſtinct du beſoin qu'éprouvent les Convulſionnaires, eſt accompagné de l'inſtinct de cette foi à qui tout eſt poſſible, parce que tout lui eſt promis. Le Convulſionnaire qui exige des coups effrayans à la nature, le fait ſans héſiter dans ſon cœur ſur le ſuccès, & avec une perſuaſion immobile, que Dieu par ſa préſence rendra ces coups bienfaiſans & ſalutaires. Le moindre ſigne de doute & d'héſitation dans les ſpectateurs l'afflige & attire de ſa part de charitables reproches. Ce don de foi, ce même ſentiment de confiance, ſaiſit ceux à qui Dieu met au cœur de ſecourir les Convulſionnaires dans leurs beſoins. Ils agiſſent avec une aſſurance entiere de pratiquer un devoir de charité envers le patient, & de travailler à la gloire de Dieu, qui ſe ſert de leur miniſtere, pour opérer un prodige inoui & digne de ſa ſageſſe. Accuſera-t-on de préſomption une confiance qui porte ces trois caracteres, l'un, d'être ſupérieur à tous les ſentimens de la nature qui ſe révolte à la ſeule penſée d'opérations ſi effrayantes; l'autre, de ne marcher qu'à la ſuite de toutes les épreuves

que la prudence peut inſpirer, & de toutes les précautions qu'on a priſes dès le commencement ; le dernier de s'appuyer ſur tant d'indices certains, pour croire que Dieu veut en ce temps donner en ſigne au milieu de ſon Egliſe, cette étonnante merveille ?

Qui ne ſe contente pas de tant de preuves de la divinité de ce prodige, eſt en vérité trop difficile & bien à plaindre. Il n'appartient pas à l'eſprit humain de preſcrire à Dieu, ni ce qui lui convient de faire, ni la maniere dont il doit rendre ſenſible ſa préſence & ſes opérations. C'eſt à l'homme d'étudier les démarches de la ſageſſe ſuprême, & d'écouter ſa voix, de quelque façon qu'il lui plaiſe de parler. Elle ne doit conſulter qu'elle-même dans le choix des preuves qu'elle emploie, ſans être obligée de ſe conformer aux goûts, aux préjugés, aux ſyſtêmes de ſa créature.

Nous avons ſuffiſamment réfuté toutes les fauſſes maximes du Mémoire, & à la lumiere des principes que nous avons établis, il eſt facile de répondre à mille petites ſubtilités qui n'ont point d'autre appui, que quelques-unes de ces fauſſes maximes. Il ſeroit ſuperflu de répondre pied-à-pied à chaque article de l'écrit.

La ruine des fondemens entraîne néceſſairement la chute de tout l'édifice théologique (1).

---

(1) Dans le huitieme chef du Mémoire Théologique, l'Auteur expoſe avec ſon éloquence ordinaire, la *juſte attention que demande l'événement des convulſions*. Le P. de Gennes ne dit rien ſur ce point, parce qu'il eſt à cet égard parfaitement d'accord avec ſon adverſaire, ainſi que le ſont tous les défenſeurs légitimes de l'œuvre des ſecours. Profitons des aveux de M. Bourſier, & oppoſons-les à nos inflexibles contradicteurs.

« On a raiſon de juger, dit l'Auteur du Mémoire, que les convulſions ont dans les deſſeins » de Dieu une deſtination plus étendue & plus » intéreſſante que la ſimple guériſon des malades..... On ne doit donc pas mépriſer les » avertiſſemens que préſente l'événement extraordinaire des convulſions, & il eſt de la piété » de s'y rendre attentif...., Plus un avertiſſement » eſt conſidérable en lui-même & dans ſon objet, » plus nous aurions tort, ou de le négliger par » indifférence, ou d'y être inſenſibles par dureté » de cœur.... Plus on réfléchit ſur les convulſions, plus on eſt porté à penſer que cet événement n'arrive pas pour rien dans le monde, » & qu'il demande de nous une juſte attention, » &c. &c. *Mémoire Théologique, huitieme chef*, » n°. 3, 4, 5 ».

Que nos adverſaires s'accordent donc avec eux-mêmes & avec ceux qu'ils prennent pour Docteurs & pour maîtres. Quelle inconſéquence & quelle témérité de leur part, de nous oppoſer d'un ton triomphant une autorité qu'ils ne reſ-

pectent pas. Ils n'ont que du mépris pour l'œuvre admirable des convulsions ; ils voudroient la voir anéantie & qu'il n'en fût plus question, tandis que leur chef ne cesse de leur dire qu'*il est de la piété de se rendre attentif* à un événement aussi extraordinaire, qu'*on a tort de le négliger par indifférence, ou d'y être insensible par dureté de cœur, & qu'il demande de nous une juste attention.* (Voyez M. de Montgeron, tom. III, pag. 390 & suiv.)

LETTRE

Du P. de Gennes. au F. P.. au ſujet de deux Lettres remplies de calomnies, contre les Défenſeurs légitimes des ſecours (1).

29 Décembre 1745.

J'AI été extrêmement ſurpris, Monſieur, en liſant les deux lettres que vous m'avez communiquées, l'une adreſſée à Madame l'Abbeſſe de Voiſins, l'autre à vous-même, & toutes les deux écrites ſur le même plan, & tendantes au même but. Auſſi ceux qui ont tenu la plume, déclarent-ils pluſieurs fois qu'ils ne ſont que les organes & les ſecrétaires de ce qu'ils appellent

(1) Cette Lettre, écrite environ un an après la réponſe au *Mémoire Théologique*, mérite d'autant plus de trouver ici ſa place, qu'elle peut être regardée comme le ſupplément de l'ouvrage précédent. Voici quelle en fût l'occaſion. Les Antiſecouriſtes ayant trouvé dans l'Abbaye de Voiſins, un diſcours de Convulſionnaire aſſez hétéroclite, auquel on ne prenoit aucun intérêt, & qu'ils attribuerent fauſſement au F. P. firent

ces Meſſieurs, c'eſt-à-dire, ſans doute, des principaux Théologiens Anti-ſecouriſtes.

Quel a été mon étonnement de voir par ces lettres, que la mauvaiſe humeur de ces Meſſieurs contre la *Réclamation*

---

notifier à cette maiſon, qu'il falloit rompre tout commerce avec les Secouriſtes, & ſur-tout avec le F. P. & les amis de l'Auteur de la *Réclamation*, ſous peine d'être privé du ſecours des aumônes que ces Meſſieurs diſtribuent. Sur les plaintes qu'on a faites de cette déclaration ſchiſmatique, un Eccléſiaſtique (M. de Saint-Jean) écrivit deux lettres au nom de Meſſieurs du bureau, l'une à l'Abbeſſe de Voiſins, l'autre au F. P. Il y accuſe le P. de Gennes, M. de Montgeron, le F. P. & les autres défenſeurs des ſecours, d'annoncer des vérités nouvelles ajoutées à la Révélation, de ſoutenir que l'œuvre des convulſions eſt tellement diſcernante aujourd'hui, qu'il eſt néceſſaire d'y être attaché pour être ſauvé, d'aſſimiler cette œuvre à celle de Jeſus-Chriſt, & de poſer les fondemens de tout le fanatiſme tant paſſé que futur. L'Ecrivain de Meſſieurs du bureau déclare enfin, qu'on n'aura ni paix, ni ſociété, ni tréve avec ceux auxquels il écrit, juſqu'à ce qu'ils ayent abjuré tous ces fanatiſmes, en condamnant l'ouvrage de M. de Montgeron & celui de la *Réclamation*.

La vivacité de ces étranges procédés, & le zele avec lequel on répandit ces calomnies à Paris & dans la province, déterminerent le P. de Gennes à écrire cette Lettre que nous publions,

ſe porte aujourd'hui à des excès encore plus incompréhenſibles que ceux de leurs premiers écrits ? Dans ma ſolitude où j'ignore ce qui ſe paſſe à Paris, je m'étois bonnement flatté que la premiere chaleur des imaginations étant ralentie, l'équité avoit repris ſes droits ſur les eſprits, ou que du moins on ne parloit plus d'une diſpute que je m'étois hâté de terminer par mon ſilence, dans l'eſpérance que nos amis reviendroient d'eux-mêmes à des ſentimens plus équitables.

Par un jugement de Dieu que je dois imputer en partie à mes péchés, mes

---

où il s'explique ſur ces violentes accuſations, en ſe déclarant de la maniere la plus poſitive, contre tout genre de fanatiſme, & contre tout excès de quelque nature qu'il puiſſe être, ainſi qu'il l'avoit déja fait dans la ſeconde partie de la *Réclamation.*

Quant au F. P. il compoſa pour ſa juſtification, & celle de ſes co-accuſés, un gros ouvrage, dont le P. de Gennes fait mention dans cette Lettre. Il y trouva l'expreſſion de ſes ſentimens, & il ne fit aucune difficulté de l'approuver. Ce ſont dix Lettres foudroyantes adreſſées à Meſſieurs du bureau. Nous les avons ſous la main ; que nos adverſaires ne nous forcent pas à en faire uſage, ainſi que de bien d'autres écrits, qui décéleroient certains faits bien humilians pour eux, & que nous ſouhaitons enſevelir dans un éternel oubli.

eſpérances ont été vaines. Les préventions ſont plus fortes & plus aveugles que jamais. La *réclamation* & ſon Auteur ſont dépeints dans les nouvelles lettres avec toutes les noires couleurs qui conviennent à un Héréſiarque avéré. Je ſuis coupable, ſelon ces Meſſieurs, *d'annoncer un nouvel Evangile*, des *ſecrets par rapport à la doctrine*, de *prétendus myſteres*, ce qui a été, dit-on, *le caractere des anciennes héréſies, & même des plus infâmes.* A les en croire, la réclamation contient un *fanatiſme caractériſé, & le principe de tout le fanatiſme qui s'eſt gliſſé dans les convulſions*, ou qui pourra s'y introduire dans la ſuite; & pour dire quelque choſe de plus marqué, certains diſcours qu'ils accuſent de *tranſporter toutes les prérogatives de l'Egliſe à la troupe des Convulſionnaires à ſecours*, & de donner cette troupe pour *l'unique chaire où Dieu parlera, & dont il garantira l'enſeignement*; ces étranges diſcours ne ſont que le précis fidele de ce qui eſt établi dans le ſecond tome de M. de Montgeron, & dans l'écrit de la *réclamation*. Quels monſtres, que M. de Montgeron & l'Auteur de la *réclamation*, ſi le portrait eſt reſſemblant! Mais en vérité, la paſſion ſe décele par de ſi énormes imputations. Plus on charge le tableau

de traits ſi hideux, moins on ſe rend croyable.

Je me ſuis ſinguliérement appliqué dans la *réclamation* à prémunir contre toute eſpece de fanatiſme, & j'y ai pouſſé les précautions au-delà même des ſages regles de feu M. de Montpellier. Auſſi ce petit Ouvrage a-t-il été reçu du public plus favorablement que je n'aurois oſé l'eſpérer. Il m'a même mérité les remercimens de pluſieurs Théologiens, avec qui je n'avois nulle relation. Eſt-il vraiſemblable que tant de perſonnes éclairées aient applaudi à un *nouvel Evangile*, à un *fanatiſme caractériſé*, à des *erreurs groſſieres & palpables ?*

Vous avez vous-même reſſenti le contre-coup de la mauvaiſe humeur de *ces Meſſieurs*. Ils ne ſe contentent pas de la profeſſion bien expreſſe que vous avez faite de rejeter tout fanatiſme paſſé, préſent & futur, & en particulier celui qu'ils ont trouvé dans un diſcours qui vous eſt fauſſement attribué ; ils exigent de plus que vous anathématiſiez le ſecond tome de M. de Montgeron & la *réclamation* ; & ils l'exigent comme une condition ſans laquelle ils n'auront avec vous *ni paix*, *ni ſociété*, *ni treve*, *pas plus qu'avec moi & avec tous mes Diſciples les fanatiques*. Je n'aurois

pas cru la réclamation un ouvrage assez important pour devenir le sujet d'un nouveau formulaire. En vain répéteriez-vous cent fois, que vous détestez d'esprit & de cœur tout fanatisme, en quelqu'endroit qu'il soit ; cette déclaration sera toujours insuffisante, si vous ne croyez de plus, que le fanatisme universel est contenu en caracteres lisibles dans la *réclamation*. Il faut souscrire purement & simplement à cette sentence, sous peine d'encourir *ipso facto* l'excommunication de *ces Messieurs*.

Tout est incompréhensible dans leur conduite. Le ton décisif dont ils prononcent contre d'autres Théologiens ; l'autorité qu'ils usurpent pour dominer sur la foi de leurs freres ; l'énormité des accusations qu'ils intentent sans nulle preuve ; leur vivacité persévérante à décrier ceux qui leur déplaisent, soit de vive voix, soit par lettres, soit à Paris, soit dans les provinces, & à les dénoncer par-tout sous le nom odieux de fanatiques, tant de fausses imputations, tant d'altérations de textes pour les rendre criminels, tant de partialité à interpréter en mauvaise part des paroles innocentes, &c.

A ces traits, comment reconnoître ces hommes autrefois si amis du vrai, si équitables, si pacifiques, dont la candeur &

la droiture relevoit les autres qualités que nous eſtimions en leurs perſonnes ? Il y a ici un changement qui n'eſt pas naturel, & il faut que Dieu, dans la profondeur de ſes jugemens, ait envoyé parmi nous un eſprit très-mauvais, *ſpiritum peſſimum*, un eſprit de pique & de chicane, un eſprit d'éblouiſſement & de vertige. Ne ſeroit-ce point que nous croyant néceſſaires à la vérité, nous ſerions devenus trop jaloux de notre autorité & de notre réputation ? La moindre contradiction nous irrite, parce que nous confondons notre cauſe avec celle de Dieu.

Mais ce qui ne me paroît pas moins incompréhenſible en tout ceci, c'eſt que *ces Meſſieurs* s'aveuglent juſqu'à intenter contre nous des accuſations contradictoires qui ſe détruiſent mutuellement. — D'un côté, le ſecond tome de M. de Montgeron & la *réclamation* contiennent un *nouvel Evangile*, *un fanatiſme capital & caractériſé*, *le principe de tout le fanatiſme né & à naître dans les convulſions* ; *on y tranſporte toutes les prérogatives de l'Egliſe à une troupe de Convulſionnaires* : voilà l'impiété qui ſe montre bien à découvert. — D'un autre côté, néanmoins notre crime eſt d'avoir *un enſeignement ſecret*, *une doctrine cachée*, *des myſteres qui ne*

ſe diſent qu'à l'oreille, ce qui a été, dit-on, *le caractere des anciennes héréſies, & même des plus infâmes.*

J'oſe dire qu'on trouvera peu d'Ecrivains qui aient parlé d'une maniere moins myſtérieuſe que M. de Montgeron & l'Auteur de la *réclamation.* L'un & l'autre ont expoſé avec franchiſe tout ce qu'ils penſoient de l'événement des convulſions, quoiqu'ils n'ignoraſſent pas qu'ils encourroient par-là le mépris & la contradiction de la multitude des Sages. En mon particulier, je me ſuis plaint de ces méthodes ou entortillées ou dangereuſes de certains Auteurs, dont les uns, ſe bornant ſous de grands mots à la réflexion générale qu'il faut être attentif aux avertiſſemens que Dieu donne aujourd'hui, laiſſent ignorer aux fidèles l'uſage qu'ils doivent faire de tant de prodiges inouis ; & les autres parlant avec emphaſe de grands myſteres, de profonds deſſeins ſans les définir, ouvrent une libre carriere aux eſprits légers de ſaiſir tout ce qu'ils entendent d'extraordinaire, de bâtir deſſus des ſyſtêmes fanatiques, & de ſe croire ſeuls favoriſés de l'intelligence du ſecret de Dieu.

Dans la *reclamation*, on s'eſt appliqué à propoſer à la Religion des fidèles des objets clairs & diſtincts qui puſſent édi-

fier leur foi, nourrir leur piété & les écarter de toute illusion. C'est pourquoi on s'y est borné à développer toutes les importantes vues du grand Colbert. Ce n'est que d'après lui qu'on a parlé de mysteres & de secrets ; mais en même-temps on a fixé d'après lui en quoi consistoit cette conduite secrete & mystérieuse de la sagesse divine. M. de Montgeron avant moi s'étoit expliqué avec la même clarté & sur le même plan. Quel peut donc être le prétexte de nous accuser d'attirer les ames légeres & curieuses, en leur disant que *les eaux dérobées sont plus douces, & le pain pris en cachette plus agréable ?*

Que tout cela est affligeant, Monsieur, & digne de nos larmes ! Je cherche pourtant dans des lettres si passionnées, soit quelque motif de consolation, soit quelque moyen de rapprocher de nous des esprits si aliénés : & graces à Dieu, j'y trouve l'un & l'autre.

En premier lieu, combien est-il consolant pour nous que la vérité force ces Messieurs à reconnoître que le fanatisme de M. de Montgeron & de la *réclamation ne consiste pas à enseigner de nouvelles vérités de dogme & de morale ?* Il ne s'agit pas d'accorder ces Messieurs avec eux-

mêmes. Etre les Apôtres d'un nouvel Evangile, tranſporter toutes les prérogatives de l'Egliſe à une troupe de Convulſionnaires, en faire l'unique chaire dont Dieu garantira l'enſeignement, & néanmoins ne combattre aucune vérité de dogme, on ne comprend pas comment cela ſe concilie. Cependant, pour quiconque connoît ce que peut ſur l'eſprit humain une forte prévention combattue par un reſte d'équité, le problême n'eſt pas ſi difficile à réſoudre, qu'il le paroît d'abord.

Quoi qu'il en ſoit de cette groſſiere contradiction, je prends acte, tant pour M. de Montgeron, que pour moi, du témoignage qu'on nous rend d'orthodoxie ſur le dogme, & j'en conclus 1°., qu'étant tous réunis ſur les vérités de dogme & de morale, il devroit être permis de ſe partager ſur le jugement qu'on porte de certains événemens & de leur importance, ſans rompre les liens de la *paix* & de la *ſociété*. — J'en conclus 2°., que Meſſieurs les Anti-ſecouriſtes, à la décharge de leur conſcience, abandonnent enfin leurs premieres accuſations. D'abord ils débitoient de maiſon en maiſon, ils écrivoient de toutes parts que j'étois tombé dans le Calviniſme en établiſſant l'héréſie de l'eſprit propre, ſeul juge

de doctrine en matiere de Religion. L'impétueux Auteur de la *Réponſe à la réclamation* s'écrioit : Que nul miracle ne pourroit juſtifier une de mes propoſitions avancée en termes plus forts par le célebre Gerſon, & qui ſe réduit à dire : Que ſans être, ni Docteur en titre, ni Prêtre, ni Clerc, on peut être bon Théologien & capable de diſcerner, à la lumiere de l'Ecriture & de la Tradition, de quel côté eſt la vérité dans les matieres controverſées entre les Catholiques. Maintenant ils avouent que je ne combats nulle vérité de dogme & de morale. Dieu en ſoit loué. Pourquoi n'eſpérerions-nous pas que ce premier retour vers l'équité leur méritera la grace de nous rendre enfin une pleine juſtice ſur tout autre point ?

En ſecond lieu, je trouve dans la lettre qui vous eſt adreſſée, Monſieur, un moyen court & facile de nous réunir, & de rétablir entre nous la bonne intelligence. « Nous ſavons bien, y eſt il dit, au nom » de tous *ces Meſſieurs*, que Dieu a des » deſſeins dans l'événement des convul- » ſions, comme il en a eu dans tous les » événemens où il a exercé des jugemens » de miſéricorde & de juſtice, & comme » il en aura dans ceux qui ſeront les avant- » coureurs du jugement dernier. Nous

» ſavons encore que tout ce que nous » voyons dans l'Egliſe nous annonce que » nous devons nous préparer au grand » événement qui nous eſt prédit du ré- » tabliſſement de toutes choſes par la ve- » nue d'Elie & par la converſion des » Juifs, &c ».

Si tous les Théologiens Anti-ſecouriſtes ſavent bien tout cela, s'ils en ſentent bien la force & l'étendue, s'ils agiſſent & parlent en conſéquence, s'ils l'inculquent à leurs Diſciples autant que la choſe le mérite, je leur déclare, de mon côté, que c'eſt tout ce que je penſe avec M. de Montg., tout ce que nous avons prétendu établir dans nos écrits. « Dieu a des deſſeins dans l'événement » des convulſions, comme il en aura » dans ceux qui ſeront les avant-cou- » reurs du jugement dernier ». Rien de plus juſte & de plus expreſſif, & je voudrois l'avoir dit.

Suivons cette comparaiſon, & jugeons par l'importance des ſignes qui précéderont la fin du monde, des ſuites que pourront avoir pour le ſalut les ſignes & les prodiges de ce temps. Jeſus-Chriſt prédiſant les ſignes de la fin du monde, combien inſiſte-t-il ſur la néceſſité d'y être attentif ? « Ouvrez les yeux,

» dit-il, sur ce qui se passera ; faites-y » une sérieuse attention, veillez & priez : » *attendite, videte, vigilate & orate.* Vous » connoissez que l'été est proche en » voyant le figuier & les autres arbres » pousser des branches & du fruit ; re- » connoissez de même par ce que vous » verrez, que le Royaume de Dieu & » la consommation de toutes choses ap- » prochent » (1).

Pourquoi tant recommander la vigilance & l'attention à des phénomenes extraordinaires, si le salut n'y est point intéressé? Ceux qui diront alors, comme font aujourd'hui ces Messieurs, tout ce que les Apôtres n'ont point enseigné, ni par l'Ecriture ni par la Tradition, n'est ni de la foi, ni nécessaire au salut; or la Révélation dit bien qu'il y aura des signes avant-coureurs du jugement dernier, mais elle ne nous dit pas que c'est précisément ceux dont nous sommes témoins & non d'autres ; ceux, dis-je, qui raisonneront ainsi, ne s'exposeront-ils pas au péril d'être enveloppés dans le terrible filet qui saisira tous les habitans de la terre ?

---

(1) Luc, XXI.

Jeſus-Chriſt, pour inculquer davantage la néceſſité de ſe rendre attentif à ces ſignes, dit : *qu'alors il en ſera comme aux jours de Noë* (1). Cent ans ſont employés par Noë à bâtir une Arche qui étoit un ſigne public & un avertiſſement divin de fuir la colere qui alloit ſubmerger les incrédules. Pourquoi tous périrent-ils par le déluge, figure des ſupplices éternels ? Parce qu'ils négligerent les ſignes & les avertiſſemens qui leur étoient donnés pour les appeler à pénitence. Or, ſelon la parole de Jeſus-Chriſt, il en ſera de même à la fin du monde. Donc par l'analogie, un grand nombre de Chrétiens s'expoſent au danger de périr éternellement par leur inattention, leur négligence, leur indifférence à conſidérer les prodiges qui s'opérent ſous leurs yeux, & à étudier ce que leur annoncent ces ſignes extraordinaires.

Tout cela eſt renfermé dans la belle & lumineuſe comparaiſon de nos prodiges avec les ſignes avant-coureurs du jugement dernier. Ni M. de Montgeron ni moi n'avons rien dit d'auſſi fort, & je ne

(1) Ibid, XVII, 26.

vois plus rien qui nous diviſe. Quant au fanatiſme qu'on nous impute, il faut que nos accuſateurs s'en lavent eux-mêmes, ou qu'ils ceſſent de nous en accuſer.

Après cela objectera-t-on encore que nous établiſſons de *nouveaux moyens de ſalut*, *de nouvelles voies inconnues à l'Egliſe pendant 17 ſiecles ?* Ce n'eſt plus à nous à répondre, c'eſt à ces Meſſieurs ; mais au fond l'objection eſt ridicule ; ou l'effet d'une grande ignorance, ſi elle eſt ſérieuſe. Ces Meſſieurs s'en moqueroient les premiers, ſi on la leur faiſoit. Mais elle devient valable & même triomphante contre nous, parce que tout eſt bon à la prévention, pourvu qu'elle rende odieux ce qui lui déplaît.

Qui ne ſait qu'outre les moyens de ſalut eſſentiels, fondamentaux & immuables que Jeſus-Chriſt a établis dans l'Egliſe, qui ſont le miniſtere de la parole, les Sacremens, les dons du Saint-Eſprit, qui, par l'infuſion de ſa grace dans les cœurs rend ſalutaires les Sacremens & la parole ; la ſageſſe divine a mis des rapports très-ſecrets & très-diverſifiés entre la diſtribution de ſes graces & les circonſtances des temps, des lieux, des perſonnes, des événemens, où elle place ſes

élus. Tel réprouvé ſe ſeroit ſauvé, s'il avoit été lié à d'autres temps, à d'autres perſonnes, à d'autres événemens. Les habitans de Tyr & de Sidon auroient fait pénitence, s'ils avoient été, à la place des Juifs, témoins des miracles de Jeſus-Chriſt. C'eſt pourquoi Jeſus-Chriſt, & avant lui Jérémie, reprochoient aux Juifs leur ſtupidité à diſcerner les caracteres des temps où ils vivoient. Tant il eſt vrai qu'outre les moyens eſſentiels de ſalut, il y en a d'accidentels & qu'on peut appeler de providence, qui ſont propres à chaque ſiecle ; tant il eſt vrai qu'il importe beaucoup en chaque temps de connoître les deſſeins, les voies, l'ordre ſecret ſuivant lequel Dieu diſtribue ſes graces & ſes bénédictions.

Les Théologiens Anti-ſecouriſtes ſavent tout cela auſſi bien que nous. Mais ils l'oublient quand il s'agit de juſtifier leurs clameurs contre M. de Montgeron & la *réclamation*. Malheureuſement combien de Diſciples ſe rendent complices de ces injuſtes clameurs ! Combien d'échos répétent dévotement ce qu'ils n'entendent pas, croyant rendre ſervice à la Religion & à leurs freres !

Mais la *réclamation* n'excéde-t-elle pas en faiſant entendre qu'il s'agit d'une

œuvre qui deviendra tot ou tard discernante? La *réclamation* s'exprime sur ce point dans la plus exacte précision. « Les préparatifs d'un grand myſtere, » y eſt-il dit, n'en ſont pas le plein ac- » compliſſement; & ce qui ſera déciſif » contre le ſalut au temps de la con- » ſommation, peut être innocent & » excuſable dans les premiers commen- » cemens ». Or ces Meſſieurs en doivent dire autant, ſelon les termes de leur profeſſion de foi. « Tout ce que nous » voyons dans l'Egliſe, diſent-ils, nous » annonce que nous devons nous pré- » parer au grand événement du rétabliſ- » ſement de toutes choſes par la venue » du Prophete Elie & par la conver- » ſion des Juifs ». Si ce que nous voyons eſt, ſelon l'expreſſion de M. Poncet, *le dernier coup de trompete qui appelle Elie*, conſidérons donc l'événement dans ſon tout, c'eſt-à-dire, dans ſes préparatifs, ſes progrès, ſon terme & ſa pleine exécution. Qui peut douter qu'un jour viendra, qu'il ſera indiſpenſablement néceſſaire au ſalut de s'unir à l'œuvre d'Elie & au peuple d'Iſraël réconcilié avec Jeſus-Chriſt pour avoir part aux bénédictions réſervées à la race d'Abraham? Les prophéties y ſont formelles : « En

» ce jour-là, dit le Seigneur des ar-
» mées, dix hommes des peuples de
» toutes les langues prendront un Juif
» par la frange de ſa robe; ils le pren-
» dront & lui diront : Nous irons avec
» vous, parce que nous avons appris que
» Dieu eſt avec vous (1). Alors ſi dans
» les familles de la terre il ſe trouve
» quelqu'un qui ne vienne point à Jé-
» ruſalem adorer le ſouverain Roi &
» le Seigneur des armées, la pluie du
» Ciel ne tombera point en ſa faveur (2) ».

Voilà donc, M. un moyen bien ſimple de pacification. Que ces Meſſieurs parlent tous & en toute occaſion comme leur ſecrétaire; qu'ils inculquent à leurs Diſciples les mêmes vues & les mêmes vérités, qu'ils leur en faſſent ſentir toute l'étendue & toute l'importance; que dépoſant tout eſprit de contention, ils examinent ſur ces vues les écrits contre leſquels ils ſe ſont ligués : nous n'aurons plus rien à démêler enſemble ſur le fruit qu'on doit principalement retirer de l'événement des convulſions, puiſque nous n'avons jamais eu d'au-

(1) Zacharie VIII, 23.
(2) Ibid, XIV, 17.

tre but que de réveiller les hommes de leur ſtupidité léthargique, de les rendre attentifs au jugement de miſéricorde & de juſtice que Dieu opére au milieu de nous, de leur rappeler le ſouvenir du grand rétabliſſement promis dans les Ecritures, de les intéreſſer aux préparatifs qui doivent nous conduire tot ou tard à ce terme ſi déſirable, mais ſi peu connu & ſi peu déſiré de la multitude des Catholiques.

Après de telles proteſtations, ſi l'on perſiſte, ce qu'à Dieu ne plaiſe, à nous traiter de fanatiques; plaignons, M., l'aveugle prévention de nos freres, mais conſolons-nous par ce que prévoyoit dès 1733 le grand Colbert : « il y a bien » de l'apparence, diſoit-il, que dans peu » la marque diſtinctive des Appelans » ſera de ne pas rougir de ce que le monde » appelle fanatiſme (1) ».

Vous me diſpenſez, M. d'une plus longue apologie par le zele avec lequel vous prenez ma défenſe & celle de M. de Montgeron. Pour me conſoler de la vive douleur dont m'ont pénétré les deux lettres que vous m'avez communiquées,

---

(1) Lettre 619.

vous m'avez en même temps fait part d'une longue & ſolide réponſe où vous réfutez pied à pied les ſecrétaires de *ces Meſſieurs*. Hors des éloges que je ne mérite pas, j'approuve ſans réſerve tout ce que vous dites au ſujet de la réclamation. Vous rétabliſſez les textes qu'on avoit altérés; vous me vengez des injuſtes imputations qui m'étoient faites; vous juſtifiez ce qu'on rendoit criminel par de faux Commentaires; vous montrez par les textes mêmes de nos accuſateurs, qu'ils penſoient & parloient, il y a peu d'années, plus fortement que moi ſur l'œuvre des convulſions; enfin fidele interprete de mes penſées & de mes paroles, vous les défendez avec une force que je n'aurois pas oſé employer dans ma propre cauſe. Je déclare donc & je proteſte que je n'ai jamais eu d'autres ſentimens que ceux que vous expoſez, en juſtifiant la *réclamation*.

Que le Dieu de paix répande ſes bénédictions ſur vous, M. & ſur votre écrit. Qu'il ſerve à ramener nos anciens amis à des diſpoſitions plus équitables & plus pacifiques. Qu'il mette fin à leurs préventions & à leurs clameurs, & qu'il rétabliſſe entre nous la bonne intelligence.

Ce

Ce ſont mes plus ſinceres & plus ardens déſirs.

Une bagatelle que vous n'avez pas relevée, M. c'eſt une petite malice de la lettre qui vous eſt écrite. On affecte d'y dire, qu'on ne prétend point du tout faire le perſonnage d'*humble Diſciple des Convulſionnaires*. C'eſt pour me tourner en ridicule, en ſuppoſant, d'après l'Auteur de la *réponſe à la Réclamation*, que je me ſuis ainſi défini. Mais cette petite malice eſt une petite ſupercherie; je ne me ſuis point dit l'*humble Diſciple des Convulſionnaires* : mais j'ai dit, en empruntant les paroles de M. de Montpellier, que je me glorifiois d'être l'*humble & prudent Diſciple de la ſageſſe qui, ſous le nuage dont elle ſe voile, diſpoſe tout à de grands événemens*. On ſent avec une médiocre attention la différence de ces deux choſes : d'être l'humble Diſciple des Convulſionnaires, & d'être l'humble Diſciple de la ſageſſe pour étudier ſon langage myſtérieux dans les prodiges de ce temps. Mais cette médiocre attention, il ne faut pas l'attendre des perſonnes qui liſent avec les yeux de la prévention & de la mauvaiſe humeur.

Au reſte nos anciens amis ont beau

dire qu'ils ne veulent avoir avec moi *ni paix*, *ni treve*, *ni ſociété*. Je lis dans leur cœur des ſentimens plus chrétiens qu'ils n'y apperçoivent pas, tandis qu'ils ſont emportés par cet eſprit étranger qui domine leur imagination. Rendus à eux-mêmes, ils me trouveront tel que j'étois à leurs yeux immédiatement avant le ſecond tome de M. de Montgeron : bon Catholique par la miſéricorde de Dieu, ennemi déclaré de tout fanatiſme réel, attaché à toutes les vérités de l'Ecriture & de la Tradition, & en particulier à celles qui intéreſſent ſinguliérement l'Egliſe dans ce temps de ſéduction. Je penſe ce que j'ai toujours penſé tant ſur le dogme que ſur le fond des événemens, c'eſt-à-dire, ce que nous penſions tous de concert, il y a ſept ou huit ans. Pourquoi ſeroient-ils changés à mon égard ? Non ; j'aime à me le répéter : leur cœur eſt toujours le même, & il dément leurs paroles.

Pour moi je déclare dans toute la ſincérité de mon ame, que je leur pardonne tous leurs excès & leurs procédés ; que je prie Dieu inſtamment de les délivrer de cet eſprit de prévention qui les aveugle ſur leurs freres ; en un mot que c'eſt, entre autres raiſons par un amour peut-être

exceſſif de la paix, que je n'ai pas réfuté leurs écrits publics par des réponſes publiques dont j'ai les matériaux tout préparés. Nous ne ſentons jamais mieux combien un ami nous eſt cher, que lorſqu'il eſt malade, quoique dans l'ardeur de ſa fiévre il nous faille eſſuyer ſes vivacités, ſes impatiences, ſes délires.

Puiſque vous êtes, M. dans la réſolution, que j'approuve beaucoup, de ne point porter au Tribunal du Public nos humiliantes conteſtations, à moins que vous n'y ſoyez forcé dans la ſuite, je vous prie de joindre cette lettre à votre réponſe, & d'en faire tel autre uſage que la prudence & la charité vous ſuggéreront. Je ſuis avec une parfaite eſtime en Jeſus-Chriſt notre Seigneur, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur R. J. B. de Gennes Prêtre de l'Oratoire.

Ce 29. Décembre 1745.

EXTRAIT

D'un ouvrage de M. d'Etemare, intitulé: Réflexions sur le Mystere de la Croix, opéré du temps des Apôtres, & renouvelé de nos jours.

Janvier 1753.

PREMIERE PARTIE.

La vérité crucifiée de nouveau par une injuste sentence.

LA vérité est forte, mais les hommes sont foibles; la force de la vérité est au-dessus de tout, & la foiblesse des hommes est inconcevable. L'expérience des siecles passés suffit pour nous en convaincre. Prenons les temps qui suivirent le déluge. Noë sort de l'Arche, ses enfans ont instruit leurs descendans de ce grand événement, & des vérités de la Religion. Jamais, pouvoit-on dire, on n'oubliera ce qui vient d'arriver; le sens commun demandoit qu'on s'en souvînt, & cependant au bout de huit siecles tout

fut oublié. Grande leçon que la ſageſſe a donné au genre humain. Nous ſommes tous ſans elle comme des écoliers qui oublient même à lire ſans le ſecours de leurs maîtres.

La vérité eſt le grand maître dont l'homme ne peut ſe paſſer. Sans elle il n'eſt que foibleſſe qui va juſqu'à lui faire oublier ce qui eſt le plus à ſa portée. Mais dans la vérité réſide la plus grande force, il n'appartient qu'à elle de ſe faire croire de cette maniere ferme & conſtante qui fait que l'homme n'oublie jamais ce qu'elle a une fois gravé dans ſon eſprit & dans ſon cœur.

Mais quelle voie prendra-t-elle pour pénétrer juſques-là ? Elle viendra ſe faire crucifier. Qu'eſt-ce que la vérité crucifiée ? C'eſt la vérité contredite à toute extrêmité. Elle n'eſt plus ſeulement oubliée, elle eſt combattue avec la derniere opiniâtreté, elle eſt condamnée, elle eſt crucifiée: étrange moyen de ſe faire croire & de ſe faire adorer ! C'eſt pourtant celui que la ſageſſe même a jugé le plus propre ; tâchons de le comprendre.

Les penſées des hommes ſont très-différentes de celles de Dieu. Mais qu'un homme inſtruit par la ſageſſe vienne à ſavoir ce que Dieu penſe, cela ſuffit, il doit

être content; & pourvu qu'il soit sûr de penser comme Dieu pense, il ne doit plus s'embarrasser de la pensée des hommes. Fût-il seul à penser comme il pense, sa pensée fût-elle contredite par celle de tous les hommes, fût-elle mise à la derniere épreuve, il n'est pas ébranlé, il se roidit au contraire, & résiste au torrent. C'est alors que la vérité agit avec toute sa force, en se faisant croire par un homme seul avec autant de certitude que si elle étoit crue de tous.

Tel a été Jean-Baptiste dans le désert où il s'est retiré. Il pense tout seul; eh! Que pense-t-il? Que toute chair n'est que du foin; que toute la nation est pervertie & corrompue. Il ne craint pas d'être seul à le penser, il parle sur les bords du jourdain avec la fermeté & l'assurance d'un homme qui connoît la pensée de Dieu, & qui n'est pas ébranlé par celle des hommes.

Mais ce caractere de fermeté a paru dans Jesus-Christ avec tout son éclat dans le cours de son ministere, & principalement sur la croix. Dans cet état d'humiliation, que pense Jesus-Christ? il dit: Je suis le Verbe, la Sagesse éternelle, le Fils de Dieu; je me suis incarné pour le salut des hommes, ils me doivent leurs hommages & leurs adorations; je suis leur Roi & ils

ſont mes ſujets, mais des ſujets révoltés. Voilà ce que penſe Jeſus-Chriſt ſur cette croix où il eſt attaché. Et qui penſe comme lui ? ſont-ce les Princes des Prêtres? Ils ont décidé le contraire & l'ont eux-mêmes condamné à mourir ſur cette croix. Eſt-ce le peuple qui venoit de crier: *ſalut & gloire au Fils de David ?* Il penſe le contraire, & a crié aujourd'hui : *crucifiez-le*, *crucifiez-le*. Sont-ce ſes Diſciples ? Ils ont pris la fuite & l'ont abandonné ; ſaint Pierre, en le renonçant trois fois, a renoncé à ſa maniere de penſer.

Voilà donc un temps où Jeſus-Chriſt ſe trouve ſeul à penſer comme il pense ; il faut en excepter la ſainte Vierge qui eſt la ſeule privilégiée. Mais il penſe comme ſon Pere, ſon Pere eſt avec lui, cela lui ſuffit. Il voit l'injure que les hommes font à la penſée de Dieu, il la reſſent vivement, mais il ſait que cette injure ſera réparée d'une maniere éclatante, & que cette humiliation même que la vérité ſouffre ſur la croix ſervira à la relever & à la faire triompher. Comment cela ? En faiſant annoncer par-tout la penſée de Dieu par des Prédicateurs accoutumés à penſer comme Dieu, ſans ſe ſoucier de la penſée des hommes. C'eſt ce qu'a fait Jeſus-Chriſt dans la perſonne des Apôtres ; & en exa-

minant bien tous les avantages qu'ils ont tirés de la vérité crucifiée de leur temps, & de la contradiction qu'ils ont eu à eſſuyer, nous reconnoîtrons ſans peine que la Sageſſe a pris le vrai moyen pour arriver à ſon but, qui étoit de faire triompher la vérité en la faiſant paſſer par les plus humiliantes épreuves.

Appliquons tout ceci à nos temps, & nous verrons une nouvelle lumiere ſe répandre ſur tout ce que nous avons dit.

Jeſus-Chriſt en formant ſon Egliſe répandit ſur elle ſon eſprit qui lui enſeigna toutes les vérités néceſſaires au ſalut. Les Chrétiens les ont peu-à-peu oubliées, & par-là ils ſe ſont accoutumés à ne plus tenir à la penſée de Dieu, & à s'attacher à celle des hommes. Pour les punir, Dieu a permis que ces précieuſes vérités vinſſent à eſſuyer les plus terribles contradictions, enfin elles ont été condamnées par une ſentence ſolemnelle, aſſez ſemblable à celle qui décida nettement que Jeſus-Chriſt n'étoit pas le Meſſie, mais un impoſteur. C'eſt la vérité de nouveau crucifiée à nos yeux.

La Sageſſe a dit aux Chrétiers : vous avez oublié mes penſées, ma prédeſtination gratuite, la force de ma grace, ma toute-puiſſance ſur les cœurs; ces vérités

ſi précieuſes dont je vous avois fait dépoſitaires, vous les ignorez maintenant; je veux les venger de cet oubli, elles ſeront crucifiées parmi vous; ce n'eſt que par ce moyen que je les ferai connoître à toute la terre.

Qu'a produit en effet ce nouveau crucifiement de la vérité? Nous le voyons. Depuis la Bulle, on a étudié ces grandes vérités avec plus de ſoin. Il falloit la contradiction pour les bien pénétrer & en ſentir tout le prix. C'eſt la vérité crucifiée qui nous a fait rentrer dans notre propre cœur pour le ſonder & pour ſavoir ſi nous lui ſommes attachés pour elle-même. Lorſque ſon regne eſt établi par tout, il eſt glorieux de tenir à elle. Mais lorſque la vérité qui eſt la Reine vient à être traitée comme l'eſclave, & à ſubir même la peine qui ne convient qu'à l'eſclave, lorſqu'elle eſt condamnée & crucifiée; lui demeurer fidele alors, & la ſuivre juſques dans ſon humiliation, c'eſt une marque ſure qu'on tient à elle ſeule, & qu'on fait plus de cas de la penſée du Verbe, que de celle des hommes.

Aujourd'hui nous demeurons ſeuls avec la vérité, ſeuls avec Dieu. La confiance que nous avons de ne tenir qu'à lui eſt donc juſte & bien fondée, & par-là nous

ſommes bien plus en état d'inſtruire les autres. Auſſi tâchons nous de leur tranſmettre la vérité aux mêmes conditions, nous voulons qu'ils la reçoivent comme nous la recevons nous-mêmes, & les attacher uniquement à la penſée de Dieu & non pas à celle des hommes. Nous les connoiſſons donc ces grandes vérités ſous le titre de vérités contredites & crucifiées; elles ſeront un jour vengées de l'humiliation qu'elles ſouffrent aujourd'hui, & l'éclat qu'elles auront répondra à l'abaiſſement où elles ſe trouvent; c'eſt une conſéquence sûre & infaillible. Telles ſont nos eſpérances & nos prétentions pour les temps qui vont ſuivre. Elles ſont fondées ſur l'humiliation où nous nous trouvons.

On nous reproche & on nous dit que nous ſommes en petit nombre; que nous penſons ſeuls comme nous penſons. Mais nous avons un exemple tout ſemblable dans les Apôtres & les premiers Chrétiens. On nous traite de fanatiques. Il plaît aux ſages du monde d'appeler fanatiſme toute maniere de penſer extraordinaire qui ſe trouve dans un petit nombre de gens ſans ſcience, ſans crédit, ſans autorité. Dans le vrai ce n'eſt pas fanatiſme; car ſi ces gens-là ont pour eux de bonnes

preuves, ils ont raiſon de penſer comme ils penſent. Mais comme il arrive ordinairement que le défaut de preuves ſe trouve dans ces ſortes de gens, qui n'ont en partage que l'obſcurité, lorſqu'il plaît à la Sageſſe de paroître ſous ces dehors mépriſables; malgre la diſtinction qu'il faut faire de ces petits, de ces pauvres, de ces ignorans, à qui elle veut bien communiquer ſes penſées & qui ont pour eux les plus fortes preuves : cependant les hommes s'y laiſſent preſque toujours tromper, (ils l'ont bien été au ſujet de ſaint Jean-Baptiſte, de Jeſus-Chriſt même, de la Sageſſe incarnée) & il arrive qu'alors la vérité, parce qu'elle en a tous les dehors, eſt traitée comme le fanatiſme.

Nous comprenons à préſent que la vérité crucifiée eſt plus propre à entrer dans l'eſprit & le cœur des hommes, que la vérité ſéparée d'un tel appareil. A quoi il faut ajouter que la vérité dans cet état a auſſi je ne ſais quoi de plus vif & de plus conſolant pour ce petit nombre d'amis fideles qu'elle s'eſt réſervés, & qui inſtruits par elle-même de ſon ſecret, la reconnoiſſent ſous le voile de ſes humiliations qui la cachent & la dérobent aux autres. Saint Jean dans le déſert, ſeul avec Dieu, goûte une conſolation infinie à la

vue du choix gratuit que Dieu a fait de lui seul pour lui communiquer sa pensée. C'est elle aussi qui daigne agir au fond de notre ame pour nous faire estimer notre bonheur. Le mystere des humiliations du Verbe nous est dévoilé. La vérité de nouveau crucifiée a été pour nous comme une nouvelle lumiere qui a servi à nous développer toute l'économie de la conduite de Dieu. Et quel ravissement, lorsqu'on vient à découvrir toute la sagesse renfermée dans son œuvre. Plus le bonheur est rare, plus il se fait sentir à notre cœur, & plus aussi nous devons bénir le choix gratuit que la vérité a fait de nous pour se communiquer elle-même toute entiere à nous comme à ses amis & à ses favoris.

SECONDE PARTIE.

La folie de la Croix reparoît ſous de nouveaux traits dans l'œuvre des convulſions.

IL manquoit un dernier trait à l'humiliation que la vérité devoit éprouver dans notre ſiecle, pour répondre à celle qu'elle a bien voulu ſouffrir autrefois dans la perſonne de Jeſus-Chriſt. Une injuſte ſentence l'avoit crucifiée à nos yeux, mais on peut dire que la croix ne l'avoit point déshonorée ni réduite au même degré d'opprobre & de confuſion où Jeſus-Chriſt le fut par la ſienne. Ses ennemis la rédoutoient encore plus qu'ils ne la mépriſoient. Ils ſe croyent ſans doute aujourd'hui bien vengés. La vérité eſt humiliée à leur place. Elle paroît avec cette robe d'inſenſé dont elle fut autrefois revêtue par Hérode dans la perſonne de Jeſus-Chriſt. Les convulſions que Dieu a envoyées au tombeau du ſaint Diacre, ont jeté ſur elle un ridicule & un voile qui la dérobe aux yeux des ſages du monde, & qui la font méconnoître tout-à-fait à ces prudens du ſiecle.

Mais pour nous, que la vérité a fait du nombre de ces ſimples & de ces petits qu'elle daigne inſtruire de ſes ſecrets, nous adorons, en tremblant, la main divine qui les frappe d'aveuglement, & qui obſcurcit pour eux la vive lumiere dont ils n'ont que trop abuſé, & nous recueillons avec grand ſoin ces traits précieux qui forment un tableau complet & animé des humiliations de notre divin Maître.

L'œuvre des convulſions mérite donc de notre part une attention toute nouvelle. Elle a un rapport frappant avec le Myſtere de la Croix renouvelé de nos jours, & le ſuppoſe même, puiſque pluſieurs Convulſionnaires le rendent ſenſible par des repréſentations vives & touchantes. Mais comme toute œuvre qui vient de Dieu doit porter de notre temps le caractere d'être contredite, celle-ci éprouve une contradiction d'autant plus ſenſible, que c'eſt dans le ſein même des amis de la vérité qu'elle l'éprouve. Si Dieu n'y met la main, la diviſion ſur ce point ne fera qu'augmenter parmi les hommes attachés à la même cauſe. Les uns, qui ont tout vu & examiné, ſont convaincus que les convulſions en général ſont l'œuvre de Dieu, ſans nier qu'il n'y ait quelque

chose de l'homme mêlé, ou même que dans quelques traits, comme dans les vraies indécences & les fausſetés, le Démon n'y puiſſe avoir part. Les autres attribuent tout à l'impoſture, ou à l'imagination, ou au Démon. Ils ne veulent rien voir, & n'écoutent qu'avec peine les traits merveilleux de cette œuvre qu'on a ſoin de leur rapporter fidélement. Au fond, on voit bien qu'ils n'ont point de goût pour les convulſions; l'œuvre en elle-même leur déplaît, parce qu'elle n'a rien pour eux que de bas, de mépriſable & de choquant, & qu'ils ont peine à l'accorder avec la majeſté toute divine de la Religion que nous profeſſons. D'ailleurs, c'eſt aſſez pour eux que l'on parle de viſions, de révélations de cœurs, de diſcours ſublimes, de prédictions des choſes futures, pour traiter tout cela de chimeres. Car tel eſt le génie de notre ſiecle; tout ce qui a l'air de quelque choſe d'extraordinaire révolte d'abord, & tout ce qui ſort un peu de l'ordre naturel eſt traité d'impoſture & de folie, ſans autre examen; & cet eſprit anime encore pluſieurs de ceux qui ſont attachés à la bonne cauſe. C'eſt ce qui fait que l'on peut appliquer à nos temps, & en particulier à

l'œuvre des convulsions, le chapitre XIII de Zacharie.

OBJECTION.

Avant de faire cette application, il faut prévenir une difficulté qu'on pourroit faire. Selon vous, dira-t-on, la cause des Appelans est humiliée aux yeux des hommes, & revêtue d'une apparence de folie par les convulsions. Or, je ne vois pas qu'il y ait une liaison nécessaire entre la cause des Appelans & les convulsions. Pour moi, je l'en sépare totalement. J'abandonne aux Constitutionnaires les convulsions, ils ne peuvent en rien conclure contre la bonté de ma cause. Elle est toujours aussi belle, aussi éclatante, aussi victorieuse. Les traits d'obscurité & de folie qui accompagnent l'œuvre des convulsions, ne rejailliſſent donc point sur la cause de l'Appel, & les Constitutionnaires ont tort de les objecter aux Appelans.

RÉPONSE.

1°. A considérer les Appelans sous l'image d'un arbre, Paris en est le tronc, & dans Paris le tombeau du saint Diacre

portoit ſinguliérement ce caractere, lorſque les convulſions y ont pris naiſſance. Les ennemis en ont ôté l'accès, il n'a plus été poſſible d'en approcher, mais les convulſions n'ont fait qu'augmenter & ſe multiplier. Or, parmi ce grand nombre de Convulſionnaires, il n'en eſt pas un ſeul qui ne ſe déclare pour la cauſe des Appelans, & qui n'en faſſe la ſienne propre. Pluſieurs parmi eux étoient déja inſtruits de la vérité, & y étoient fortement attachés. Les convulſions ont uni les autres aux défenſeurs de la vérité, & les ont rendus appelans dans le cœur. Mais ſi vous joignez à ce nombre, déja conſidérable de Convulſionnaires, tous ceux qui leur ſont attachés, & qui reſpectent l'œuvre de Dieu en eux, il n'eſt plus poſſible aux Appelans de déſavouer les convulſions, & de rejeter les Convulſionnaires comme ne leur appartenant pas; les ennemis ſeront toujours en droit de leur dire: Voilà le plus grand nombre parmi vous qui donne dans le fanatiſme & la folie.

2°. Tous les Appelans ont reçu avec une grande joie les miracles; tous ſe les attribuent, & ſoutiennent qu'ils ſont faits pour eux. Or, ſi les miracles appartiennent à la cauſe des Appelans, les convul-

ſions lui appartiennent auſſi, & aux mêmes titres. Les miracles ont été opérés au tombeau ou par l'interceſſion du ſaint Diacre ; les convulſions ſont auſſi venues au tombeau & par la même interceſſion. C'eſt dans le plus grand éclat des miracles, lorſque tout Paris en retentiſſoit ; c'eſt dans le ſein même des miracles que les convulſions ont pris naiſſance ; elles ſont comme la ſuite & la continuité de l'œuvre de Dieu ; en un mot, c'eſt la même œuvre ; & cela eſt d'autant plus vrai, que dans pluſieurs, ces convulſions ont été accompagnées de miracles.

L'on ſait de plus que pluſieurs Convulſionnaires ont fait à Dieu les mêmes prieres que lui avoient adreſſées des perſonnes ſur qui il a opéré des miracles. Les uns ont préſenté à Dieu la cauſe des Appelans comme un puiſſant motif, & ont obtenu des guériſons parfaites ; les autres ont de même intéreſſé Dieu & ſa cauſe dans leurs prieres, & ont reçu des convulſions avec de ſimples commencemens de guériſon. Ce ſont deux différens effets qui partent de la même priere faite de part & d'autre au nom des Appelans, & fondée uniquement ſur la cauſe qu'ils défendent.

Si vous voulez donc renoncer aux convulsions, renoncez aux miracles, elles vous appartiennent aux mêmes titres ; & si vous les séparez même de votre cause, les ennemis ont aussi droit d'en séparer les miracles, & de vous contester qu'ils ne sont pas plus pour vous que les convulsions auxquelles vous renoncez.

3°. Quelques-uns de nos amis ont appliqué aux convulsions ce qui se passa au siége de la ville de Haï, où les Israélites furent repoussés avec perte, & tournerent honteusement le dos à leurs ennemis ; un seul coupable fut la cause de ce malheur. Josué & tous les anciens d'Israël avec lui s'humilierent & demeurerent prosternés durant tout le jour devant l'arche du Seigneur. Pareille chose est arrivée, disent-ils, aux Appelans ; ils triomphoient de leurs ennemis, les miracles jetoient un nouvel éclat sur leur cause, chaque jour étoit, pour ainsi dire, marqué par un nouveau miracle qui étoit pour eux comme une nouvelle victoire. Un autre Acham a interrompu par sa faute cet heureux cours. Ce téméraire a bien osé tenter Dieu, & le sommer, au nom des Appelans, de faire un miracle pour faire éclater la justice de leur cause, & plusieurs l'ont imité dans sa témérité. Voilà ce qui a irrité Dieu

contre eux, & il leur a envoyé les convulsions pour les punir. Il falloit donc s'humilier devant lui, désavouer ces téméraires, & fléchir sa colere par la pénitence.

Tel est le langage de ceux qui ne trouvent rien que d'affligeant dans les convulsions. Mais il ne détruit pas du-tout le point que nous traitons, savoir : qu'elles sont liées avec la cause des Appelans ; au contraire, ce raisonnement sert à le prouver, car il se réduit à faire voir que les convulsions sont un châtiment. Vous dites que Dieu punit tous les Appelans par les convulsions, de la témérité de plusieurs d'entre eux. Mais, diront nos ennemis, un châtiment aussi terrible, & qui dure des années entieres, est bien plutôt celui qui convient à ceux qui ont eu l'insolence de s'adresser à Dieu même pour le sommer de prendre la défense d'une cause désespérée & déja condamnée à tous les Tribunaux ; & il faut que cette cause soit bien mauvaise, puisque Dieu traite ainsi ceux qui la défendent. De ces deux manieres de parler des convulsions, qui s'accordent, à les regarder comme une punition, la derniere sans doute paroîtra la plus plausible aux gens du monde. Est-il donc possible de séparer les convulsions

de la cauſe des Appelans, & n'eſt-il pas vrai qu'elles jettent un grand voile ſur cette cauſe ?

Qu'elles ſoient en partie un châtiment de la part de Dieu, nous en convenons avec nos amis. Dieu, dans cette œuvre, nous traite avec bonté & avec ſévérité ; c'eſt que nous méritons d'être traités de la ſorte. Il étoit content de notre cauſe, & mécontent de nous & de la maniere dont nous la défendions. C'eſt en faveur de notre cauſe, que Dieu répand dans cette œuvre des traits ſenſibles de ſa bonté, tels que ſont les guériſons, les choſes édifiantes, les diſcours ſublimes & touchans, &c. C'eſt à notre propre indignité que nous devons attribuer les marques de ſa ſévérité que nous ne pouvons méconnoître dans les douleurs, dans les retardemens, & dans la maniere obſcure & pleine de nuages dont il ſemble agir, comme s'il ſe plaiſoit à nous jeter lui-même dans l'embarras & dans l'inquiétude par toutes les difficultés qui ſe rencontrent dans cette œuvre. Si nous voulons donc que Dieu ceſſe de nous traiter avec cette rigueur apparente, ceſſons nous-mêmes d'être coupables, rentrons en nous-mêmes, examinons la conduite que nous avons tenue juſqu'à préſent ; ſi nous avons

soutenu une si belle cause avec le courage & la dignité qui conviennent à ses défenseurs ; si nous avons pris autant de soin de lui faire honneur par une vie sainte, pénitente, en un mot digne d'elle, que par tous ces beaux écrits dont nous nous glorifions ; si nous n'avons point affoibli les droits de la vérité ; si nous ne l'avons point déshonorée par des idées trop basses & indignes d'elle ; si nous avons eu tout le zele qu'il falloit pour en répandre la connoissance parmi les simples & les petits ; si nous n'avons point à nous reprocher notre négligence sur cet article, de sorte qu'il ait fallu que Dieu vînt au secours de ces simples par les convulsions, pour en instruire plusieurs des vérités condamnées, & pour les prémunir contre la grande séduction. Voilà ce que nous devons considérer dans cette œuvre, si nous voulons en profiter. Mais plusieurs de nos amis, au lieu de s'occuper de ces grands objets, se laissent frapper par de petites indécences & par quelques mouvemens peu conformes aux regles ordinaires, & ne veulent point tourner leurs vues sur la conduite étonnante de Dieu, & s'appliquer à comprendre le langage que Dieu leur tient à eux en particulier, & ils sont en cela bien déraisonnables. Ils

ont reçu avec joie les miracles de la main de Dieu, & ils rejettent les convulsions qui viennent de la même main, c'est-à-dire qu'ils veulent bien des amitiés & des faveurs de leur pere, & qu'ils ne veulent point de ses reproches & de ses châtimens dans le temps que nous le méritons le plus, & qu'il est de sa bonté paternelle de nous purifier ainsi de toutes nos foiblesses.

Au reste, si nous convenons avec ces personnes, que Dieu nous châtie par les convulsions, nous sommes bien éloignés du sens dans lequel ils le disent. Pour eux, ils n'envisagent dans cette œuvre que des traits de rigueur, & nous avons la consolation d'y voir encore plus de traits d'une singuliere bonté pour nous. Dans leur idée, ce châtiment n'a rien que de funeste, tout y est désolant, & c'est pour eux l'événement le plus triste, le plus amer; mais pour nous, nous reconnoissons dans l'œuvre des convulsions la grande miséricorde de Dieu qui nous châtie en pere, & qui le fait pour notre plus grand bien. Ce châtiment nous console au lieu de nous abattre, & les Convulsionnaires, dans leurs discours, s'en servent pour nous remplir d'espérance. Voici ce que nous dit l'un d'entre eux (le F. Hilaire) dans

un discours du 31 Janvier 1733 : « La » main de Dieu nous frappe, la sévérité » se montre la premiere, & cache der- » riere elle une bonté infinie. Laissons » tomber la justice, & nous sentirons en- » suite les effets de sa bonté ».

APPLICATION

Du Chapitre XIII de Zacharie aux événemens dont nous sommes les témoins.

SI le mystere de la croix est renouvelé de nos jours; si la vérité a subi parmi nous le même sort que Jesus-Christ parmi les Juifs; si elle est humiliée & crucifiée, comme nous n'en doutons point, nous pouvons avec justice appliquer à nos temps le chapitre XIII de Zacharie, qui convient, à la lettre, à la personne de Jesus-Christ. Le Prophete, par excellence, y est confondu avec le faux, & y est représenté comme puni par sa nation avec la même sévérité que s'il eût été un séducteur qui eût voulu tromper le peuple & l'attirer à lui, en se disant faussement le Messie. La même chose est arrivée parmi

parmi nous ; nous voyons aujourd'hui la vérité traitée comme l'erreur, ceux qui la défendent & qui la prêchent confondus avec les séducteurs, & punis par leur propres Pasteurs comme des enfans rebelles, qui ne sont dans le sein de l'Eglise que pour le déchirer. C'est dans la vérité, & ses défenseurs traités avec cette indignité, que se retrace à nos yeux la folie de la croix. Mais l'œuvre des convulsions emporte sur-tout ce caractère, & il faut avouer qu'elle est très-propre à faire confondre la sagesse avec la folie & le fanatisme.

Nous supposons ici que cette œuvre en général vient de Dieu, & nous croyons qu'il est aisé de s'en convaincre, lorsqu'on veut l'examiner de bonne-foi. C'est donc la vérité, la sagesse éternelle qui prend une forme nouvelle & extraordinaire ; c'est elle-même qui agit dans les Convulsionnaires ; elle se cache sous eux, & tantôt elle se montre crucifiée dans leurs personnes avec des douleurs sensibles aux pieds & aux mains (1) ; tantôt elle les

(1) Combien ce raisonnement n'acquiert-il pas de force, depuis que les Convulsionnaires se font crucifier réellement avec des clous qui percent de part en part les pieds & les mains ?

ravit en extaſe ; tantôt elle éclate au-dehors par des diſcours ſublimes & touchans qu'elle leur fait prononcer, ou qu'elle prononce elle-même par leur bouche, quoique la plupart n'aient pas une pleine connoiſſance de ce qu'ils diſent ; tantôt c'eſt le ſecret des cœurs qu'elle dévoile ; tantôt ce ſont des choſes futures qu'elle annonce. Elle pénetre quelques-uns de la plus vive douleur ; elle pouſſe en eux les plus profonds gémiſſemens ſur le pécheur & ſa miſere ; elle ſe met encore dans l'état d'une victime qui s'immole & s'anéantit elle même devant un Dieu irrité, & nous apprend qu'il faut que nous ſoyons tous des victimes par la pénitence pour trouver grace & miſéricorde devant notre Dieu, qui eſt en colere contre nous, & qui, depuis ſi long-temps, nous cache ſon viſage. Mais ceci eſt bien conſolant : elle les anime tous d'une vive confiance, qui leur fait regarder ce Dieu même irrité, comme un pere plein de bonté qui fait violence à ſon propre cœur, & qui ne les traite avec cette rigueur apparente, que pour les faire entrer dans l'état d'enfans, qui pleurent amérement leurs fautes, & qui viennent avec plus d'empreſſement ſe jeter dans le ſein de ſa bonté paternelle, aſſurés que bientôt il ſe laiſſera fléchir.

Ils connoiſſent tous les droits qu'ils ont à ſa miſéricorde ; & ces droits, c'eſt la ſageſſe qui le dit par eux, ce ſont les droits de la vérité, de cette ſageſſe même humiliée en eux. C'eſt ainſi qu'elle s'abaiſſe pour nous inſtruire elle-même ; & c'eſt de la pouſſiere où elle s'eſt réduite, qu'elle éleve ſa voix pour nous donner ces leçons importantes. C'eſt au milieu de ces mouvemens violens qui agitent les Convulſionnaires, qui les jettent dans des poſtures ridicules, qui défigurent les traits de leur viſage, & y font ſuccéder tout ce qui peut cauſer de l'horreur & du dégoût ; c'eſt au milieu des cris les plus affreux, qui imitent tantôt l'aboyement d'un chien, tantôt le rugiſſement d'un lion.

Or, dans quel temps la ſageſſe vient-elle ſe montrer ainſi parmi nous, dans le temps qu'on eſt le plus prévenu contre tout ce qui eſt ſurnaturel ; qu'on a des exemples tous récens d'un fanatiſme réel, qui font qu'on eſt encore plus en garde & plus éloigné de tout ce qui ſort de la voie commune. Ces trembleurs d'Angleterre, ces fanatiques des Cévennes, quelle occaſion favorable pour les ennemis, de faire paſſer de même tous nos Convulſionnaires qui paroiſſent leur reſſembler,

par le ridicule & la ſingularité de leurs agitations ?

Et il eſt vrai que notre cauſe avoit beſoin de ces nouveaux traits d'ignominie pour être conforme à celle de Jeſus-Chriſt & des Apôtres. Elle étoit trop honorée; la juſtice de cette cauſe avoit été miſe au grand jour par les excellens Ecrits faits en ſa faveur, tout contribuoit à la relever au milieu de l'abaiſſement où elle étoit réduite par le crédit de ſes ennemis. Mais l'intrigue, la calomnie, le violement des régles, voilà tout ce qui faiſoit leur force. Du côté de la raiſon, ils étoient la foibleſſe même, ils ne pouvoient tenir contre nos preuves, ils en étoient accablés; & dès qu'ils ſe haſardoient dans quelque miſérable écrit à combattre contre nous avec les armes de la raiſon, il en réſultoit pour nous un nouveau ſujet de triomphe, & pour eux ils ne faiſoient que ſe couvrir de confuſion, & apprêter à rire à ceux qui étoient ſpectateurs d'un combat ſi inégal. Pour lors honteux de leur défaite, & pleins de fureur dans leur impuiſſance, ils ont eu recours à d'autres armes; ils ont employé la violence pour anéantir cette cauſe & ſes Défenſeurs; ils ont renverſé toutes les loix; ils ont opprimé les Corps les plus célébres, &

n'ont point reſpecté les aſyles les plus ſacrés ; ils ont voulu faire taire toutes les voix qui s'élevoient contre eux de toute part. Mais ils ont eu beau faire, tout a rendu témoignage en notre faveur ; & dans tous ces corps qu'ils ont réduits au plus dur eſclavage, les derniers cris & les derniers gémiſſemens d'une vérité mourante, ont été des témoignages éclatans de la juſtice de notre cauſe. Ils ont eu le crédit de faire condamner M. de Sénez dans ce prétendu Concile, & de le faire reléguer loin de ſon troupeau. Ils ſembloient être à l'abri des réclamations, & eſpéroient jouir en paix du fruit de leur victoire ; mais Dieu, qui ſe rit de leurs vains projets, les a confondus, en produiſant des témoignages ineſpérés en faveur de M. de Sénez. Le corps entier des Avocats prend ſa défenſe, & par leur fameuſe conſultation ils portent à nos ennemis le coup le plus ſenſible.

Ce n'eſt pas tout ; il faut que l'exil même de M. de Sénez devienne glorieux & honorable. Son innocence avoit brillé au milieu des Evêques mêmes aſſemblés pour le juger. Le public étoit pénétré de reſpect pour l'innocent condamné ; il l'avoit ſuivi dans ſon exil ; & les yeux attentifs ſur lui, il ne ceſſoit d'admirer la paix,

la tranquillité, la fermeté & la conſtance de ce vénérable vieillard captif de Jeſus-Chriſt, & dont l'anathême faiſoit ſon bonheur & ſa gloire.

Tels étoient les avantages de notre cauſe aux yeux des hommes. Celle de Jeſus-Chriſt avoit-elle été revêtue du même éclat? Il s'en faut bien. Excepté les miracles que Jeſus-Chriſt faiſoit, qui, comme ceux d'aujourd'hui, étoient pour un petit nombre, mais ne faiſoient gueres d'impreſſion ſur la multitude, & encore moins ſur ceux qui avoient du crédit & de l'autorité, rien à l'extérieur ne ſervoit à relever ſa cauſe; il étoit tout ſeul, aucune de ces différentes ſociétés qui compoſent la nation ne lui rendent témoignage. Il paroît comme un homme extraordinaire qui ſe dit Prophete, & que beaucoup prennent pour un fanatique, qui vient attaquer par ſes diſcours hardis ce qu'il y a de plus reſpectable. Auſſi eſt-il bientôt mis à mort, comme un emporté, un ſéditieux, qui trouble tout dans la nation. Les Apôtres ont porté les livrées de leur Maître, leur cauſe étoit revêtue des mêmes apparences de folie, de fanatiſme, & dénuée de tous les témoignages humains en ſa faveur.

Voilà donc un trait important qui nous

manquoit, pour nous mettre dans la même ſituation où s'eſt trouvé Jeſus-Chriſt, & les Apôtres après lui. Nous étions encore trop honorés & trop eſtimés des hommes. Mais les convulſions jettent ſur notre cauſe un voile obſcur qui en dérobera bientôt l'éclat & la lumiere aux yeux des ſages du monde. Nous allons déſormais être confondus avec les fanatiques, nous ſeronstraités comme eux, condamnés comme eux, & peut-être mis à mort comme eux.

Et c'eſt ce que nous annoncent les Convulſionnaires; ils s'accordent tous à nous montrer la perſécution comme prochaine, ils prédiſent des ſupplices ſans nombre, ils repréſentent dans leurs convulſions les différentes eſpéces de mort qu'on fera ſouffrir à eux & à pluſieurs de ceux qui leur ſont attachés. L'événement ſans doute ſera juger de la vérité de ces prédictions. Mais il eſt vrai que les apparences y ſont conformes; déja nos ennemis ſont irrités, ils ſentent mieux que pluſieurs de nos amis, combien ces convulſions nuiſent à leur cauſe, quelle idée elles en donnent à une foule de ſimples & de petits qui n'étoient point en état de la connoître telle qu'elle eſt, quels ſentimens elles inſpirent contre leurs er-

reurs, & en faveur des vérités qu'ils combattent. Ceux qui ont en main l'autorité commencent à s'ébranler. Nos ennemis ont saisi avec ardeur cette occasion de les animer contre nous; c'est l'intérêt de la Religion, disent-ils, (c'est le discours que l'on rapporte de M. Hérault, qui menaçoit de faire enlever tous les Convulsionnaires, discours qui lui avoit été suggéré peut-être par quelqu'ennemi). Il faut empêcher qu'on ne s'en joue, & qu'on ne la déshonore par toutes ces folies. Le parti paroît pris de détruire totalement cette œuvre des convulsions, & cela sous le prétexte le plus spécieux : c'est un nouveau fanatisme.

Mais les Convulsionnaires, en même temps qu'ils annoncent des malheurs prochains, rapprochent aussi de nous la ressource qui nous paroissoit encore éloignée. Presque tous voyent le Prophete destiné à nous consoler prêt à paroître, presque tous annoncent le retour prochain des Juifs, & nous n'avons point de peine à le comprendre. Nous savons à présent ce qui retardoit l'arrivée du Prophete, c'est que nous n'étions point encore parvenus au degré d'humiliation qui doit couvrir & obscurcir pour le plus grand nombre l'œuvre à laquelle il est destiné.

Et certes qu'Elie fût venu avant les convulsions; qu'il eût fait des miracles, converti les cœurs, avec l'éclat qu'avoit déja notre cause, il étoit impossible qu'il fût méconnu, mépriſé, traité de fou & d'insensé, comme a été traité Jesus-Christ, & comme il est prédit qu'il le sera lui-même (1).

Mais qu'Elie vienne aujourd'hui, qu'il se mette à la tête des Convulsionnaires, ou de ceux qui ne rougissant point de leurs humiliations, auront reconnu en eux les traits d'une main divine, qu'il vienne les visiter bientôt, comme ils le prédisent, qu'il paroisse avec la robe de folie dont la sagesse elle-même s'est revêtue dans leurs personnes. Je le reconnois semblable en tout au Fils de l'Homme; je le vois comme lui un objet de mépris, le dernier des hommes, un homme de douleur, qui sait ce que c'est que de souffrir. Son visage me paroît aussi caché & aussi défiguré par des traits qui le rendent mépriſable; & il est indubitable qu'Elie venant aujourd'hui parmi

(1) Elias, cùm venerit primò, restituet omnia; & quomodo scriptum est in Filium hominis, ut multa patiatur & contemnatur. *S. Marc*, *IX*, 11.

nous dans cet état, il ne ſera point reconnu par le grand nombre; qu'il ſera au contraire, maltraité comme Jeſus-Chriſt l'a été, & mis à mort comme un fanatique. On pourra donc lui appliquer alors, & à ceux qui auront le même ſort que lui, ce ℣. 7 de Zacharie : *O épée ! réveille-toi, viens contre mon Paſteur, contre l'homme qui ſe tient toujours attaché à moi, dit le Seigneur des armées; frappe le Paſteur, & les brebis ſeront diſperſées.*

C'eſt-à-dire, que ce petit troupeau compoſé de Convulſionnaires & de ceux qui leur ſont attachés, ayant Elie à leur tête, ſera traité comme une troupe de fanatiques, & ſera confondu avec eux. Et c'eſt ce qui eſt encore repréſenté par la confuſion qui regne dans ce chapitre, où les faux Prophetes & le Prophete par excellence ſubiſſent le même ſort. Les Convulſionnaires ſeront traités ainſi par les Chrétiens qui ſont leurs freres dans l'Egliſe, qui eſt la maiſon commune où ils habitent; & cela, parce qu'ils montrent dans leurs perſonnes des ſignes extraordinaires; qu'ils diſent des choſes étonnantes, & qu'ils ſe mêlent d'annoncer l'avenir; ils ſeront, dis-je, traités comme de faux Prophetes, tandis que les vrais ſéducteurs jouiront tranquillement de la

confiance des peuples, parce qu'ils ont l'avantage d'enſeigner leur mauvaiſe doctrine, non point avec l'air de Prophete, mais comme des maîtres ſages & revêtus d'autorité.

En effet, dans un temps comme le nôtre, les ſéducteurs ont beau jeu. Attachez-vous à nous, pourra dire un Jéſuite, ou tout autre imbu de leur doctrine, à ces ſages du monde. Il n'y a point parmi nous de ces fanatiques qui ont des mouvemens violens, qui dans leurs agitations & dans leurs poſtures ridicules, tiennent des diſcours & prédiſent l'avenir ; vous ne voyez point dans notre parti des filles & de petites gens ſe mêler de prophétiſer la tête en bas & les pieds en haut. (C'eſt ce que M. Hérault reprochoit aux Convulſionnaires, dans le même diſcours que ci-deſſus), nous étudions la loi, & nous tâchons de vous en donner la vraie interprétation ; aux ſimples, nous leur donnons pour regle ſûre & infaillible, l'autorité du Pape & des Evêques auxquels ils doivent demeurer attachés & obéir comme à Dieu même. Ces gens ont abandonné la vraie regle, auſſi ſont-ils livrés, même extérieurement, aux mouvemens déréglés dont leur ame eſt agitée.

Ce discours, déja séduisant par lui-même, sera soutenu d'un extérieur de piété, d'un air sage, modéré, imposant; & plus un homme aura de la sagesse du monde, plutôt il s'y laissera prendre: il jugera qu'en effet il y auroit de la folie à s'attacher à des hommes qui marchent par des voies si extraordinaires, & qu'il est indigne d'un homme de se déclarer pour un parti qui paroît si déraisonnable. Il faut donc l'avouer: la voie des convulsions dont Dieu se sert aujourd'hui pour faire son œuvre, est une voie bien incompréhensible. C'est une vraie folie; mais *la folie de Dieu est plus sage que toute la sagesse des hommes.* Il saura tirer un grand bien de cette humiliation nouvelle, où sa cause est réduite dans ses défenseurs. Le moment viendra, selon les Convulsionnaires, & ce moment doit venir bientôt, où *le Pasteur sera frappé & les brebis dispersées.* Et c'est alors que Dieu viendra au secours des petits & des pauvres, & qu'il étendra sa main bienfaisante, *& convertam manum meam ad parvulos.*

℣. 8. *Il y aura alors dans toute la terre deux parties*, dit le Seigneur, *qui seront dispersées & qui périront, & il y en aura une troisieme qui demeurera.* Le

plan des Convulſionnaires eſt très-conforme à ce verſet, & l'explique on ne peut pas mieux. Il y aura un grand retranchement, la multitude ſera réprouvée, voilà ce qu'ils annoncent, pénétrés de la profonde douleur. Nous devons, à leur exemple, pleurer la perte de nos ennemis. Ils ſe glorifient de leur grand nombre ; mais ce grand nombre ne forme-t-il pas deux partis oppoſés l'un à l'autre ; le parti de ceux qui reçoivent la Bulle & la doctrine, & le parti de ceux qui continuent de croire les dogmes condamnés par la Bulle même qu'ils reçoivent ? L'un plus ſincere combat la vérité, & l'autre, exempt d'erreurs groſſieres, trahit la bonne foi & la ſincérité. Or, nos ennemis étant réellement diviſés entre eux, & ne s'accordant que dans un ſeul point, qui eſt de nous opprimer : voilà ces deux parties deſtinées à périr ; & nous, qui ne ſommes qu'une petite poignée mépriſable à leurs yeux, nous le diſons hardiment, nous ſommes cette *troiſieme partie qui ſeule demeurera.*

℣. 9. *Je ferai paſſer ces derniers par le feu, où je les épurerai comme on épure l'argent, & je les éprouverai comme on éprouve l'or.* Voilà préciſément ce que

nous disent les Convulsionnaires. Cette troisieme partie sera mise au creuset, on la fera passer par le feu pour en ôter l'écume & l'alliage. L'or seul & l'argent resteront. Ainsi, il y aura un retranchement parmi ceux qui sont dans le bon parti, même parmi les Convulsionnaires, dont plusieurs succomberont à la violence des tentations. Les ennemis emploîront contre eux les peines & les tourmens pour arracher de leur bouche des aveux contraires à la vérité. Les Convulsionnaires eux-mêmes l'annoncent dans leurs discours, & ils nous font entendre que les convulsions seront aussi pour quelques-uns de nos amis, un écueil où ils viendront se briser par orgueil, refusant jusqu'à la fin de reconnoître la voie d'humiliation par où il plaît à Dieu de nous conduire.

Craignez donc, ô vous amis de la vérité; cette division, qui se forme parmi vous, est un funeste prognostique. Les Convulsionnaires l'avoient clairement annoncée, & nous la voyons arriver de nos yeux. La grande opposition aux œuvres de Dieu aura des suites fâcheuses pour quelques-uns d'entre nous; ce sont encore les Convulsionnaires qui le disent. Crai-

gnez au moins qu'ils ne ſoient auſſi véritables dans cette ſeconde prédiction que dans la premiere.

Cette oppoſition marquée à l'œuvre des convulſions, vient dans tous ceux en qui elle ſe trouve, de ce qu'ils ſont prévenus contre le ſurnaturel, & contre tout ce qui ſort de l'ordre commun & ordinaire. Et de plus, ils ne peuvent croire que Dieu veuille employer pour ſoutenir ſa cauſe, des moyens ſi décriés. Tout les révolte dans cette œuvre, & tout les porte à la confondre avec l'impoſture & la folie. Qui ſont ceux qui ont des convulſions? Souvent de petites gens ſorties de la plus vile pouſſiere. Mais qu'ils y prennent garde, les Apôtres n'étoient eux-mêmes que de la pouſſiere aux yeux des hommes; ils étoient comme les ordures du monde, & comme les balayures qu'on rejette avec le dernier mépris (1).

Que l'on diſe à ces perſonnes qui n'ont aucun reſpect pour cette œuvre, que l'on remarque dans pluſieurs Convulſionnaires une ſenſibilité aux pieds & aux mains;

---

(1) Tanquam purgamenta hujus mundi facti ſumus, omnium peripſema uſque adhuc. *I Cor. IV*, 13.

que l'on a vu dans quelques-uns des marques extérieures aux endroits des clous qui ont percé les mains du Sauveur ; qu'il y en a d'autres qui, pour peu qu'on les touche, ſoit au côté vers l'endroit où celui de Jeſus-Chriſt a été percé par une lance, ſoit à la tête dans le contour marqué par la couronne d'épines, témoignent ſouffrir de la douleur par un prompt treſſaillement de tout le corps ; que l'on invite en même-temps ces perſonnes à louer Dieu avec nous de ce qu'il veut bien nous donner cette image parlante du myſtere de la croix, & nous rendre ſenſible par-là ce que nous avions bien de la peine à comprendre, que la vérité fût crucifiée parmi nous : tous ces nouveaux traits de la puiſſance & de la bonté divine ſervent plutôt à les révolter. Vous me parlez, diront-ils, d'un vif reſſentiment des plaies ſacrées du Sauveur, & des marques qui paroiſſent au-dehors ; mais ne ſont-ce point là ces ſtigmates ſi décriées ? En un mot, tout ceci a l'air de folie & de fanatiſme, & il leur plaît dès-lors de confondre l'un avec l'autre. Eſt-ce-là des amis de la vérité ? Au moins devroient-ils faire attention à ce qui s'eſt paſſé à la formation de l'Egliſe. Qui ſont ceux qui ont été bénis de Jeſus-Chriſt ? Ces

premiers Chrétiens convertis par les Apôtres, quelle sorte de gens étoit ce ? « Considérez, mes freres, dit l'Apôtre, ceux » d'entre vous que Dieu appelle à la foi. » Il y en a peu de sages selon la chair, » peu de puissans, peu de Nobles ; mais » Dieu a choisi ceux qui sont des fous & » des insensés aux yeux du monde, pour » confondre les Sages : *Quæ stulta sunt* » *mundi elegit Deus, ut confundat sa-* » *pientes.* Il a choisi les foibles selon le » monde, pour confondre les puissans ; il » a choisi les plus vils & les plus mépriса- » bles selon le monde, & qui n'étoit rien » pour confondre ce qu'il y avoit de plus » grand : *& ignobilia mundi, & contempti-* » *bilia elegit Deus & ea quæ non sunt, ut* » *ea quæ sunt destrueret* (1) ».

Voilà donc ce qui caractérisoit alors l'œuvre de Dieu, une grande foiblesse aux yeux des hommes, la pauvreté, la bassesse & les apparences de folie : or ces mêmes caracteres, que porte encore aujourd'hui l'œuvre de Dieu, rebutent plusieurs même des amis de la vérité, & leur font mépriser les convulsions.

Mais cette promesse qui se trouve à la

---

(1) I Cor. 1, 26, 27, 28.

fin du ſeptieme verſet de notre Chapitre : *& j'étendrai ma main ſur les petits*, pour qui eſt-elle donc faite, & à qui peut-on l'appliquer aujourd'hui avec plus de raiſon ? N'eſt-il pas vrai qu'en joignant aux Convulſionnaires tous ceux qui leur ſont attachés, & qui reſpectent l'œuvre de Dieu en eux, l'on verra ſe former une troupe de petits & de pauvres attachés à la vérité, mais couverts de confuſion & d'opprobres, ſans crédit, ſans talens, ſans appui, revêtus d'apparences ſi déſavantageuſes, qu'on les prend pour des inſenſés, & qu'on les confond même avec les impoſteurs & les fanatiques ; & qui portent encore ce dernier trait de confuſion, que ceux qui les traitent avec mépris, & qui veulent les couvrir d'ignominie à la face de l'Egliſe, en imprimant ſur eux la note de folie, d'impoſture & de fanatiſme, ne ſont point ſeulement les ennemis de la vérité, mais pluſieurs même de ceux qui ſont à la tête de ſes défenſeurs, & qu'ils ont toujours reſpectés & chéris comme leurs peres ? De ſorte qu'on voit arriver à la lettre dans la perſonne des Convulſionnaires ce qui eſt marqué ℣ 3 : *Que ſi quelqu'un entreprend encore de faire le Prophete, ſon pere & ſa mere qui lui auront donné la vie, lui diront : Vous mourrez,*

parce que vous vous êtes ſervi du nom du Seigneur pour débiter des menſonges.

C'eſt ce que diſent aux Convulſionnaires pluſieurs de ceux qui ſont leurs peres & les défenſeurs de la cauſe commune ; Vous faites les Prophetes, vous avez des viſions, vous annoncez des choſes futures, dès-là même nous vous condamnons comme débitans des menſonges ; voilà notre jugement, c'eſt de votre part, ou imagination, ou folie, ou impoſture & fanatiſme. Les Convulſionnaires ont beau ſe récrier, & dire qu'ils ne ſont point Prophetes ; qu'ils ne ſe donnent point pour tels, *ſed dicet, non ſum propheta*, ℣. 5. C'eſt une défaite de votre part, leur répondent ces perſonnes ; vous vous mêlez de prédire l'avenir, vous dites des choſes extraordinaires ; voilà des actions de Prophete, cela ſuffit. Amos diſoit qu'il n'étoit point Prophete, & il l'étoit cependant.

Qu'on demande donc aujourd'hui aux Convulſionnaires, ℣. 6, *d'où viennent ces plaies que vous avez au milieu des mains ?* Ils répondront : *J'ai été percé de ces plaies dans la maiſon de ceux qui m'aimoient.* Si je ſuis traité de fou & d'inſenſé, pourra dire chacun d'eux dans la ſuite ; ſi je ſuis confondu avec les im-

posteurs & les fanatiques, condamné comme eux, c'est mon pere & ma mere qui, les premiers, m'ont traité ainsi ; ce sont ceux mêmes qui m'aimoient, à qui j'étois uni par les sentimens de cœur les plus tendres, de qui j'avois tiré tout le suc de la Religion, & qui avoient à soutenir avec moi une même cause. Mais cet état où je suis sous la main de Dieu les a révoltés, & voilà ce qui a mis la division entre eux & moi, & la plus triste division. Ils s'accordent sur ce point avec nos ennemis communs ; ils parlent comme eux ; ils ne craignent point ainsi de s'unir avec ceux qui ont juré notre perte, & de leur fournir le plus beau prétexte de nous persécuter ; & si l'on en vient à nous maltraiter ; si l'on nous fait souffrir les tourmens & la mort même pour nos convulsions, il sera très-vrai de dire que nos peres nous ont porté le premier coup, en se déclarant contre nous avec chaleur, & que nous serons les victimes du zele amer avec lequel ils nous condamnent tout d'abord. Ils nous traitent pour la plupart d'imposteurs, qui se jouent de la Religion, & qui méritent d'être punis sévérement, pour avoir voulu prophétiser & se servir du nom du Seigneur, pour débiter leurs mensonges, ℣. 3. *son pere &*

ſa mere, qui lui auront donné la vie, le perceront eux-mêmes, pour avoir ainſi prophetiſé. Et ſera-t-on étonné, après cela, ſi l'on m'arrache le ſein, ſi je repréſente une perſonne couverte de plaies? Ce ſont eux-mêmes qui, traitant les Convulſionnaires d'impoſteurs & de fanatiques, autoriſent les ennemis à faire de nouveaux efforts, pour arracher du ſein de l'Egliſe la portion la plus ſaine & la plus précieuſe. Ce ſont eux qui, par la diviſion qu'ils ont miſe parmi ſes plus chers enfans, ont fait à cette mere déſolée la plaie la plus ſenſible, & je ne fais que la repréſenter par mon état.

Mais enfin, pourront ajouter tous ces Convulſionnaires, de quelque maniere que ces hommes nous traitent, ils ne pourront jamais nous ravir le ſolide avantage de porter ce caractere ſpécial d'une troupe pauvre & mépriſée; c'eſt notre plus douce conſolation, & nous avons droit par-là à cette promeſſe que Dieu fait d'étendre ſa main ſur les petits: *Convertam manum meam ad parvulos.*

Cette parole ſeule devroit bien arrêter ceux de nos amis qui rejettent les convulſions, & les empêcher d'éclater contre ceux qui en ont, par des diſcours pleins d'animoſité. Et comment ont-ils pu ſe

laiſſer aller juſqu'à les traiter avec le dernier mépris & les termes les plus humilians ? Vous nous traitez de canaille, de petites gens tirées de la lie du peuple, pourroient dire nos Convulſionnaires, quoiqu'il y ait parmi nous des perſonnes d'une naiſſance aſſez diſtinguée, & un grand nombre de bonne famille. Mais nous ne refuſons point de porter ces titres humilians ; vous nous les donnez, & ils auroient pu convenir aux Apôtres & aux premiers Chrétiens, auſſi bien qu'à nous ; c'eſt un trait de reſſemblance avec eux, qui eſt pour nous d'un favorable augure, pour attirer ſur nous les regards de notre pere céleſte, qui « ſe rabaiſſe pour con-» ſidérer ce qui ſe paſſe dans le Ciel & » ſur la terre, qui tire les plus vils de la » pouſſiere, & qui releve le pauvre du fu-» mier (1) ».

Il eſt de l'intérêt de nos amis de ne rien précipiter. Ils doivent craindre de prendre parti contre Dieu même, en ſe déclarant contre les convulſions. Comment ſe peut-il faire que les lumieres de la foi les abandonnent ici, & qu'ils jugent de cette œuvre d'une maniere toute hu-

(1) Pſ. 112, ℣. 5 & 6.

maine. Mais ils n'avoient garde d'en bien juger ; ils n'avoient point les vrais principes, qui ſeuls peuvent faire porter de tout ceci un jugement ſain & conforme à la vérité ; ils ignoroient que le myſtere d'iniquité fût preſque conſommé, & que Dieu fût prêt de faire éclater ſes jugemens. La vérité leur diſoit depuis longtemps : Je ſuis crucifiée à vos yeux, vous me connoiſſez, vous ſavez qui je ſuis ; connoiſſez donc auſſi le myſtere de mes humiliations ; ne regardez pas en-haut, lorſque je ſuis en bas ; voyez l'état de foibleſſe où je ſuis réduite, & n'en rougiſſez pas. Pourquoi vous révolter contre ceux qui, loin de vous laiſſer endormir dans un repos funeſte, ont ſoin de vous réveiller, en vous annonçant les malheurs qui ſont prêts à fondre ſur la multitude, & qui vous marquent la voie que vous devez ſuivre, pour être préſervés du naufrage ? Mais tout ceci eſt une énigme pour vous, vous ne connoiſſez rien à mon œuvre, je veux la cacher & la dérober aux yeux des hommes, & j'ai choiſi pour cela la voie d'humiliation ; & vous, vous aimez l'honneur & l'éclat ; & tout ce qui peut obſcurcir & jeter un voile ſur ma cauſe, vous déplaît. Je ſuis en colere, & je détourne mon viſage ; & ſans ſonger à

me fléchir auparavant, vous voulez déja triompher. Vous êtes tout occupés de reſſources humaines, & vous ne voulez point jeter les yeux ſur les grandes reſſources que l'Ecriture vous fournit.

Voilà au fond le principe ſecret de cette oppoſition ſi marquée à l'œuvre des convulſions. Elle eſt toute formée ſur le plan des divines Ecritures, dans lequel ils ne veulent point entrer. Ils ne veulent point entendre parler, ni de la venue prochaine d'Elie, ni du retour des Juifs pour ce temps-ci; & les Convulſionnaires ne ceſſent d'appeler Elie, & l'attendent avec une ferme eſpérance de le voir bientôt. Ils annoncent auſſi la converſion des Juifs, & la font comme toucher au doigt. Voilà ce qui révolte nos amis; &, comme on le voit, leur oppoſition nouvelle aux convulſions eſt une ſuite de leur ancienne oppoſition au plan des Ecritures appliqué à ce temps-ci; car pluſieurs parmi eux le connoiſſent, mais ils en regardent l'application à notre temps, comme une folie.

La conduite de Dieu ſur eux eſt peut-être plus profonde qu'on ne le penſe. Ils ont refuſé de ſe rendre à toutes les preuves déciſives que l'on a eu ſoin de leur montrer, pour faire voir la juſteſſe de l'application

plication de ce plan à ce temps-ci. La lumiere & l'éclat qu'il jette ſur tout ce qui s'eſt paſſé de nos jours, n'a pu éclairer leur eſprit & les convaincre. Dieu veut ſans doute les confondre aujourd'hui par la folie des convulſions, & la ſageſſe ſe ſervira pour les guérir de leur aveuglement, de cette boue qui paroît encore plus propre à obſcurcir la vue. Nous avons déja la conſolation d'en voir pluſieurs qui étoient encore plus oppoſés qu'eux au plan de Dieu, qui le reçoivent à préſent, qui, par l'application qu'ils en font à leur temps, trouvent la ſolution de toutes leurs peines, & ils avouent qu'ils avoient beſoin de la boue des convulſions pour voir clair dans l'œuvre de Dieu, & dans la conduite qu'il tient aujourd'hui. C'eſt cette boue, que la ſageſſe a miſe ſur leurs yeux, qui les a fait recourir au Prophete figuré par la fontaine de Siloé.

Il arrivera auſſi, comme nous l'eſpérons, que pluſieurs de nos amis venant à conſidérer de plus près l'œuvre des convulſions, & à faire attention aux caracteres que portent les Convulſionnaires, & ceux qui ont pris parti pour eux, & qui leur ſont unis; ils ſe diront à eux-mêmes : Mais il pourroit bien arriver que ce fut-là la portion bénie, du moins elle

en a tous les traits ; ſuſpendons notre jugement, & attendons. En prenant un parti ſi ſage, leurs yeux s'ouvriront, le plan de Dieu ſe développera pour eux, & ils reconnoîtront bientôt, dans les mouvemens & les agitations diverſes, la main de Dieu puiſſante qui s'apprête à faire de grandes choſes, & qui va donner l'ébranlement à toute la terre.

Or, ſi ce petit troupeau, compoſé de Convulſionnaires & de ceux qui leur ſont attachés, eſt la portion bénie, on la verra ſeule demeurer & faire du fruit, & il y a tout à craindre pour les autres qui auront pris parti contre elle, & qui ſur ce point ſe trouveront unis à leurs ennemis. Ce qui nous conſole, & ce qui donne pour eux de favorables eſpérances, c'eſt que les mêmes Convulſionnaires, qui ont annoncé la diviſion dont nous ſommes les témoins, & dont ils ſeront peut-être les victimes, ont auſſi prédit que Dieu feroit la grace à pluſieurs de les faire revenir, & de leur ouvrir les yeux pour reconnoître ſon œuvre.

Ce qu'il y a de certain, & ſur quoi nous devons compter, c'eſt que tout ceci aura une heureuſe iſſue pour ceux qui demeureront attachés à Dieu, à la vérité & à ſon œuvre, qui la ſuivront & en

profiteront. Les promeſſes auront leur effet ſur eux ; ils ſeront éprouvés par le feu de la perſécution, & mis au creuſet des ſouffrances & des humiliations ; mais ils en ſortiront purs comme l'argent, & brillans comme l'or ; ils auront part à la plus abondante bénédiction ; Dieu ouvrira pour eux une fontaine ſalutaire, où ils n'auront qu'à puiſer ſans ceſſe (1) ; ils ſeront le peuple de Dieu d'une maniere ſpéciale, & Dieu lui-même ſe fera ſentir à eux comme leur Dieu par une bonté toute nouvelle (2).

---

(1) In illâ die erit fons patens domui David & habitantibus Jeruſalem. ℣. 1.

(2) Dicam : Populus meus es, & ipſe dicet : Dominus Deus meus. ℣. 9.

TROISIEMÉ PARTIE.

La vérité triomphante juge ceux qui l'ont crucifiée.

JUSQU'ICI nous nous ſommes occupés du grand ſpectacle de la vérité crucifiée de nos jours, nous n'avons pas rougi de ſes humiliations, nous l'avons confeſſée hautement dans la nouvelle folie de la croix, nous avons percé le voile dont la ſageſſe a ſu ſe couvrir, & nous l'avons reconnue à des traits bien marqués dans l'œuvre des convulſions. C'eſt la ſageſſe elle-même qui paroît aujourd'hui ſous des dehors inſenſés. Les ſages du monde s'y méprennent & la méconnoiſſent dans cet état qui bleſſe leurs yeux ſuperbes (1). Mais la main divine ſe rend

(1) « Dieu a fait toutes ſes œuvres dans ſa ſa-
» geſſe; mais une partie de la ſageſſe de Dieu
» dans ſes œuvres, conſiſte à les couvrir d'un
» voile pour les ſages du monde & les eſprits
» ſuperbes. Une partie de la ſageſſe de Dieu
» dans ſes grandes œuvres, conſiſte à les cacher
» dans une ſuite de conſeils, qui ne ſe déve-

ſenſible aux humbles & aux petits par toutes les merveilles cachées dans cette œuvre, ſous une apparence de folie. Nos amis s'obſtinent à la rejeter, ils croient que c'eſt déshonorer la vérité, que de lier ſa cauſe à celle des convulſions, & nous trouvons des avantages ineſtimables dans la réunion de ces cauſes.

» loppent que par quelque grand événement. » Juſques-là, les hommes, & ſinguliérement les » ſages du monde méconnoiſſent les œuvres de » Dieu, & Dieu dans ſes œuvres. Ils raiſonnent, » & ils ſe perdent dans leurs raiſonnemens : ils » interrogent toute la nature où ils ne découvrent » rien de pareil : ils interrogent tous les ſiecles » où ils n'en voient point d'exemples; & là-deſſus, » ils ſe rient & de l'œuvre de Dieu, & de ceux » qui la leur prêchent. Ils interrogent le ſens » humain, & le ſens humain, incapable de » s'élever aux penſées de Dieu, & de ſortir des » choſes humaines, & en même-temps préſomp- » tueux, leur dit qu'une telle choſe, où n'y il » a point de dignité, ne peut pas être de Dieu. » Alors, rejetant ce qu'ils ne voient pas, mé- » priſant ce qu'ils ne comprennent point, blaſ- » phémant ce qu'ils ignorent, ils traitent de folie » la ſageſſe même de Dieu, & de foibleſſe in- » digne de la Divinité, ce qui en eſt la force ». *P. Molinier, célébre Prédicateur de l'Oratoire, Auteur de quatre ſavantes Diſſertations ſur les Miracles, Panégyrique de la Croix, tome 10, page 212.*

C'eſt par la folie de la Croix que les Apôtres & les premiers Chrétiens ont été plus forts que tous leurs ennemis, & qu'ils ont triomphé du monde & du Démon. C'eſt par la folie des convulſions que Dieu nous rélévera nous-mêmes de l'état de foibleſſe où nous ſommes, en nous comblant de ſes bénédictions, tandis que les hommes nous traiteront comme des fous & des inſenſés, en nous inſpirant un courage & une force de Martyrs, & en nous mettant par ſa grace au-deſſus de toutes les menaces de nos ennemis. En un mot, cette folie apparente des convulſions contribuera à renouveller l'Egliſe, & à rendre notre cauſe victorieuſe & triomphante.

Penſer de la ſorte, ce n'eſt pas avilir & dégrader la vérité; c'eſt au contraire lui faire honneur. Mais nous ne craignons pas d'accuſer nos ennemis eux-mêmes de la déshonorer, & de lui faire injure par leurs lâches & timides penſées. Ils ont une belle idée de la vérité, lorſqu'ils croyent qu'elle peut reſter long-temps dans le délaiſſement où elle eſt aujourd'hui, lorſqu'ils n'oſent pas attendre que Dieu la releve de nos jours, & lorſqu'ils croyent qu'elle peut encore demeurer long-temps enveloppée de tous ces voiles, le jouet & la fable des impies.

Nous avons juſqu'ici conſidéré la vérité revêtue des dehors de la folie, jugée & condamnée par les hommes. Il eſt temps de tirer le rideau. Sous cet air de ſuppliante & de criminelle aux pieds de ſes juges, nous allons la conſidérer comme la maitreſſe & la Reine qui juge elle-même ceux qui l'ont jugée, & qui les condamne par leur leur propre ſentence, & qui eſt prête à faire éclater ſur eux une vengeance proportionnée à la grandeur & à la durée des outrages qu'elle en a reçus. C'eſt le Pſeaume 81 qui nous repréſente la ſageſſe qui eſt Dieu même ſous cette idée. Nous allons le ſuivre, en l'appliquant à Jeſus-Chriſt crucifié dans ſa vérité.

Dieu ſe tient debout dans l'aſſemblée des Dieux. ℣. 1. La vérité s'eſt de nouveau déguiſée pour venir éprouver la fidélité des Miniſtres de l'Egliſe. Elle a paru ſous le nom d'un Auteur accuſé & traité en criminel. C'eſt elle qui nous parle dans ſon livre, où elle nous explique la doctrine & la morale de l'Evangile dans cent une propoſitions tirées de ce livre, qui renferment les vérités capitales de la Religion. Cette divine vérité eſt accuſée & citée au tribunal du premier Paſteur de l'Egliſe, qui prononce contre elle un juge-

ment ſolemnel. Elle eſt traduite dans tous les autres tribunaux où elle eſt également condamnée. Elle ne paroît pas ſeulement comme un criminel ordinaire dans l'aſſemblée des Princes & des Docteurs de l'Egliſe. Elle s'y tient debout, *ſtetit*, pour marquer l'état où elle ſe trouva pour lors, revêtue des dehors les plus humilians.

Cette vérité ſainte a trouvé le ſecret de ſe déguiſer encore davantage par le moyen des convulſions. Elle s'eſt revêtue dans cette œuvre des habits apparens de la folie. Elle y paroît couverte de la même robe dont Jeſus-Chriſt fut revêtu par Hérode, & du même manteau qu'il reçut de Pilate. Les ennemis des convulſions peuvent dire aujourd'hui contre ceux qui les défendent, ce que les Prêtres & les Phariſiens diſoient de leur temps contre Jeſus-Chriſt, eſt-il poſſible que ces gens-là aient la vérité pour eux? Quoi, elle ſeroit avilie au point de paroître ſous ces dehors inſenſés? Depuis quand la ſageſſe prend-elle les habits de la folie? Depuis quand la vérité ſouffre-t-elle de porter le caractere du fanatiſme?

Cependant c'eſt la vérité elle-même, c'eſt la ſageſſe de Dieu qui vient dans cet état, comparoître devant les tribunaux qui rendent la juſtice en ſon nom, de-

vant les Juges revêtus de ſon autorité, devant les premiers Paſteurs de ſon Egliſe. Elle eſt au milieu de ces Juges caché ſous les dehors les plus humilians, & elle les juge eux-mêmes en ſecret, *in medio autem Deos dijudicat Ibid.*

Il y a un procès qui dure depuis plus d'un ſiecle. Des ennemis puiſſans veulent ravir à Dieu ſes droits les plus précieux. Il a remis ſa cauſe entre les mains de ſes Miniſtres, & parce que ceux qui la défendoient étoient des pauvres ſans crédit & ſans appui, ils ont traîné cette affaire en longueur ; ils n'ont pas eu ſes intérêts à cœur ; ils ont eux-mêmes opprimé ceux qui montroient un zele ardent pour ſoutenir ſes droits. Ils ont craint de juger en ſa faveur, & par des délais injuſtes & injurieux, ils ont donné le temps à ſes ennemis de ſe fortifier ; ils ont laiſſé le libre arbitre ſon rival jouir en paix, à la face de l'Egliſe, du grand privilége de décider en maître du ſort de l'homme, privilége qu'on a oſé conteſter à Dieu pour le lui attribuer.

C'eſt donc ainſi que vous me traitez, a dit Dieu juſtement irrité contre ſes Miniſtres. Vous méritez que je me cache à vous, & que je me déguiſe à vos yeux. Juſqu'ici, mes ennemis ont paru en cri-

minels devant votre tribunal ; vous n'avez osé condamner leurs erreurs. Aujourd'hui, c'est moi-même dans ma vérité & dans ses défenseurs qui prend la place de mes ennemis. Ils se sont enhardis par votre lâcheté, ils sont devenus mes accusateurs, & je suis le criminel qui paroît devant vous pour être jugé; mais j'y parois comme un pauvre opprimé, & j'ai affaire à des ennemis puissans qui vont employer pour me faire condamner, le grand crédit qu'ils ont, & qui leur a servi, pour échapper à la condamnation.

Que la vérité, qui est Dieu même, se trouve réduite à l'état d'un pauvre humilié aux pieds de ses juges, tandis que l'erreur sa rivale est en honneur & respectée ; c'est le sujet du reproche secret que la verité fait elle-même à ses Juges, en leur disant : *Jusqu'à quand jugerez-vous injustement? Jusqu'à quand aurez-vous égard à la qualité & au crédit des méchans* (℣. 2)? Je viens aujourd'hui mettre votre fidélité à la derniere épreuve. *Rendez donc justice au pauvre & à l'orphelin ; soutenez l'innocence de l'affligé & du malheureux ; soutenez l'indigent, arrachez le pauvre de la main des méchans. Mais ces Juges aveugles ne connoissent & n'entendent rien, ils marchent dans les ténébres* (℣. 3, 4, 5).

Ils abandonnent tous la cauſe de Dieu même. La vérité eſt pour eux comme étrangere ; ils ne la reconnoiſſent plus, tous là trahiſſent & la condamnent. En un mot, la vérité ſemble avoir perdu ſa cauſe par-tout, & l'on ne trouve preſque perſonne qui oſe ſe déclarer pour elle. Or ſi la vérité paroiſſant devant ſes Juges en criminelle, mais avec des traits de lumiere qui la relevoient & la faiſoient briller encore aux yeux de pluſieurs, a pourtant été abandonnée par tous ſes Juges & livrée à ſes ennemis : aujourd'hui qu'elle s'obſcurcit pour eux, qu'elle ſe déguiſe & qu'elle paroît avec un air de folie dans les convulſions, oſeront-ils en prendre la défenſe ? Ils la méconnoîtront tout-à-fait, & ils ne comprendront jamais que c'eſt la ſageſſe elle-même qui ſe cache ſous ces dehors pour éprouver leur fidélité. *Tous les fondemens de la terre en ſeront ébranlés* (*v.* 5). La vengeance ſuit ici immédiatement le crime monté à ſon comble. Ainſi, pour ſavoir ſi la vérité peut encore reſter long-temps dans l'humiliation où elle ſe trouve, il n'y a qu'à conſidérer ce qu'on peut ajouter aux injures qu'on lui a faites, & la maniere indigne dont elle a été traitée.

Je leur ai dit : Vous êtes des Dieux ; vous êtes tous enfans du Très-Haut. Mais vous mourrez comme les autres hommes, & vous tomberez comme sont tombés tous les grands de la terre (℣. 6 & 7).

Je ne le conteste pas, dit encore Jesus-Christ à ses Juges ; vous êtes mes Ministres revêtus de mon autorité, vous êtes en droit de juger. Mais vous me condamnez moi-même ! Vous serez renversés de ce trône sublime où vous êtes élevés, vous tomberez dans la poussiere, on arrachera de vos mains cette autorité dont vous n'êtes plus armés que contre moi. Vous avez beau vanter votre grand nombre, chacun en particulier & tous ensemble vous perirez comme sont péris tous les grands de la terre.

Mais, Seigneur, que deviendra votre Eglise ? Comment vos promesses auront-elles leur effet, si cette multitude est retranchée ? *Levez-vous, ô Dieu ! & jugez la terre ; car vous posséderez toutes les nations comme votre héritage* (℣. 8). Après un long silence, Dieu tout-à-coup se déclare, il fait éclater ses jugemens. Il réprouve dans sa justice tous ces rebelles qui se fient sur leur grand nombre, il les retranche du sein même de l'Eglise ; & à leur place il rappelle dans sa misé-

ricorde l'ancien peuple. C'eſt ainſi qu'il terminera ce grand procès qui dure depuis ſi long-temps dans l'Egliſe. Dieu jugera lui-même, & il prononcera en faveur du petit nombre de ceux qui défendent ſa cauſe. Il les conſolera en rappelant le peuple Juif qui viendra ſe joindre à eux pour ſoutenir les droits du maître dont ils auront reconnu la puiſſance. Il eſt réſervé à ce peuple béni de relever de la pouſſiere les vérités importantes qui ſont le fond du procès, de les mettre en honneur & de les faire adorer. Ces hommes zélés pour la gloire de Dieu iront annoncer partout l'Evangile du ſalut, la force de la grace du Sauveur, dont ils ſeront la preuve la plus ſenſible ; & à la place de ceux qui auront mérité d'être retranchés par leur révolte, ils ſe hâteront de mener aux pieds de Jeſus-Chriſt, comme ſa conquête & ſon héritage, toutes les nations de la terre, qui ne formeront tous enſemble qu'un ſeul peuple, une ſeule Egliſe. Telle eſt la force & l'énergie de cette parole : *Levez-vous, ô Dieu, jugez la terre ; car vous poſſéderez toutes les nations comme votre héritage.*

Voilà donc le terme heureux où Dieu

nous conduit. Il nous y rappelle par les discours des Convulsionnaires. Ne les perdons pas de vue ; mais sur-tout soyons pénétrés de respect pour le mystere de la Croix renouvellé de nos jours, que notre consolation la plus douce soit de nous en occuper; ayons soin de recueillir, avec un esprit de religion, les moindres événemens qui ont rapport à l'humiliation de la vérité. L'exil, la prison de nos freres, les mauvais traitemens qu'on leur fait souffrir, l'opposition aux miracles, les insultes, les blasphêmes des ennemis, la contradiction de la part de plusieurs de nos amis, le voile qui est sur leurs yeux, & qui les empêche de voir le bras de Dieu dans les convulsions, la maniere dont ils traitent cette œuvre : tout cela fait partie de ce grand mystere, ce sont autant de traits précieux pour tous ceux qui savent le prix des humiliations de la vérité.

Le mystere de la Croix tout récent, &, pour ainsi dire, tout trempé du sang du Sauveur (1), a une force infinie. Bien-

(1) Cette vérité est devenue bien plus frappante par les crucifiemens réels des instrumens de l'œuvre & les Christs ensanglantés.

tôt auſſi il fera voir d'une maniere toute nouvelle ſa vertu & ſon efficace. Il reparoît de nos jours, il eſt encore tout neuf après tant de ſiecles. Un Dieu ſeul peut faire qu'un myſtere opéré il y a 1700 ans, ſe retrace aujourd'hui d'une maniere ſi parfaite ; & c'eſt le grand trait de la Divinité de notre Religion qui ſervira à frapper la nation Juive. Il n'en falloit pas moins pour la réveiller & la convertir. Ranimons donc nos eſpérances. Dieu ſort déja pour nous de ſon ſecret, mais il n'en demeurera pas là. Ce ne ſont encore que de légers eſſais de ſa main puiſſante. Marchons avec amour par la voie des humiliations & des ſouffrances qu'il nous trace : elle nous cõnduira à la plus grande gloire & au ſolide bonheur.

Indifférens pour tout le reſte, ſoyons uniquement touchés des injures que les hommes ſuperbes font à Dieu, des outrages & des opprobres dont ils couvrent la vérité. Ah! ſoyons vivement touchés du malheur prêt à fondre ſur la multitude, & des terribles jugemens que Dieu va exercer ſur ce grand nombre de Paſteurs infideles qui ont trahi la vérité, qui l'ont condamnée & crucifiée. Soyons inconſolables de voir pluſieurs de nos amis méconnoître la ſageſſe dans la nou-

velle folie de la Croix ; & parce qu'elle eſt aujourd'hui cette perle cachée dans la pouſſiere, n'oſer y mettre la main pour la chercher, mais la rejeter avec mépris.

(Nous ne faiſons (1) que rappeler ici & réunir ſous un ſeul point de vue les grands objets que les Convulſionnaires nous préſentent ſans ceſſe dans leurs diſcours). Soyons ſaiſis d'effroi, & tremblons ſur le ſort de quelques-uns d'entre eux, qu'un tel dédain, qui vient en eux d'un fond d'orgueil, engagera dans des fauſſes démarches, qui ſeront ſuivies de chutes, dont peut-être ils ne ſe releveront jamais. Soyons allarmés pour tous ceux en qui ſe trouve une ſi funeſte diſpoſition dont ils ne ſentent pas le danger, & ſur laquelle ils vivent tranquilles ; diſpoſition qui, leur faiſant mépriſer cet état de baſſeſſe & d'ignominie, où la ſageſſe s'eſt elle-même réduite, les éloigne en même-temps des bénédictions qui y ſont attachées.

Soyons encore pénétrés de la plus vive douleur d'entendre pluſieurs de nos amis par leurs diſcours pleins d'animoſité, décrier eux-mêmes la portion la plus chere à Dieu, ſans ſentir la faute qu'ils

(1) C'eſt toujours M. d'Etemare qui parle.

font par-là, le danger où ils exposent les foibles du troupeau, sans prendre garde qu'ils fourniſſent des armes aux ennemis, pour écraſer ces petits & ces pauvres. Enfin bientôt réduits à la derniere extrêmité, & ne voyant par-tout que déſolations, inſultes & coups redoublés de la part de nos ennemis, mépris & dériſions de la part de quelques amis qui ſont cauſe de-la plus triſte diviſion; portant d'ailleurs en nous-mêmes la plus grande foibleſſe, & étant deſtitués de force pour nous ſoutenir au milieu de tant de dangers; c'eſt ici que nous avons droit de nous adreſſer à Dieu même & de lui dire :

Seigneur, il s'agit de votre propre cauſe, c'eſt votre vérité que nous défendons. Il s'agit de vos intérêts, de vos promeſſes qui repoſent toutes ſur nos têtes. Nous ſommes prêts à périr, les hommes ont juré notre perte; mais ſi nous périſſons, c'en eſt fait de votre gloire, vous n'êtes plus le ſeul puiſſant, le ſeul véritable. Il eſt donc temps de vous lever, vous ne pouvez différer davantage. Juſqu'ici, vous êtes demeuré caché, preſque perſonne ne vous a connu. Déguiſée comme vous étiez, vous avez paru en criminel devant nos Paſteurs, ô vérité qui

parlez vous-même dans ces propositions qui leur ont été dénoncées, & ils vous ont condamnée ! C'est vous aussi, ô sagesse éternelle ! qui agissez dans ces convulsions sous des dehors insensés, & plusieurs de vos enfans s'y méprennent, & traitent votre œuvre de folie & de fanatisme. Montrez-vous donc à découvert, paroissez avec l'éclat & la dignité qui vous conviennent ; jugez vous-même, ô souveraine justice ! & dès-lors notre cause qui paroît désespérée prendra une nouvelle face, elle deviendra victorieuse ; & par un coup digne de votre puissance, vos ennemis étant dissipés, vous serez reconnu & adoré d'abord par votre peuple chéri, ensuite par tous les peuples de la terre (1). Amen.

---

(1) Il n'est sans doute pas facile de concilier ces belles réflexions avec les préventions que l'Auteur a marqué dans la suite, contre une portion des plus intéressantes de l'œuvre des convulsions. Mais les variations & les inconstances de l'homme peuvent-elles donc affoiblir des vérités qui sont fondées sur la sainte Ecriture, & qui se réalisent journellement sous nos yeux ?

POST-SCRIPTUM.

ON vient de répandre dans le Public, une brochure de trente-deux pages *in*-12, intitulée : *Inſtruction familière en forme de Catéchiſme, ſur l'uſage légitime des Miracles*, &c. Nous n'entreprendrons pas de relever toutes les inepties, les déraiſonnemens ennuyeux, les applications ridicules de quelques paſſages, dont cette faſtidieuſe rapſodie eſt remplie. Celui qui en eſt l'Auteur, oublie ſans ceſſe que c'eſt à des *ſimples* qu'il *adreſſe* cette prétendue *Inſtruction*; il fait de temps en temps le Théologien, en citant à tort & à travers l'Ecriture ſainte, ſaint Auguſtin, ſaint Grégoire le grand, ſaint Thomas, Eſtius, Paſcal, le P. Queſnel. Diſons ſeulement un mot ſur ſa treizieme leçon : intitulée : l'*Œuvre des grands ſecours*. C'eſt le mot de l'énigme exprimée dans ſon Avertiſſement, en ces termes : *On voit bien, & je ne m'en cache pas, à quoi j'en veux.*

Il *prie* qu'on lui *montre, ſoit dans l'Evangile, ſoit dans toute l'Hiſtoire de l'Egliſe, quelque choſe de ſemblable à l'Œuvre des ſecours* (page 26): Une pareille demande décéle une profonde ignorance. Qu'il parcoure les *Eclairciſſemens ſur les Mira-*

cles, les ſixieme & ſeptieme Lettres de la *Recherche de la vérité*, il y verra une parfaite reſſemblance entre les mouvemens convulſifs & extraordinaires qui arrivoient ſur le tombeau des Saints, & les convulſions de nos jours. Qu'il jette les yeux ſur la ſixieme Lettre de M. Poncet, il y trouvera un parallele frappant des Convulſionnaires, avec les ſaints myſtiques dont l'Egliſe honore la mémoire. Qu'il liſe la ſeconde partie des *Obſervations* de M. de Montgeron *ſur les convulſions*, il y appercevra que pluſieurs Saints ont éprouvé auſſi bien que nos Convulſionnaires, des extaſes, des états d'enfance, de mort, d'aliénation des ſens; que dans ces états, ils ont fait des diſcours, des prédictions, des repréſentations de la paſſion du Sauveur. Qu'il examine enfin les pages 1, 2, 731, 732, 733, 734 du troiſieme volume de M. de Montgeron, & la troiſieme partie de l'*Idée de l'Œuvre des ſecours*, imprimée l'année derniere, avec un peu de ſens commun il découvrira que cette œuvre étonnante a été annoncée, prédite & figurée dans l'Ancien Teſtament.

A la page 27, il fait un ſingulier raiſonnement, dont voici le précis : Il n'y a rien de nouveau ſous le ſoleil; or l'Œuvre des ſecours eſt nouvelle, puiſ-

qu'il ne s'eſt rien paſſé de ſemblable dans les ſiecles précédens. Donc elle n'eſt point l'œuvre de Dieu. Pour fermer la bouche à ce vain diſcoureur, il ſuffit de le renvoyer à la plus petite dévote, qui lui apprendra cette priere de l'Egliſe, du Mardi à Laudes, pour les Saints : « Re- » nouvellez vos prodiges, Seigneur, & » faites des miracles qui n'aient pas en- » core été vus, *innova ſigna & immuta* » *mirabilia* ».

Nous étions ſur le point de publier cette réponſe au *Mémoire Théologique*, lorſque nous avons vu paroître un écrit des plus infâmes, intitulé : *Le myſtere d'iniquité dévoilé*, *&c.* On ne peut revenir de ſon étonnement, quand on ſait que cette ſale & honteuſe production eſt le fruit des veilles & des méditations d'un Paſteur de l'Egliſe de J. C. Quel funeſte bandeau a donc ſur les yeux, à quel endurciſſement eſt donc livré l'infortuné compilateur qui calomnie avec tant de malignité, d'acharnement & de perſévérance une multitude de perſonnes dont la foi eſt pure & la conduite irréprochable ; de perſonnes qui mille fois ont proteſté de la maniere la plus forte & la moins équivoque, qu'elles ont en horreur tout ce qui s'écarte tant ſoit peu de la regle des mœurs & de la ſainteté de l'Evangile !

Ne faut-il pas avoir l'impudence d'une proſtituée pour répéter toujours les mêmes calomnies, quoiqu'on ait fait ſi ſouvent le défi d'en montrer le moindre prétexte dans les écrits où la conduite des légitimes défenſeurs des convulſions, tels que M. de Montgeron, le P. de Gennes, &c?

Ce n'eſt point ſans douleur que nous nous ſommes vus forcés de parcourir l'indigne ouvrage dont il s'agit. Nous ſommes encore à concevoir le malheureux penchant qu'a l'Auteur à tremper continuellement ſes pinceaux dans la fange. Eſt-il une mere chrétienne qui ne dût frémir d'une ſainte indignation, en voyant ſa fille promener ſes regards ſur les images ſales & licentieuſes que ce cynique déclamateur leur met ſans ceſſe ſous les yeux? Nous n'avons garde de le ſuivre au milieu de ces ordures. Qu'il y reſte, puiſqu'il s'y plaît. Que de-là il inſulte tant qu'il voudra les œuvres & les enfans de Dieu: il ne faut pas lui répondre un ſeul mot; c'eſt aſſez de le plaindre. Nous nous contenterons d'obſerver que ce nouveau Semeï imite la conduite des Païens, des Proteſtans & des Jéſuites. Les Païens décrioient les Chrétiens, en leur attribuant à tous les excès & les erreurs effroyables des Gnoſtiques & autres pareils ſectaires. Les

Proteſtans imputent à l'Egliſe Catholique les abus ſi multipliés & les horribles ſcandales qui défigurent l'Epouſe de J. C. Les Jéſuites ont été infatigables à répéter contre leurs adverſaires les accuſations les plus atroces comme les plus injuſtes. Voilà les perſonnages que le Curé de V. a pris pour modéles. Les Païens, les Proteſtans, les Jéſuites n'ont fait aucun cas des déſaveux & des réponſes de leurs adverſaires. Ils ſe ſont toujours obſtinés à les calomnier. Les défenſeurs légitimes des convulſions & des ſecours ont eu beau déclarer dans des écrits publics & en toute occaſion, qu'ils déteſtoient toute erreur ſur le dogme, tout abus ſur la morale & toute eſpece de fanatiſme : malgré de telles proteſtations, le Curé de V. prononce d'un ton déciſif qu'ils ſont fanatiques, impies, hérétiques, dignes des anathêmes de l'Egliſe & de l'animadverſion du Prince. Qu'une pareille conduite eſt indigne, je ne dis pas d'un Miniſtre de J. C., mais d'un Païen qui auroit quelques ſentimens d'honneur & de probité!

Continuons donc d'être inviolablement attachés à l'œuvre du Seigneur, malgré les nuages qui l'environnent & les calomnies de ſes ennemis. Son caractere eſt de porter avec elle une lumiere brillante pour les uns, & des ténebres épaiſſes pour les autres. Cette lumiere & ces ténebres doivent ſe réunir ſans ſe confondre. La vue des objections ne doit pas plus nous effrayer, que ne l'étoit l'Iſraëlite fidele à la vue des ténebres qui cachoient

ſa marche à l'orgueilleux Egyptien. Que l'énormité des accuſations de notre injuſte & infatigable adverſaire, loin de nous déconcerter augmente notre zele à étudier les deſſeins de Dieu, & à régler ſur eux notre conduite. Ayons toujours devant les yeux cette belle penſée du P. de Gennes, qui termine ſes dernieres réflexions manuſcrites ſur le miracle de Moiſy.

« Dans une ville policée ſe trouvent des hommes » qui ſe chargent de ramaſſer les immondices & » les ordures des rues & des maiſons : fonction » baſſe & humiliante, mais utile au public ; ils » procurent la propreté & la ſanté aux dépens de » la leur. C'eſt ce que fait à notre égard l'Auteur » des Lettres Théologiques ; en recueillant de nos » écrits (1), ce qui peut nous humilier, il nous » préſerve d'une préſomption dangereuſe, il nous » apprend à nous humilier devant Dieu. Main bienfaiſante & vraiment officieuſe de M. de Bethléem, » (& de tous ceux qui l'imitent) ! Il ſe ſouille pour » nous purifier, il ſe bleſſe pour nous guérir. Que » ce bon ſervice anime notre charité compatiſſante » pour lui. Ne nous contentons pas de le plaindre, » tâchons de lui obtenir par nos prieres les yeux du » cœur, qui au lieu de ne voir que nos maux pour » nous les reprocher avec malignité, voyent nos » biens & nos priviléges pour les partager avec » nous ».

---

(1) Le Curé de V. eſt ſans comparaiſon plus aveugle & plus injuſte que le trop fameux D la Taſte. Il nous objecte des écrits que nous rejetons, comme s'ils nous appartenoient, & ſe plonge dans leur fange, & veut nous rendre reſponſables des erreurs & des infamies qu'il y a trouvées, & dont nous ſommes la plus grande horreur.

FIN.